



HAL
open science

Production participative d'espaces publics temporaires : le programme pla BUIITS à Barcelone

Paula Orduña Giró

► **To cite this version:**

Paula Orduña Giró. Production participative d'espaces publics temporaires : le programme pla BUIITS à Barcelone. Géographie. 2013. dumas-01397872

HAL Id: dumas-01397872

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01397872v1>

Submitted on 16 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

**Paula
ORDUÑA GIRÓ**

**Production participative
d'espaces publics temporaires
Le programme pla BUIITS à
Barcelone**

Directeur du mémoire : Sébastien Jacquot

Mémoire de Master 1 (2012- 2013)

Master Urbanisme et Aménagement

UFR de Géographie

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
Partie 1 : Les enjeux du renouvellement des modalités de production d'espaces publics à Barcelone.....	6
1.1 Les défis de la production de l'espace public : les transformations et les conséquences subies dans la ville de Barcelone.....	8
1.2. Les mécanismes de participation dans la mise en place des politiques publiques : dans quelles théories et modèles de participation s'inscrit le <i>pla Buits</i> ?.....	31
1.3. Le caractère temporaire, un nouvel instrument urbanistique ?.....	42
1.4. Les aspects superposés du <i>pla Buits</i>	52
Partie 2 : Analyse de la procédure de production d'espaces publics temporaires.....	57
2.1. Inventaire des espaces objet de concours et observation des interactions des habitants avec ces espaces.....	58
2.2. Attentes de l'administration et explication du choix.....	69
2.3. Développement du concours, fonctionnement interne, démarche suivie dans la sélection.....	82
Partie 3 : Analyse des résultats obtenus avec la procédure de production d'espaces publics temporaires.....	90
3.1. Présentation des projets retenus.....	91
3.2. Choix d'une étude approfondie des résultats de trois espaces.....	103
3.3. Evaluation en vue des résultats.....	117
CONCLUSION.....	120
ANNEXES.....	124
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	165
LISTE DES SIGLES UTILISEES.....	167
BIBLIOGRAPHIE.....	168
TABLE DES MATIÈRES.....	172

Résumé :

Ce mémoire porte sur une politique de production d'espaces publics temporaires, menée à Barcelone à partir de 2012. Le pla BUTS est basé sur l'autorisation et la subvention d'usages publics temporaires de friches par divers collectifs, à l'issue d'un appel à candidatures et d'un processus de sélection. Nous questionnons à la fois l'idée d'un urbanisme en temps d'austérité, se manifestant par une flexibilisation des règles urbanistiques municipales, et ce que le contenu des projets sélectionnés révèle d'une conception d'un urbanisme participatif et des usages et occupations légitimes des espaces temporairement en friche.

Mots clefs :

Urbanisme temporaire ; Participation ; Barcelone ; Espace public

INTRODUCTION

Les espaces publics concentrent l'attention croissante des politiques urbaines municipales. A l'échelle internationale, on observe un renouvellement des méthodes de conception et de gestion de ces espaces, par le biais de nouvelles techniques et outils. Dans la ville de Barcelone, on constate une nouveauté dans ce sens. Ce mémoire examine un mécanisme émergeant de production et de gestion temporaire de l'espace public, entrepris par la mairie de Barcelone.

Le *pla Buits*, conçu par la Direction de l'Urbanisme (*Hàbitat Urbà*) de Barcelone, met au concours la gestion temporaire, d'un à trois ans de durée, de friches urbaines. Elle cède gratuitement ces espaces pour que des collectifs et des associations citoyennes sans but lucratif, et constituées en tant qu'entités juridiques, les redynamisent à travers des activités d'intérêt public ou d'utilité sociale. Les activités proposées doivent être temporaires, se développer dans des structures provisoires et présenter un caractère éducatif, sportif, ludique, culturel ou artistique. Les bases du *pla Buits* sont approuvées en octobre 2012, la période d'appel à projets s'étend du 1^{er} novembre au 1^{er} février et les projets gagnants sont annoncés en avril 2013 [Pla Buits 2012 a et c].

Les organisations sans but lucratif, dont les projets seront sélectionnés par le jury du concours, obtiendront une licence d'occupation temporaire qui comporte une situation de *possession précaire*. Cette situation permet l'usage privatif de ces espaces du domaine public mais empêche leur transformation. La cession temporaire est soumise à révocation de part de la mairie pour des raisons d'intérêt public [Pla Buits 2012b]. La durée de la cession n'étant pas limitée par la législation patrimoniale, la révocabilité peut avoir lieu à tout moment.

L'occupation temporaire du sol ne donnera pas lieu à une modification du Plan Général Métropolitain et l'aménagement de l'usage projeté devra être financé par les propres organisations. Le programme comprend dix-neuf friches de domaine public distribuées de forme homogène entre les dix districts barcelonais. En total, il existe deux friches par district, sauf à *Ciutat Vella*, secteur qui correspond au centre historique de la ville, où il n'y en a qu'une. Si la distribution se veut égalitaire dans l'ensemble de la ville, les surfaces sont en revanche très hétérogènes et vont des 100 m² aux 1.000 m².

Selon le point d'information cartographique de la mairie [Punt d'informació cartogràfica 2013], les friches mises à concours sont des terrains affectés où l'on prévoit de bâtir des logements, des équipements, ou aménager des voiries et des espaces verts. Dans la mise en place de ce programme, l'évaluation de la mairie part du constat de l'augmentation d'espaces vides dans le tissu urbain. La prolifération de vides urbains s'expliquerait par les caractéristiques

propres des différents espaces ou serait due au contexte de crise économique actuelle qui oblige à reporter l'exécution des projets prévus dans ces emplacements [Pla Buits 2a]. Le *pla Buits* ne prétend pas examiner les causes de la non-exécution des projets du Plan Général Métropolitain. La mairie présente le programme comme une réaction au *manque de capacité pour « normaliser » ces espaces et les insérer dans le tissu urbain* qui entraîne à leur exclusion *de la vie urbaine quotidienne*, et mène même à *des problématiques sociales que l'autorité municipale considère nécessaires aborder* [Pla Buits 2a]. En partant de cette analyse, le *pla Buits* s'appuie sur trois principes : le caractère provisoire et la flexibilité urbaine ; l'implication et la coresponsabilité et la dynamisation sociale¹.

A travers l'étude de cas du *pla Buits*, nous voulons appréhender une variation, voir une nouveauté dans la pratique de la gestion et la production d'espaces publics à Barcelone. Avec ce programme, la mairie cède de façon temporaire et gratuite des espaces vides à des collectifs sélectionnés par concours qui devront prendre en charge l'aménagement des lieux dont la mairie n'est plus directement responsable.

A partir de ce cas particulier, nous tenterons de déterminer dans quelle mesure il s'agit d'une pratique en temps de crise, nécessairement transitoire, ou d'une nouvelle façon de concevoir et de gérer les espaces publics qui va au-delà du contexte de la crise. Nous voulons dégager ce que les variations repérées dans la procédure impliquent dans l'aménagement et la gestion de ces lieux urbains. En même temps, face à l'incapacité de prédire le devenir des futures politiques municipales dans ce domaine, nous nous intéresserons d'une part à saisir l'orientation des réponses de l'action publique barcelonaise. D'autre part, ce travail peut apporter des données pour compléter un panorama à échelle internationale du renouvellement des pratiques, des modes de production et de gestion des espaces publics urbains.

Ce mémoire visera à éclaircir le point suivant : Peut-on observer une rupture, à travers une démarche déterminée par le caractère temporaire et la participation, dans la gestion et la production d'espaces publics municipaux ?

Les axes de la recherche qui nous serviront à appréhender à quoi répond cette tendance dans la procédure d'aménagement d'espaces publics à Barcelone et ses implications sont les suivants :

1) Le *pla Buits* introduit-t-il un renouvellement des modes² d'aménagement d'espaces publics urbains ?

¹Dans l'original : *Provisionalitat i flexibilitat urbana, implicació i coresponsabilitat i dinamització social*. [Pla Buits 2012a]

² Par *mode*, nous entendons *méthode*, c'est à dire, la forme particulière par laquelle s'accomplit l'action d'aménager un espace public. Nous faisons ici référence à la procédure et à l'exécution du projet.

2) Est-ce qu'il constitue un nouveau modèle³ d'aménagement, c'est à dire, une nouvelle manière de pratiquer les espaces collectifs, aussi bien à Barcelone qu'à l'échelle internationale ?

3) Représente-t-il un épisode dans un urbanisme de crise, c'est à dire, une façon de répondre au manque de ressources publiques pour mener à terme des projets urbanistiques ?

Le choix du cadre spatial nous semble pertinent compte tenu de l'importance du traitement des espaces publics dans la requalification de la ville de Barcelone. Au sein de la transformation urbaine, les interventions dans les espaces publics ont représenté une des clés du rayonnement international de la ville. La capitale de la Catalogne, soucieuse d'attirer des visiteurs, travaille sans cesse pour l'amélioration de son image à échelle globale. Les interventions se succèdent et engendrent des débats critiques sur la pratique de l'urbanisme. Le *pla Buits* s'inscrit dans un enchaînement de décisions municipales et semble à priori contredire les objectifs recherchés par les interventions menées sur les espaces publics jusqu'à présent, car il propose l'aménagement provisoire d'espaces à usage collectif à des associations externes à l'administration municipale.

L'étude du *pla Buits* constitue un objet de recherche original puisqu'il s'agit d'un programme qui se déroule à temps réel par rapport à la réalisation du mémoire. La période de présentation des projets s'est achevée le 1er février 2013 et la sélection définitive a eu lieu à la fin du mois d'avril. Notre travail de terrain s'est déployé entre les mois de janvier et de mai. Au mois d'août 2013, nous ne pouvons pas encore évaluer la mise en marche des projets, leur acceptation en tant que tels ou encore les transformations qu'ils sont susceptibles de provoquer dans le paysage urbain barcelonais. De ce fait, notre étude recueille les éléments qui ont intervenu dans la procédure mise en place par la municipalité.

Pour répondre aux questions posées et afin d'évaluer l'innovation que le *pla Buits* suppose dans l'aménagement des espaces publics, nous nous concentrerons sur les problématiques des espaces à concours, le discours et la perception du programme par les riverains, le discours et l'intention de la municipalité, ainsi que l'attitude et l'accueil de l'initiative par les collectifs participants ou concernés. Dans un premier temps, il s'agit d'obtenir des informations sur les espaces à concours. Pour cela, la recherche a aussi bien été documentaire que de terrain. Nous avons alterné l'observation avec la réalisation d'entretiens. A partir du mois de mars, et surtout pendant les mois d'avril et de mai, le travail de terrain s'est centré d'avantage sur l'obtention du discours des autorités organisatrices du programme et sur celui des membres des groupements participants ou concernés par le programme.

³ Par *modèle*, nous faisons référence au concept et non pas à la procédure. C'est à dire aux caractéristiques et aux qualités du résultat qui montrent un certain degré de cohérence interne et de correspondance externe.

Le travail se divise en trois parties. Dans la première partie nous établirons le cadre théorique et historique de l'étude. Pour ce faire, nous aborderons trois variables en jeu dans ce programme. Etant donné qu'il s'agit d'un programme de production participative d'espaces publics à caractère temporaire, nous présenterons le concept d'*espace public*. Nous identifierons ensuite, la spécificité de traitement et le rôle des espaces publics dans la transformation et la requalification de Barcelone (1.1). En deuxième lieu, nous examinerons le concept de *participation* en tant que modalité de l'action publique dans les programmes d'aménagement (1.2) : Quels sont ses objectifs et ses instruments en Europe occidentale ; en Espagne depuis les années 1980 ; et à Barcelone ? Le cadre conceptuel sera complété par la présentation du rôle de la temporalité dans les projets d'aménagement urbain (1.3) : quels sont les facteurs et les acteurs qui mènent à incorporer des usages provisoires à la ville ? Quel est le rôle de l'administration municipale dans la mise en place et le développement d'aménagements à caractère temporaire ? Pour finir cette première partie, nous présenterons l'application des trois dimensions énoncées à notre cas d'étude : quelles sont les principales caractéristiques du *pla Buits*, en tant que programme qui entrecroise différentes catégories de l'action urbaine (1.4) ?

Dans la deuxième partie nous analyserons le déroulement formel du concours afin de discerner ce qu'il introduit dans la logique de production d'un espace public. Cette deuxième partie se construit à travers la recherche documentaire, l'analyse de la littérature grise en rapport avec le concours, l'observation de terrain et la réalisation d'entretiens avec un riverain pour chacun des dix-neuf espaces à concours⁴ et avec trois représentants de l'administration municipale. Nous identifierons tout d'abord les espaces à concours : où se situent-ils au sein de la ville et des districts ? Que prévoit le plan local d'urbanisme pour ces espaces ? Ont-ils fait l'objet d'appropriations ou de revendications préalables ? Nous chercherons aussi à discerner les attentes des habitants en faisant ressortir leur perception sur le programme municipal (2.1) : est-ce que l'initiative municipale est bien accueillie par les riverains, ou au contraire, se montrent-ils circonspects face à celle-ci ?

En deuxième lieu, nous présenterons le discours d' *Hàbitat Urbà*. Les entretiens réalisés aux trois représentants de cet organe administratif nous permettront d'appréhender les motivations de l'action publique dans la mise en marche du programme (2.2). Parallèlement, ils nous permettront de comparer notre hypothèse avec le discours de la municipalité : est-ce que ses organisateurs conçoivent ce concours comme une nouvelle procédure adaptée au contexte de crise économique ou bien comme un nouveau mode de faire qui s'implante ? Pour finir cette

⁴ Cet échantillon par terrain, bien que réduit, nous permet de nous faire l'écho sur la diversité d'attitudes, savoirs et positionnements des riverains par rapport au programme municipal. Nous ne cherchons pas à savoir si l'initiative répond aux besoins concrets de chacun des quartiers, ni à rassembler des visions contrastées pour chacun des espaces mais à saisir comment les riverains ont reçu l'initiative municipale.

deuxième partie, nous présenterons de manière détaillée la procédure participative (2.3). L'objectif ici sera de comprendre la démarche suivie par la municipalité pour sélectionner les projets gagnants.

Notre troisième partie se centre sur l'analyse des résultats du concours. Les notes de presse publiées par la municipalité nous indiquent l'ensemble de projets qui ont été présentés en février et ceux qui ont finalement été retenus en avril. Nous identifierons les entités émettrices de projets et leur échelle d'action (3.1). Qui a participé au concours *pla Buits* ? Que proposaient les organisations participantes ? Quels ont été les organisations et les projets prioritaires par la municipalité ? Ensuite, nous augmenterons l'échelle d'analyse des résultats du programme en attirant l'attention sur trois cas concrets qui constituent trois typologies de réponses différentes (3.2). L'étude approfondie d'un cas de succès, un de conflit et une d'abstention ont été réalisés à travers la recherche documentaire, l'observation et la réalisation d'entretiens. Cette étude nous permettra de distinguer les problématiques, les limitations, mais aussi les avantages qu'introduisent les trois dimensions - production de l'espace public, participation et caractère provisoire - en jeu dans ce programme municipal. Enfin, en vue des résultats obtenus par le programme, nous procéderons à établir une dernière partie centrée sur l'évaluation finale (3.3).

PARTIE 1 : LES ENJEUX DU RENOUVELLEMENT DES MODALITÉS DE PRODUCTION D'ESPACES PUBLICS À BARCELONE

Afin d'entreprendre l'étude de cas du *pla Buits*, il s'agit en premier lieu de saisir les catégories conceptuelles à l'œuvre dans ce programme municipal. Pour ce faire, nous mobiliserons trois catégories différenciées : espace public, participation et caractère temporaire.

Dans le premier chapitre nous ferons d'abord l'état de l'art du concept d'espace public. Nous aborderons l'espace public depuis sa dimension réglementaire qui justifie le rôle de l'administration publique dans l'aménagement de ces espaces. Ensuite, nous aborderons la dimension sociale de ces espaces en tenant compte du rôle des habitants en tant qu'usagers quotidiens. Nous étendrons, par la suite, le sujet au cadre spatial choisi en repérant les traits les plus caractéristiques de la production des espaces publics, à Barcelone, depuis les premières élections municipales démocratiques (1979) et le débat académique et *spontané* qui accompagne ces transformations.

Nous examinerons, dans le deuxième chapitre, la participation en tant que modalité de l'action publique dans les programmes d'aménagement. Suite à une généalogie sur le débat de la démocratie participative, nous identifierons quels sont les objectifs visés avec l'institutionnalisation de la participation citoyenne. Afin d'entrer en matière, nous présenterons les modalités et les instruments appliqués dans les sociétés occidentales et plus concrètement en Espagne. Cette recherche nous aidera à établir un cadre afin de comprendre l'évolution des mécanismes de participation de la municipalité de Barcelone.

Afin de compléter le cadre théorique, nous aborderons dans un troisième chapitre l'incorporation des usages à caractère temporaire dans l'aménagement d'espaces urbains. Nous discernons d'abord, les acteurs, les motivations et les facteurs susceptibles de favoriser les usages à caractère provisoire. Nous examinerons ensuite, ce mode d'agir dans la ville depuis l'optique institutionnelle et nous présenterons la réglementation prévue par la législation catalane sur les usages temporaires du sol urbain. Nous présenterons, de même, une expérience municipale barcelonaise d'usage temporaire antérieure. Le quatrième et dernier chapitre, de cette première partie, reprendra les traits les plus représentatifs des notions précédemment étudiées et servira à mettre en rapport les différents cadres théoriques avec le programme objet d'étude, afin de le définir de manière particularisé.

1.1. Les défis de la production de l'espace public : les transformations et leurs conséquences dans la ville de Barcelone

A travers le concours public *pla Buits*, la mairie veut développer des usages et des activités d'intérêt public dans des friches urbaines, de propriété publique, distribuées de façon uniforme dans les dix districts de la ville. Pour faire référence à ces lieux, en tenant compte des activités d'intérêt social et collectif qui vont s'y développer, nous allons employer la notion d'*espace public*.

Les espaces publics sont devenus une catégorie de lecture urbaine mais aussi de l'action publique dans la ville européenne. Leur omniprésence « dans les discours et dans l'action, au sein de la ville postindustrielle », aboutit à « un flou sémantique croissant » où « l'espace public finit par s'identifier avec la ville toute entière » (Fleury 2007:52). Une nouvelle norme s'impose, inspirée d'« une lecture univoque et idéalisée de l'histoire urbaine et de l'espace public » selon laquelle « la ville n'existe pas sans espaces publics [...] et, surtout, que ces espaces publics n'existent pas autrement que dans une certaine forme et avec certaines pratiques » (Fleury 2007:52).

Afin de ne pas nous en tenir qu'à ce flou sémantique, notre approche de la notion d'*espace public* s'opérera à trois niveaux. Dans un premier temps, nous réaliserons une approche générique de sa définition dans l'urbanisme contemporain en Europe occidentale, approche particulièrement sensible aux contributions philosophiques de la *Théorie critique*. Étant donné la diversité des lieux physiques ou des usages qu'accueillent ces lieux urbains, les approches au concept de l'espace public sont multiples. Nous aborderons deux dimensions possibles. D'abord, nous développerons une approche juridique qui sera complétée par une entrée à ces espaces en tant que lieux qui accueillent les usages et les pratiques sociales des habitants.

La deuxième partie de ce premier chapitre portera sur le rôle des requalifications d'espaces publics au sein des politiques d'aménagement urbain menées à Barcelone, pendant les trente-quatre dernières années. Nous distinguerons, de manière détaillée, les différentes étapes de la transformation urbaine : est-ce que le *pla Buits* s'articule au traitement des espaces publics réalisé par la municipalité dans les différentes périodes de transformation urbaine depuis la fin du franquisme ? Ou, au contraire, dénote-t-il un renouvellement des formes de gestion et d'aménagement de ces espaces ? Finalement, nous présenterons des débats et des critiques engendrées par les transformations vécues, englobées et connues sous le titre de « modèle

Barcelone ». Nous voulons discerner les polémiques liées aux résultats du « modèle » de renouvellement urbain barcelonais mais, aussi, à celles résultant des régulations sur l'espace public : comment cela peut affecter le déroulement du nouveau programme municipal ?

1.1.1. L'espace public : une catégorie à multiples signifiés

L'espace public est un « terme polysémique qui désigne un espace à la fois métaphorique et matériel » qui ne « fait cependant pas toujours l'objet d'une définition rigoureuse » (Merlin 2010:317). D'emblée « *L'espace public* est un singulier dont le pluriel -les *espaces publics* ne lui correspond pas » (Pacquot 2009:2). Son singulier provient du vocabulaire de la philosophie politique et fait allusion au « lieu de débat public, de la confrontation des opinions privées que la publicité s'efforce de rendre publiques, mais aussi une pratique démocratique, une forme de communication » (Pacquot 2009:2).

Cette acception émane des réflexions développées au cours des années 1960 et 1970, en rapport avec le débat sur l'interaction entre les sphères publique et privée issu des réflexions philosophiques de J. Habermas et H. Arendt. Comme nous le rappelle Fleury (2004), ces auteurs ne s'intéressent pas directement à la ville et ses espaces d'usage public mais à « un espace abstrait et changeant, prenant la forme du rassemblement qui le fait naître ». A côté des réflexions faites par la philosophie et les sciences politiques, des courants urbanistiques se développent situant les lieux du public au centre de leurs inquiétudes. Ces mouvements culturalistes remettent en question la dissociation de la ville, de ses réalités sociales, que le mouvement de l'architecture moderne aurait occasionnées en créant des « lieux sans singularité et par conséquent sans identité ». Cet intérêt envers la dimension sociale de la ville a pour finalité « de reconstruire l'urbanité » (Fleury 2007).

La signification de son pluriel -les *espaces publics*- désigne « les endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité » (Pacquot 2009:2). Ces lieux sont « physiques, localisés et délimités géographiquement » et relèvent du vocabulaire des édiles, des urbanistes, des architectes, des ingénieurs et des paysagistes. A partir des années 1970, un glissement sémantique s'opère selon lequel le terme d'*espace public* est de plus en plus employé comme une catégorie de lecture de la ville, pour désigner un espace matériel porteur de caractéristiques propres en termes de formes et d'usages » (Fleury 2004). L'usage du terme est donc paradoxalement récent en urbanisme. Son avènement est « le produit d'un contexte à la fois social et culturel, scientifique et politique » marqué par la remise en cause de l'urbanisme moderne, les « luttes urbaines » et l'émergence d'une nouvelle culture urbaine (Fleury 2007:52).

Au cours des années 1960 on entendait par « espaces libres » essentiellement les espaces viaires : « tout ce qui n'est pas construit ou clôturé à des fins purement privées. A la fin des années 1980, Merlin et Choay, dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (1988), insistent sur le caractère juridique « public » en affirmant que l'« on peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage ».

Dans le *Dictionnaires de la géographie et de l'espace des sociétés* (2003) et en évoquant l'œuvre de Habermas, Lussault constate la naissance d'un « stéréotype de l'espace public » qui en fait « un espace vertueux de la citoyenneté, porteur intrinsèquement des vertus de l'échange interpersonnel ». Il entend que le statut juridique ne suffit pas à le définir et avance l'idée d'*espace commun* en tant qu'« agencement qui permet la coprésence des acteurs sociaux. Cet *espace commun* engloberait l'*espace public* devenu l'une des modalités d'organisation possibles de l'interaction spatiale ». Dans le *Dictionnaire la ville et l'urbain* (2006) de Pumain, Pacquot et Kleinschmager, la notion d'espace public « superpose à un statut juridique de propriété un usage particulier, ainsi à l'espace public correspondrait un usage public », toutefois la question se pose sur la définition de ce qui relève du *commun*, du *collectif* et non seulement du *public*.

Nous aborderons la superposition des deux aspects énoncés dans la définition de Pumain, Pacquot et Kleinschmager (2006) séparément. Nous présenterons en premier lieu, la définition de l'espace public par son statut juridique de propriété puis, nous compléterons cette approche par la dimension superposable des usages et pratiques de ces lieux urbains.

a. La dimension juridique de l'espace public

D'après Merlin et Choay (2010), le caractère spécifique des lieux destinés à l'usage public fut établi « à partir du milieu du XIXe siècle, tant par la loi que par la jurisprudence ». Toutefois, le terme d'espace public n'est pas présent en tant que tel dans l'urbanisme réglementaire. La configuration des espaces publics est façonnée par les règlements urbains, or seulement « les espaces verts et la voirie font l'objet de dispositions générales spécifiques dans le Code de l'urbanisme » (Merlin et Choay 2001). Ainsi, l'espace public n'est pas une notion familière aux juristes qui utilisent celle de « domaine public » pour faire référence aux « dépendances telles que les rues, les places, les immeubles administratifs, les rivages de la mer, etc. utilisés par tous et soumises comme telles à un régime juridique spécifique, différent du droit de propriété » (Toussaint et Zimmermann 2001).

Au sein du domaine public, l'espace public composé d'espaces ouverts, que se soit des espaces minéraux (rues, places, boulevards, passages couverts) ou des espaces verts (parcs jardins publics, squares, cimetières etc.), s'oppose aux édifices publics. Néanmoins, Merlin et

Choay (2010) notent que par extension de nombreux urbanistes considèrent au titre d'espace public « des lieux bâtis de droit privé » comme les gares, les centres commerciaux, les moyens de transport en commun ou les équipements collectifs. Outre, entre l'espace public et l'espace privé il existe des espaces « intermédiaires ». Dans ce groupe se situent aussi bien les « espaces privatifs » qui sont ceux réservés à l'usage d'un particulier, sans lui appartenir, que les « espaces collectifs » ou « semi-publics », réservés à un usage de voisinage (Merlin et Choay 2010).

Le domaine public dont les dépendances sont théoriquement accessibles à tous, se caractérise par être soumis à un régime spécifique de droit administratif, dominé par le principe d'inaliénabilité et comportant des règles diverses de délimitation, de protection pénale et d'utilisation. Pour qu'un bien appartienne au domaine public, il doit en premier lieu relever d'une collectivité publique. Par principe, des personnes privées ne peuvent pas posséder de domaine public. En deuxième lieu, l'espace doit avoir reçu une certaine affectation d'intérêt public. De plus, l'appartenance au domaine public de nombreux biens affectés à l'usage public est subordonnée à l'existence d'un aménagement spécial en vue de leur utilisation par le public, sauf dans le cas de dépendances qui tirent son origine de phénomènes naturels (Toussaint et Zimmermann 2001).

Par ailleurs, les collectivités publiques disposent d'un droit de propriété sur leur domaine qui dans certains points s'apparente au droit de propriété du droit commun. Entre autres prérogatives, l'administration a le droit d'accorder à des tiers l'utilisation du domaine public moyennant le paiement de redevances. Elle doit, à la fois, prendre aussi en charge les frais d'entretien des biens domaniaux qui lui incombent (Toussaint, Zimmermann 2001).

D'autres aspects marquent le particularisme de la propriété du domaine public, il s'agit de prérogatives et sujétions inconnues du droit privé, tels que le droit d'utiliser des procédés spéciaux de droit public pour l'acquisition de biens domaniaux ou encore les cessions temporaires de ceux-ci. De même, l'administration a la prérogative de déterminer « unilatéralement le domaine public » (Toussaint et Zimmermann 2001). C'est à dire, qu'elle a « le droit d'utiliser des procédures répressives spéciales afin de le protéger contre les usurpations ou dégradations » (Toussaint et Zimmermann 2001). Par conséquent, l'administration publique fixe les réglementations auxquelles sont soumis les espaces publics. Ces normes peuvent réguler l'usage mais aussi déterminer l'aménagement prévu.

b. Les usages et pratiques de l'espace public

Certains auteurs, comme Lussault (2003), estiment que le statut juridique ne suffit pas à définir l'espace public. De son côté, Pacquot (2009) remarque que « l'essentiel ne réside aucunement dans le statut juridique de ce territoire pratiqué par un ensemble d'individus isolés

ou en groupe à un moment donné, mais par cette activité elle-même « qui *fait* 'collectif' et confère à cet endroit une dimension sociale et publique ». L'espace public accueille aussi une dimension socioculturelle. Cette approche témoigne d'un espace public où se produit le contact entre les personnes, l'animation urbaine et l'expression communautaire.

Les lieux publics sont « régulièrement utilisés par certains comme une ressource, malgré leur caractère public sans qu'ils se réservent cet usage en l'interdisant aux autres » (Ripoll et Veschambre 2005). D'après la classification de modalités d'appropriation à dominante matérielle de ces auteurs, les usages des espaces publics sont qualifiés d'« autonomes », sans pour autant être « exclusifs ». Cette désignation correspond, d'une part, au fait qu'ils peuvent être- en absence de contraintes sociales explicites - librement usés (*autonomes*) ; et, d'autre part, parce qu'ils n'entrent pas dans une logique de concurrence pour des biens limités (*non exclusivité*). L'intérêt porté par Ripoll et Veschambre envers la problématique de l'« appropriation de l'espace » est une des entrées possibles à l'étude de la « dimension spatiale des sociétés ». De plus, « l'entrée par l'appropriation invite à ne jamais perdre de vue les inégalités sociales et les rapports de force ou de pouvoir qui traversent toute société, et plus encore à les mettre en relation, à les appréhender dans leurs dynamiques » (Ripoll et Veschambre 2005).

L'espace public est à la fois un lieu où s'exercent les fonctionnalités de la ville, comme la circulation et les déplacements, et où se développent de multiples pratiques telles que le commerce, les services, la détente, le loisir ou les rencontres. Il s'agit de lieux urbains disponibles pour des manifestations de sociabilité mais aussi pour des affrontements et des conflits. Les relations sociales peuvent prendre des formes très contrastées selon les contextes dans lesquels s'inscrivent ces lieux et en fonction des acteurs qui contribuent à les produire. Les contextes varient selon les composantes socio-résidentielles, fonctionnelles et les logiques d'échelles de l'espace urbain. Dès lors, « les espaces publics ne peuvent se comprendre sans que soient explicités les liens qu'ils entretiennent avec les contextes dans lesquels ils s'inscrivent, qui leurs donnent des formes et des usages variables » (Fleury 2007).

Simultanément la diversité des pratiques, des représentations, des intérêts et des interactions des acteurs concoure à façonner les pratiques et les usages de ces lieux. Les dynamiques urbaines et les comportements des habitants sont susceptibles de générer des espaces publics qui, juridiquement, ne sont pas considérés en tant que tels (Borja 2000). Les habitants peuvent à la fois faire un usage des espaces publics qui n'est pas contemplé ou permis par les régulations qui assujettissent ces lieux. Lorsqu'une nouvelle norme potentielle est produite par les habitants, on parle d'« appropriation sélective », de « détournement » ou encore de « contestation » (Ripoll et Veschambre 2005).

La sociologie et la géographie ont exploré les pratiques et la signification de l'espace en développant un intérêt croissant pour l'échelon local. Trois perspectives se développent sans que la catégorie d'*espaces publics* apparaisse encore au centre de ces discours (Fleury 2007). La première se centre sur la quotidienneté et les sociabilités de proximité. Elle résulte des travaux de Lefebvre (1968) pour qui « la ville est avant tout 'rassemblement' et la rue un des lieux qui permet ce rassemblement » (Fleury 2007). D'après Leménorel (1997), Lefebvre s'inquiète « de l'enterrement des valeurs urbaines [...] qui fondaient l'urbanité et la sociabilité » (Fleury 2007). D'autre part, cette première perspective, liée à la quotidienneté, se nourrit aussi de l'intérêt de chercheurs comme de Certeau (1980) par les « arts de faire » des habitants, dans la pratique des lieux urbains, afin de construire leur propre ville « entre les lignes de la ville planifiée auxquels ils *résistent* » (Fleury 2007). C'est à dire, sans pratiquer l'espace public de la façon prévue par les acteurs institutionnels. D'autres courants mènent des recherches sur les espaces publics afin de « redécouvrir les capacités latentes de l'espace, et en particulier de la rue, pour articuler l'affectif et le social, l'intériorité et l'extériorité » (Leménorel dans Fleury 2007).

La deuxième perspective, qui garde relation avec la première approche, étudie spécifiquement les relations entre l'espace public et l'espace privé urbains. Enfin, la troisième se centre sur les processus de ségrégation en reportant la question sociale à la dimension spatiale. La ségrégation est évaluée d'après les localisations, les stratégies résidentielles et les inégalités d'accès aux transports, aux équipements ou aux lieux de travail. Les modes de vie des citoyens se manifestant de plus en plus différenciés selon les groupes sociaux. Les chercheurs s'intéressent à traiter les espaces d'usages publics pour constater une spécialisation sociale de leur fréquentation, mettre en évidence de nouvelles cultures urbaines, ou les conflits qui peuvent y avoir lieu (Fleury 2007).

1.1.2. Comment s'est construit l'espace public physique à Barcelone ?

Barcelone est souvent citée comme un exemple pionnier et « modèle du genre » (Fleury 2004) en ce qui concerne le traitement des *lieux urbains*⁵. L'incidence du contexte local est une variable essentielle afin d'examiner le cadre de référence des programmes de construction d'espaces publics. Dans le cas de Barcelone, l'initiative des services d'urbanisme municipaux a représenté un facteur décisif dans la promotion d'une réhabilitation intégrale de l'espace public urbain. Depuis 1981, « les espaces publics de Barcelone constituent l'un des éléments les plus remarquables de la nouvelle politique urbanistique initiée en 1979⁶ » (BCN Espacios urbanos

⁵ « endroits réservés aux publics, quel que soit leur statut juridique » (Pacquot 2009:103)

⁶ « Los espacios públicos de Barcelona han constituido, desde 1981, uno de los elementos más destacados de la nueva política urbanística de la ciudad que se inició en 1979, poco después de las primeras elecciones democráticas municipales » (BCN Espacios urbanos 2001).

2001). La réputation de ses programmes de planification et transformation urbaine a mené à l'affirmation de l'existence d'un « modèle Barcelone » (Marshall 2000).

Historiquement, la ville de Barcelone, ville compacte et méditerranéenne par excellence (Busquets 2004 dans Martí i Casanovas 2004), était un important port industriel. Pendant la dictature, la ville cumula d'importantes carences en matière urbanistique. La restructuration de la base économique suite à la crise industrielle et les possibilités ouvertes par la transition démocratique menèrent à repenser l'urbanisme barcelonais. L'expérience de restructuration urbaine s'initie au début des années 1980 et se caractérise par la promotion et la valorisation du projet d'espaces publics au rang de projet urbanistique avec un traitement unitaire et coordonné dans le cadre d'une politique municipale novatrice (Gehl dans Martí i Casanovas 2004).

Depuis les années 1990, les agents clés de cette réhabilitation urbaine⁷ ont fait la publicité de l'expérience de la planification de la ville, notamment en Europe et en Amérique latine. A grands traits, les éléments qui configurent le modèle urbanistique barcelonais sont : 1) la participation du secteur privé dans le financement des projets urbains ; 2) la création d'organismes autonomes pour la direction du processus de planification urbaine, sa conception et sa gestion ; 3) le consensus entre administrations publiques ; 4) l'emploi de grands événements et la culture en tant que stratégies de transformation et 6) la participation citoyenne (Casellas 2006:67). Le succès économique et urbanistique de cette transformation se concrétise par l'amélioration significative des infrastructures et des espaces publics, ainsi que par l'augmentation des visiteurs et de l'attrait de la ville dans le secteur des affaires (Casellas 2006).

La plupart de spécialistes considèrent que le début de ce projet de ville coïncide avec l'avènement de la municipalité démocratique (Capel et Borja). D'autres, comme Delgado (2005), réfutent l'existence d'une rupture en matière urbanistique et d'agents entre l'étape tardofranquiste et l'étape démocratique. Il existe un consensus sur le fait que le projet urbain barcelonais du début des années 1980 est directement lié à la vision théorique de l'architecte Oriol Bohigas, directeur des services municipaux d'urbanisme entre 1980 et 1984 (Martí i Casanovas 2004). Bohigas fait référence au modèle ou méthodologie⁸ appliquée comme une « intervention basée sur le projet d'espace public compris comme lieu urbain et collectif par excellence, une intervention directe par l'intermédiaire de projets urbains qui répondent à la réalité immédiate de chaque quartier, une intervention prioritaire sur ce qui peut aisément s'exécuter, une reconstruction de la ville existante face à l'étalement urbain⁹ » (Bohigas 2005). En conséquence,

⁷ Concept descriptif qui fait référence à « ordenación del crecimiento y reestructuración urbana » (Capel 2007), « modelo de desarrollo urbano », « política de remodelación urbanística » (Casellas 2006) ou encore « proceso de renovación urbana » (Martí i Casanovas 2004)

⁸ « El model és només la metodologia » (Bohigas 2005)

⁹ « No m'entretindré a definir ara aquest model, però el puc resumir en aquests punts: acció basada en el projecte de l'espai públic com a lloc urbà i col·lectiu per excel·lència, acció immediata per mitjà dels projectes urbans que donen

le projet d'espace public s'avère un élément essentiel dans le cadre des directives structurelles et stratégiques d'un projet urbanistique plus vaste. On distingue cinq étapes dans la transformation urbaine de Barcelone (Casellas 2006 et Martí i Casanovas 2004) à travers lesquelles on repérera les évolutions dans la conception et production de l'espace public.

a. La genèse du « modèle Barcelone » : (1979-1986)

La première phase s'étend depuis les premières élections démocratiques jusqu'à la nomination de Barcelone pour accueillir les Jeux Olympiques de 1992. La municipalité socialiste répond aux fortes demandes sociales cumulées du fait des carences en matière de logement et d'équipements et du « développement d'un urbanisme non-démocratique » (Capel 2005). Pendant cette étape, le rôle des mouvements sociaux et leurs revendications urbaines est crucial. La participation et l'accord populaire sont mis en avant dans les transformations projetées (Capel 2007). Malgré le manque de ressources, la crise économique de 1981 permet l'achat de terrains pour sa requalification en espaces verts et équipements.

La vision théorique d'Oriol Bohigas, qui dirige les services d'urbanisme entre 1980 et 1984, découle du débat disciplinaire « plan-projet » et conçoit la ville comme un « laboratoire » (Martí i Casanovas 2004). Son projet urbain ne dépend pas uniquement des prévisions et de l'ordre établi par la planification générale (Bohigas 1981). Son intention est d'« assainir le centre, de rendre monumentale la périphérie » et de « concevoir la ville du point de vue du quartier » (Bohigas 1981). Les ressources étant limitées, les interventions sont ponctuelles (*acupuncture urbaine* d'après Acebillo 1999), stratégiquement localisées et à petite échelle afin de stimuler la rénovation urbaine à l'échelle des quartiers (Capel 2005). Cette logique d'interventions ponctuelles à effets régénérateurs est exemplifiée dans les *Plans i Projectes per a Barcelona 1981-1982*, où plus de cinquante opérations de récupération d'espaces publics sont prévues, afin de régénérer les tissus avoisinants.

Concrètement ces interventions correspondent à des places, des parcs et des « voies monumentales » (*vías singulares*). D'après Acebillo, premier responsable du Service de Projets Urbains¹⁰ (SPU), « outre les exigences fonctionnelles d'usage, le projet d'espace public doit récupérer son rôle, en tant que composant de la structure urbaine, ainsi que son caractère d'épisode urbain significatif¹¹ » (Martí i Casanovas 2004). Ainsi, la monumentalisation de

resposta a la realitat immediata de cada barri, actuació prioritària en allò que presenta ofertes de fàcil execució, reconstrucció de la ciutat existent en comptes d'expansió, compacitat i continuïtat urbana en contra de la suburbialització, etc. » (Bohigas 2005).

¹⁰ Créé en 1980 afin de concevoir l'espace public en tant que projet unitaire (Martí i Casanovas 2004)

¹¹ « El projecte d'espai públic, al costat de les exigències formals d'ús, ha de recuperar, per una banda, el seu paper com a component de l'estructura urbana, i de l'altra, el seu caràcter com episodi urbà significatiu i reconeixible que havia tingut des de l'àgora fins al bulevard » (Acebillo 1989 dans Martí i Casanovas 2004)

l'espace public, associée au projet politique initié avec la démocratie, se concrétise par l'incorporation de sculptures contemporaines dans l'aménagement des espaces publics.

b. La préparation des Jeux Olympiques et le changement d'échelle : (1986-1992)

Cette étape est indissociable du projet olympique et suppose un changement d'échelle dans les interventions urbaines. Désormais, il s'agit de grands projets urbains stratégiques, encouragés par la préparation de l'événement à échelle internationale, et par l'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne. Cette période se caractérise par une diminution de la participation des habitants dans le projet urbain et un investissement croissant dans le projet de rénovation des réseaux viaires et des grandes infrastructures. C'est dans ce contexte que le modèle de partenariat public-privé émerge et favorisera la formation d'un régime urbain dans lequel la participation du secteur privé exercera une influence croissante dans les projets urbains municipaux (Casellas 2006).

En 1988, le maire Pasqual Maragall présente, pour atteindre la condition de « capitale de la Méditerranée », les objectifs de transformation suivants: 1) rénovation du centre historique ; 2) amélioration des quartiers périphériques; 3) amélioration des voies de communication; 4) ouverture du front maritime; 5) construction des infrastructures nécessaires pour les JJOO; 6) création d'aires de nouvelle centralité pour attirer l'activité économique (Montjuïc, Diagonal, Vall d'Hebron et Poble Nou).

Bien que la production et requalification d'espaces publics n'occupent plus un rôle central dans le cadre du projet général, elles vont expérimenter une de leurs périodes les plus dynamiques. Parallèlement, une vision structurelle basée sur l'articulation entre les espaces publics s'esquisse tout au long de la deuxième moitié des années 1980. Sa genèse peut se situer, d'une part, dans les premiers plans spéciaux de réforme intérieure (PERI de Ciutat Vella 1983 et Gràcia 1985) qui complétaient à l'échelle de quartier la structure établie par le PGM ; et d'autre part, dans le *Pla de Vies*¹² qui date de 1984, mais qui, à côté du projet de ville établi par le *Pla d'Àrees de Nova Centralitat*,¹³ marquera une inflexion vers une vision formelle, caractéristique de cette deuxième période. Ce processus de systématisation tentera d'être concrétisé avec l'élaboration, en juillet 1991, d'une « Proposition de Plan d'Espaces Libres » (*Avanç del Pla d'Espais Lliures de Barcelona*) chargée à l'architecte Rosa Barba à l'issue d'une conférence sur l'espace public. Il s'agit d'une des rares réflexions menées à terme qui ne sera jamais publiée.

¹² Le *Pla de Vies* reconsidérerait les grandes artères rapides et cherchait à résoudre les insuffisances du réseau de voirie urbaine. Complémentairement à ce réseau, le plan établissait un réseau d'espaces publics d'usage piétonnier qui incluait des parcs, des boulevards ou des ruelles des centres historiques (Les vies de BCN 1984).

¹³ Plan qui rassemble les « aires olympiques », les centres directionnels prévus par le PGM, les réformes inachevés ainsi que des friches pour construire dix zones où seront concentrés des « usages de centralité » (Esteban 1997).

Dans cette analyse, l'auteur définit l'espace libre en tant qu' « espace ouvert [...] où l'on cherche à développer des activités en plein air, jouir du contact avec la nature, créer un lieu de rencontre sociale, jouir d'une vision de la forme urbaine, comprendre la ville comme un espace qui doit être vécu collectivement [...]. Parler de l'espace public signifie parler d'une dimension symbolique et d'un contenu fonctionnel » (Barba 1991). La proposition examine d'une part, le projet historique dans lequel chacun des espaces libres de la ville apparaît pour la première fois, et d'autre part, le moment où ces projets sont finalement accomplis. Elle établit ensuite une comparaison quantitative et structurelle entre les systèmes d'espaces verts de Barcelone et ceux d'Amsterdam, Boston, Chicago, Paris et Vienne. Ce document inclut un aspect proactif, en orientant la définition d'un système d'espaces libres, qui différencie deux grandes catégories (parcours urbains et domaines), il articule les échelles territoriales, ainsi que des critères généraux d'intervention. D'après l'ébauche de plan annoncée par cette proposition, celui-ci devait se structurer en quatre parties. Les deux premières définiraient la structure générale et locale des espaces libres. La troisième devait être consacrée à l'identification de typologies et la quatrième aurait défini les critères pour orienter la conception de tous les espaces libres de la ville (Martí i Casanovas 2004).

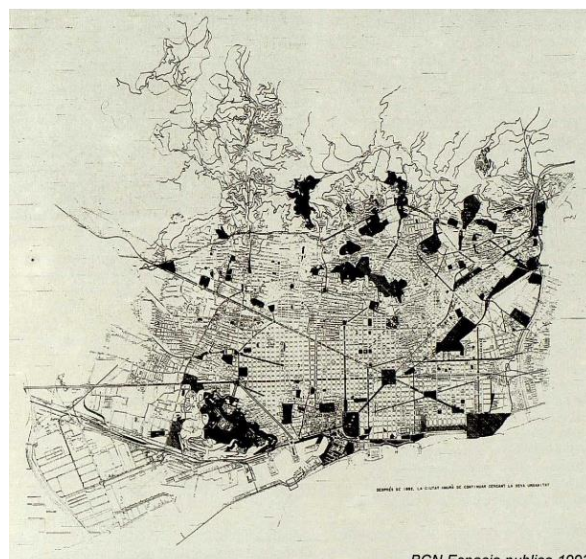
c. La crise post-olympique : (1993-1997)

Les retombées des JO en infrastructures, équipements et espaces publics sont considérables. Entre 1982 et 1992 la surface d'espaces verts s'accroît en 200ha, dont 10ha correspondent à des aménagements de l'opération olympique (Barcelona, Espacio Público 1993). Néanmoins, la ville doit faire face au ralentissement accusé de l'activité économique, notamment touristique, et à l'endettement municipal. La situation rend difficile la mise en place de projets ambitieux. En ce qui concerne les politiques urbaines, l'administration locale crée des agences pour agir à l'échelle métropolitaine. La société « Barcelona Regional » est constituée en 1993 pour assister les entités et les entreprises publiques de la zone métropolitaine. Dans ce contexte la compétitivité économique et l'efficacité dans la gestion deviennent des thèmes centraux. Le deuxième plan stratégique (1994), basé sur le développement économique de la ville, a pour but la création d'infrastructures technologiques et l'amélioration de l'efficacité des entreprises de services publics et privées.

Le discours structurel sur l'espace public, initié dans l'étape précédente, se raffermirait avec la publication municipale *Barcelona, espacio público* (1993). Ce document expose la politique d'espaces publics menée par le SPU depuis 1987 et témoigne de la détermination d'abandonner la logique d'interventions ponctuelles en faveur d'une politique qui met en avant l'articulation d'espaces et la conformation de parcours urbains.

Dans cet ouvrage, la municipalité réitère le besoin de « développer un plan d'espaces publics à Barcelone, à un moment où les travaux des voies rapides vont modifier la circulation de nombreuses voies urbaines [...] en rendant possible un usage urbain plus complexe » [Espacio público 1993]. Par rapport à la conception des espaces publics, les auteurs énoncent l'importance « des éléments communs de l'aménagement » et la recherche « d'une généralisation et une stabilité formelle du *design* des éléments urbains » [Espacio público 1993].

Figure 1 : Espaces publics jusqu'en 1992 (à gauche) et après les JO (à droite)



Source : [BCN Espacio público 1993]

En 1995, le Cabinet d'Etudes Urbanistiques rédige l'étude *El Sistema d'Espais Lliures Públics a Barcelona*. Cette publication identifie les « espaces libres et ses réserves » (SELPB 1995) sur la base des déterminations de la planification en vigueur. L'ouvrage admet la difficulté de systématiser de façon absolue certains éléments de l'espace public car « l'évaluation des aspects culturels, d'usage et de traitement des espaces est variable et empêche une affectation urbanistique immédiate » (SELPB 1995). Ce document instaure une typologie à visée instrumentale afin de discerner et quantifier les espaces en distinguant : 1) les places, 2) les parcs et jardins, 3) les axes et boulevards, 4) les jardins entre immeubles et 5) les entourages singuliers. D'après cette étude, la surface d'espaces libres avait augmenté de manière plus significative après 1986 : « les espaces libres aménagés entre 1986 et 1995 représentaient 34,75% du total d'espaces libres existants par rapport à 11,17% aménagé entre 1976 et 1986 » (SELPB 1995).

d. La deuxième rénovation : (1998-2010)

Dans cette étape l'urbanisme barcelonais fait un nouveau saut d'échelle. La municipalité passe de réduire les carences historiques en matière d'urbanisme à s'engager dans la construction

d'une ville postindustrielle capable de se montrer compétitive dans un réseau de villes globalisées. D'après l'architecte Josep M^a Montaner, cette deuxième rénovation ne s'articule plus à un modèle propre mais à un modèle d'importation, « en quelque sorte imposé » par la tertiarisation croissante, qui n'a donc rien d'originel (Martí i Casanovas 2004). Ce nouveau projet urbain se base sur une réflexion à l'échelle métropolitaine, un modèle économique productif de la ville et l'incorporation d'une nouvelle sensibilité environnementale. Globalement, les transformations visent la reconversion de l'ancien tissu industriel du nord de la ville en aires mixtes accueillant des activités technologiques (comme le quartier 22@ sur le front maritime). Le *tempo* de transformation de la ville s'accélère et se précipite en augmentant la dépendance municipale des investisseurs privés. Contrairement à Josep M^a Montaner, Casellas (2006) évoque l'idée que cette période correspond à la formalisation d'une façon de faire spécifique, caractérisée par l'importante contribution de l'investissement privé dans le financement d'une transformation urbaine basée sur l'exécution de macro-projets qui font débat. L'évènement du *Fórum de les Cultures 2004* s'encadre dans un macro-projet de transformation du front maritime. D'autres projets à grande échelle sont liés aux infrastructures de transports comme la station d'haute vitesse de la Sagrera ou l'extension de l'aéroport. Alors que l'influence des promoteurs immobiliers s'accroît, Barcelone assiste à une multiplication des protestes et des revendications des associations de quartier qui expriment leur mécontentement.

Tandis que pendant la première moitié des années 1980, l'espace public était revendiqué en tant que moteur et centre du projet de ville, pendant cette période, il est dilué au sein d'opérations majeures et ne représenterait plus en soi-même une entrée de l'intervention urbaine. Les tendances issues des étapes antérieures se sont consolidées et de nouvelles, qui dénotent que la production de nouveaux espaces publics urbains continue d'être un aspect dynamique dans le projet de ville, émergent. En tant qu'exemple de cette période, nous pouvons citer l'aménagement du Parc Central du district ouvrier de Nou Barris qui occupe 16,6ha de surface. Le projet fut présenté comme un « pari pour la durabilité » [IULA 2007], l'installation d'un système de récupération d'eaux pluviales en était la preuve. Conçu en trois étapes, de 1997 à 2007, les travaux eurent un coût total de 24.900.000 € [Public Space 2013]. Les résultats furent récompensés avec le prix *International Urban Landscape Award 2007* et le Prix Européen d'Espace Public Urbain en 2008.

Bien que les publications municipales et les réflexions théoriques sur le sujet soient moins nombreuses, Martí i Casanovas considère que le recouvrement de la *Ronda del Mig*, les opérations effectuées dans le secteur oriental de Ciutat Vella ou la *pacification* de la circulation des rues dans le district de l'Eixample prouvent que la rénovation et requalification des espaces publics persévèrent et s'intensifient dans cette période. La consolidation d'une vision structurelle et d'un traitement par réseaux se traduit par l'élargissement du domaine d'intervention qui vise

des projets d'ensemble, comme par exemple les axes urbains ayant pour but la création « d'une ville pour les piétons » (*La ciutat dels vianants*, Urbanisme a Barcelona 1999).

Afin d'illustrer le rôle des espaces publics en tant que catégorie d'intervention au début de cette période, une publication de la municipalité [Urbanisme a Barcelona 1999] s'avère pertinente. Le document s'organise en six parties qui correspondent aux différentes catégories d'intervention urbaine¹⁴. Au sein de la partie dédiée à l'espace public, cette publication fait référence à différents champs d'action comme le réseau de voirie urbaine, la mobilité et la qualité urbaine, en faisant attention à l'ouverture de la *Ronda del Mig* et aux transformations des axes urbains représentatifs. Les autres chapitres abordent le « langage » des jardins et des parcs récemment aménagés, les opérations à petite échelle qui définissent le caractère des quartiers de la ville, les « couches urbaines » résultat de la superposition d'usages, le mobilier urbain, l'accessibilité et, finalement, des services municipaux comme le ramassage pneumatique de déchets [Urbanisme a Barcelona 1999].

Etant donné notre cas d'étude, nous nous intéressons au chapitre consacré aux microubanisations. D'après Farrando ces « opérations [...] interagissent dans un cadre consolidé qui les nourrit et qu'elles requalifient ». Il s'agit souvent d'interstices fortement liés aux conditions du bâti adjacent, qui ne peuvent pas être ressaisis autrement à cause de leurs conditions topographiques, d'entourage et de taille et qui sont utilisés pour satisfaire les standards de « vert public » prévus dans la planification. Farrando considère que la liaison de ces espaces avec leur entourage immédiat appelle à ce que les agents de proximité (habitants, gérants de district et responsables municipaux spécialisés) aient un rôle fondamental dans leur définition.

Il souligne aussi que la participation d'acteurs locaux dans la conception des microubanisations est un « signe encourageant » qui montre jusqu'à quel point l'intervention dans les espaces publics est devenue une « culture de vaste portée » qui n'est plus bornée aux cercles techniques. Il signale toutefois, que les espaces conçus à partir des demandes des habitants ont « une notable ambiguïté typologique » [Urbanisme a Barcelona 1999]. Mais du fait de sa désagrégation par rapport à la structure générale d'espaces libres urbains, ces microubanisations peuvent répondre à des demandes plus diverses. De plus, « la forme (participative) à travers laquelle elles ont été conçues, accentue cette tendance ». D'après Farrando le défi est celui « de réussir à partir de ces prémisses, à élaborer un bon projet qui

¹⁴ la première présente les « Dix-sept projets urbanistiques de la rénovation urbaine », la deuxième partie est consacrée aux « Projets et interventions dans les réseaux d'espaces publics ». Les parties restantes abordent les interventions dans les tissus urbains et le bâti, le patrimoine, « la ville complexe » (qui englobe des sujets divers comme le logement, les activités économiques, les équipements ou la culture) et l'espace métropolitain [Urbanisme a Barcelona 1999].

aboutisse à un bon résultat » car « c'est à petite échelle que les essais de reformulation typologique trouveront le terrain le plus propice à l'expérimentation¹⁵ ».

A côté de la systématisation et de la réflexion typologique, un autre aspect qui marquera les réflexions sur l'espace public sera la défense de principes d'uniformité et de standardisation (Martí i Casanovas 2004), spécialement en ce qui concerne le mobilier urbain mais aussi par rapport aux normes qui règlent l'espace public. Dans le cas du mobilier urbain, le mécanisme à l'œuvre pour créer une image urbaine uniforme qui définisse « l'identité de la ville » s'agence depuis 1991, à travers l'Unité d'Éléments Urbains et le Catalogue du Mobilier Urbain [Urbanisme a Barcelona 1999].

En ce qui concerne la réglementation des usages et non plus l'aménagement des lieux, les autorités municipales approuvent deux normatives importantes pendant cette étape. D'un côté, la *Charte Municipale de Barcelone* qui établit un régime juridique spécial pour la ville en renforçant son autonomie « au service d'une gestion administrative efficiente et proche des citoyens »¹⁶ [Carta Municipal 2006]. De l'autre, l'*Ordonnance de mesures pour garantir la convivialité citoyenne dans l'espace public de Barcelone* en 2006. Cette ordonnance aura pour objet de « préserver l'espace public en tant que lieu de convivialité et de civisme, où toutes les personnes puissent y développer librement leurs activités de libre circulation, loisir, rencontre, divertissement, en plein respect de la dignité et des droits d'autrui »¹⁷ [Ordonnance Civisme 2006].

Ce document introduit des règles plus strictes sur l'espace public et de nouvelles restrictions d'usage. L'ordonnance incorpore des mesures régulatrices de l'organisation et l'autorisation d'actes publics, elle sanctionne les conduites « qui portent atteinte à la dignité des personnes » et celles qui provoquent la dégradation visuelle de l'entourage urbain (graffiti et affiches). Elle défend « les usages inappropriés de l'espace public » (certains jeux et activités sportives, le détournement d'usages du mobilier urbain, camper sur la voie publique etc.) et proscrit l'occupation de l'espace public avec des conduites « qui adoptent des formes de mendicité ». L'ordonnance interdit à la fois les « attitudes de vandalisme », les besoins physiologiques, la consommation de boissons alcoolisées, le commerce ambulant non autorisé, la prestation ou demande de services non autorisés et elle régule aussi la contamination acoustique et les spectacles de rue [Ordonnance Civisme 2006].

¹⁵ « I aquest és el repte: aconseguir a partir d'aquestes premisses elaborar un bon projecte que doni lloc després a una bona obra. Orientada la producció d'escala urbana cap a la reconsideració dels seus grans eixos, és en el terreny de l'escala petita on els assajos de reformulació tipològica trobaran el terreny més adequat » (Farrando 1999).

¹⁶ Dans l'original: « una Carta municipal que reforci la seva autonomia, al servei d'una gestió administrativa eficaç i propera a les ciutadanes i els ciutadans » [Carta Municipal 2006]

¹⁷ « Preservar l'espai públic com a lloc de convivència i civisme, on totes les persones hi puguin desenvolupar en llibertat les seves activitats de lliure circulació, oci, trobada i esbarjo, amb ple respecte a la dignitat i als drets dels altres i a la pluralitat d'expressions culturals, polítiques, lingüístiques i religioses i de formes de vida diverses existents » [Ordonnance Civisme 2006]

Cette normative est présentée comme une « réponse démocratique et consensuelle aux nouvelles problématiques » qui se produisent autour « d'usages peu respectueux ou conflictuels des places et des rues » de Barcelone [Convivència s.d.]. Ces usages pourront dorénavant être sanctionnés administrativement avec des mesures dissuasives (comme des sanctions économiques destinées à la réparation des dommages) et des mesures substitutives (comme des travaux communautaires). Cette ordonnance accentue l'adoption d'un nouveau tournant vers un espace public plus contrôlé en le soumettant à des règles et des restrictions d'usages plus strictes. Nous développerons une analyse plus détaillée des effets de cette ordonnance dans la section consacrée à la critique académique du modèle Barcelone (1.1.3).

Parallèlement, au cours des années 2000 de nombreuses publications qui recueillent d'une part, les expériences cumulées en matière d'espaces publics et transmettent d'autre part, une nouvelle approximation à l'espace public, au delà de sa conception physique, paraissent à Barcelone. Ces publications cherchent à attirer l'attention sur le caractère civique du processus de renouvellement des espaces publics. Nous avons précédemment noté certains indices de ce renouvellement des modes de production à la fin des années 1990 quand Farrando [Urbanisme a Barcelona 1999] signalait la pertinence de la participation d'acteurs locaux, comprise en tant que concertation, dans la conception des microubanisations.

Nous avons choisi quatre titres qui montrent cette nouvelle approche des lieux publics. Tout d'abord, le catalogue de l'exposition organisée par le Centre de Culture Contemporaine (CCCB), *La reconquesta de Europa. Espacio público urbano, 1980-1999* (1999). L'exposition s'appuyait sur l'idée que « les espaces publics sont un élément central de la vie urbaine » et leur qualité serait « une condition nécessaire pour qu'une société atteigne un 'degré élevé de convivialité' » [Ramoneda 1999]. Nous remarquons en deuxième lieu, *Els carrers de la democràcia, L'espai públic de les noves ciutats* (2001) publié par la Diputació de Barcelona. Cet ouvrage prend la forme d'un recueil d'expériences cumulées, de réflexions et recommandations pour le futur des espaces publics. Troisièmement, *L'Espai Públic Metropolità 1989-1999* (2001) de la *Mancomunitat de Municipis de l'Àrea Metropolitana*¹⁸ présente une compilation exhaustive de tous les projets d'espaces publics au sein de l'intercommunalité. Finalement, le quatrième ouvrage nous servira à examiner la façon dont les acteurs publics à Barcelone analysent l'espace public et conçoivent l'intervention de ces lieux. Il s'agit d'*Espai públic: ciutat i ciutadania* (2001) du géographe et urbaniste Jordi Borja, considéré un « éminent apologiste de l'espace public et de sa valeur civique » (Martí i Casanovas 2004), et de l'architecte Zaida Muixí. La *Diputació de Barcelona* (DiBa), institution qui regroupe les

¹⁸ Intercommunalité formée par 31 communes de la région métropolitaine de Barcelone. Cet organisme responsable en matière d'urbanisme ainsi que ceux de l'environnement et du transport (*Entitat del Medi Ambient i Entitat Metropolitana del Transport*) ont été unifiés sous le titre d'*Àrea Metropolitana de Barcelona* en 2011.

municipalités de la province de Barcelone selon le modèle institué au XIX siècle pour chaque province espagnole, récupère la publication de Borja et Muixí dans le document « Espace public et citoyenneté » [Diputació 2001]. Il s'agit ici d'un guide de bonnes pratiques qui nous sert à appréhender la façon dont les acteurs publics barcelonais conçoivent l'espace public et agissent sur celui-ci.

Ce document établit que « l'espace public est à la fois l'espace principal de l'urbanisme, de la culture urbaine et de la citoyenneté ». Il s'agit donc d'un espace « physique, symbolique et politique ». A la suite, ces auteurs énoncent que, le défi de l'espace public « n'est pas une question technique ou un débat d'urbanistes » mais « un débat sur des valeurs culturelles ». Pour agir sur l'espace public ils différencient trois dimensions (physique, « de vie » et « de relation et conflit »). Ces trois dimensions sont à leur tour reliées à trois composantes essentielles dans la conception d'un espace public : 1) les éléments urbanistiques et les équipements ; 2) les usages et les activités ; 3) les acteurs. Nous les avons recueillies dans le tableau 1. Cette lecture établit que ces trois niveaux suivent des logiques différenciées mais interdépendantes.

Tableau 1 : Dimensions et composantes de l'espace public

Dimensions	Composantes
1) Espace physique	1) Eléments urbanistiques et équipements
2) Espace de vie	3) Usages et activités
3) Espace de relation et de conflit	3) Acteurs, habitudes et intérêts

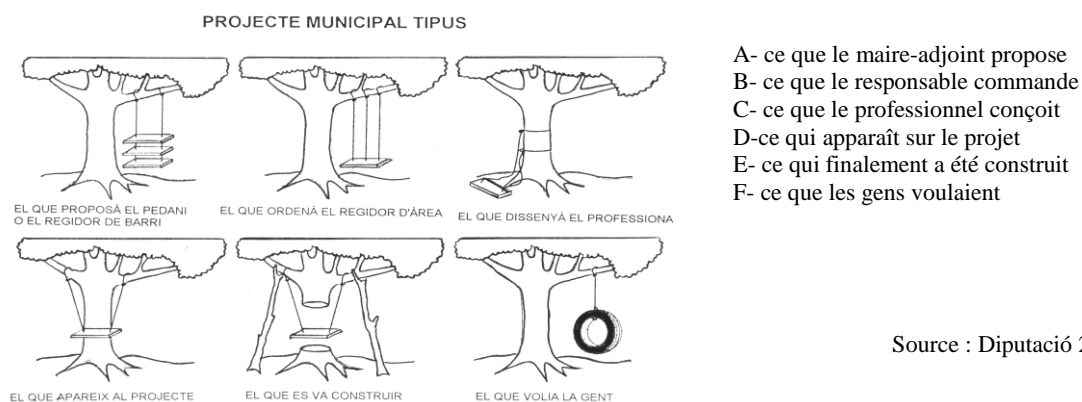
Elaboration personnelle à partir de Diputació 2001

D'après ce document, les usages de l'espace public ne doivent pas être pensés sans tenir compte des éléments physiques qui définissent l'espace. De même, l'espace public ne peut pas être planifié uniquement du point de vue urbanistique et des usages car le rôle des acteurs est aussi fondamental dans sa conception. Parallèlement, les auteurs distinguent trois types d'acteurs (habitants/citoyens/usagers) et établissent que les acteurs dont on doit tenir compte sont les « citoyens ». Borja et Muixí [Diputació 2001] justifient ce choix en affirmant que « l'espace public appartient à toute la ville » donc pour concevoir un espace public il faut « écouter les citoyens » et les encourager à contribuer à la prise de décisions [Diputació 2001].

La figure 2 extraite du même guide [Diputació 2001] s'avère très explicite à cet égard en ironisant sur le rôle des intermédiaires et des professionnels dans la mise en place d'un projet municipal. Ce nouveau slogan valorise les savoirs impliqués du citoyen et les désigne comme les plus à même de concevoir un espace public civique. Toutefois, l'incorporation des habitants au centre des politiques d'aménagement d'espaces publics qui accompagne la plupart de publications institutionnelles depuis les années 2000 est vaguement argumentée. Nous nous

demandons si ces pratiques sont mises en place dans la conception ou la requalification des espaces publics urbains ou s'il s'agit de vagues recommandations qui n'ont pas d'effets réels.

Figure 2 : Exemple de projet municipal



e. Etape actuelle (à partir de 2011)

Nous distinguons une cinquième étape qui n'apparaît dans aucune de nos sources bibliographiques qui limitent le phasage du « modèle Barcelone » à l'année 2006. Qu'il s'agisse ou pas d'un *modèle*, la construction et les changements urbains de Barcelone se poursuivent. Nous envisageons une étape qui débute en mai 2011 avec le changement historique de gouvernement dans la mairie de Barcelone. Pour la première fois, la municipalité sera dirigée par la coalition de centre-droite nationaliste (CiU). Cette étape est aussi fortement marquée par la conjoncture de crise économique et le manque d'investissements. La municipalité n'est pas en situation de faillite¹⁹, or la plupart d'investissements importants ne dépendent pas seulement du budget municipal mais de celui de la *Generalitat de Catalunya* et de l'Etat qui ont de graves problèmes de financement.

La révision des projets déjà approuvés et la crise du secteur de la construction paralysent les grandes opérations urbaines, comme la ligne 9 de métro ou la transformation urbaine de la *Plaça de les Glòries*, ou les retardent, comme dans le cas de la station de *La Sagrera* (son achèvement est maintenant programmé pour 2020). D'autres transformations sont envisagées de façon provisoire et par étapes pour réduire les coûts comme par exemple la réforme de l'avenue Diagonale, très attendue par les commerçants qui maintenant refusent le projet de transformation, désigné comme « low cost »²⁰. D'après les déclarations de Vicente Guallart, architecte en chef d'Hàbitat Urbà la situation municipale actuelle serait « d'une certaine façon assimilable à celle de 1979 : de crise économique et transition politique », aujourd'hui comme il

¹⁹ Le budget municipal de 2013 a été temporairement bloqué par manque d'accord politique, le parti de droites (PP) a annoncé un accord afin de le débloquer.

²⁰ <http://www.elperiodico.com/es/noticias/barcelona/los-comerciantes-diagonal-rechazan-reforma-low-cost-2310756>

y a trente-quatre ans, « il y a un besoin de relier le discours politique avec le discours urbain [...] La tradition de Barcelone est de 'ré-inventer Barcelone'. Maintenant on essaie de reprendre ce chemin » [Guallart 2012]. C'est dans cette étape que s'insère notre cas d'étude.

f. Récapitulation

Les cinq étapes de l'évolution de la politique municipale nous montrent comment les caractéristiques de la gouvernance de Barcelone et son modèle urbanistique ont évolué d'un agenda politique local motivé par une volonté de redistribution à l'échelle du quartier dans les années 1980, vers un modèle centré sur le rayonnement international et le développement économique basé sur des transformations à grande échelle, qui ont été anéanties dans la dernière étape, par la conjoncture économique actuelle.

En ce qui concerne l'évolution du traitement des espaces publics, la première étape se caractérise par des interventions sur des espaces restreints, stratégiquement sélectionnés. Ces interventions étaient menées à terme par des agents qui ne sont pas nécessairement publics avec l'intention de générer des effets ultérieurs dans l'entourage de proximité. Par la suite, ces requalifications vont conformer un réseau de plus en plus dense et complexe influencé de manière déterminante par les transformations opérées pour accueillir les Jeux Olympiques de 1992. L'action publique met par la suite l'accent sur l'intérêt de systématiser le modèle et d'homogénéiser le traitement du mobilier urbain, l'aménagement des nouveaux parcs et jardins et la restructuration de grandes infrastructures de transport. Parallèlement, elle définit de nouvelles normes qui régulent l'usage des espaces publics.

Dorénavant, les nouveaux espaces urbains sont conçus comme des fragments au sein de projets d'ensemble. Martí i Casanovas souligne le rôle joué par le Service de Projets Urbains qui se voit affaibli à partir des années 1993 par une politique moins unitaire et l'apparition d'une multiplicité d'agents avec des attributions sur l'espace public. Précisément, la publication *Barcelona. Espacios urbanos 1981-2001* attire l'attention sur le rôle des agences spécialisées qui ont intégré le holding olympique, l'agence *Barcelona Regional*, les services techniques des districts, ainsi que la collaboration de nombreux professionnels externes dans la définition et la mise en place « d'une nouvelle culture du projet de l'espace public ». Les objectifs du renouvellement des espaces publics cherchaient « à rééquilibrer la ville » et « stimuler la cohésion sociale au sein des différents quartiers ». En outre, « les nouveaux espaces urbains impliquent une contribution publique décidée envers la transformation de certains secteurs » [Barcelona. Espacios urbanos 1981-2001].

Finalement, la dernière étape marquée par la crise économique et le manque d'investissements pour finir les travaux entrepris et pour engager de nouvelles opérations,

semble mener à un renouvellement de la production des espaces publics ou du moins à des révisions et des expérimentations afin de réduire les dépenses des aménagements précédents. C'est à dire, à adapter les interventions et les modes d'aménagement au temps de crise.

1.1.4. Le débat sur le « modèle Barcelone » : la critique académique et ses répercussions sur les espaces publics

A partir des années 2000 le « modèle » de rénovation barcelonais est fortement mis en question. Les principales critiques vont dirigées à la négligence des besoins des citoyens en dépit des projets emblématiques, l'abus des « architectures-spectacle décontextualisées » (Borja 2010:26), la démolition du tissu ancien, l'obsession pour la publicité et le marketing urbain ou le manque de dialogue et de débat (Capel 2005:103).

D'après Capel (2005), l'urbanisme entrepris par la municipalité de Barcelone trouve dans l'absence de programmes d'habitat social à prix abordables l'une des carences les plus flagrantes. Même si le manque de politiques de logement effectives n'est pas le thème central de cette étude, les troubles qui en résultent entraînent les habitants à recevoir avec un scepticisme croissant d'autres politiques municipales, comme celles qui nous occupent dans notre cas d'étude. Le prix de l'habitat neuf est prohibitif, celui de l'ancien aussi et dans les centres historiques, malgré le processus de récupération du parc de logements et de substitution des classes moyennes ou aisées aux classes populaires (Ter-Minassian 2009), l'habitat est souvent, en mauvais état. La ville de Barcelone, tout comme sa région métropolitaine, resterait un espace ségrégué et stratifié ; l'écart de revenus et du prix de l'immobilier entre quartiers en témoigne (Capel 2005). Capel (2005) affirme qu'il n'y a pas eu de « politiques décidées d'intervention pour accroître la diversification et la mixité sociale » à l'exception de « celles qui ont supposé une 'invasion' des groupes à revenus élevés dans des quartiers populaires », devenus, après la rénovation, des espaces agréables et centraux. Actuellement, la mairie « est incapable de répondre à la plupart des 27.000 demandes inscrites sur le registre de logements sociaux »²¹. Paradoxalement en décembre 2012 il y avait 588²² logements sociaux vides à Barcelone [Avui 2013]. Capel s'étonne aussi de « l'incapacité d'entreprendre une révision de la planification générale » malgré toutes les transformations qui ont eu lieu depuis 1974, date où le Plan Général Métropolitain (PGM) fut approuvé.

Dans ce contexte, la réhabilitation et les démolitions ont affecté les groupes sociaux avec les ressources les plus limitées. Un exemple manifeste est celui du quartier de Poblenou, où le projet de rénovation du 22@ « a entraîné des expropriations de logements populaires à bas prix

²¹ « no té capacitat de resposta a la majoria de les 27.000 sol·licituds inscrites al registre » [BTVhabitatge2012]

²² <http://www.elpuntavui.cat/noticia/article/2-societat/5-societat/617432-barcelona-tanca-el-2012-amb-588-pisos-socials-buits.html>

qui n'ont pas été suivies de la construction de logements pour ces populations » (Capel 2005). Au contraire, ces interventions « ont généré d'importantes plus-values profitées par les groupes immobiliers ». Tout cela mène les habitants à percevoir les grands projets de rénovation comme des démarches spéculatives. L'administration locale n'a, par ailleurs, jamais affronté les critiques et les accusations de spéculation et de démolition « inappropriée » (Capel 2005) dont a fait l'objet l'organe de gestion des interventions urbaines Promotion Ciutat Vella S.A. (PROCIVESA) créé par la municipalité. Au contraire, en contournant les critiques les pouvoirs locaux ont toujours prétendu transmettre une image positive, convaincus que « l'essentiel est la publicité » (Capel 2005).

a. Suite à la critique académique : la *dépossession* des espaces publics

La critique se rapporte aussi aux espaces publics en tant que catégorie d'intervention de l'aménagement et en tant qu'espace assujéti aux ordonnances qui en régulent l'usage. A Barcelone, les habitants se trouveraient « déposés » (Borja 2001) de l'espace public urbain, étant donné que les grands projets développés par la mairie en partenariat avec le secteur privé ne sont pas pensés pour satisfaire leur vie quotidienne (Borja 2010). Le secteur privé se serait approprié des rentes urbaines générés par le biais de l'investissement public et des activités aux revenus plus élevés, se seraient imposées aux activités des habitants du quartier dans l'espace urbain de proximité (Borja 2010:163).

Cette pratique de l'urbanisme, ayant pour motivation la formation d'une marque et une image commercialisable et positive de la ville (Capel 2005; Harvey 2005), aurait provoqué de nombreux conflits et de revendications des habitants. Un exemple des plus emblématiques est connu comme le *Forat de la Vergonya* (« Trou de la Honte »). Ce conflit s'initie dans les années 2000 et découle de la démolition de deux îlots dans le district de Ciutat Vella à quelques mètres du marché renouvelé de Santa Catarina. Les plans de la mairie prévoyaient la construction de nouveaux logements et d'un parking souterrain sur cette friche de 5.000 m². Les riverains organisés refusaient ce plan et réclamaient la création d'un espace vert dans un quartier très densément peuplé. Les travaux furent temporairement paralysés en laissant un « trou » au milieu du quartier et les riverains en profitèrent pour y planter des arbres et un potager en transformant cette friche en espace vert autogéré. Six ans plus tard, la mairie décida d'organiser un processus participatif afin de parvenir à un consensus sur le futur de cet espace. Pourtant, les riverains avaient déjà organisé une procédure de concertation non institutionnalisée avec antériorité qui eut plus de diffusion que celle organisée après coup par l'administration. Une fois les faits accomplis, les pouvoirs publics se virent contraints à s'adapter, six ans après, aux demandes des habitants.

L'exemple cité nous montre que les habitants organisés et leurs expériences d'autogestion, d'appropriation et de transformation d'espaces publics résultent souvent de profondes divergences avec les pouvoirs publics. L'organisation des habitants se dégage surtout du besoin de faire face aux interventions des autorités locales. Dans ce cas, la municipalité a finalement agi après coup et lorsqu'elle s'y est vue contrainte. Dans d'autres cas les contestations sont réprimées ou délégitimées parce qu'elles iraient à l'encontre de l'intérêt considéré général.

Il est convenable d'analyser le contexte normatif qui accompagne les transformations de l'espace public de Barcelone depuis les dernières années. Désormais, il ne s'agit plus de l'aménagement mais de la régulation des usages qui y sont pratiqués. Avec le cadre établi par l'*Ordonnance de mesures pour garantir la convivialité citoyenne dans l'espace public de Barcelone* de 2006, déjà mentionnée (p.21), la municipalité s'arroge le droit de poursuivre les activités considérées « inciviques ». Cette ordonnance régule, poursuit et sanctionne l'appropriation des espaces publics en déterminant quels usages et conduites sont inconvenantes, dégradantes et susceptibles d'attenter contre l'esthétique. En conséquence, y compris les activités capables de créer des liens sociaux dans l'espace public sont fortement régulées et peu à peu abandonnées. Les repas populaires tout comme les célébrations et les actes publics sont subordonnés à de nombreuses autorisations. La publication des *Ordonnances du civisme* marque, dans ce sens-là, un tournant dans la perception de l'espace public et ses possibilités d'appropriation. Elles sont fortement critiquées parce qu'elles limitent la dissidence et l'usage alternatif de l'espace public.

D'après Silveira (2006), le paradoxe de cette ordonnance réside dans le fait qu'elle représente « un encouragement à la convivialité à travers la répression de l'espace public ». D'après Borja (2006), cette ordonnance qui agit en tant que « répression préventive » part du constat présenté par Joan Clos, maire à l'époque : « nous ne vivons plus dans une société traditionnelle et homogène où les normes établies étaient connues, partagées par la majorité ». Ces ordonnances du civisme sont donc justifiées par une adaptation aux changements sociaux induits par la globalisation. De plus, cette répression préventive ne représente pas seulement une « mesure de sanction des conduites individuelles [...] il s'agit de la criminalisation de collectifs sociaux » (Borja 2006). D'ici que le principe de libre accès propre à l'espace public est nuancé par le rôle de l'administration qui assume sa propriété en établissant les usages permis et ceux susceptibles d'être sanctionnés. De cette sorte, les pouvoirs locaux peuvent considérer inacceptables les usages qui ne s'adaptent pas à leurs attentes de rénovation. Cette attitude de part de l'administration locale augmente les tensions et la désaffection généralisée d'une partie de la population locale.

b. Réactions collectives à la dépossession de l'espace public

Face aux régulations de l'espace public de part de la municipalité, les critiques sont de plus en plus nombreuses, le climat de méfiance à l'égard des autorités s'accroît et des initiatives pour contourner les normatives sont proposées. Le *Guide pour l'activation de l'espace public* publié par le studio d'architecture et multimédia Straddle3 en décembre 2012 en témoigne. Ce collectif, établi à Barcelone, décrit son travail comme étant « à la confluence entre l'architecture et les nouveaux médias ». Ses intérêts visent « la critique et la rénovation du concept d'espace public » et se focalisent sur « l'intégration des pratiques technologiques et culturelles émergentes, afin d'encourager la construction collective d'un 'nouvel' espace social du XXI^e siècle » [Straddle3 2012]. Son site présente des travaux qui vont de la reconversion de bâtiments industriels pour l'emplacement de centres culturels autogérés (1996) à la création du réseau *Indymedia* permettant à des collectifs indépendants de créer leur propre support de communication (2000), ou encore, la participation à des appels à projets officiels pour la construction de logements comme celui de la *Rambla del Raval* (1996) ou de la *Colònia Castells* (2005).

Le guide se présente comme un instrument « afin d'œuvrer dans les espaces partagés des villages et des villes », il résume les normes qui affectent les usages de l'espace public et présente des exemples d'action. Il s'appuie sur le constat suivant :

A l'égard de la loi, dans l'espace public on est libre de transiter, demeurer et 'pas grand-chose d'autre'. Bien que les ordonnances sur la voie publique invoquent le droit à s'exercer librement dans les places et les rues, la réalité est que [...] presque toutes les activités concevables sont interdites ou sujettes à une licence. [Straddle3 2012]

D'après son site, son travail s'initie lorsqu'au début des années 2000 les évictions et les démolitions d'espaces dédiés à des activités d'intérêt social et culturel, qui fonctionnaient à la marge des politiques municipales et avec un « esprit DIY » (*Faites-le vous-même*),²³ se succèdent. Plus récemment, d'autres collectifs ont émergé. Nous pouvons citer l'exemple du groupe d'architectes « LaCol » et son rôle dans la récupération d'un secteur de la friche industrielle de *Can Batlló* pour des usages ludiques et de voisinage. D'après le PGM de 1976, ce complexe industriel de 14ha situé dans le district de Sants devait accueillir des équipements de quartier. Les habitants, réunis sous la plateforme *Salvem Can Batlló!*, ont réclamé sans cesse son intégration au quartier et sa reconversion en équipements publics de proximité, en partie matérialisée depuis 2011.

²³Ce fut le cas pour la CSOA Les Naus (2003), de l'Atelier de l'Art de Vivre, du Submarino du Poblenou, de la Hamsa de Sants (2004), de la Banana Factory dans le Born, l'école de circ la Makabra (2006), les ateliers de Can Ricart (2006)

De son côté, l'association « Raons Públiques », formée par une « équipe interdisciplinaire de professionnels du secteur urbain » [Raons Públiques 2013] en 2009, se prête à améliorer la gestion de la ville « à travers la sensibilisation et l'inclusion des citoyens dans la prise de décisions » [Raons Públiques 2013]. Son investigation se centre sur de nouvelles méthodologies d'intervention dans l'espace public, comme les ateliers ou les diagnostics participatifs qui encouragent la coresponsabilité citoyenne. Nous ne citons ici que quelques exemples qui permettent apercevoir l'existence de collectifs qui conçoivent la participation des habitants dans la construction de la ville de manière différente aux pouvoirs municipaux. Il s'agit de jeunes professionnels, leur apparition reflète un besoin d'agir et de créer des canaux alternatifs à ceux traditionnellement proposés par l'administration publique.

En vue des critiques menées par les secteurs plus actifs - critique académique et des collectifs qui revendiquent un autre traitement des espaces publics - il semblerait difficile que la municipalité trouve des interlocuteurs disposés à coopérer et participer au *pla Buits*. L'existence de cette critique nous fait prévoir que parvenir à un accord peut être compliqué car, pour incorporer la société civile au débat sur les interventions dans l'espace public il faut qu'il existe un climat de confiance, sinon difficilement la société civile voudra s'impliquer à la transformation urbaine.

Toutefois, avec le *pla Buits* la municipalité introduit un mode participatif et la possibilité de donner de nouveaux usages aux espaces publics. Ce programme qui apporterait de nouvelles priorités qui permettraient d'enrichir les possibilités d'intervention sur ces lieux peut être interprété comme une preuve de la préoccupation municipale à propos des discussions sur l'aménagement et la fonction des espaces publics. En partant de l'idée que la mairie ne souhaite pas provoquer d'avantage de dissentiments, les arguments des collectifs critiques plus actifs pourraient être incorporés à ce mode de produire et pratiquer les espaces publics. Cela suppose un défi pour la municipalité. Ainsi, nous nous demandons si les pouvoirs publics seront capables d'assumer la légitimité politique d'expériences divergentes par rapport aux systèmes de régulation des usages de l'espace public qu'ils ont établi.

1.2. Les mécanismes de participation dans la mise en place des politiques publiques : dans quelles théories et modèles de participation s'inscrit le pla Buits?

La première étape des transformations urbanistiques de Barcelone (1979-1986), suite à l'avènement de la démocratie est qualifiée de participative d'un accord commun (Capel 2005, Borja 2010), la municipalité intervenait en tentant de répondre aux demandes des habitants. Les canaux de participation n'étaient pas encore établis et la communication, entre les habitants et la municipalité, se faisait dans un cadre informel favorisé par des représentants municipaux sortis de l'opposition franquiste. Dans les étapes ultérieures et au fur et à mesure que les interventions augmentaient de portée, la dépendance municipale des investissements privés s'accroît et l'opinion des habitants est mise de côté. Précisément, l'une des critiques au « modèle Barcelone » est le manque de dialogue et de débat (Capel 2005:103).

La *participation* est la deuxième échelle d'analyse choisie dans l'étude de cas du *pla Buits*. Il s'agit ici d'élargir notre perspective sur la dimension théorique de la *participation citoyenne* afin de caractériser la démarche que propose la municipalité pour ce programme. Nous voulons le situer dans l'ensemble de dispositifs participatifs existants et déterminer ses singularités afin d'évaluer son degré de nouveauté. Pour ce faire, nous réviserons les fondements théoriques, les objectifs et les dispositifs de participation repérables dans les sociétés démocratiques occidentales parmi lesquelles la démocratie constitutionnelle espagnole de 1978 veut s'insérer.

1.2.1. Généalogie du terme et débat actuel sur la démocratie participative

La généalogie de la notion de *démocratie participative* -qui engloberait les différentes formules de *participation*- nous intéresse pour comprendre l'origine idéologique du terme. D'après Hayat (2011), la formulation contemporaine de cette notion date du début des années 1970 et tire son origine de l'ouvrage *Participation and Democratic Theory* écrit par Carole Pateman (1970). Ce travail donne un contenu théorique à la conception participative de la démocratie « en prouvant l'existence d'un courant de théorie politique prônant la participation directe du peuple aux décisions dont les auteurs majeurs seraient Rousseau, John Stuart Mill et G.D.H. Cole » (Hayat 2011). Les théoriciens et partisans de la participation directe des citoyens à la formulation des décisions politiques, aussi influencés par le pragmatisme politique développé par Charles Sanders Peirce, William James et surtout John Dewey aux Etats Unis au début du XX siècle, la perçoivent comme « une condition majeure d'efficacité, de légitimité et de justice d'un système politique démocratique » (Hayat 2011). Ce dernier philosophe soutenait

également que la pleine démocratie ne pouvait être atteinte qu'avec une opinion publique pleinement informée.

Avec le terme de *démocratie participative*, l'intention de Pateman était de « s'attaquer à la théorie de la démocratie alors dominante » qui avait pour référence fondamentale l'ouvrage de Schumpeter (1942) *Capitalisme, socialisme et démocratie*. D'après ce courant idéologique, classé entre les théories libérales de la démocratie, la participation est comprise comme « le fait de prendre part épisodiquement à la sélection des leaders voire, [...] tenter de temps à autre d'influencer leur action » (Blatrix 2000), quant à la participation populaire, elle serait porteuse de dangers pour les libertés individuelles (Hayat 2011).

Le concept de démocratie participative se fonde donc sur les débats de la théorie politique qui énoncent l'existence de différents modèles de démocratie. On distingue ainsi les formules de *démocratie représentative*, *directe* et *participative*. Dans le modèle de *démocratie représentative*, les citoyens choisissent leurs représentants en exerçant leur droit de vote. Leur volonté s'exprime par l'intermédiaire de représentants élus. Le modèle de *démocratie directe* se base aussi sur le vote mais permet aux citoyens, et non seulement à leurs représentants élus, d'abroger ou d'adopter des lois. Enfin, le modèle de *démocratie participative* a comme instrument le débat et cherche l'implication des citoyens dans les politiques publiques et les décisions. Ces modèles sont compatibles dans la pratique.

Blondiaux (2005) averti sur l'« impensé conceptuel » associé à la *démocratie participative* et argumente que les deux concepts employés en France pour qualifier les expériences démocratiques -*démocratie représentative* et *participative*- ne suffisent pas. Alors que les caractéristiques du premier terme semblent appréhendées, « nul ne sait véritablement ce que recouvre la notion de *démocratie participative* », ni à quoi il s'agit de faire participer les citoyens. La *démocratie participative* qui englobe des initiatives bien différentes risque d'être « simplement galvaudée » (Blondiaux 2005). Il propose en échange de s'intéresser à la catégorie de *démocratie délibérative* développée par la philosophie politique anglo-saxonne, les attendus de laquelle peuvent se résumer en trois principes : 1) principe d'argumentation ; 2) principe d'inclusion, 3) principe de publicité ou de transparence. Blondiaux pointe sur le fait que cette idée ne laisse plus croire aux habitants « qu'on les fait participer à la décision au risque de produire de la frustration et du cynisme » (Blondiaux 2005).

Les formes d'implication et d'engagement citoyen dans la sphère politique des démocraties occidentales sont multiples. De façon générique, nous pouvons distinguer deux approches. La première engloberait les pratiques revendicatives citoyennes qui représentent une forme de *participation non institutionnalisée*. Sa base peut-être formelle ou informelle et ses actions ne sont pas réglementées. Pour y faire référence on parle aussi de « participation non

électorale » (Manin 2006 dans Rodríguez 2011). La deuxième approche est qualifiée de *participation institutionnalisée* et comprend l'ensemble d'activités et de mécanismes réglementés et promus par les institutions qui encouragent la participation des citoyens dans la prise de décisions publiques. Dans cette étude, nous analysons un mécanisme de participation institutionnalisé ce qui nous mène à nous intéresser aux différentes modalités et démarches déployées du haut vers le bas, ayant pour but d'impliquer les citoyens.

Pour certains auteurs, le terme de *démocratie participative* s'affiche pourtant comme un pléonasma à partir du moment où il ne peut y avoir de démocratie sans implication du citoyen. Pourquoi faut-il qualifier un modèle de démocratie de *participatif*, alors que le sens même de la démocratie serait fondamentalement redevable à la notion de participation (Bratosin 2006) ? D'après Bacqué (2005), la montée généralisée de l'« impératif participatif » dans les politiques publiques viendrait du constat que la démocratie représentative accorde de faibles possibilités de participation effective aux citoyens. La crise de la représentation politique et des formes de gouvernement, la contestation du pouvoir scientifique et technique, le recours à la contre-expertise et la valorisation des compétences « citoyennes » ou savoirs impliqués constituent des évolutions fondamentales vers un nouveau paradigme participatif (Bacqué 2005:11). Dans celui-ci, « la gestion efficace, la transformation du rapport social et la démocratie locale, interagiraient dans un cercle vertueux et dessineraient un nouveau modèle de politique » (Bacqué 2005:11).

Il s'agit d'une dynamique ancienne en Europe occidentale qui provient de la demande des mouvements sociaux urbains des années 1960 de démocratisation, de partage de pouvoir et de reconnaissance du local face à un Etat tout puissant. Toutefois ces dynamiques ont lieu dans un contexte renouvelé, où émergent de « nouveaux paradigmes de l'aménagement dans lesquels les territoires locaux et les villes prennent une part accrue » (Jacquot 2009: 227).

1.2.2. Quels sont les objectifs poursuivis par la participation institutionnalisée ?

Le terme de *démocratie participative* englobe une gamme très vaste de procédures. L'identification des objectifs recherchés par la mise en place de ces dispositifs constitue le premier pas pour concevoir leur démarche et pour être capables d'évaluer leurs résultats. Les objectifs peuvent être classifiés à partir de différents critères. D'après la thèse de Blondiaux (2005), trois registres argumentatifs différents afficheraient les intentions des élus à travers des expériences participatives. En premier terme, les *objectifs managériaux* à la recherche d'une bonne gestion publique qui doit tenir compte de l'avis et de l'expertise des usagers afin de concevoir les meilleurs projets. L'objectif ici vise d'avantage la gestion publique que l'amélioration de la démocratie. En second terme, les *objectifs sociaux et politiques* qui visent l'animation du lien social, combattre la crise représentative et « fabriquer de meilleurs citoyens ».

Il s'agirait ici d'élargir la base de légitimité et de faire de la pédagogie politique sans pour autant renouveler la démocratie. Finalement, la dernière intention fait référence à *l'expérimentation d'une alternative à la démocratie représentative traditionnelle*. Cette intention souvent affichée résulte utopique si les élus, « fidèles à une conception classique de la représentation », se gardent le droit de déterminer ce qui correspond à l'intérêt général (Blondiaux 2005). En définitive et selon Blondiaux, la participation telle qu'elle est pratiquée et réglementée par les institutions serait conçue comme un instrument favorisant la prestation de certains services ainsi qu'une voie pour stimuler certaines conduites et attitudes citoyennes.

L'échelle élaborée par Arnstein en 1969 (tableau 2) sert d'instrument pour établir la classification par rapport au rôle que les autorités attribuent aux citoyens et fournit un principe de hiérarchisation des pratiques associées à la démocratie participative qui permet d'établir ce qui mérite ou non cette désignation (Donzelot et Epstein 2006). Arnstein distingue huit degrés, ces échelons s'articulent à trois niveaux selon le rôle conféré aux citoyens qui varie entre la "non participation", même s'il existe des dispositifs voués à cet effet, la "coopération symbolique" et le "pouvoir effectif".

Tableau 2 : Echelle de participation d'Arnstein (1969)

Contrôle citoyen	3. Pouvoir effectif des citoyens
Délégation de pouvoir	
Partenariat	
<i>Réassurance</i>	2. Coopération symbolique
Consultation	
Information	
Thérapie	1. Non participation
Manipulation	

Elaboration personnelle à partir de Donzelot et Epstein 2006

Dans la partie inférieure (tableau 2), se situent les mécanismes participatifs qui n'offrent que de l'information, parfois avec des intentions qualifiées de manipulatrices (Donzelot et Epstein 2006), à un citoyen éminemment passif. Au milieu de l'échelle, se placent les dispositifs qui servent à donner la voix aux citoyens et à leurs associations, ne serait-ce que pour connaître leur opinion. Tout en haut, se situent les modalités participatives qui transfèrent la capacité de décider, et donc le pouvoir, à la société civile. Toutefois, l'échelle d'Arnstein ne semble pas faire consensus. Certains auteurs considèrent que cet instrument, basé sur le degré d'implication des habitants, n'est pas conceptuellement stable. Les catégories y seraient « floues » et ne possèderaient « aucune valeur juridique et normative » ni un « travail de conceptualisation politique véritable » (Blondiaux 2005:126).

Afin d'encadrer de façon plus précise la procédure participative du *pla Buits*, nous présentons une dernière typologie qui associe les objectifs de la participation réglementée en fonction du rôle attribué aux citoyens (tableau 3.A) et aux résultats que les autorités espèrent obtenir (tableau 3.B). Ici on peut distinguer les visées traditionnelles comme la recherche de légitimité et l'amélioration dans la prise de décisions, des objectifs qualifiés « de nouvelle génération » (Brugué et al. 2003). Entre ces derniers se situent les objectifs de disposer de collaborateurs et de générer du capital social.

Tableau 3 : Les objectifs de la participation citoyenne

A. En fonction du rôle attribué aux citoyens	B. En fonction de ce que les autorités obtiennent
Le droit à être informés	La légitimité politique
Le droit à être consultés	L'amélioration des décisions
Le droit de prendre part	La disponibilité de collaborateurs
	Le renforcement du capital social

Elaboration personnelle à partir de Brugué et al. 2003

Si la légitimité politique d'une décision dépend de son niveau d'acceptation entre les citoyens, lorsque ces derniers sont informés et concertés, elle se voit renforcée (Brugué et al. 2003). Blondiaux (2005) émet l'hypothèse d'un « changement substantiel dans la conception de la légitimité ». Dans la résolution d'un problème, la manière dont la décision est prise ainsi que la procédure développée à cette fin contribuent à la légitimer. Autrement dit, si la décision ne fait pas l'objet d'une concertation préalable avec l'ensemble d'acteurs concernés sa légitimité sera mise en doute. Cela indiquerait un « changement dans notre conception de l'intérêt général » qui s'accorde à présent aux différentes conceptions de l'utilité collective et joue en faveur de la participation (Blondiaux 2005).

D'après Font (2001) et Brugué et al. (2003), d'autres aspirations interviennent, au moins dans le cas de l'Espagne. Certains responsables municipaux invoquent un « processus de maturation démocratique » (Brugué et al. 2003), selon lequel l'intervention des citoyens aurait évolué de la plainte et la protestation à la coopération. Cette nouvelle relation se traduirait par une implication croissante des citoyens et des associations dans les tâches participatives et de prestation de services. Ce processus articulé avec une augmentation du volontariat ou des subventions à des organisations très diverses permettrait le maintien de certains services dans une conjoncture de restrictions financières (Brugué et al. 2003). Cependant, son effet sur une participation citoyenne de contenu politique serait faible et même démobilisant en raison d'un mécanisme, que certains auteurs considèrent d'achat et subordination de la participation citoyenne (Brugué et al. 2003).

Finalement, la participation citoyenne serait aussi employée par sa dimension éducative. A travers l' « écoute des citoyens », elle sert indirectement à générer du *capital social* qui garantirait un bon fonctionnement de la société (Brugué et al. 2003). La notion de *capital social* popularisée par Putnam (1993) répond à l'ensemble de caractéristiques intangibles d'une communauté qui servent à expliquer les rendements institutionnels, économiques et sociaux de celles-ci. Ainsi, à travers des normes de confiance, des mécanismes de réciprocité et de coopération, le capital social permet de surmonter les problèmes de l'action collective en multipliant la coopération potentielle sans recourir au pouvoir coercitif de l'Etat. Par conséquent, l'affermissement du capital social implique la coopération volontaire. Putnam (1993) affirme qu'une institution démocratique doit être responsable et efficace, c'est à dire sensible aux demandes sociales et effective pour pouvoir atteindre ses objectifs dans un contexte de faibles ressources (Ríos et Ríos 1999).

1.2.3. Quelles sont les formules participatives adoptées par les municipalités dans les sociétés occidentales ?

Bacqué et al. (2005) proposent une différenciation des expériences locales en fonction des dispositifs de participation citoyenne dans une perspective comparative internationale (tableau 4). Entre les ensembles analytiques établis par une spécialiste dans la matière comme Bacqué (2005), nous n'apercevons pas de dispositifs directement assimilables à la procédure du concours ouvert aux entités locales proposée par la municipalité à travers le *pla Buits*. Toutefois, nous repérons des similitudes dans les objectifs recherchés par le « Développement communautaire », répandu dans le monde anglo-saxon et dans les pays du Sud. A l'instar du *pla Buits*, l'objectif recherché par cette modalité de gestion partage la même « volonté de renforcer la participation des *communities* dans la prise de décisions et de renforcer le potentiel civique des citoyens » (Diamond dans Bacqué et al. 2005). Toutefois, Diamond expose que la démarche suivie au Royaume Uni « entretient, de fait, une certaine vision du quartier comme dépendant et passif ». Ainsi l'analogie avec le *pla Buits* ne serait pas intégrale puisque dans notre cas d'étude les habitants organisés ne sont pas exclus du processus. Au contraire ils sont invités à définir l'usage de l'espace à intérêt public.

Nous retrouvons aussi des similitudes de fond avec les « Dispositifs de représentation des citoyens usagers dans les services publics », rapidement répandus en Europe et développés à partir de législations nationales incitatives (Bacqué 2005). A travers le *pla Buits*, des organisations sans but lucratif sont associées en tant qu'usagères et par leurs savoirs impliqués dans la gestion et la production d'espaces à intérêt public et social. Les bénéfices associés à ces nouvelles formes de gouvernance résulteraient de « l'innovation dans les méthodes de résolution des problèmes, une action publique plus efficace, des avantages informationnels, une plus forte

légitimité, une plus grande équité, la promotion de la délibération publique et de l'éducation civique ». Nonobstant, Fung et Olin Wright (Bacqué et al. 2005) annoncent que pour que cette gouvernance délibérative ait les « bénéfiques démocratiques que ses partisans lui attribuent » elle requiert de l'existence « d'un contre-pouvoir significatif » (Fung et Olin Wright dans Bacqué et al. 2005).

Tableau 4 : Liste d'expériences locales de participation citoyenne

Assemblées	Instruments institutionnels d'appui compatibles avec d'autres mécanismes
Référendums	Outil fondamental de la démocratie locale directe aux Etats-Unis et en Suisse qui se popularise à l'échelle locale aussi bien qu'à d'autres échelles
Conseils de quartier	Instance censée faire de porte-parole des habitants. Largement diffusée en Europe, notamment dans notre cadre spatial d'étude
Fonds de quartier	Somme modeste mise à disposition afin de réaliser des investissements de proximité, souvent couplée d'autres dispositifs
Budgets participatifs	Instrument pour associer durablement les citoyens à la discussion du budget local à une échelle supérieure à celle du quartier
Développement communautaire	Gestion des équipements de proximité par les habitants
Jurys citoyens	Dispositif ponctuel de caractère argumentatif qui cherche l'avis consultatif d'individus tirés au sort sur un thème déterminé par les autorités locales
Commissions consultatives	Associent des élus et des délégués d'associations ou des secteurs de la population afin de favoriser la participation
Plans stratégiques participatifs ou de développement communautaire	Associent les citoyens individuels ou organisés à la planification urbaine et sociale des territoires
Dispositifs de représentation des citoyens usagers dans les services publics	Associent des citoyens en tant qu'usagers à la gestion ou coproduction des services publics

Elaboration personnelle à partir de Bacqué et al. 2005

Ces dispositifs développés par l'action publique sollicitent des participants disposés à coopérer. Nous nous intéressons, par conséquent, à une deuxième typologie qui fait ressortir le type de participants sur lesquels les dispositifs participatifs s'appuient. Nous distinguons ainsi: 1) les secteurs sociaux, ce modèle s'inscrit dans la lignée « néocorporatiste des sociétés postindustrielles » (Bacqué 2005:17), qui étend la représentation par secteur social au-delà du domaine économique pour rendre compte de certains groupes minoritaires; 2) les citoyens organisés de la société civile dont la présence est enregistrée par l'Etat; 3) les citoyens mobilisés sans faire de leur organisation un préalable; 4) un échantillon représentatif de citoyens sélectionnés par un tirage au sort ; 5) l'ensemble des citoyens.

Le *pla Buits* sollicite formellement la participation de citoyens organisés de la société civile dont la présence est enregistrée par la municipalité de Barcelone. Cette requête de la municipalité n'empêche pas que des secteurs sociaux ou des habitants mobilisés, sans faire de

leur organisation un préalable, puissent participer au projet du moment où leur projet est officiellement présenté par une entité sans but lucratif enregistrée dans le Fichier de la mairie.

1.2.4. Quelles ont été les expériences et les bases participatives en Espagne ?

Font et al. (2001) affirment qu'en Espagne la formalisation des mécanismes locaux de participation citoyenne s'est fait tardivement. Ce retard résulte des particularités conjoncturelles des structures de pouvoir municipal, qui suite à la dictature ont concentré leurs efforts à édifier des municipalités « propres de l'Etat-providence » (Font et al. 2001). Ce n'est qu'à partir des années 1980, que les pouvoirs municipaux commencent à s'intéresser à la démocratie participative locale alors qu'en France ou en Italie les Comités de quartier se multipliaient au cours de la deuxième moitié des années 1960 (Blondiaux 2005:121).

La première étape de la démocratie participative institutionnalisée en Espagne correspond à « une volonté de légitimation des décisions politiques et à la mise en place de mécanismes prestataires des services publics » (Font et al. 2001). Vers la fin des années 1980, 70% des mairies espagnoles de plus de 100.000 habitants avaient rédigé leurs Réglementations de Participation Citoyenne, qui envisageaient la création de Conseils consultatifs. D'après la définition de Gomà et Font (2001), les Conseils consultatifs sont conçus comme une plateforme d'interlocution des équipes du gouvernement avec le tissu associatif de chacun des secteurs et/ou des territoires de la municipalité. Cette étape se caractérise par le monologue des autorités ou « few talk » dans l'échelle établie par Fox et Miller (1995) (*few talk-many talk-some talk*) (Brugué et al. 2003), les mécanismes participatifs sont conçus pour les acteurs collectifs formalisés et les discours des autorités ne relient pas la vocation participative à l'amélioration des processus décisionnels ni à la création de capital social. Ces expériences aboutissent, dans un premier temps, à un vaste consensus entre les différents acteurs sur l'importance de la participation citoyenne, du moins dans l'acception la plus abstraite du terme. Néanmoins, cet accord est suivi par une insatisfaction généralisée en vue des résultats (Brugué et al. 2003). Par la suite, la plupart des nouveaux mécanismes développés vont s'appuyer sur une *base mixte* (Brugué et al. 2003), c'est à dire que les municipalités qui les organisent comptent avec la présence d'entités et d'individus à titre personnel dans un même canal participatif.

Les *Plans stratégiques locaux* sont mis en place à partir des années 1990 pour répondre à l'insatisfaction des premières expériences participatives. Ce mécanisme sert à encadrer la prise de décisions coordonnées par certains des agents impliqués dans un territoire, en adoptant une vision axée sur des objectifs à long terme (Font 2001). Les premiers plans stratégiques d'origine anglo-saxonne entendaient la participation en tant que partenariat public-privé, la deuxième génération contemple aussi la participation du tissu associatif, des syndicats et des universités (Brugué et al. 2003). Des expériences plus récentes développées dans des villes petites ou

moyennes ont créé des espaces mixtes de participation où les habitants sont invités à participer à titre individuel. Ainsi, il y a une décennie, 35% des municipalités de plus de 100.000 habitants de l'ensemble de l'Etat espagnol avaient entamé un processus de planification stratégique. La Catalogne semble avoir joué un rôle instigateur et présentait des pourcentages de 60% dans la même période (Brugué et al. 2003).

1.2.5. Quelle évolution ont suivi les mécanismes de participation mis en place dans la ville de Barcelone ?

La conformation du premier gouvernement municipal démocratique postfranquiste, suite aux élections de 1979, s'accompagne de rencontres informelles -en dehors des canaux de participation réglementés- entre les représentants du mouvement associatif et les représentants municipaux. Beaucoup d'entre eux provenaient de l'opposition franquiste et étaient, de ce fait, habitués aux différentes formes de revendication citoyenne (Capel 2005; Borja 2010; PDMPC 2010- 2015). Cette première étape conduit à la création de *Commissions de travail* pour traiter des problématiques concrètes. Les six premiers *Centres civiques* conçus comme des équipements socioculturels d'usage polyvalent et comme un point de rencontre citoyenne et associative sont inaugurés en 1982. C'est dans ces centres qu'ont lieu les premiers *Conseils réglementés* ou *Conseils recteurs du Centre Civic*.

En 1983, le Conseil municipal approuve le *Plan général 1984-1992* et le *Plan d'action municipal 1984-1987* (PAM), instruments qui planifient l'activité municipale. La première apparition du PAM assoit le processus de décentralisation et le transfert de compétences au district pour rapprocher l'administration locale des habitants. A cet effet, il établit la détermination de « développer la participation, la communication et la coopération des entités et de tous les citoyens » [PDMPC 2010- 2015]. En même temps, il engage à la complétion des plans urbanistiques qui prévoient « la création d'espaces publics, le rétablissement de zones dégradées et la réhabilitation urbaine » (Truño 2000).

Les *Normes régulatrices de la participation citoyenne* (NRPC) sont publiées en 1986 et constituent le principal document en référence à la participation concertée par la mairie de Barcelone. Les NRPC ont régi et orienté la participation municipale jusqu'en 2002, date à laquelle elles ont été révisées et actualisées par un nouveau règlement, qui incorpore les mentions faites sur la participation dans la *Charte municipale de Barcelone* et la *Charte européenne des Droits humains dans la Ville*. Les normes de 2002 déterminent le développement réglementaire de la *Charte municipale*²⁴ en matière de participation citoyenne. Elles recueillent les « différents organes, processus et mécanismes de participation qui doivent

²⁴ La *Charte municipale*, de nature législative, établit les directives générales régissant l'action, l'organisation et le fonctionnement municipaux.

s'appliquer en fonction des circonstances spécifiques »²⁵. Ces normes ont un statut appliqué et font actuellement l'objet d'une nouvelle révision.

D'après plusieurs sources, actuellement la mairie de Barcelone compte avec 560 organes et mécanismes de participation [Consell de Ciutat 2012; CAB 2013; BTV2013]. Le gouvernement actuel parle d'une « hyperinflation » des canaux participatifs [BTV 2013]. La municipalité a décidé, en accord avec les entités de voisinage et les associations, de supprimer les mécanismes qui ne sont plus nécessaires pour ne maintenir que ceux qui ont une « claire utilité »²⁶. Le délégué de la Commission de participation citoyenne de la mairie affirme que jusqu'à présent le modèle s'est basé sur un principe quantitatif et non pas qualitatif. D'après le président de la *Fédération d'Associations de quartier de Barcelone*²⁷, « il faudrait une armée de volontaires pour assister à toutes les réunions qui sont convoquées »²⁸. Il souligne que le problème des mécanismes participatifs ne réside pas dans le nombre mais dans le fonctionnement qu'il juge d'inefficace car « aucun des nombreux mécanismes participatifs à la portée des barcelonais a un caractère décisionnel, le dernier mot provient toujours des autorités »²⁹. En effet, d'après le *Plan directeur municipal de participation citoyenne 2010-2015* les principaux mécanismes sont les conseils ou les commissions à caractère consultatif. Les seules fonctions décisionnelles déléguées par le gouvernement municipal aux entités ont été la sélection de directeurs de musée ou l'assignation du budget destiné à la coopération internationale et à l'attention de personnes handicapées.

Le délégué de participation de la mairie affirme que la réforme entreprise des *Normes régulatrices de la participation citoyenne* témoignera du fait que la *consultation citoyenne* est la « priorité affichée par le programme électoral » du présent mandat et par le *Plan d'action Municipal* [BTV 2013]. Cependant, depuis le début du mandat (en mai 2011), cette pratique n'a pas été employée, ce qui a soulevé de fortes critiques entre les citoyens et les entités qui demandaient une consultation à propos de la réforme du port historique de la ville (*Reforma del Port Vell*). Le délégué justifie l'approbation de ce plan -qui prévoit la construction d'un port nautique de luxe et un usage privatif de l'espace public- en base à un accord politique et sans qu'il y est concertation citoyenne parce que « le gouvernement savait très bien dans ce cas quel

²⁵ Bulletin Officiel de la Province de Barcelone (BOPB) n° 298 (13.11.2002): http://pam.bcn.cat/sites/default/files/pdfs/Normes_reguladores_de_participacio_ciudadana.pdf

²⁶ « Mantenir els que tinguin una utilitat clara » [BTV2013]

²⁷ En catalan: Federació d'Associacions de Veïns de Barcelona (FAVB)

²⁸ « Caldria un exèrcit de voluntaris per assistir a totes les reunions que es convoquen a Barcelona » [BTV2013]

²⁹ « El nostre malestar té a veure amb la ineficàcia d'algunes vies de diàleg i la poca capacitat decisòria que tenim els veïns » et « cap dels nombrosos mecanismes participatius a l'abast dels barcelonins no té capacitat decisòria, l'última paraula sempre la té l'Ajuntament » [BTV2013]

était le projet et les bénéfices que cela rapporterait à la ville »³⁰. A propos de l'*Initiative Citoyenne*, un autre instrument de consultation populaire recueilli par le PDMPC³¹ et par la Loi catalane 4/2010, le délégué de participation justifie que cette voie n'a pas été explorée à cause « du manque de connaissances et de culture des citoyens [...] beaucoup de normatives sont confuses et difficiles à comprendre à cause du langage juridique »³².

Alors que la municipalité de Barcelone se présente dans le PDMPC 2010-2015 comme une administration qui depuis le rétablissement de la démocratie « a toujours encouragé la participation citoyenne et a veillé à ce qu'elle fasse partie des programmes de gouvernement », les déclarations de ses représentants témoignent d'un discours technocratique et, en tout état de cause, contraire aux discours qui invitent à la démocratie participative locale. Elles prouvent le décalage existant entre la théorie et la pratique de la participation citoyenne dans la politique municipale barcelonaise. D'un côté, la municipalité publie, révisé et actualise une littérature grise qui invoque l'importance de la participation et développe jusqu'à 560 canaux pour qu'elle puisse avoir lieu. De l'autre, on constate que les mécanismes proposés ont une fonction très réduite dans la prise de décisions et finissent par être galvaudés par la société civile et même questionnés par les autorités.

Les règles établies par les autorités du gouvernement municipal ne sont pas toujours claires. La municipalité n'envisage pas une participation étendue à tous les sujets de la ville et certaines transformations sont autoritairement exclues de la consultation citoyenne. Finalement, le manque de transparence atteint même les révisions et les réductions des mécanismes de participation prévues pour le printemps 2013, dans un premier moment. Le président de la *Fédération d'Associations de Quartier de Barcelona* précise que les associations n'ont pas encore été informées des canaux de participation qui vont être supprimés [BTV 2013]. Bien que le Conseil d'Associations de Barcelone se montre favorable à la « rationalisation des espaces de participation », pour le moment il n'y a pas d'informations par rapport à comment cette décision sera prise. Cette réduction arrive à un moment où la méfiance à l'égard des institutions et la crise de la représentation politique est manifeste.

Vu les effets restreints de la participation institutionnalisée, il est difficile d'affirmer que celle-ci puisse constituer un remède. Toutefois, dans un moment de collapsus économique, politique et social, où la viabilité du système espagnol de partis politiques est remise en cause, nous pensons que si les mécanismes de participation fonctionnent, ils peuvent agir en tant que canaux pour avertir des solutions. Toutes proportions gardées, quarante ans auparavant, lorsque

³⁰ « El govern tenia molt clar en aquest cas quin era el projecte i els beneficis que comportaria per a la ciutat » [BTV 2013]

³¹ [PDMPC 2010] art.7, *Droit à l'Initiative citoyenne* dans le Premier chapitre : *les Droits des citoyens*

³² « Carles Agustí considera que aquesta via no s'ha explotat més per la manca de coneixement i de cultura dels ciutadans i perquè moltes normatives són confuses i són difícils d'entendre amb el llenguatge jurídic » [BTV 2013]

le problème de manque de représentation était beaucoup plus grave, il y a eu des mobilisations des mouvements syndicaux et des associations de quartier. Aujourd'hui, après l'effondrement du système bancaire, il existe des mobilisations pour corriger les abus³³ qui se sont produits. Bien que ces deux types de mobilisations ne soient pas tout à fait assimilables, elles ont en commun le fait de se maintenir à la marge, de se méfier ou même de refuser le support et l'accompagnement des partis politiques officiels. Ces mobilisations créent des formes d'implication et de participation citoyennes, qui sans représenter une solution, attestent une crise de représentation.

1.3. Le caractère temporaire, un nouvel instrument urbanistique ?

A côté de l'aspect participatif, l'apparition du caractère temporaire dans l'aménagement des espaces publics urbains constitue une deuxième dimension essentielle du programme municipal. Le *pla Buits* est conçu comme un programme provisoire d'espaces d'intérêt public qui peuvent se proroger jusqu'à trois ans. Pendant la durée des activités, l'usage du sol ne répond pas à l'affectation qui lui est désignée par le plan local d'urbanisme. Nous relierons le caractère temporaire de ces interventions au contexte de faibles ressources financières de l'administration municipale. A l'instar des opérations urbanistiques ponctuelles des années 1980, le *pla Buits* est conditionné par la faible capacité d'investissement du secteur public. Cette fois-ci, la municipalité propose des aménagements à caractère provisoire, en attendant que les projets définitifs prévus puissent être menés à terme.

Nous présenterons d'abord le concept d'urbanisme temporaire en proposant un état de l'art des réflexions développées sur cette pratique urbanistique. En même temps, nous centrerons notre attention sur les activités susceptibles de s'y produire, les usagers concernés et les facteurs économiques et sociétaux qui encouragent leur développement. Étant donné que notre cas d'étude représente une expérience temporaire à caractère institutionnel, nous chercherons à savoir quel est le rôle des pouvoirs publics et de la régulation dans le développement de ces pratiques. Nous examinerons, ensuite, le cadre juridique des usages provisoires prévu par la communauté autonome de la Catalogne. Finalement, nous présenterons un antécédent d'usage temporaire géré par le district de Ciutat Vella à Barcelone en 2008.

³³ Comme le mouvement 15-M ou la Plataforma d'Afectats per la Hipoteca (PAH), mouvement qui dénonce les abus du système bancaire et se mobilise en faveur du droit au logement digne : <http://afectadosporlahipoteca.com/>

1.3.1. Qu'entend-on par urbanisme temporaire ?

L'urbanisme temporaire s'appuie sur le potentiel des usages intérimaires du sol urbain. Les usages temporaires ne sont pas un phénomène nouveau, les interstices de la trame urbaine sont fréquemment utilisés comme place de stationnement, entrepôt de stockage, terrain sportif, chantier de ferraille ou marché d'échange en plein air. Les réflexions sur ce champ n'en sont encore qu'à ses balbutiements (Bishop 2012). Les ouvrages repérés se présentent comme des manuels et des recueils d'expériences, leur objectif est surtout celui d'exalter les qualités de cette pratique et non pas d'en faire une critique académique.

Bien qu'il s'agisse d'une pratique commune souvent à la marge, les usages temporaires ont aussi fait l'objet d'une revendication politique et, dans d'autres circonstances historiques, ils ont été perçus comme des occasions liées à des situations exceptionnelles. La généalogie du terme procéderait de l'International Situationniste des années 1950, l'implémentation de ses pensées dans la ville se basait sur la nécessité de relier l'environnement construit au contexte social pour concevoir l'espace public comme un produit de l'activité sociale (Ronneberger 2006:48). Par ailleurs, depuis la chute du mur, Berlin qui compte avec de vastes espaces vacants est souvent citée comme un « laboratoire d'expérimentation des usages temporaires » (Urban Pioneers 2007).

Les usages intérimaires ne sont pas inclus de manière effective dans les cycles « normaux » de la planification³⁴ et du développement urbains. Le fait est qu'ils sont souvent associés à la crise, à un manque de projets et à une situation chaotique (Urban Catalyst Research Report 2003). Pourtant, leur propre nature temporaire, qui contemple la possibilité d'une « meilleure occasion », comporte que ces usages intérimaires constituent une possibilité d'usage complémentaire aux usages conventionnels. Les zonages et usages du sol « normaux » sont conçus à long terme, alors qu'un usage d'entre-temps serait plus avantageux pour certains groupes d'utilisateurs qui, normalement, « n'ont pas de rapport avec la planification et l'économie à grande échelle » (Haydn et al 2006).

On entend par usages temporaires l'activation à durée limitée de friches et de bâtiments vacants sans développement prévu (Blumner 2006). Etant donné la grande variété d'activités qui peuvent s'y développer -type d'usage, activité formelle ou informelle, dimensions de l'espace, durée de l'activité etc.- la définition ne s'appuie, pour certains chercheurs, que sur l'intention de temporalité de l'utilisateur ou du planificateur. L'usage temporaire d'un espace devient ainsi une phase intentionnelle explicitée (Bishop 2012).

³⁴ Planification en tant que « processus qui fixe, après études et réflexion prospective, les objectifs à atteindre, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation, les méthodes de suivi de celle-ci. La planification prend en particulier la forme de plans d'urbanisme, ceux-ci peuvent concerner une période de temps fixée ou non » (Merlin et Choay 2010:580).

Dans le cas de l'appropriation formelle d'un espace, la limitation temporaire sera définie par le propriétaire et dépendra des plans de transformation prévus pour l'espace en question (Blumner 2006). L'usage de l'espace peut dans d'autres cas être informel, soit par l'absence d'accord avec le propriétaire, soit parce que les usagers éludent, par manque de moyens ou volontairement, les normes d'usage établies. Dans son étude, Hentilä (2003) établit que les utilisations temporaires d'espaces délaissés présentent certaines particularités que nous avons résumées dans le tableau 5.

Tableau 5 : Caractéristiques des usages temporaires d'espaces délaissés

1	Des personnes, autres que le propriétaire y développent des activités
2	Le propriétaire reçoit ou pas, en échange de l'usage du terrain, une rétribution
3	L'usage est limité dans le temps soit par : <ul style="list-style-type: none"> • le statut illégal de l'activité qui s'y développe • des accords ou des contrats spécifiques • une location ou une concession

Elaboration personnelle à partir de Hentilä 2003

Par ailleurs, la limitation temporaire d'usage relèvera de la situation de la ville dans le « cycle du marché immobilier » (Blumner 2006). En principe, l'usage sera permis jusqu'à ce qu'un investisseur y soit intéressé, sans que l'activité provisoire interfère dans le zonage prévu à long-terme. D'après Kamleither (2006), les projets d'usage temporaire sont liés à différentes intentions. Elle différencie deux approches. La première aurait un « but économique » (*clearly directed economic calculation*), celui d'améliorer une propriété ou un secteur de la ville; la deuxième serait suscitée par ce qu'elle décrit comme *the knowledge of the lack of knowledge about the correct objectives* (Kamleither 2006). Suivant cette approche, la mise en place et le développement d'une appropriation temporaire représentent un essai (*process of trial and error*) afin de tester de nouveaux programmes urbains.

1.3.2. Diversité d'usages, d'acteurs et de motivations

Les usagers intérimaires se caractérisent par un capital économique réduit ou même inexistant (Urban Catalyst 2003). Dans leur projet de systématisation d'expériences temporaires, le studio d'architectes berlinois Urban Catalyst (2003) établit cinq typologies d'usagers (tableau 6).

D'après Urban Catalyst (2003), une des raisons qui peut amener un citoyen à développer des usages temporaires est son « statut marginal », qu'il soit temporaire, permanent, choisi ou pas. En revanche, les usagers dits « volontaires et sans but lucratif » (Blumner 2006), seront motivés par une volonté de renforcer leur image, leur économie, leur communauté, ou pour se

manifester en faveur de modes de vie alternatifs. Finalement, les entrepreneurs seront amenés à mettre en place des activités temporaires pour obtenir de la publicité et des terrains bon marché (Blumner 2006).

Tableau 6 : Typologie d'usagers d'expériences temporaires

1) Les entrepreneurs (<i>start-ups</i>) (nouvelles entreprises, créateurs de patents), avec l'objectif à long terme de s'intégrer dans l'économie urbaine
2) Les migrants , qui ne sont temporairement pas intégrés dans les réseaux sociaux et économiques stables
3) Les réfugiés du système (<i>system refugees</i>), qui délibérément se retirent des réseaux économiques et sociaux dominants
4) Les décrochés (<i>drop-outs</i>), sans-abri, immigrants illégaux, « petits délinquants » etc.
5) Les activistes à temps partiel (<i>part-time activists</i>), qui ont une position stable dans la société mais souhaitent de « s'enrichir d'expériences en dehors des normes établies »

Elaboration personnelle à partir de Urban Catalyst 2003

Blumner (2006) a répertorié les usages temporaires les plus fréquents à partir d'expériences en Allemagne et aux Etats Unis et liste les suivants types d'aménagements, activités et appropriations : 1) Parcs, jardins et potagers ; 2) Art et culture ; 3) Sport et autres loisirs ; 4) Entreprises (marché en plein air, bars etc.) ; 5) Stationnements et entrepôts ; 6) Modes de vie alternatifs (parc à roulettes, etc.). Le studio d'architectes berlinois Urban Catalyst, qui intègre les usages temporaires aux pratiques de l'urbanisme traditionnel et mène, en même temps, un projet de recherche pour répertorier des expériences d'urbanisme temporaire, précise que les emplacements choisis, pour y installer des activités temporaires, sont les interstices urbains (avec des surfaces inférieures aux 100 m²), les friches industrielles ou les logements sur le point d'être démolis, les infrastructures, et les bureaux, les magasins ou les appartements vides.

L'analyse des localisations les plus fréquentes se complète avec l'étude de cas, menée par Hentilä (2003), sur différents projets temporaires localisés dans des friches industrielles à Amsterdam, Berlin, Helsinki, Naples et Vienne. Hentilä signale que les usagers temporaires font le choix d'un espace conformément aux raisons suivantes : 1) la disponibilité de locaux économiques ou flexibles ; 2) l'emplacement central ; 3) l'accessibilité ; 4) la proximité à d'autres services ; 5) la proximité à un réseau de coopération mutuelle ; 7) le profil socioculturel du quartier ; 8) le réseau social ; 9) la demande ou l'interaction avec la communauté locale.

1.3.3. Quels facteurs influencent les usages temporaires ?

a. Le contexte économique : la crise

Depuis un certain temps, les usages temporaires prospèrent dans un contexte spatial, économique, légal et culturel qui contribue à leur développement. D'après Bishop (2012), ancien directeur de planification de différents arrondissements londoniens, la restructuration économique produite depuis les années 1960, l'étalement urbain et le déclin démographique et économique à l'origine du rétrécissement urbain (*urban shrinkage*), déterminent les nouveaux programmes qui expérimentent avec le potentiel des usages temporaires du sol en Europe occidentale et aux Etats-Unis (Bishop 2012).

Cependant, dans le contexte spatial de notre cas d'étude, les modifications des composantes structurelles du développement urbain mentionnées par Bishop, quoique présentes, s'avèrent éloignées. En ce qui concerne le *placemaking*, la dimension temporaire et la plupart des espaces vides cédés par la municipalité semblent plus largement conditionnés par les difficultés budgétaires imposées par la crise économique de 2008. D'une part, parce que les budgets publics ne permettent plus d'engager de nouvelles dépenses ; de l'autre, parce que de nombreux projets sont paralysés et révisés par manque d'investissements.

La crise, résultante du déclin économique et/ou structurel, sert de cadre à l'essor des usages temporaires sur des terrains vides, à valeur réduite sur le marché et sans attentes de bénéfices à court terme. Afin d'articuler cette crise des modes de production urbaine qui mène à la prolifération d'espaces vides et à la dégradation urbaine avec l'existence d'usagers temporaires potentiels avec peu de ressources financières, le secteur public peut se voir contraint à réduire ses attentes et à céder des espaces de manière provisoire. Bishop (2012) estime que dans ces conditions l'usage temporaire deviendrait « le seul agenda possible pour faire face aux besoins des électeurs ». Dans ce cas-là, cette nouvelle tendance politique serait uniquement conjoncturelle, dans le sens où les pouvoirs pourraient céder à une certaine créativité collective simplement par manque de ressources.

Une forme alternative d'affronter ces vides urbains part de « la prise de conscience de la situation de crise structurelle, dont on ne peut pas sortir en reproduisant les formules propres à la bulle immobilière » (Blanco 2013). Ainsi, les vides urbains, au delà d'un problème de salubrité, sont perçus comme une occasion pour expérimenter des formules novatrices « de microubanisme participatif » (Blanco 2013). En ce qui concerne le débat actuel sur la fonction des espaces publics urbains, les usages temporaires sont perçus comme des instruments d'« empowerment » ou de capacitation, susceptibles de révéler les possibilités de l'espace (Haydn et Temel 2003).

b. Un mode de planification alternative

Les usages temporaires d'espaces délaissés émergent comme une nouvelle méthode de planification urbaine (Kohoutek et Kamleithner 2003). L'analyse de programmes temporaires, des tactiques d'appropriation de l'espace ou des catégories d'espaces appropriés par un usage temporaire, génère une nouvelle approche à l'incertitude et à son potentiel dans le développement et la planification urbaine (Urban Catalyst Research Report 2003).

Les défenseurs de l'urbanisme temporaire reprennent les réflexions de Certeau. Ils opposent cette pratique à celle de l'urbanisme stratégique en partant de l'opposition des termes provenant du vocabulaire militaire et de la lutte politique : *stratégie* et *tactique*. L'usage temporaire serait ainsi une tactique, comprise en tant qu'« approche du plus faible qui n'est pas en mesure de dicter ses conditions à un adversaire, mais qui est obligé de tenter d'exploiter à son avantage les relations » ; par conséquent, l'urbanisme temporaire est qualifié de « Tactical Urban planning » ou *Urbanisme tactique* (Haydn et Temel 2003:16).

En suivant cette approche, les « tactiques », entendues en tant que démarches du « plus faible », seraient appelées à provenir du hors institutionnel et non pas de la puissance publique en état d'établir les règles. Face à cela, la « stratégie » comprise comme *a work of systematising, and imposing order* (Bishop 2012: 183) est, par définition, rigide et ne peut pas être décomposée. Bishop (2012) détecte des défaillances dans la planification traditionnelle (*masterplanning*) et considère qu'elle est vouée à l'échec: *The basic requirements for implementation -continuity of power, resolve, market certainty, finance and the immediate availability of land- are absent in many masterplans, and they fail as a result* (Bishop 2012: 181). La durée de la formulation, approbation, adoption et exécution des plans d'urbanisme présenterait aussi un défaut (Bishop 2012: 182). Nous entendons ces affirmations comme un pari pour la libéralisation des qualifications du sol. Dans ce cas-là Bishop se réfère aux usages temporaires, mais il pourrait aussi bien suivre la même argumentation pour des usages permanents, comme la construction de logements. L'expérience de la libéralisation du sol, appliquée à des usages définitifs, pourrait susciter en Espagne un nouveau processus spéculatif similaire à celui qui suivit l'approbation de la loi 6/1998 de « Régime du sol et évaluations », dérogée en 2007.

Crawford (1999) développe une approche connue sous le nom d'*Everyday Urbanism* (Temel 2006:56). Cette désignation renverrait aux pratiques du quotidien et à une intervention « réactive » aux situations existantes afin de renforcer leurs qualités. Elle concerne les *small, temporary unintentional, unexpressive, but nonetheless highly frequented location as opposed to standardised, expensive, permanent and large-scale urban projects, which not infrequently end up as ghost towns* (Temel 2006:56). En partant du constat que « la culture est un instrument de

valorisation des territoires dans la concurrence interurbaine », Vivant (2008) développe la notion de *pratiques culturelles off*. Ainsi, appréhender les squats d'artistes et les aménagements informels et temporaires auxquels ils donnent lieu comme le fil conducteur d'une réflexion sur la ville mettrait en exergue leur place dans le processus de gentrification, leur impact sur le tourisme urbain et culturel ainsi que leur rôle comme éléments du projet de régénération urbaine. Or, le *pla Buits* est une démarche institutionnalisée. Cela nous mène à nous questionner sur les possibles rapports existants entre aménagements et pratiques urbaines temporaires et pouvoir public.

1.3.4. Débat sur l'institutionnalisation de la temporalité : Réserves et attentes

La majorité des cas analysés dans les différentes études font référence à des activités temporaires spontanées où entreprises par des collectifs autres que l'administration (Hentilä 2003 ; Haydn et al. 2006 ; Urban Pioneers 2006 ; Bishop 2012). Par conséquent, on se demande s'il est possible que des usages temporaires de l'espace puissent s'épanouir sous l'impulsion institutionnelle. Entre les auteurs consultés, on aperçoit différentes positions envers l'institutionnalisation de projets existants ou la mise en place de programmes temporaires. D'un côté l'ouvrage collectif de Haydn et Temel (2006) s'initie avec un glossaire où apparaît le terme « Institutionnalisation », à la suite duquel les auteurs considèrent que : *An important aspect of temporary use is that institutionalising it usually hurts more than it helps* (Haydn et Temel 2006).

Cependant, Ronneberger (2006) ajoute dans ce même ouvrage que dans « l'économie, les politiques et l'administration », les modalités de « gouvernance à travers la communauté » jouent un rôle de plus en plus important. En Allemagne « the activating state », contrairement à l'« interventionist welfare state », n'est pas supposé contrôler directement la société mais lui donner l'appui « by moderating its 'self-development' » (Ronneberger 2006: 53). Ces modes de gouvernance participative d'ordre gestionnaire s'appuient sur la responsabilisation des communautés et, dans le modèle idéal de la « communauté indépendante » (Bishop 2012: 140), ils contribueraient à diminuer l'intervention et, donc, les dépenses de l'administration. Ainsi, si l'institutionnalisation est entendue comme l'inscription d'une activité temporaire communautaire à un service externalisé de l'administration, le pronostic est moins négatif.

Hentilä (2003) accorde de l'importance au rôle des pouvoirs publics locaux, non pas par l'incorporation de projets intérimaires dans leur agenda politique, mais par le rôle joué par des individus à titre individuel, travaillant dans l'administration locale *as submarines* (Hentilä 2003:16), qui interviennent en faveur du maintien des projets. Dans ce cas-là les activités temporaires seraient un effet collatéral inattendu des actions administratives.

Par rapport aux « Projets temporaires entrepris par la municipalité » (*City initiated temporary projects*), Bishop (2012) nous rappelle qu'au fur et à mesure que les autorités municipales testent différentes formes de production (*design*), gestion et entretien des espaces publics, un ensemble de bonnes pratiques se dégage afin d'accueillir des demandes d'espaces publics de plus en plus variées. Il affirme que les usages temporaires illustrent une des formes de manifestation de l'action communautaire avec des expressions qui varient entre l'occupation, l'agriculture urbaine, les sports, les fêtes urbaines etc. Un des traits communs serait qu'ils se produisent *largely outside the control of business or government*. Malgré cela, les pouvoirs politiques et les planificateurs ne devraient pas ignorer ces initiatives, bien qu'il soit difficile *to get this particular genie into the bottle* (Bishop 2012:147). Pour finir, Bishop considère que « les meilleures pratiques » temporaires sont favorisées par *a lightly regulated environment* (Bishop 2012:147).

1.3.5. Qu'en est-il de la législation catalane sur l'usage provisoire du sol ?

Au sein du débat sur l'institutionnalisation des usages urbains à caractère temporaire, certains auteurs soutiennent que celle-ci entraînerait à la domestication des formes de manifestation de l'action communautaire ; d'autres considèrent que les appropriations provisoires doivent être prises en compte et encouragées. Enfin, certaines voies recommandent l'existence d'un contexte urbain peu régulé. Compte tenu que le *pla Buits* est un programme institutionnel qui doit respecter la législation existante, nous nous apprêtons à présenter le cadre juridique prévu pour ces pratiques dans la communauté autonome de la Catalogne, afin d'appréhender quelles sont les réponses juridiques à ce débat.

Le régime juridique des usages et des travaux provisoires est contemplé et régulé par les articles 53 et 54 du *Text refós de la llei d'urbanisme de Catalunya* (TRUC) et les articles 61 et 62 du *Reglament de la Llei d'Urbanisme* (RTRLUC). Ces réglementations, révisées en 2006, ont à nouveau subi des changements en 2012 (Loi 3/2012 du 22 février). D'après l'article 53 (TRUC), les usages provisoires peuvent être autorisés sur des terrains, si le type d'occupation du sol n'est pas interdit par la législation ou la planification territoriale, urbanistique ou sectorielle et seulement si, aucune procédure d'occupation directe, d'expropriation ou de parcellisation n'y est envisagée. Dans les terrains de propriété privée, les usages temporaires permis sont le stockage, la prestation de services particuliers aux citoyens, les activités productives et commerciales du secteur primaire et les activités de loisir, sportives et culturelles. Les usages résidentiel et industriel ne sont pas permis. La législation spécifie que les travaux, en vu d'accueillir les usages provisoires, doivent être réduits au minimum et avoir une structure démontable. De plus, ils ne peuvent pas ignorer les garanties de sécurité établies par la législation sectorielle et celles-ci devront être accréditées dans le rapport justificatif obligatoire.

En ce qui concerne les interventions provisoires sur des terrains du domaine public, l'occupation temporaire était autorisée jusqu'au mois de mars 2012 pour l'installation sporadique de marchés ambulants ou le développement d'activités de loisir, récréatives, sportives, culturelles, ou similaires. La réglementation ajoute que « l'autorisation de ses usages n'entraîne pas l'inapplication de l'obligation de destiner ces terrains aux finalités déterminées par la planification » (article 53, Chap V TRUC). En mars 2012, la législation élargit les usages provisoires permis en incorporant les occupations temporaires pour l'exécution de travaux, la prestation de services publiques et le stationnement public. La loi 3/2012 introduit aussi des nouveautés en ce qui concerne la procédure administrative. Ainsi, les demandes d'usages temporaire sur des sols du domaine publique doivent obligatoirement contenir : 1) un mémoire justificatif de caractère provisoire des usages et des travaux ; 2) l'agrément des propriétaires, gestionnaires ou exploitants des usages et des travaux de cesser les usages quand la mairie l'ordonnera ; 3) l'engagement des propriétaires, gestionnaires ou exploitants des usages et des travaux à restituer l'espace dans le même état qu'il a été cédé.

1.3.6. Une expérience d'usage temporaire antérieure au *pla Buits* : les cessions à la mairie de Barcelone à Ciutat Vella.

Entre les instruments mis en place par la mairie de Barcelone, nous repérons un antécédent récent de gestion temporaire de vides urbains. Il s'agit, toutefois, d'un modèle différent au *pla Buits* car la relation se fait à l'inverse. Dans ce cas-là, la mairie n'offre pas l'espace mais le sollicite à un propriétaire privé, à travers un protocole de transfert gratuit et temporaire.

Afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, dans un quartier très densément peuplé et fréquenté, les autorités du district rédigent une *Mesure de gouvernement pour l'amélioration des espaces publics*, encadrée dans le *Pla d'Actuació del Districte (PAD)*³⁵ 2008-2011 du district de Ciutat Vella qui prévoit « activer différents instruments et procédures, afin d'agir dans des espaces de manière préventive, pour pallier ou éliminer les problématiques ou les conflits existants » [Rapport Ciutat Vella 2010].

Un des instruments pour agir sur les espaces publics est qualifié d'« urbanisme préventif » et consiste à réaliser des interventions, dans « le mobilier ou la conception » d'espaces, qui accueillent un usage considéré « inapproprié »³⁶, pour éviter des gênes aux habitants. Ce mode d'agir sur les espaces publics s'inscrit dans la réglementation des usages, renforcée depuis 2006 avec la publication de l'Ordonnance du Civisme. Le district négocie les

³⁵ Document stratégique où la corporation municipale établie une vision et des buts à atteindre en spécifiant quelles actions seront réalisées

³⁶ Accumulation d'ordures et l'établissement de sans-abri [Rapport Ciutat Vella 2010]

transferts prévus avec les propriétaires privés et leur offre en échange des services d'entretien et de nettoyage. D'après le rapport de 2010, les espaces furent choisis en fonction de leur emplacement dans le tissu urbain. Les services techniques du district évaluaient si l'espace était approprié pour résoudre les insuffisances de l'entourage de proximité de la zone. Les démarches formelles de la mairie commencent en 2008 et la municipalité décide unilatéralement les usages qui vont s'y développer. L'usage de la friche finalisera une fois que le propriétaire aura décidé d'entreprendre des travaux. Il s'agit, en définitive, de microubanisations temporaires.

Cette formule semble avoir satisfait les deux parties : les propriétaires évitent les dépenses d'entretien des friches et la mairie dispose d'un terrain qu'elle assigne à un usage public temporaire. Le district de Ciutat Vella avait repéré vingt-et-une autres friches (sept dans le quartier de la Barceloneta, quatre dans La Ribera, huit dans le Raval et deux dans le quartier Gothique) et négociait le transfert de neuf de ces friches avec les propriétaires pour d'autres usages publics « comme l'extension d'une cour de récréation ou un stationnement pour motos » [Rapport Ciutat Vella 2010]. Le programme de transfert de friches privées à la mairie serait un exemple de familiarisation de la municipalité de Barcelone avec les usages de caractère temporaire bien que les différences avec le *pla Buits*, en ce qui concerne la propriété et la participation d'entités dans le projet, sont évidentes.

Nous partons du constat que le contexte économique et immobilier actuel à Barcelone est propice aux usages temporaires de certains espaces administrés par la municipalité. De plus, les formules temporaires se présentent comme une démarche tactique par leur flexibilité et leur capacité de tester de nouvelles formules de transformation urbaine. Elles permettent d'entreprendre une nouvelle procédure, aussi bien en ce qui concerne la participation citoyenne comme en ce qui relève de l'exploration d'usages temporaires complémentaires.

Nous avons aussi constaté que les exemples de projets urbains intérimaires sont souvent apparus aux marges et même en opposition aux interventions des autorités locales. Dans ce sens, le *pla Buits* représenterait, non seulement une expérimentation pour le futur, mais aussi, une procédure capable de valider des initiatives alternatives qui seraient apparues de dos ou en conflit avec l'administration municipale, en grande mesure à cause de l'inefficacité du complexe système de canaux de consultation et de communication existants.

1.4. Les aspects superposés du *pla Buits*

Cette dernière partie reprend les trois aspects approfondis précédemment en se rapportant explicitement au *pla Buits*. Nous situerons le programme par rapport à l'évolution des pratiques d'aménagement d'espaces publics à Barcelone : est-ce que le *pla Buits* s'articule aux interventions d'aménagement et de requalification des espaces publics de périodes précédentes ? Ensuite, il s'agira de l'encadrer parmi les processus participatifs existants entrepris par la mairie actuellement : où se situe le programme par rapport aux expériences participatives menées par la municipalité de Barcelone ? Quels sont les objectifs recherchés avec le mécanisme participatif mis en œuvre ? Finalement, nous annoncerons les particularités qui se dégagent de l'incorporation du caractère temporaire à l'aménagement urbain : qu'introduit le caractère temporaire du *pla Buits* à la planification et l'aménagement d'espaces publics ?

1.4.1. Espace public et modèle de Barcelone

Nous nous intéressons au programme de redynamisation de friches du domaine public, mené par la municipalité barcelonaise, en tenant compte de l'évolution de l'intérêt porté sur les espaces publics en tant que catégorie de l'action urbaine. Dans la première étape, le traitement individualisé des espaces à usage collectif avait l'intention de transformer le tissu environnant avec des interventions localisées et à budget restreint. De nombreux auteurs (Capel) et acteurs de l'époque (Borja, Bohigas) affirment que les demandes des habitants furent prises en compte. En effet, certaines de ces interventions répondaient à des revendications résultat des déficits urbanistiques cumulés, entre eux le manque d'espaces à usage collectif.

Par la suite, la direction de l'urbanisme de Barcelone a tenté de systématiser les interventions sans arriver à publier un plan d'action sur les espaces publics. Le discours structurel s'intéresse aux relations entre les différents espaces, à la création de réseaux qui relient les espaces publics entre eux. Parallèlement au traitement systématique des espaces publics, nous avons aussi noté des approches complémentaires qui montrent des inquiétudes pour trouver des solutions à l'aménagement d'espaces qui présentent des difficultés pour s'articuler avec le reste. Dès 1993, l'attention envers ce que Farrando (1993) appelle les microubanisations commence à affleurer. Cet architecte manifeste déjà l'intérêt pour l'expérimentation de nouvelles formes de production participative dans ces espaces et attire l'attention sur le rôle que les acteurs locaux peuvent avoir dans sa conception.

Avec le temps, l'administration municipale introduit des normes qui visent à la standardisation de l'aménagement, ainsi qu'à la régulation des usages des espaces publics. Depuis les années 2000, différentes publications situent l'aménagement des espaces publics au

centre de leur discours. Ces guides animent à relier l'aménagement physique d'un espace urbain avec les besoins et les usages des citoyens en créant des espaces multifonctionnels. Il s'agit ici d'un tournant vers des espaces publics plus civiques qui, paradoxalement, s'accompagne d'une répression et d'une surveillance croissante de ces lieux avec l'introduction de nouvelles normatives (Ordonnance du Civisme 2006). Concomitamment aux approches institutionnelles, d'autres collectifs s'intéressent et agissent sur les espaces publics. Ces collectifs appellent à l'autogestion et les expériences sont motivées soit par un conflit avec les pouvoirs municipaux, soit par la volonté d'agir lorsque les revendications ne sont pas prises en compte.

Le *pla Buits* est présenté en 2012 à un moment où la crise économique et le manque d'investissements rendent difficile la poursuite des travaux d'urbanisation entrepris. Le manque de perspectives de nouvelles réformes urbaines, semble entraîner à un renouvellement des pratiques d'aménagement des espaces publics afin de réduire les dépenses propres des aménagements précédents. Ainsi le *pla Buits* pourrait se présenter comme une alternative qui rompt avec le discours structurel d'homogénéisation dans l'aménagement des espaces publics barcelonais. Désormais, les modes de production de ces lieux sont en train d'être révisés. Le changement de production s'appuie d'une part sur le renouvellement des méthodes d'action, de l'autre sur la diversification des acteurs impliqués. La municipalité évite les dépenses et le lien entre les habitants et l'espace public acquiert plus d'importance qu'auparavant. Cela relève d'un discours qui s'articule, d'une part, avec le contexte de crise économique et d'autre part avec un renouement de l'impulsion participative initiale, qui peut être interprétée comme une volonté d'approfondir dans le caractère civique de ces lieux urbains.

1.4.2. Une modalité participative de production d'espaces publics

L'organisme municipal Hàbitat Urbà présente le *pla Buits* comme une opportunité temporaire « d'impliquer les agents sociaux dans la régénération et la redynamisation » des espaces vides proposés [Pla Buits 2012a]. Pour encourager l'implication de la société civile dans la « définition, aménagement et gestion des espaces vides » [Pla Buits 2012a], ce programme met en place la procédure du concours ouvert à travers lequel des organismes (*entitats*) sans but lucratif peuvent présenter des projets d'aménagement à titre individuel ou collectif. Les projets seront évalués et finalement sélectionnés par un jury (cf. 2.3.4) [Pla Buits 2012a].

Le *pla Buits* est rangé en tant que *Processus participatif ouvert* dans le site de la mairie. Les *Processus participatifs* sont, d'après la définition de la municipalité, des processus impulsés pour accompagner « des projets de spéciale transcendance ou des planifications sectorielles, thématiques et des dispositions importantes ». Ils doivent être recueillis dans des rapports et des mémoires. Dans le tableau 7, nous avons résumé et classifié selon leur typologie, les différents processus participatifs en cours au mois de mars 2013.

Tableau 7 : Processus participatifs ouverts, mars 2013

Plan pour l'Adolescence et la Jeunesse
Commission de suivi des travaux de la Modification du Plan Spécial du Port Vell
Commission de suivi du Plan d'Amélioration et redynamisation de l'avenue Paral·lel
Commission mixte sur « expulsion du logement » dans la ville de Barcelone ³⁷
Concours « Les Portes de Collserola » <i>Pla Buits</i> , mesure de gouvernement
Processus délibératif sur le MPMG de la montagne de Montjuïc. Processus délibératif sur la régulation d'accès au Park Güell <i>Pla Cor</i> , processus délibératif sur le futur de la Rambla
Processus sans spécifier autour de la nouvelle vision d'Hàbitat Urbà sur l'axe Pere IV

Elaboration personnelle à partir de <http://www.bcnparticipa.net/processos/>

D'après la classification d'objectifs de Blondiaux 2005, les objectifs du *pla Buits* sembleraient d'*ordre social et politique* car le mécanisme cherche à animer les liens sociaux en redynamisant des friches. Il cherche aussi l'implication citoyenne et la prise de conscience afin que les participants agissent en tant que « meilleurs citoyens » (Blondiaux 2005). Toutefois, les bases du *pla Buits* s'inspirent de la forme des concours de projets.

Les concours de projets sont réglementés en Espagne par la Loi de Contrats de l'Etat. D'après cette législation, il s'agit de procédures « orientées à l'obtention de plans ou de projets, principalement dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, l'ingénierie et le traitement de données, à travers une sélection qui, suite à sa correspondante licitation, est confiée à un jury » [Loi 30/2007]. Le but est de mettre plusieurs entités en concurrence pour fournir un service. Ce modèle permet à un commanditaire, dans ce cas-là la mairie de Barcelone, de faire le choix de l'organisation la plus à même de réaliser une prestation de travaux, fournitures ou services de caractère social. Dans le répertoire des processus participatifs ouverts, on détecte une procédure analogue dans le concours « Les portes de Collserola » convoqué en 2011. Dans ce cas-là, le projet compte avec une dotation économique, pour les initiatives d'aménagement périurbain retenues, et vise une participation technique, les documents parlent d'*équipes*³⁸ et non pas d'entités sociales.

Après avoir révisé les différents dispositifs de participation des Normes Régulatrices de la Participation Citoyenne (NRPC), nous remarquons que la *Gestion civique des équipements et services municipaux*, contemple la modalité du concours public dans l'adjudication d'équipements ou de services, dans le cas où plusieurs entités, fondations, organisations et associations sans but lucratif veulent exercer des compétences municipales.

³⁷ Ce processus n'apparaît cité que dans la version espagnole du site de la mairie : www.bcn.cat/participacio/es/oberts.html

³⁸ w1.bcn.cat/portesdecollserola/resultat-del-concurs/

Dans ce sens, l'objectif de la procédure mise en place se rapproche d'avantage de ceux d'*ordre managérial ou gestionnaire* (Blondiaux 2005) à travers lesquels une compétence d'usage est reconnue aux entités, qui sont appelées à se responsabiliser de l'exécution, la gestion et le maintien. A différence de la Gestion civique, où la municipalité cède un équipement (une infrastructure déjà construite) ou un service, dans le cas du *pla Buits* il s'agit d'un espace vide. Par ailleurs, cette démarche inspirée du concours n'est pas un concours puisqu'elle n'accorde aucune dotation économique pour la gestion de l'espace. Toutefois elle accorde un minimum de facilités pour la viabilisation de l'espace et un droit d'usage aux entités gagnantes.

1.4.3. L'intégration du caractère temporaire dans la production d'espaces publics

Le *pla Buits* n'aurait pas pu être mis en place si la municipalité ne s'était pas basée sur le principe de temporalité. L'usage temporaire d'un espace devient ainsi une phase intentionnelle explicitée (Bishop 2012). Sans l'incorporation du caractère temporaire, la municipalité aurait commis une infraction en développant ce programme, car elle n'aurait pas pu céder des terrains qui sont affectés par une normative d'usage antérieure. Grâce au marge de manœuvre fournit par le principe de temporalité, ce programme applique une procédure pensée pour garantir la transparence et l'équité dans l'adjudication de la gestion de services et équipements ou d'autres compétences municipales, dans le domaine de la participation citoyenne.

D'accord avec la législation patrimoniale, les licences d'occupation temporaire et les contrats de cession d'usage temporaire du terrain, que les entités juridiques gagnantes obtiendront, comportent une situation de « possession précaire » soumise à révocation par la mairie pour des raisons d'intérêt public. La situation de « possession précaire » se dégage de l'acceptation de part des propriétaires provisoires de cesser toute occupation et de démonter les installations lorsque la mairie l'estimera, sans droit à indemnisation (article 54, Chap V TRUC). *L'usager précaire (precarista [RPEL 1988])* recevra une mise en demeure, un mois à l'avance, si l'espace est réclaté par la collectivité locale et la cession s'annulera automatiquement lorsque le bien sera affecté à un autre usage (art. 76 RPEL 1988).

Cette formalité légitimera une série d'appropriations formelles d'espaces du domaine public à statut jusqu'ici ambigu, puisque la plupart ne sont pas encore aménagés ni ouverts au public (cf. 2.1). La limitation temporaire est définie par l'administration municipale qui établit que les activités peuvent être prorogées jusqu'à trois ans. Elle est donc fixée indépendamment des prévisions de transformation de ces espaces.

Kamleither (2006) différencie deux intentions qui déterminent la mise en place de projets temporaires : l'objectif économique et l'expérimentation de nouveaux usages. Les entités

gagnantes ne peuvent pas obtenir des bénéfices économiques, mais leur présence redynamise un espace urbain délaissé qui aurait difficilement pu s'intégrer autrement au fonctionnement urbain. La municipalité restreint le type d'usagers à travers la sélection qui s'opère dans la procédure du concours. Ainsi les « citoyens à statut marginal », susceptibles d'entreprendre des usages temporaires, peuvent être exclus (Urban Catalyst 2003). En revanche, la présence d'usagers dits « volontaires et sans but lucratif » qui cherchent à renforcer leur image, leur économie et leur mode de vie (Blumner 2006) peut être encouragée.

Dans un contexte urbain conditionné par les difficultés budgétaires et le manque d'investissements privés, la stagnation des projets de transformation urbaine mène à envisager d'autres solutions qui jusqu'à ce moment-là étaient peu habituelles. Ainsi, le *pla Buits* sert à la fois d'essai à travers lequel les autorités municipales n'ont rien à perdre, car leur investissement économique est infime en comparaison avec les dépenses d'aménagement conventionnelles. La municipalité crée aussi la possibilité de trouver des collaborateurs privés à but non lucratif qui prennent en charge un espace. Parallèlement elle sonde quel type d'activités les habitants voudraient voir prospérer dans l'espace public.

Toutefois, les études de cas d'usages urbains temporaires consultés préviennent que l'institutionnalisation des usages temporaires peut être contre-productive, car la municipalité cherche à susciter les usages temporaires en décidant quels espaces et quelles entités sont le plus à même de développer des activités. Finalement, l'incitation et l'appui des usages temporaires sont liés à un entourage peu régulé où les pouvoirs municipaux ne s'érigent plus en tant que direction compétente unique. Le développement de ses pratiques est soutenu par des modalités de gouvernance à travers la communauté. Ainsi, l'institutionnalisation des usages temporaires signifierait, dans le cas du *pla Buits*, l'externalisation d'un service d'aménagement et de gestion d'un espace à usage collectif.

PARTIE 2 : ANALYSE DE LA PROCÉDURE PARTICIPATIVE DE PRODUCTION D'ESPACES PUBLICS TEMPORAIRES

Après avoir analysé l'évolution du traitement des espaces publics à Barcelone, le cadre théorique sur la participation et le caractère temporaire appliqué à l'urbanisme, il devient maintenant possible de caractériser le *pla Buits* à travers l'identification des espaces à concours, l'analyse des discours des riverains et des organisateurs ainsi que la description du processus de sélection. Le fil directeur de cette deuxième partie est l'étude du processus participatif, du point de vue de l'institution qui l'organise ainsi que de celui des habitants.

Dans le cadre théorique nous avons distingué deux dimensions superposées des espaces publics qui ont chacune une typologie d'acteurs associée. L'espace public peut être abordé depuis les usages et les pratiques que les habitants, et plus encore les riverains, y développent. Dans cette approche, la perception de l'espace par les habitants est un élément essentiel à prendre en considération. La deuxième dimension annoncée de l'espace public est la réglementaire à travers laquelle l'administration publique joue un rôle fondamental. C'est elle qui détermine les aménagements et fixe les réglementations auxquelles sont soumis les espaces publics. Ces deux niveaux de lecture justifient notre intérêt pour les discours des deux groupes d'acteurs qui pratiquent et régulent l'espace public urbain barcelonais.

La deuxième partie s'initie par l'identification des espaces physiques qui ont fait l'objet du concours en effectuant un inventaire des dix-neuf friches. Cette présentation descriptive sur une base cartographique sera complétée par les commentaires extraits des entretiens avec les riverains. D'une part, les personnes enquêtées nous informent sur leurs connaissances et leur perception des espaces délaissés du *pla Buits*. D'autre part, ces entretiens nous permettent de nous faire écho sur la diversité d'attitudes, de savoirs et de positionnements par rapport au programme municipal : quels sont leurs attentes de ce projet d'échelle microubanistique à caractère temporaire ? Comment le reçoivent-ils ? Montrent-ils de l'intérêt pour le programme municipal, ou au contraire, de la méfiance ou encore du rejet ?

Dans un deuxième temps, nous analyserons le discours de la municipalité à travers trois entretiens réalisés aux représentants de la direction d'urbanisme de Barcelone (*Hàbitat Urbà*). Nous tenterons d'établir les origines du programme, de comprendre la sélection d'espaces réalisée par la municipalité et d'appréhender quelles ont été les motivations qui ont mené à innover dans le type de procédure mise en place. Nous voulons aussi tenter de saisir quelles sont les appréciations que les représentants ont extrait du développement du concours. En même

temps, ces entretiens nous permettront d'appréhender si les organisateurs conçoivent ce concours comme une nouvelle procédure adaptée au contexte de crise économique ou bien comme une nouvelle formule qui s'implante au-delà du contexte économique actuel.

Finalement, nous caractériserons le développement formel du concours, tout en interprétant la procédure employée. Nous ferons spéciale attention aux critères selon lesquels les différents projets ont été évalués et la démarche stipulée pour déterminer les propositions gagnantes. Entre autres nous répondrons aux suivantes questions : qui peut participer à ce concours et qui en reste exclus ? Quels sont les critères d'évaluation mis en avant ? Qui compose le jury de ce concours et comment fonctionne-t-il ? L'objectif ici sera de comprendre la démarche suivie par la municipalité pour sélectionner les projets gagnants.

2.1. Inventaire des espaces objet de concours et observation des interactions des habitants avec ces espaces

Le programme comprend dix-neuf friches du domaine public distribuées de forme homogène parmi les dix districts barcelonais. Au total, il existe deux friches par district, sauf dans celui de *Ciutat Vella*, secteur qui correspond au centre historique de la ville, où il n'y en a qu'une. L'administration a choisi une distribution égalitaire par districts, néanmoins les surfaces mises à concours sont très variables et vont de 100 m² à 1.000 m². Afin d'identifier et de présenter ces espaces sans usage actuel, dispersés dans le tissu urbain barcelonais, nous avons élaboré une cartographie exhaustive (figure 3).

La carte présente : l'emplacement des différents espaces objet de concours, une photographie qui permet apprécier l'aspect actuel de la friche, une image du cadastre (à échelle 1:5000) qui nous informe de la morphologie et, finalement, des informations en référence à la planification définitive de cet espace et aux projets de transformation associés. Selon la planification des usages du sol établie par le plan local d'urbanisme ou Plan Général Métropolitain (PGM), ces espaces devront accueillir : des équipements (2, 5, 6,7, 13, 15, 18), des espaces verts (1, 3, 4, 15, 16, 17), des voiries (3, 4, 9,12 ,19) ou des logements (4, 8, 10, 11, 14).

2.1.1. Existence du vide et projets prévus

L'observation de terrain et la recherche documentaire nous ont permis d'obtenir des informations sur les usages définitifs prévus par le plan local d'urbanisme et sur l'existence de revendications associées à certains des espaces à concours (en partant du supposé qu'un certain

degré de diffusion et de publicité dans les canaux d'information correspondants³⁹est inhérent à une revendication). A partir de là, nous avons procédé à la réalisation d'entretiens à usage exploratoire à des riverains : une personne enquêtée pour chacune des dix-neuf friches.

Nous avons visité les différents espaces en nous adressant à des riverains qui passaient par les lieux. Nous avons jugé qu'il était plus pertinent d'interviewer quelqu'un qui aurait la volonté de participer à l'entretien et d'apporter des informations que de constituer un échantillon d'âges et de sexes différents. D'ailleurs, les interviewés sont surtout des personnes âgées, souvent plus communicatives, qui ont vécu les différentes transformations du quartier. Cet échantillon d'un enquêté par terrain, bien que réduit, nous permet de nous faire écho sur la diversité d'attitudes, savoirs et positionnements par rapport au programme municipal. Il ne s'agit pas d'avertir si l'initiative répond aux besoins concrets de chacun des quartiers, ni de rassembler des visions contrastées pour chacun des espaces mais de recueillir la perception et les savoirs impliqués des riverains à propos des espaces à concours et surtout de discerner comment les interviewés ont reçu l'initiative municipale.

Notre grille d'entretien ne contenait pas beaucoup de questions pour ne pas accabler l'interlocuteur. A travers les suivantes informations sollicitées, nous voulions faire émerger une vision globale sur le positionnement des riverains face au programme municipal :

- L'occupation antérieure de cet espace et depuis quand se trouve t-il vide
- Les projets municipaux pour cette zone
- L'existence d'appropriations informelles depuis qu'il est vide
- L'existence de revendications pour l'usage de cet espace
- La connaissance du programme municipal

Tout en tenant compte de la difficulté d'avoir une certitude factuelle sur les réponses à ces questions à partir d'un échantillon d'un habitant par vide, nous avons considéré utile d'élaborer une présentation par listes qui condensent les réponses obtenues.

D'après les informations recueillies au cours des dix-neuf entretiens, nous relevons que certains de ces espaces sont sans usage officiel depuis trois ans, tandis que d'autres persistent dans le tissu urbain depuis, au moins, dix ans. Auparavant, ces terrains étaient dans leur majorité bâtis et leur état actuel dérive de la démolition de logements (2, 3, 4, 11, 12, 15, 17, 18), de commerces et d'industries (6, 8, 9) ou d'équipements (5). D'autres espaces n'auraient pas accueillis de constructions préalables (10, 13) ou auraient servi pendant quelque temps de potager urbain municipal (1). Dans un cas concret, l'espace à concours correspond à un ancien jardin privé qui appartenait à une maison, achetée par un promoteur immobilier qui programme

³⁹ Rue, forums sur internet, blogs, revues de quartier, etc.

sa démolition (16). Finalement, quelques espaces formaient part de la voirie (7) ou de la voie du train (19).

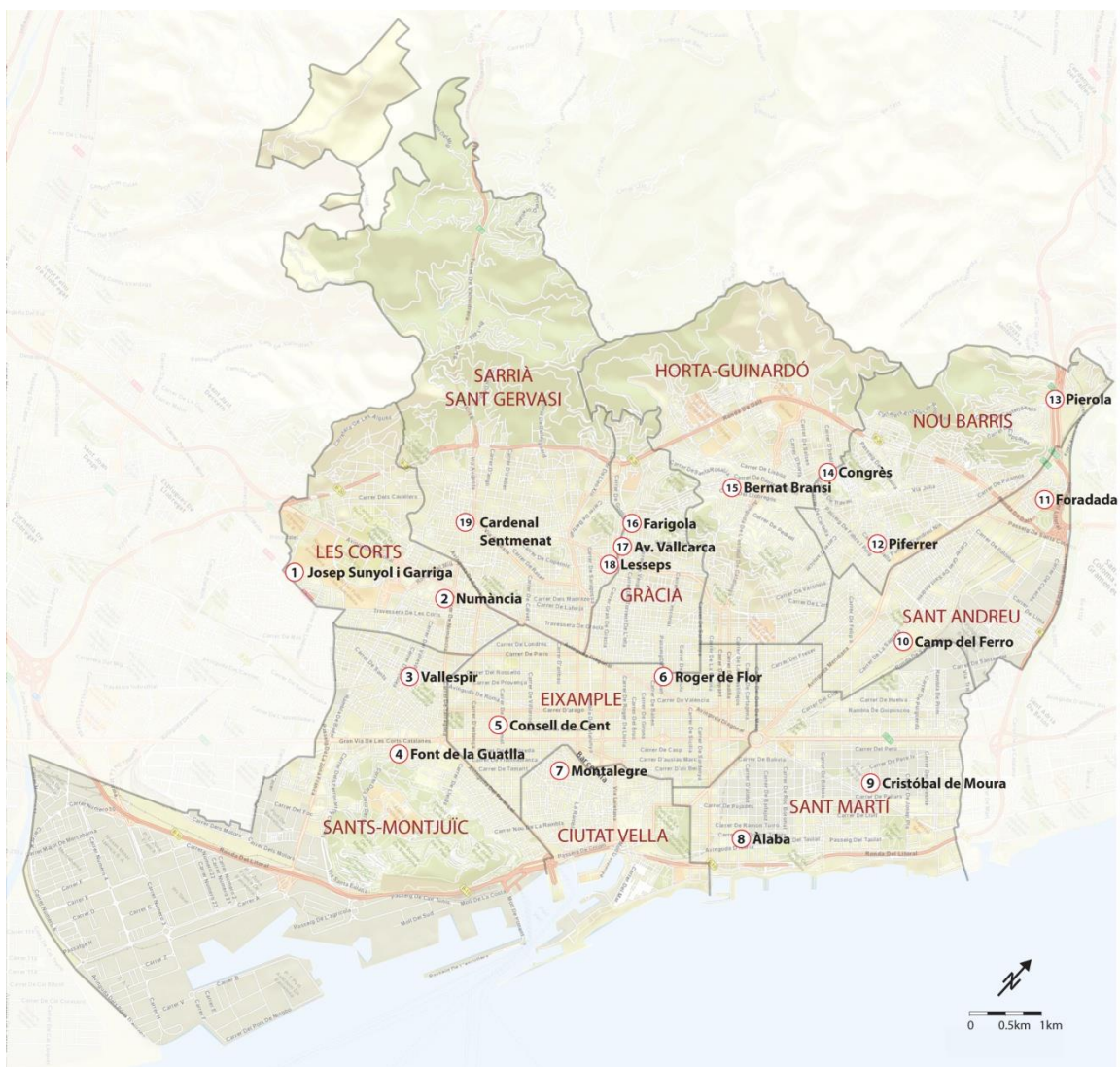
En ce qui concerne ce que les interviewés savent sur les projets municipaux « définitifs » prévus pour ces espaces on peut distinguer trois possibilités :

- Les riverains ont connaissance des plans prévus là où le projet est explicité et publicisé par un panneau municipal informatif (6, 5, 19), ou bien par un panneau informel comme, par exemple, celui qui annonce que le terrain-vague de Vallbona (13) accueillera l'église paroissiale du quartier.
- Les riverains sont aussi au courant des futures transformations de la zone, dans les cas où la friche est incluse dans un plan d'urbanisation connu par la population à cause de sa lenteur ou d'autres problèmes d'exécution (2, 4, 16, 17, 18).
- En dernier lieu, le cas le plus fréquent (1, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15) caractérisé par des habitants qui ne sont pas au courant de ce qui est prévu. Dans neuf cas les interviewés affirment ignorer ce qui est projeté, que se soit parce que l'espace est vide depuis longtemps ou parce que la décision du projet n'est pas encore prise : « ils sont encore en train de discuter » (12).

2.1.2. Présence d'appropriations préalables

En général, les entretiens attestent que lorsque l'espace est clôturé les riverains ne se sentent pas gênés par la présence d'un vide dans le tissu urbain. Ils ont tendance à exprimer : « Si c'est clos c'est parce qu'ils travaillent à l'intérieur » (8), ou encore : « Je préfère que se soit clos, sinon des gens y entreraient » (6). D'après ce qu'on a pu voir sur le terrain, actuellement quatorze sur dix-neuf des espaces à concours sont, soit emmurés, soit clôturés par un grillage. Même si cela n'empêche pas une appropriation, elle rend l'entrée de personnes ou le déroulement « de pratiques inciviques » [Pla Buits 2012b] certainement plus difficile. D'après les habitants interviewés et nos observations nous extrayons que les espaces clôturés suite à une démolition récente (moins de trois ans) n'ont pas d'appropriation préalable connue (17).

Figure 3 : Localisation des espaces à concours du *pla Buits*



	Adresse	Surface	Etat	Usage prévu (PGM)	Transformation associées
1	Josep Sunyol i Garriga	2.021 m ²	Fermée	Espace vert (6c): parcs et jardins publics métropolitains	MPGM ddu secteur compris entre la route de Collblanc, le chemin de laTorre Melina et av. Xile (1997)
2	153, rue Numància	1.226 m ²	Ouverte	Equipement (7a): publics existants et privés	Plan Europa-Anglesola (2006) MPGM dans le secteur défini par les rues Numància, Dr. Ibañez, Anglesola i Vilamur (1993)
3	12, rue Vallespir	414 m ²	Fermée	Espace vert, jardin urbain (6) et voirie (5)	PEU du secteur de la station de Sants (2005)
4	Font de la Guatlla	1.181 m ²	Grillage ouvert	Espace vert (6b), voirie civique (5b) et constructible (18)	MPGM du secteur de la Font de la Guatlla (2004) Zone affectée par le PGM depuis 1976 + PERI Butsems-Font de la Guatlla (1981)
5	148, rue Consell de Cent	585 m ²	Fermée	Equipement (7b)	PEU nouveaux équipements rues Provença, Casanova, Passatge del Mercat del Ninot i Villarroel (Caserne des pompiers) et de Consell de Cent, Comte Borrell, Diputació i Viladomat (friche du couvent des Germanetes)

	Adresse	Surface	Etat	Usage prévu (PGM)	Transformation associées
6	217, rue Roger de Flor	1.776 m ²	Fermée	Equipement (7b) de nouvelle création à caractère local/municipal	PEU assignation de l'usage et lds conditions d'édification de l'équipement de l'ilot délimité par les rues de Roger de Flor, de Rosselló, de Provença i pel passeig de Sant Joan (2006)
7	4, rue Montalegre	207 m ²	Fermée	Equipement (7c): communautaires existents et de nouvelle création à l'échelle métropolitaine	PERI du Raval implantation de l' Université dans l'ilot de la Misericòrdia (1993) PERI El Raval (1990)
8	24, rue Alaba	1.038 m ²	Fermée	22@T	PMU de l'ilot délimité par les rues d'Alaba, Doctor Trueta, Àvila et Av. cària (2002) MPGM aires industrielles du Poblenou, district d'activités 22@BCN (2000)
9	87, rue Cristóbal de Moura	133 m ²	Fermée	Voirie (5)	PMU de l'ilot délimité par les rues de Cristóbal de Moura, Marroc, Agricultura et Treball (2009) MPGM pour la rénovation des aires industrielles du Poblenou, district d'activités 22@BCN (2000)
10	17, rue Camp del Ferro	517 m ²	Fermée	Constructible (14bB) sujet à une modification privée	PEU aménagement volumétrique de l'ilot 9193-005. Secteur Sant Andreu Sagrera - Camp del Ferro (2003)
11	74, rue Foradada	367 m ²	Fermée	Voirie (5) et constructible (13b) semiintensif	
12	122, rue Piferrer	452 m ²	Fermée	Voirie (5) et constructible (18)	
13	12, rue Pierola	893 m ²	Ouverte	Equipement (7a)	Approbation provisoire: PDU construction de l'ARE Vallbona (2011)
14	1A, rue Congrès	323 m ²	Ouverte	Constructible (20a/8): logements à COS élevé	
15	22, rue Bernat Bransi	1467 m ²	Fermée	Equipement (7b) et espace verd (6b)	MPGM du quartier el Carmel et son entourage (2010) PERI Carmel 1986 + Suspension de licences et planification en 2007
16	19, rue Farigola	749 m ²	Ouverte	Espace verd (6b): Kiosque-bar (2008), aire de jeux pour enfants (2011)	PMU alignement de la voirie et aménagement du secteur compris entre le viaduc de l'avenue de Vallcarca et la rue de Gustavo Bécquer. (2008). Zone affectée depuis 1953 P.E.R.I Gràcia + PGM 1976 + MPGM 2002 + PMU 2008
17	37, avenue Vallcarca	839 m ²	Fermée	Espace verd (6a)	PMU alignement de la voirie et aménagement du secteur compris entre le viaduc de l'avenue de Vallcarca et la rue Gustavo Bécquer (2008). Zone affectée depuis 1953 PERI Gràcia + PGM 1976 + MPGM 2002 + PMU 2008
18	26, place Lesseps	107 m ²	Fermée	Equipement (7a)	MPGM du secteur de la place de Lesseps et son entourage (2005)
19	2, rue Cardenal Sentmenat	1.400 m ²	Fermée	Voirie (5)	MPGM secteur des ateliers de maintenance des Ferrocarrils de la Generalitat (1990) PPO Station de Sarrià (1972)

Elaboration personnelle à partir de données du [PIC 2013] et [pla Buits 2013]

D'autres espaces ont été clôturés à cause de l'accumulation d'ordures, comme nous l'explique la personne interviewée rue Vallespir (3) : « Il y avait beaucoup de ferraille et d'ordures [...] une vrai 'cochonnerie' à côté de ce square pour enfants ». Une riveraine nous explique que, dans le cas de la rue Piferrer (12), l'espace fut emmuré parce que des gens y faisaient des barbecues. Apparemment, ce type d'appropriation se ferait encore malgré le mur levé. Dans certains des espaces clôturés, nous entrevoyons des entrepôts de matériaux de construction ou bien les riverains nous informent qu'il y en a eu auparavant (1,19). Dans d'autres ca l'espace a dû être nettoyée à cause d'un surpeuplement de chats.

Entre les cinq espaces qui sont restés ouverts, on constate que deux sont utilisés de place de stationnement (13 et 14). Dans le cas de la rue Congrès (14), l'interviewée indique : « Personne ne se plaint, il manque des places de stationnements à Barcelone, même si dans ce quartier ce n'est pas encore payant ». Dans le cas de la rue Pierola (13), l'interviewé nous informe que l'espace sert aussi de stationnement. En ce qui concerne les trois espaces ouverts restants, l'interlocutrice rencontrée rue Numància (2) nous informe que «Maintenant c'est très propre », le terrain a été aménagé avec du gravier. Nous remarquons ici la présence d'une *tente* appartenant à une entreprise de grande distribution spécialisée en articles sportifs. Il s'agit d'une installation temporaire de vente d'articles d'occasion qui -d'après les vendeurs- a le permis de la mairie. Cette structure aurait déjà été placée pendant les semaines de Noël et y restera pendant une semaine au mois de mars. Un quatrième espace ouvert, celui de la rue Farigola (16), est aménagé depuis 2009 avec quelques bancs et un coin pour chiens. Cependant la personne interviewée se plaint que les chiens occupent tout l'espace et qu'elle n'ose plus se promener avec son petit-fils. En dernier lieu, l'espace de Font de La Guatlla (4) avait un grillage que les riverains auraient retroussé pour pouvoir y promener leurs chiens.

Tout en tenant compte des limitations dues à l'échantillon réduit de riverains enquêtés par espace, nous proposons une distinction en six typologies d'appropriations :

- 1) espaces clôturés sans usages détectable (5, 7, 8, 15, 11, 15,18)
- 2) espaces clôturés par un grillage pour être maintenus « propres » (1, 3, 9, 10, 17)
- 3) espaces clôturés avec des matériaux de construction à l'intérieur (6, 19)
- 4) espaces ouverts utilisés comme stationnement de voitures (14,13)
- 5) espace clôturés par l'administration mais informellement utilisés (4, 12)
- 6) espaces ouverts formellement aménagés ou à usage commercial provisoire (16, 2)

2.2.3. Existence de revendications collectives ou de demandes individuelles

On remarque des inscriptions sur plusieurs des panneaux informant du *pla Buits* ou à côté. Dans celui de la rue Farigola (16) quelqu'un critique les interventions municipales : *Quelle honte ! Mairie-menteurs ! crapules!!*⁴⁰ ; dans celui de Montalegre (7) on y observe une demande : *Zone de graffiti*, dans celui du carrer de Sentmenat (19) : *Nous voulons un parc maintenant!*. Finalement, un panneau informel nous informe du projet de construction de l'église paroissiale de Vallbona dans l'espace de la rue Pierola (13).

⁴⁰ Dans l'original : *Qué vergüenza ! Ayunta-Miento. Crápulas!!*

Figure 4 : Inscriptions sur les panneaux informatifs du *pla Buits*



Photographies personnelles (février 2013)

Lorsque nous demandons aux personnes interviewées si elles sont au courant de revendications sur l'usage de ces espaces, la plupart affirment ne pas en avoir connaissance. Toutefois, l'interviewée de la rue Piferrer (12) nous explique : « Je crois que oui, il y a eu il n'y a pas très longtemps une manifestation ici à côté ». Lorsque nous essayons de tirer d'avantage de détails, elle affirme ne pas en savoir d'avantage parce que la manifestation aurait eu lieu pendant sa journée de travail.

Dans le cas de la rue Pierola dans le quartier de Vallbona (13), l'interviewé nous confirme que ce terrain doit accueillir l'église paroissiale. A propos de l'espace de la rue Congrès (14), la riveraine nous fait savoir qu'il existe des revendications tous les lundis soir contre la fermeture du service d'urgences du Centre d'attention sanitaire primaire, mais aucune pour cet espace. Pour l'espace de Camp del Ferro (10), le riverain nous communique qu'il ne fait l'objet d'aucune demande, il attire notre attention sur un bâtiment abandonné et nous explique qu'il a accueilli un squat. A présent, les squatteurs auraient été expulsés et un panneau indique que cette maison accueillera l'association du quartier.

Nous en dégageons que les riverains interviewés ont des savoirs partiels sur les revendications qui ont lieu dans leur entourage. La plupart des espaces à concours, des vides clôturés, ne semblent pas être convoités, ni avoir été sélectionnés en répondant à une demande ou à une revendication. Certes, l'échantillon réduit de personnes interviewées ne nous permet pas de nous informer du vaste éventail sur ce que savent les riverains mais nous offre tout de même un panorama très général, à analyser avec prudence.

D'après nos entretiens, les réclamations des riverains font moins référence à l'usage des espaces englobés dans le *pla Buits* qu'à la lenteur dans l'exécution des plans de rénovation urbaine associés à ses espaces. En effet, presque la totalité des espaces vides mis à concours se situent dans une zone comprise dans un plan de rénovation urbaine (fig. 3). Certains de ces plans affectent des quartiers entiers depuis le Plan Général Métropolitain de 1976. La mairie a fait un inventaire des espaces où apparaissent les caractéristiques physiques des lieux, l'usage définitif prévu et les équipements municipaux les plus proches⁴¹.

Figure 5 : Quartier de la Font de la Guatlla



Source : [PlaBuits], <http://fontdelaguatlla.blogspot.com.es/> et photographie personnelle

C'est le cas du quartier de la Font de la Guatlla (4), zone d'anciens logements qui seront démolis afin d'agrandir le parc de la montagne de Montjuic. L'espace du *pla Buits* ne faisait l'objet d'aucune revendication. La mairie aurait proposé un programme pour que cet espace ait un usage : « D'ici trois ans ils ne voudront plus le conserver (l'aménagement provisoire de l'espace) et nous espérons qu'ils auront fini d'exécuter le plan qui affecte la zone ». En effet les riverains insistent sur le fait que le PERI (*Plan spécial de rénovation urbaine*) aurait dû finir il y a huit ans. Le fait que le plan de rénovation se perpétue poserait un problème pour ceux qui résident encore dans les logements anciens et pour ceux qui résident juste en face, ils souhaitent avant tout que « ce quartier devienne un quartier normal ». Ici la proposition temporaire de la mairie est perçue comme un *rafistolage* en vue des développements futurs prévus qui sont ceux véritablement attendus par les deux riverains enquêtés et que les riverains perçoivent comme une transformation qui améliorera et *normalisera* le quartier.

41

http://w110.bcn.cat/portal/site/HabitatUrba/menuitem.0730c22519a3ab6272d572d5a2ef8a0c/?vgnextoid=74232f5d061e8310VgnVCM10000072fea8c0RCRD&lang=es_ES

C'est aussi le cas des alentours de l'avenue de Vallcarca, dans le quartier qui porte le même nom. Ce territoire est assujéti à différents plans urbanistiques qui se succèdent depuis 1953 et qui auraient voué le quartier à la dégradation par l'affectation des bâtiments dans l'attente de l'exécution du plan. Selon les dernières modifications du Plan Général Métropolitain de 2002 et le Plan d'amélioration Urbanistique (PMU) de 2008 ce secteur doit être transformé en «ceinture verte ». La riveraine de la rue Farigola reproche à la municipalité de leur avoir laissé « un quartier qui fait pitié », où tout y est paralysé. Elle se plaint que les habitants n'auraient dû être délogés et les bâtiments démolis que si la mairie était certaine de pouvoir mener à terme ce qu'elle avait prévu.

Dans le district de Sant Martí, encore en pleine transformation par les travaux du 22@⁴², les serveurs du bar face à l'espace de la rue Cristòbal de Moura (9), nous renseignent, dans cette zone il n'existe aucune association où collectif qui puisse s'organiser : « Il n'y a que 'quatre vieux' et les travailleurs qui viennent le soir dormir chez eux ». Par ailleurs, ils considèrent inconcevable qu'il y ait encore des rues sans goudron à Barcelone. Le terrain-vague devant leur local ne leur gêne pas alors qu'ils estiment qu'il devrait «au moins y avoir un vraie rue ».

Dans ces trois cas, les entretiens expriment les doutes des habitants sur la capacité de la mairie à mener des projets urbanistiques, surtout à cause des retards qui affectent les plans prévus pour ces espaces. L'enquêté de la rue Farigola (16) rend compte de son indignation avec la municipalité qui n'a jamais su donner de réponse à la dégradation du quartier imposée par des affectations d'usage urbain.

Tout à l'encontre se situe la perception du riverain de l'espace de la rue Foradada (11), dans le quartier périphérique de Trinitat Vella. Ce quartier cumulait un déficit historique de services, transports et équipements. Ici, le riverain interviewé nous explique qu'il ne manque plus rien puisque maintenant ils disposent d'un nouvel hôpital, un centre civique et une résidence pour personnes âgées.

2.1.4. Connaissance du *pla Buits* par les interviewés

Lors de nos entretiens nous nous sommes intéressée à savoir si nos interlocuteurs étaient au courant du *pla Buits* afin d'appréhender quelles étaient leurs opinions et comment valorisaient-ils l'initiative municipale. D'après les informations recueillies, à peu près la moitié (10 sur 19) ne connaissait pas le programme. La plupart des personnes qui en étaient au courant s'étaient renseignées à travers les panneaux informatifs que la municipalité a installés à cet effet. Deux interviewés ont été informés dans différentes réunions d'associations de quartier (3 et 4) et

⁴² Reconversion de 200ha du district industriel de Sant Martí de Provençals en foyer d'entreprises de R+D.

une dernière personne nous a expliqué qu'elle avait parlé avec des « jeunes gens » qui voulaient savoir quelles étaient leurs propositions d'usage pour l'espace (15).

Dans le cas de la friche de la rue Bernat Bransi (15) qui est encerclée par des bâtiments, l'interviewé auquel des jeunes gens auraient renseigné sur le programme, considère que l'espace à concours n'a pas de « bonne solution ». Il argumente que « c'est un espace très grand » mais « peu pratique » car la sortie est étroite et de ce fait « très peu profitable ».

Le riverain de Camp del Ferro (10) nous indique que « la mairie veut céder cet espace qui est resté vide pour voir quels projets seront présentés, jusqu'au 1er février [...] mais je ne sais pas si quelqu'un s'est présenté ». L'interviewée de la rue Montalegre (7) où l'espace se correspond à un étroit couloir de 200 m², nous explique, sans connaître le programme, qu'il « faudrait simplement ouvrir le grillage et mettre un banc pour que les personnes âgées « puissent s'asseoir ». Le riverain de la rue Viladomat (5) se plaint de la dégradation des murs qui enferment l'espace à concours. Il se lamente aussi de la démolition de l'ancien couvent dont la friche est actuellement partiellement englobée par le *pla Buits*. Il considère que ce bâtiment aurait du être respecté, du moins le secteur en meilleur état de conservation.

A propos de l'espace de la rue Sunyol i Garriga (1) l'interviewé nous explique que ce secteur a subi « beaucoup de changements [...] ils ont soulevé et refait cette rue au moins trois fois ». Il connaît le programme parce qu'il a vu le panneau mais il nous explique que ce qu'il souhaite pour le quartier « c'est qu'il y est du travail ». Il se plaint aussi des prix trop élevés des nouveaux logements construits en face. Dans le cas de l'espace de la rue Cristòbal de Moura (9), les serveurs interviewés connaissaient le programme : « Si tu as une idée, pour l'utiliser, tu la présentes. S'ils te l'accordent, ils te donnent l'espace pendant un temps, comme s'ils te le louaient mais sans rien payer ».

L'interviewée de la rue Vallespir (3) qui a eu connaissance du programme municipal lors d'une assemblée du district de l'Eixample voulait se renseigner sur le financement des projets. Elle se demandait : « si on y prévoit une construction, qui va la financer ? la propre organisation ? » et voyait une contrainte dans le fait que le programme soit temporaire. D'après elle il s'agirait avant tout d'« une sorte d'échappatoire à cause de la crise », « la mairie n'est pas en train de proposer grand-chose », parce qu'il « n'ont pas de capacité pour investir ». Personnellement, elle considère que « c'est un bon endroit pour faire un potager urbain. Dans ce quartier il y a beaucoup de personnes âgées, mais aussi de jeunes. Un potager serait une bonne façon de relier les habitants du quartier pour établir des liens entre la population ».

L'interviewé de Font de la Guatlla (4), espace lié à un projet de rénovation lent et actuellement paralysé nous informe très rigoureusement de la situation : « la mairie dit qu'elle

n'a pas les moyens pour mener à court terme ce que le plan prévoit ». Il se demande si l'administration municipale « aurait dû faire une prévision budgétaire, [...] je ne sais pas s'ils l'ont faite ou pas ou si le budget qui y était destiné a été utilisé avec d'autres fins ». En ce qui concerne le *pla Buits*, ce riverain considère que la mairie a eu l'idée « de donner une utilité » aux espaces vides « pour éviter qu'ils soient oubliés ». Il a reçu la notification du *pla Buits* à travers l'association de quartier et il entend que ce programme a pour objectif « faire quelques améliorations pour que les habitants vivent un peu plus décemment ». Il nous précise aussi que « ce sont des espaces qui permettaient peu d'usages [...] lorsqu'ils ont démolis les maisons ils auraient pu aménager (la friche) un peu plus, en cachant les trous et le béton pour que les plantes puissent pousser ». Finalement le riverain nous signale que le projet présenté par l'association de riverains de Font de la Guatlla compte avec la participation de la mairie pour « le minimum de viabilisation et d'arrangements de l'espace afin qu'on puisse travailler ».

La riveraine avec qui nous avons eu l'occasion de parler devant l'espace de la rue Farigola (16), quartier aussi lié à un très long processus d'expropriations et démolitions et avec un futur incertain, nous demande très énervée : « Oui les gens proposent... mais c'est qui, qui réalisera le projet ? Les mêmes qui proposent ? [...] il faut qu'ils (les personnes qui présentent le projet) fassent quelque chose pour que tout le quartier puisse en profiter ».

Elle nous indique que l'aménagement effectué par la mairie en 2009 est « vraiment mal fait » car du côté où se trouve le coin pour promener les chiens il n'y a pas de bancs pour que les propriétaires s'assoient ce qui fait que tout l'espace est finalement « envahi par les chiens ». Elle nous explique aussi que les personnes âgées ne peuvent pas y accéder : « il n'y a pas un vrai chemin, aligné, comme un trottoir » et se demande si au moins quelqu'un pouvait mettre du béton sur le parterre afin que tout les habitants du quartier puissent profiter de cet espace. Elle dit comprendre que « la mairie n'a pas les moyens maintenant » ce qui n'empêche pas, d'après elle, de soigner « les petits détails qui ne sont pas si coûteux ». Elle réclame aussi des poubelles et se plaint qu'il y est maintenant « même des tiques ici » car les propriétaires « viennent nettoyer leurs chiens ».

Certains riverains interviewés sont surpris par le mode d'aménagement et gestion proposé par la mairie avec ce programme. Quelques uns se résignent et bien qu'il considèrent que « la mairie ne propose rien », c'est à dire que le programme municipal n'apporte rien, du moment où la mairie ne prend pas en charge l'aménagement, parce qu'elle n'a plus de moyens pour investir dans l'aménagement prévu pour ces espaces, ils donnent leur avis sur de possibles projets à réaliser. C'est le cas de la rue Vallespir (3), où une riveraine, qui à priori ne semble pas très convaincue par l'initiative municipale, finit par proposer un potager urbain. En général, les enquêtés expriment leurs doutes sur le mode de financement des activités et se montrent

déconcertés par le fait que les propres organisations doivent se financer. D'autres partagent l'objectif énoncé par la mairie d'améliorer l'entourage pour que les riverains en profitent (4). Toutefois, ils avertissent que ces espaces ne permettent pas beaucoup d'usages, ils seraient donc mal choisis. Enfin, les riverains les plus indignés par le traitement reçu de la part de la municipalité, expriment leurs doutes et leur méfiance envers la capacité de la mairie à mener des projets. La riveraine, rue Farigola (16), craint que ce programme institutionnalise une appropriation à même d'exclure d'autres habitants du quartier.

En définitive les entretiens nous ont permis d'apercevoir un répertoire de positionnements. Les personnes interrogées nous montrent des savoirs partiels sur les revendications associées aux espaces, sur les usages antérieurs, les projets à venir et le fonctionnement du programme municipal. De même elles expriment leur incertitude face à l'initiative municipale, leur indignation, surtout lorsque l'espace est associé à une transformation urbaine qui se perpétue. La plupart montrent leurs doutes par rapport à la capacité de la mairie à mener des projets. Toutefois certains proposent des idées et seraient prêts à coopérer pour rendre leur entourage plus agréable.

2.2. Perspective de l'administration et explication du choix

Dans le chapitre qui suit nous centrerons l'attention sur le discours des organisateurs du programme municipal. Nous avons réalisé trois entretiens avec des interlocuteurs d'Hàbitat Urbà. Le premier entretien à visée exploratoire s'est déroulé en janvier 2013 avec M. Alberto Piedrabuena, directeur de Coordination Territoriale de la Gérance Adjointe d'Urbanisme (Habitat Urbà), avant la remise de projets. Ce premier entretien nous a servi pour avoir une première vision générale du discours municipal sur le *pla Buits*. Les deux suivants entretiens réalisés avec Mme Laia Torras, chef de Participation de la Direction de Projets d'Habitat Urbà et avec M. Vicente Guallart, architecte en chef de la mairie de Barcelone en avril et en mai 2013 nous ont apporté des renseignements plus concrets que nous traiterons en profondeur dans cette partie. Les entretiens réalisés aux trois représentants de cet organe administratif nous permettront d'appréhender les motivations et les attentes de l'action publique municipale avec la mise en marche du programme. A la fois, ils nous permettront de discerner comment est-ce que Hàbitat Urbà a conçu le *pla Buits* : s'agit-il d'une nouvelle procédure consubstantielle au contexte de crise économique ou bien, est-il question d'un nouveau mode de procéder à la requalification et la création d'espaces publics ?

Concrètement, nous cherchons à savoir quelles sont les origines du programme : s'inspire-t-il d'autres expériences internationales ou se veut-il novateur ? Nous cherchons aussi à élucider comment le tri des espaces à concours s'est-il réalisé : qui et comment sont choisis les

espaces à concours ? Pourquoi a-t-on choisi ces espaces et non pas d'autres avec des appropriations préalables ou des revendications d'usages existantes ? Est-ce que la municipalité a tenu compte de l'avis des riverains ou des associations à base territoriale dans le triage d'espaces ? En troisième lieu, nous cherchons à savoir comment s'est opéré le choix pour cette procédure de concours ouvert aux entités sans but lucratif : que doit-on entendre par l'emploi du terme *implication* ? Qu'espèrent les organisateurs des participants au programme ? Que représente l'incorporation de la dimension temporaire au programme ? Privilégie-t-on l'aménagement d'espaces de proximité ? Finalement, il s'agira de relever le rôle de la requalification, la production et la gestion des espaces publics dans l'étape actuelle du « modèle urbain barcelonais ». Est-ce que les projets participatifs, la cession d'espaces ou le caractère temporaire s'articulent à une nouvelle manière de gérer les espaces publics barcelonais ?

2.3.1. Quelles sont les origines du programme ?

Les différents représentants conviennent que le programme *pla Buïts* ne s'est pas inspiré d'autres expériences internationales. Lors du premier entretien, M. Alberto Piedrabuena nous informe que le *pla Buïts* part de l'initiative de l'architecte en chef Vicente Guallart et trouve son origine dans le constat « de l'existence de vides urbains qui vont subsister dans le temps ». Par ailleurs, il défend que ce programme s'articule avec « la volonté des autorités municipales (*Convergència i Unió* au pouvoir depuis mai 2011) de construire un « urbanisme social » capable d'établir « un lien entre l'urbanisme et la société ». D'après M. Piedrabuena, avocat de profession, « les caractéristiques d'affectation du sol ne sont pas les mêmes que dans d'autres pays, le *pla Buïts* profite de la spécificité barcelonaise qui permet par une sorte de requalification intérimaire de l'espace de mettre en œuvre ce programme ». Ainsi, toute proportion gardée, de la même façon que dans les années 1980, la méthode de requalification urbaine était directement liée à la vision théorique de l'architecte Oriol Bohigas, à présent le programme de redynamisation de friches urbaines partirait aussi de l'idée de l'architecte en chef municipal.

De son côté l'architecte en chef ratifie l'originalité du programme qui ne se serait pas inspiré d'autres expériences locales ou internationales (« Nous ne nous sommes pas inspirés d'un projet en concret »). Il relie l'origine du programme avec le moment de crise économique et de changement de paradigme qui mène à se questionner sur le devenir des ressources de sol urbain existantes : « Barcelone a plus de mille espaces vides qui représentent une valeur, un actif qui demeure abandonné [...] parce que nous n'envisageons pas de nouveaux systèmes de gestion ».

Bien que le programme est présenté comme une réponse qui envisage un nouveau système de gestion et profite d'une spécificité barcelonaise dans la requalification intérimaire

des usages du sol urbain, M. Guallart nous explique que la ville écossaise de Glasgow est en train de mener à terme un projet très semblable de forme contemporaine, le *Glasgow stalled Spaces*. Ce programme, qui se déroule depuis 2011-2012, est parvenu à reconverter 12 ha de friches délaissées « by promoting the installation of temporary landscaping on vacant sites » [Glasgow Stalled Spaces 2013]. La municipalité de Glasgow en partenariat avec *Glasgow Housing Association* apporte une subvention de 2500£ aux *communities* pour qu'elles puissent développer les projets sélectionnés. Sur son site, la mairie de Glasgow présente les *Glasgow: Inspiring examples* parmi lesquels figurent deux programmes développés à Londres (*New Community Food Growing Spaces for London* en 2012 et *Growing Greens In A Bag*), ainsi que des expériences internationales dont deux à New York (*The Science Barge* et *Blue Sea Developments*), une à San Francisco (*Efforts to turn empty lots to a glass half full*) et une dernière à Amsterdam (*Houthavens*). Mr Guallart nous indique que justement le prix « City to City » organisé par la municipalité de Barcelone et le FAD (*Foment de les Arts i del Disseny*) vient d'être décerné à Glasgow parce que « nous avons beaucoup apprécié qu'il y ait d'autres villes qui se posent des questions semblables ».

De son côté Mme Torras, nous situe les origines du pla Buits dans un cadre plus local à la confluence de deux facteurs. D'une part, une étude menée par Håbitat Urbà chargée de cartographier les espaces sans usage de la ville, de l'autre, la demande sociale existante qui fait que la mairie reçoive de forme directe ou indirecte des demandes d'occupation temporaire d'espaces. D'après Mme Torras le courant lié au caractère provisoire et à l'utilisation d'espaces sans usages existant dans le monde de l'urbanisme et de l'architecture n'est pas spécialement inspirateur. Il y aurait d'abord eu cette confluence des facteurs et «c'est ensuite qu'on a visité différentes expériences au niveau international pour avoir des pistes » assure-t-elle. Pendant l'entretien, Mme Torras cite à plusieurs reprises l'expérience « Esto no es un solar » (*Ce-ci n'est pas un terrain-vague*) de Saragosse.

Cette initiative promue en 2009 par la *Sociedad Municipal Zaragoza Vivienda* et dirigée par l'architecte Patrizia di Monte, apparaît comme une réponse au problème causé par l'accumulation de déchets dans les terrain-vagues urbains qui provoque des gênes aux riverains [Estonoesunsolar 2013]. Le projet, inscrit dans le *Plan de empleo* (Plan pour l'emploi du gouvernement), a pour but le « nettoyage, la réhabilitation et l'entretien » de terrains de propriété privée temporairement cédés à la mairie afin de « récupérer ces espaces et les ouvrir aux riverains » [Estonoesunsolar 2013]. Pendant sa première année de fonctionnement, ce programme disposait d'un budget d'1M euros et a réussi à recruter une quarantaine de travailleurs [Plan empleo ZGZ 2013]. Au cours de cette première édition la société municipale a créé un bureau d'études qui s'est occupé d'organiser des procédures de participation citoyenne et des analyses sur les possibilités de réutilisation des terrains-vague [Plan empleo ZGZ 2013]. A

partir de 2010, l'échange entre les citoyens et les aménageurs s'est produit au sein des commissions de district où différentes organisations citoyennes étaient convoquées. Actuellement le programme *Esto no es un solar* est l'un des nombreux services offerts par l'entreprise consultante « antigrffiti et environnement »⁴³ *Icaz aplicaciones*.

Mme Torras insiste sur la différence entre l'expérience de Saragosse et le *pla Buits* ; le programme barcelonais ne sollicite pas « uniquement la participation » mais demande directement aux habitants d'aménager les terrains vagues, en vue de leur utilisation. Par ailleurs, l'un des objectifs recherchés par la municipalité est de connaître les propositions de gestion d'espaces publics suggérées par les organisations. Ici, la municipalité met en avant son intérêt pour consulter et faire émerger les savoirs impliqués et les propositions citoyennes.

D'après Torras, Habitat Urbà a décidé de résoudre le problème de la prolifération et la dégradation des terrain-vagues et la demande d'espaces temporaires de part des citoyens en suivant une logique d' « intendance urbaine » (*custòdia urbana*) et non pas à travers la concertation avec les habitants. Le principe d'intendance urbaine se base sur la protection ou la veille du territoire à travers l'accord de deux personnes privées. Le propriétaire et un particulier, intéressés par un patrimoine qui mérite d'être conservé, accordent la gestion de cet espace autrement désuet ou susceptible de se dégrader. En suivant ce principe, avec le *pla Buits*, l'administration recherche un « intendant » (*custodi*), dans ce cas-ci, une organisation qui se responsabilise de l'espace pendant un certain temps. En définitive, ce programme offre la possibilité à une organisation de devenir la responsable légale et d'aménager l'espace en lui donnant un nouvel usage.

Ainsi une méthode de conservation du patrimoine et du paysage, qui d'habitude s'applique entre deux propriétaires privés, est testée en tant que nouveau système de gestion d'espaces à usage collectif par l'administration publique. Ce système associe des organisations de l'économie sociale à l'administration publique, en leur cédant temporairement des friches de propriété municipale en échange de leur aménagement, gestion et entretien.

2.3.2. La sélection des espaces objet de concours

Les entretiens ont servi pour nous renseigner sur la démarche suivie par Habitat Urbà pour sélectionner les espaces objet de concours : quelle logique a-t-on empruntée pour trier les dix-neuf espaces à concours ? Nous voulions discerner pourquoi avait-on priorisé l'homogénéité dans la distribution par districts, à une cession d'espaces plus adaptée aux besoins des différents

⁴³ En espagnol : *Consultoría antigrffiti y medio ambiente*

quartiers. Pourquoi mettre à concours des espaces que personne ne semble revendiquer, alors qu'il existe des demandes pour valider des appropriations qui se donnent déjà ?

Mme Torras nous confirme que les organisations (*entitats ciutadanes*⁴⁴) n'ont pas été consultées pour la sélection des espaces. Hàbitat Urbà part du supposé que la voix représentative du territoire, celle qui doit être prise en considération, est celle des districts. Le choix des friches à concours se dégage d'abord de l'identification d'espaces sans usage au niveau de la ville réalisée par Hàbitat Urbà. Cette première cartographie a postérieurement été présentée aux districts qui ont, à leur tour, élaboré une liste des espaces prioritaires. Certaines des friches ont été mises de côté car l'administration des districts préférait « ne pas avoir à s'affronter aux riverains qui garaient » dans ces lieux. Par conséquent, sur une base de tous les vides urbains de Barcelone élaborée par Hàbitat Urbà (plus de mille d'après Guallart), les districts en ont sélectionné deux par portion de territoire. Le reste de friches n'ont pas été intégrées dans ce concours.

La distribution équitable par districts se justifie par le fait que « la gestion de ces emplacements peut supposer un fardeau pour les organisations [...] et tout charger sur un espace ou sur un quartier était un risque et une complexité qu'on posait sur le district ». De plus, la chef de participation considère qu'en distribuant de façon homogène les espaces par district les chances que toutes les organisations de la ville puissent participer au programme augmentent. Mme Torras accorde qu'il y a des espaces qui ont plus de besoins que d'autres mais dans cette première édition du *pla Buits*, le « plus raisonnable » était de distribuer les espaces et les charges de gestion et de donner la possibilité à toutes les organisations de la ville de participer. Dans ce sens-là, un des critères d'évaluation était précisément la proximité et la relation des organisations avec l'entourage de la friche. D'après M. Guallart, « Barcelone est une ville divisée en dix districts, il faut faire attention à un certain équilibre territorial ». Toutefois il admet que certains secteurs de la ville sont plus peuplés, plus actifs, plus donnés à la participation. Il concède que dans certains espaces personne ne s'est présenté et dans d'autres les riverains ont refusé que le programme ait lieu.

Hàbitat Urbà conçoit le *pla Buits* comme une façon de dynamiser certains espaces, mais non pas comme une réponse à la problématique générale posée par l'existence d'espaces vides dans le tissu urbain. La municipalité estime que les problèmes que représentent les occupations

⁴⁴ En catalan, une *entitat ciutadana* est un organisme composé par un ensemble de membres qui développent une fonction associative. Le but d'une *entitat* est de rassembler, au sein d'une même institution, différentes personnes physiques ou morales pour mieux défendre leurs intérêts. Les *entitats* sans but lucratif inscrites dans l'économie sociale peuvent se présenter sous les suivantes formes juridiques : association (ex. *Associacion culturelle casa Orlandai*), fondation (ex. *Fundació Institut de reinserció social*), coopérative (ex. *Drac Màgic - Cooperativa Promotora de Mitjans Audiovisuals*) ou fédération (ex. *Federació de Cooperatives de Treball de Catalunya*).

illégales d'espaces abandonnés dans les districts de Sant Martí de Provençals ou dans le quartier de Vallcarca, ne peuvent pas se résoudre en entérinant les pratiques à travers le *pla Buits*. D'après Mme Torras, lorsqu'il existe déjà une appropriation, le *pla Buits* ne ferait que générer une « hyperdynamisation » des pratiques informelles qui mènerait à des difficultés de gestion inabordables. Par conséquent, la municipalité ne cherche pas à trouver des solutions aux « problématiques existantes » en validant des appropriations préalables mais à susciter des activités qui vont empêcher la présence et la prolifération d'occupations illégales (comme des campements de gens du voyage).

Mme Torras admet qu'il existe des « espaces qui intéressent d'avantage » aux habitants, mais qui n'apparaissent pas dans le *pla Buits* à cause de « différents facteurs » comme le statut de propriété privé de certains des espaces revendiqués. La première édition du *pla Buits* ne contemplait pas de friches privées. Elle convient que d'emblée la municipalité a agit de manière conservatrice et annonce : « il est possible que dans d'autres éditions nous puissions l'orienter différemment en fonction des besoins du territoire ». Ainsi, notre hypothèse sur la considération du *pla Buits* en tant que procédure capable de valider des initiatives alternatives apparues de dos ou en conflit avec l'administration municipale est réfutée. A priori, et du moins dans cette première édition, ce programme ne cherche pas à entériner des pratiques informelles.

2.3.3. Une procédure innovante ?

Nous avons cherché à savoir si d'après Habitat Urbà, la procédure mise en place, que nous avons définie dans la première partie comme une analogie du concours de projets qui demande l'autofinancement et limite temporairement l'utilisation de l'espace, rompt avec les modes précédents de concevoir et de gérer l'espace d'usage collectif. M. Piedrabuena présente le *pla Buits* comme une nouvelle façon de « contempler la création d'espaces et de services publics » car, traditionnellement, l'usage d'espaces du domaine public se faisait par concession de redevance (*concessió a través d'un cànon*). Il s'agirait de la première fois que la mairie propose un espace de forme gratuite pour que des associations engagent leurs activités. Mme Torras nous décrit le programme comme étant « un peu contre-culturel », elle affirme qu'il s'agit « d'une rupture, d'une certaine façon » parce que le contexte économique et culturel suppose aussi une rupture. M. Guallart atteste que précédemment c'était la propre mairie qui investissait 500.000 euros pour faire un potager puis elle le cédait, maintenant les ressources municipales ne permettent pas ces dépenses. En définitive, l'innovation procédurale est liée au contexte de crise économique, au manque de financement et d'investissements privés dans les partenariats-public privés et à la difficulté de financer des projets depuis la mairie.

Bien que nos interlocuteurs affirment que la crise économique et le manque de budget justifient la demande d'autofinancement aux organisations, Mme Torras et M. Guallart

annoncent que le contexte culturel et associatif est aussi favorable à ce type de programmes. Håbitat Urbà a constaté que les propres organisations, qui seraient de plus en plus actives, veulent développer des activités auxquelles la municipalité n'a pas songé. Face à ce phénomène, les interviewés estiment que la municipalité ne devrait pas mener une tâche paternaliste mais découvrir « de nouvelles formes inusitées de traiter l'espace public ». Mme Torras approfondit d'avantage sur cette question, elle entend qu'une grande partie des mouvements associatifs actuels ont un positionnement plus proactif qu'auparavant. Si « avant il s'agissait d'une demande suivie d'une proteste » maintenant, il s'agit « d'une demande suivie d'une pratique alternative », qui répond à l'argumentaire « si vous ne nous le donnez pas, nous le prendrons quand-même », elle cite à la suite l'exemple de transformation de la friche industrielle de Can Batlló (citée dans la première partie) par les riverains organisés et un collectif de jeunes architectes.

Lorsque la municipalité possédait beaucoup de ressources, elle avait « le monopole de l'espace public » et comptait avec « les outils nécessaires pour donner des réponses à la complexité sociale de façon unidirectionnelle ». En agissant ainsi, elle se serait extra-limité dans ses compétences et « aurait étranglé la capacité d'initiative sociale » en arguant « qu'elle était la seule légitimée pour agir ». Selon Torras, la municipalité ne doit pas étouffer « les initiatives sociales intéressantes, mais faciliter et réguler les demandes des agents et de la société civile. A présent, les pouvoirs publics ne pourraient plus faire face à la complexification sociale, politique et économique. Dans ce contexte les réponses unidirectionnelles ne seraient plus suffisantes, c'est pour cela que la municipalité « compte avec des organisations qui puissent se co-responsabiliser ». Ici, le discours de la municipalité s'articule avec la recherche d'objectifs *d'ordre managérial ou gestionnaire* (Blondiaux 2005). La capacité d'initiative sociale et les compétences d'usage sont reconnues aux organisations, qui sont appelées à se responsabiliser de l'exécution, la gestion et le maintien. Ces organisations sont recherchées en tant que collaboratrices de l'administration.

Mme Torras admet que son discours peut être taxé de libéral, mais refuse les attitudes « condescendantes et paternalistes » au sein de la municipalité. Elle en vient même à dire que lors du processus de sélection des projets gagnants, certains membres du jury ne considéraient pas les projets viables. Elle entend qu'il faut laisser faire les organisations compte-tenu qu'elles sont en train de s'autofinancer. Torras déclare que l'administration se sent beaucoup plus « confortable en aménageant des microubanisations. Face au *pla Buits*, l'appareil municipal est beaucoup plus tendu, il est plus facile de faire soi-même que de céder des responsabilités ».

Parallèlement, elle assume la critique réalisée par les organisations participantes qui se plaignent de « tout devoir assumer maintenant » et maintient qu'au sein de la municipalité « il y en a qui préfèrent que les espaces restent fermés au lieu de les dynamiser, à cause des difficultés

de gestion que le programme génère ». Ainsi, ce nouveau mode de gestion et d'aménagement d'espaces publics, qui aurait donné pied à des désaccords au sein de l'administration, diffère des standards et des principes d'homogénéité recherchés par l'urbanisme barcelonais dans les périodes précédentes. L'implication d'acteurs externes à l'administration municipale est considérée comme une contrainte dans la gestion depuis la perspective des pouvoirs publics. La chef de participation d'Hàbitat Urbà souligne le poids de la dimension réglementaire dans la vision municipale des espaces publics. En tant que propriétaire de ces lieux, elle préfère les garder à les céder et déléguer des responsabilités car cela la poserait face à de nouvelles problématiques.

Toutefois, la municipalité cède ou contribue à la cession d'espaces revendiqués depuis les années 1970. D'après nos interlocuteurs, lorsqu'il existe « un patrimoine sans occuper et une demande de responsabilité des riverains », il faut essayer d'articuler ces deux facteurs « sous les garanties de la mairie, qui est l'institution qui doit établir les garanties et marquer les règles ». A cet égard, Mme Torras envisage le *pla Buits* comme un canal pour faciliter et mettre de l'ordre à un procès qui existait déjà. Elle nous présente l'exemple d'un groupe d'organisations du district de Sant Martí de Provençals qui demandait la cession temporaire d'un terrain sans usage, Hàbitat Urbà a convié ces organisations à participer au *pla Buits* en se présentant pour un des espaces à concours (l'espace revendiqué n'était pas à concours) et à respecter les bases établies. Elle entend que ne pas agir de cette sorte, serait un contre-sens.

Auparavant, les accords de cession avaient lieu de façon ponctuelle et désagrégée. Le discours de la municipalité présente le *pla Buits* comme un instrument légal qui servirait à concevoir ces accords comme une « politique d'aménagement public », en leur donnant un cadre régulateur, des bases et un système de cession qui doivent offrir une garantie aux organisations. En définitive, le *pla Buits* représente la formalisation à travers la mise en place d'une nouvelle procédure, d'un phénomène préexistant. Cependant, avant, les organisations revendiquaient un espace. Maintenant, elles doivent en choisir un de la liste d'espaces sélectionnés par la municipalité.

Les bases informent que les projets présentés doivent répondre aux ordonnances acoustiques et d'hygiène, « la propriété et l'occupation des espaces publics doivent être régulées par l'administration publique qui défend l'intérêt collectif ». La municipalité entend que les espaces à concours ne sont pas des espaces publics assimilables à des rues ou des places, mais plutôt à des locaux offerts en location. Les représentants nous informent que depuis les courants alternatifs, il y a eu deux lectures du programme. D'une part, une vision distanciée mais qui entend le *pla Buits* comme une opportunité ; d'autre part, une lecture selon laquelle l'administration publique est si 'usée' et représente si peu l'intérêt collectif, qu'avec ce

programme la seule chose qu'elle prétend est celle de contrôler et d'affaiblir les initiatives autonomes d'occupation. Les problématiques issues d'une transformation urbaine, qui aurait laissé de côté les intérêts des habitants, étouffé les initiatives artistiques et culturelles autogérées, accentué la régulation de l'espace public, mènent certains collectifs à élever leur voix contre le programme municipal.

Ainsi, ces groupements reprochent au *pla Buits* de « privatiser l'espace public » ou du moins de permettre qu'une organisation en tant que responsable légale d'un terrain de propriété publique puisse en limiter l'entrée, que se soit en construisant un grillage ou en stipulant des quotas d'usage. La municipalité considère que cette critique n'est pas fondée, lorsqu'il s'agit de l'intérêt collectif. Elle met en avant que lorsqu'il existe une incompatibilité avec d'autres usages ou des besoins de sécurité et de salubrité, la fermeture de l'espace est justifiée. Une deuxième critique est dirigée à la procédure du *pla Buits* inspirée des concours de projets. Certains collectifs considèrent que cette logique du concours génère de la compétitivité entre les organisations. La municipalité estime que le concours sert à accorder les mêmes opportunités à toutes les organisations de la ville ; d'après Håbitat Urbà, l'alternative serait d'imposer le choix depuis l'administration. Dans ce cas, Mme Torras indique que les cessions d'occupation en précaire ne seraient pas attribuées à des organisations considérées « alternatives ». Afin de mettre fin au sujet, elle conclut que les tentatives de dialogue avec des organisations, qui estiment négative la compétitivité qui se génère entre projets, sont en vain. Suite à ces conflits, il est difficile de prévoir que les collectifs critiques les plus actifs adhèrent et participent à ce mode de produire et de pratiquer les espaces publics.

a) Que doit-on entendre par l'emploi du terme « implication » ?

Pourquoi Håbitat Urbà préfère le terme implication [Pla Buits 2012a] au terme participation ? Le choix terminologique répond-il à un changement des objectifs recherchés par les autorités municipales ? Serait-ce en raison des critiques de la notion de participation ? La municipalité expose qu'*implication* voudrait être un terme plus fort que *participation*. Autrement l'objectif des autorités va au-delà de la participation. Håbitat Urbà sollicite la société civile dans la mise en place des projets. D'autres termes, comme *coresponsabilité*, apparaissent dans le discours municipal. Ce changement terminologique partirait du constat que « l'espace public n'est pas seulement une affaire de la municipalité [...] la capacité de se responsabiliser de l'espace public peut aussi provenir d'autres agents de la ville » sans perdre de vue « l'intérêt public ».

M. Guallart montre une appréciation plus catégorique : « Je crois que la participation s'est dégradée dans les dernières années ». Dans le passé, les habitants ne participaient pas de façon proactive, ils n'apportaient pas de propositions et « quand l'administration a peu d'arguments,

une manière de ne pas avoir d'embrouilles est de faire ce que les habitants veulent, même s'ils n'ont pas raison ». D'après lui « cela donne pied au phénomène NIMBY ». Le terme d'implication citoyenne part de l'idée que le citoyen « au lieu de donner son opinion et contrôler l'administration devrait plutôt travailler en accord avec elle ».

Finalement, nous avons demandé à nos interlocuteurs s'ils considéraient que la crise économique et le manque de budget favorisaient une certaine inhibition de l'administration, qui optait pour céder l'aménagement et la gestion d'espaces à usage collectif à des organisations sélectionnées. Même s'il ne s'agit que de conjectures, nous voulons discerner si la coresponsabilité et l'implication de la société civile auraient aussi été sollicitées dans un autre contexte économique. M. Guallart croit que oui, au delà de la crise économique « la société de l'information et l'idée de gestion du temps par rapport à l'espace sont très pertinentes ». Il estime que face à l'absurdité « qu'un point névralgique de la ville demeure clôturé pendant quinze ans », la question se pose sur « comment contribuer à améliorer la qualité de vie de forme efficiente avec implication citoyenne ». Dans la recherche de nouveaux modes susceptibles de dynamiser des espaces de manière intérimaire, l'implication des habitants organisés à l'aménagement et la gestion de ces espaces se présente comme une possibilité, au delà de la crise économique et le manque de ressources de la municipalité. Ce discours est à relier à l'hypothèse de Haydn et Temel 2003, d'après qui au sein du débat actuel sur la fonction des espaces publics urbains, les usages temporaires sont perçus comme des instruments de capacitation, susceptibles de révéler les possibilités de l'espace.

b) Que représente l'incorporation de la dimension temporaire au programme ?

L'architecte en chef estime que la clé du *pla Buits* est de considérer le temps comme un instrument supplémentaire du projet urbain. Dans la société de l'information, la gestion du temps serait devenu un outil fondamental et presque plus important que l'espace. Dans un même espace public, peuvent se développer différentes pratiques selon les jours de la semaine ou de l'année. M Guallart calcule les retombées sociales d'un espace temporairement redynamisé : « une activité qui dynamise un espace vide peut recevoir jusqu'à cent usagers. Si cette activité perdure cinq ans, nous sommes en train de gagner cinq-cents ans d'activité pour un espace ». Le *pla Buits* n'aurait pas pu être mis en place sans intégrer le caractère temporaire aux projets car « les terrains ont des potentiels urbanistiques et en base à cela ils ont une valeur [...] les espaces qui ne représentent qu'un investissement minimum auront un caractère provisoire. Nous cherchons des investisseurs disposés à construire des logements ou un équipement ». La municipalité prévoit aussi introduire le caractère temporaire au delà des terrains vides, avec la mise en place d'un projet de cession de bâtiments vides, de propriété municipale. De notre côté, nous ne trouvons pas d'avantage d'informations sur le sujet, seulement que l'initiative découle

d'une proposition faite par le *Partit Popular* (parti de droite conservateur) avec le support du Conseil d'Associations de Barcelone au mois de mars 2012⁴⁵.

De son côté, Mme Torras attire l'attention sur la complexité de gestion des interventions urbanistiques temporaires et juge opportune une flexibilisation des normatives : « il faut commencer à penser que dans des situations temporaires la normative doit aussi s'ajuster, car l'actuelle est très adaptée aux usages définitifs et résulte très rigide pour les usages provisoires ». Les normes devraient établir ce que la municipalité peut demander pour deux ou trois ans de projet. Les représentants d'Hàbitat Urbà interrogés considèrent le *pla Buits* comme une épreuve et une porte d'entrée vers tout un suivi d'expériences qui pourront avoir lieu, mais seulement si le *pla Buits* donne les résultats attendus, car une grande partie de la machinerie municipale n'est pas habituée à ce genre d'expériences et se montre réticente. En définitive, si le programme *pla Buits* se déroule comme espéré, il sera plus facile que des expériences d'usage temporaire puissent avoir lieu dans d'autres emplacements de la ville.

Bien que les représentants d'Hàbitat Urbà ne basent pas leur discours sur l'urbanisme temporaire, ils partagent les mêmes principes que les auteurs que nous avons présentés dans la première partie (1.3). L'incorporation du caractère temporaire est présentée comme une méthode au delà du manque d'investissements. Elle rend possible l'implication citoyenne en habitant la société civile organisée, elle permet d'intégrer à la vie urbaine des espaces autrement fermés, tout cela avec un investissement minimum. Par ailleurs, elle mène à une remise en cause des normatives liées aux cessions et à l'occupation du sol. De la même façon que Bishop 2012, le discours municipal considère que la normative actuelle est trop rigide et va à l'encontre des pratiques temporaires, face à cela la municipalité serait favorable à la flexibilisation de certaines normatives.

c) Privilégier les espaces publics de proximité ?

Nous avançons qu'un des critères tenus en compte dans l'évaluation des projets est l'engagement avec l'entourage. Nous voulions apprécier si la municipalité était en train de privilégier la création d'espaces publics de proximité, comme dans la première étape de l'urbanisme postfranquiste barcelonais, au lieu de les concevoir à l'échelle municipale, comme la vision systématique propre aux périodes plus récentes. Mme Torras considère que dans le *pla Buits* ce point est ambigu car, d'une part le critère de proximité donne pied à qu'une organisation du quartier réponde aux besoins de l'entourage, mais d'autre part cela n'empêche pas qu'une organisation 'de la ville' puisse s'installer là où elle n'a pas d'enracinement. La municipalité prétendait jouer avec les deux dimensions : de ville et de quartier ou district. Cette double

⁴⁵ Proposition de cession de locaux publics vides : <http://xarxanet.org/comunitari/noticies/locals-publics-buits-cediullos-les-entitats>

configuration se dégage des doutes d'Hàbitat Urbà sur la capacité des organisations de proximité à mener en avant des projets puissants.

Finalement, les petites organisations de quartier ont montré une grande synergie avec d'autres agents, ce qui leur a permis la mise en place « d'excellents projets ». La municipalité estime que ces bons résultats ont été possibles grâce aux « nouvelles générations de mouvements sociaux [...] qui ont plus de formation [...] et qui ont donné beaucoup de solidité aux projets ». Le discours de la municipalité évalue positivement le critère lié au manque de financement : il a obligé les « organisations à faire un effort pour voir où est-ce qu'elles peuvent trouver des ressources et avec qui elles peuvent s'associer ». Parallèlement, le programme a permis de découvrir de nouveaux « agents impliqués » au delà des associations plus traditionnelles.

2.2.4 Réinventer⁴⁶ Barcelone à travers la production participative temporaire d'espaces publics ?

Nous avons voulu approfondir sur les déclarations de M. Guallart (cf. p.22) qui établissaient des similitudes entre la situation actuelle et celle de la première étape de la transformation de Barcelone. L'architecte en chef proposait une « réinvention de Barcelone ». Nous avons cherché à savoir quel serait le rôle attribué aux espaces publics, à la participation citoyenne et à l'urbanisme temporaire dans ce renouvellement. M. Guallart précise que, dans des moments de crise ou de changement de conjoncture économique, il faut investir dans des interventions concrètes qui s'avèrent très stratégiques, ainsi que consacrer les faibles ressources à des projets qui arriveront au plus grand nombre d'habitants. Dans ce sens, il estime que le *pla Buits* aurait des objectifs de redynamisation sociale semblables à ceux recherchés par les petites interventions de requalification des places, des années 1980.

A propos de l'espace public, Mr Guallart défend qu'il s'agit de l'élément urbain qui en tant que lieu de rencontre, confère du caractère à Barcelone. Les progrès économiques et sociaux se sont matérialisés dans l'espace public. Cela représenterait un fait différentiel par rapport à d'autres villes où le progrès n'a pas tourné à l'avantage du plus grand nombre d'habitants. Sans apporter d'avantage de précisions, l'architecte en chef affirme que « l'espace public est le point clé où tout cela (on entend le progrès de la ville) peut se développer, la municipalité est sensible aux interventions qui puissent générer de grandes retombées économiques, mais aussi à celles qui engendrent le bien-être des habitants et impliquent le citoyen dans la gestion de l'espace public ».

⁴⁶ [Guallart 2012]

L'architecte en chef se rapporte à l'exemple du Central Park de New York et du High Line, parc linéaire urbain et surélevé de Manhattan inauguré en 2009, qui sont gérés par des associations privées à but non lucratif, concrètement par la *Central Park Conservancy* ou l'association *Friends of High Line*. Il défend ce modèle qui se développe, de manière systématique, aux Etats Unis grâce à l'existence de fondations et du *Fundraising*. Dans le cas barcelonais ce type de gestion visait seulement les espaces vides.

En définitive l'administration municipale conçoit ce programme comme une formalisation, qui fournit un cadre normatif à différents types de cessions temporaires d'espaces du domaine public qui se donnaient auparavant. Le *pla Buits* a pour objectif de faire converger l'existence d'espaces délaissés, compris en tant qu'actifs abandonnés, et certaines demandes citoyennes pour développer des activités non lucratives. Pourtant les espaces ne sont pas choisis par les organisations, c'est le district qui détermine les espaces les plus à même d'accueillir des activités. D'après ses concepteurs, cette nouvelle procédure s'inscrit dans un contexte de crise économique mais aussi dans un contexte culturel, dans lequel les groupements citoyens qui ont des idées sont disposés à autogérer leurs projets. La municipalité profiterait de cette circonstance pour solliciter et valoriser les savoirs impliqués des citoyens en proposant un modèle gestionnaire pour la redynamisation de terrains vagues.

Dans les cessions antérieures la mairie agissait à rebours, sans prendre l'initiative. Ce cadre lui permet maintenant de reprendre le contrôle en choisissant les espaces à céder. Parallèlement, cette procédure lui permet de déléguer l'aménagement, la gestion et l'entretien à des organisations, objectifs spécialement convenables dans un contexte de crise économique et manque de budget pour intervenir dans l'espace urbain. Ainsi, plus que répondre de façon systématique aux demandes citoyennes, la mairie recherche de façon prioritaire des coresponsables pour gérer certains espaces sans usage du domaine public. En effet, elle ne valide plus des appropriations préalables car elle estime qu'agir ainsi pourrait provoquer une « hyperdynamisation des problématiques » dérivées d'un usage informel. Elle préfère susciter des usages souhaitables.

La municipalité actuelle se montre critique avec « le monopole de l'espace public », opéré à travers des actions unilatérales, des gouvernements précédents. Cette façon de procéder aurait étouffé les initiatives sociales. Face à cela, la municipalité propose de susciter, de formaliser et de réguler les initiatives qu'elle considère intéressantes. Par ailleurs le terme implication sollicite plus d'exigences aux habitants que le terme participation. D'ailleurs la participation citoyenne est entendue comme une concertation qui conditionne l'intervention urbanistique. La participation citoyenne ainsi conçue est presque désapprouvée par l'architecte en chef car elle est contemplée comme une entrave qui aboutit au contrôle de l'administration par les habitants.

Pourtant, les représentants d'Hàbitat Urbà comptent sur l'implication de jeunes professionnels qualifiés, sans prévoir de rémunération pour leur travail. Par ailleurs, cette procédure peut provoquer que des groupes de citoyens avec des critères différents -qui avaient déjà un projet prévu- refusent d'y participer. Finalement le traitement de l'espace à domaine public s'insère dans un tournant de libéralisation de l'espace public urbain. On entend par libéralisation la cession de services auparavant gérés par l'administration publique à des organisations privés. La municipalité n'a pas les ressources nécessaires et cherche dans ce cas des gestionnaires en concevant de nouvelles formules de gestion de l'espace public.

2.3. Développement du concours, fonctionnement interne et démarche suivie dans la sélection

Dans la sous-partie précédente, nous avons vu que les représentants des autorités municipales insistent sur le besoin d'innover les méthodes de gestion à l'œuvre dans les projets urbanistiques, du moins à échelle microubanistique. Nous allons analyser les aspects principaux de la procédure : la base participative du programme, les critères d'évaluation des projets, le calendrier, les membres et l'organisation du jury et le fonctionnement de celui-ci. Nous voulons déterminer la démarche suivie par la municipalité pour sélectionner les projets gagnants.

Nous avons précédemment établi (p.23) que la démarche de sélection de projets qui configurent le *pla Buits* se distingue d'autres mécanismes participatifs, employés par la mairie de Barcelone, par le fait de représenter une analogie avec le concours de projets. Cette procédure est employée par l'administration, notamment, dans les domaines de la gestion de services ou de l'externalisation de travaux publics. D'après le *Texto Refundido de la Ley de contratos del sector público* RCL\2011\2050 (Droit des marchés publics), le seuil de dispense d'obligation de mise en concurrence est de 50.000 euros, lorsqu'il s'agit d'un contrat de travaux, et de 18.000 euros, lorsqu'il s'agit d'autres contrats (fournitures et services)⁴⁷. A cet égard, la municipalité de Barcelone n'était pas légalement contrainte à organiser un concours pour l'attribution de ces espaces. Nous entendons que ce choix permet la recherche de différentes solutions de dynamisation des espaces.

2.3.1. Un concours ouvert aux organisations sans but lucratif

En tant que concours de projets le *pla Buits* s'adresse à une base participative à caractère associatif. Dans ce concours le soumissionnaire n'est pas une entreprise ou une équipe technique mais une organisation sans but lucratif. Les participants doivent être des habitants organisés

⁴⁷ Art 138. Texto Refundido de la Ley de contratos del sector público RCL\2011\2050

dans une association inscrite dans le Fichier général d'organisations de la mairie. Ce fichier, dont la création est prévue dans les Normes régulatrices de participation citoyenne (article 9), est appelé à être « un des instruments de relation de la mairie de Barcelone avec les organisations de la ville » [mairieBCN2013].

L'inscription dans le Fichier général d'organisations de la mairie permet aux associations sans but lucratif d'être membres du Conseil de Ville, principal organe consultatif et participatif de la mairie. Actuellement ce Fichier compte avec 5.000 organisations juridiques distribuées en vingt-deux domaines thématiques [mairieBCN2013]. Les conditions pour s'y inscrire sont :

- avoir le siège social à Barcelone et que l'objet fondamental de leur activité corresponde aux intérêts généraux de la ville et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens
- être des organisations (*entitats ciutadanes* c.f p.74) qui, dans le cadre territorial de Barcelone, représentent des intérêts sectoriels, économiques, commerciaux, professionnels, scientifiques ou culturels.

Pour participer au *pla Buits*, les organisations intéressées doivent présenter deux enveloppes à Hàbitat Urbà. La première contient la documentation accréditive de l'organisation juridique avec le code d'identification fiscal (CIF) ou le numéro d'identification fiscal (NIF). La deuxième enveloppe doit inclure le rapport du projet ainsi que les documents sur la gestion économique de celui-ci.

En mobilisant une base participative restreinte aux organisations sans but lucratif recensées dans le Fichier de la mairie de Barcelone, Hàbitat Urbà a la garantie de connaître le fonctionnement interne des organisations qui se présentent. Etre inscrits dans ce fichier équivaut à : avoir un numéro d'identification fiscale, un acte fondateur, des statuts en vigueur -entre lesquels doit apparaître l'inscription au *Registre d'Associations de la Generalitat de Catalunya* ou « dans un registre semblable »-, un certificat concernant la composition mise à jour des organes directeurs de l'organisation, un certificat avec le nombre de membres au moment de l'inscription, un certificat d'accord entre l'organe directif et la délégation, un représentant légal et sa déclaration de responsabilité pour réaliser la formalité. L'inscription à ce fichier représente donc une démarche bureaucratique minimale qui suppose un certain degré de coordination au sein des organisations. L'inscription à ce fichier est par ailleurs le premier pas pour demander une subvention.

Dans une ambiance de proteste et de revendication sociale patente en Espagne avec les mobilisations du mouvement 15-M en 2011, en faveur d'une démocratie plus participative, contre le système politique actuel et contre la puissance des institutions financières⁴⁸, il existe des groupes avec des réserves concernant le type de structuration interne des organisations traditionnelles. Ces mouvements divergent avec cette demande d'inscription à un fichier qui imposerait une hiérarchie de fonctionnement. Ainsi du point de vue de la recherche de formules alternatives de la part de l'administration, ce mécanisme d'identification à travers un fichier peut être galvaudé par des groupes de personnes non organisées au préalable qui auraient pu considérer ce concours comme une voie potentielle pour agir sur l'espace public.

2.3.2. Les critères d'évaluation du concours

D'après les bases du *pla Buits* [Pla Buits 2012a] les projets participants sont évalués selon cinq critères. Chacun de ces critères est calculé sur une échelle de vingt points. Nous les avons résumés dans le tableau suivant et développés par la suite afin de discerner sa signification.

Tableau 8 : Critères d'évaluation du pla Buits

1)	Investissement avec l'entourage
2)	Autosuffisance du projet
3)	Durabilité environnementale
4)	Impact et rendement social
5)	Créativité, innovation et qualité formelle

Source : [Pla Buits 2012a]

Le premier critère fait référence à l'implication du projet avec l'entourage, Hàbitat Urbà entend à travers cette formulation que les projets « doivent écouter et recueillir » les besoins de l'entourage et en même temps « s'intégrer au territoire ». Le lien avec les riverains, l'expérience de l'organisation dans le développement d'activités dans le quartier, ainsi que la localisation de son siège à proximité de l'espace seront des facteurs que le jury évaluera positivement. Le deuxième critère tenu en compte est la capacité d'autofinancement du projet. Hàbitat Urbà établit que les projets doivent présenter une « base d'autosuffisance » ce qui signifie que les organisations doivent s'autogérer sans donner lieu à des dépenses de la mairie. Les bases insistent sur le fait que le jury évaluera positivement que les organisations ne sollicitent aucune dépense de viabilisation du terrain. Les organisations devront présenter à Hàbitat Urbà un programme de dépenses et une justification de la provenance du budget destiné au projet.

⁴⁸ Dans leur déclaration d'intentions le mouvement *15M acampada Barcelona* indique : « Nous ne représentons aucun parti politique ni aucune association, et ne sommes représentés par personne. » (<http://www.acampadadebarcelona.org/declaracio-principis/>)

En troisième lieu, le jury du concours estimera si le projet intègre des critères de durabilité. Sur ce point, les bases spécifient que les « aspects durables » positivement évalués seront ceux qui concernent la mobilité, la *rénaturalisation*, l'articulation avec la trame verte urbaine existante, le traitement de déchets, la contamination acoustique, la gestion des eaux et l'efficacité énergétique. Ces aspects sont fortement liés aux « Obligations des organisations sélectionnées » [Pla Buits 2012a], parmi lesquelles il faut signaler le respect de la végétation et la topographie existante, l'entretien de la parcelle qui devra être propre et en bon état ou le respect de la normative de gestion de déchets et la réglementation acoustique. Ce critère oblige, d'une part, à respecter l'*Ordenança del Medi Ambient* de Barcelone (Ordonnance sur l'environnement) et d'autre, elle convie aux organisations à développer des projets qui prennent en compte les sensibilités environnementales en encourageant par exemple les mobilités douces ou les expériences de permaculture. Ce critère stimulera le *verdissement* des projets présentés et inscrit le programme dans le paradigme environnemental de l'action publique urbaine.

Le quatrième critère fait référence à l'impact et au rendement social. Sur ce point le jury évaluera positivement que les projets soient en mesure « d'exercer des effets positifs sur le territoire » en rendant possible la réutilisation d'espaces délaissés et en insérant ces espaces dans « l'activité et le rythme urbain ». Håbitat Urbà cherche de cette façon des projets qui régénèrent physiquement l'espace et qui, à la fois, stimulent son usage en créant un point de rencontre sociale capable de dynamiser l'entourage. Finalement, le cinquième critère se rapporte à la créativité, l'innovation et la qualité formelle des projets. De cette manière, Håbitat Urbà sollicite une garantie de « solidité esthétique et constructive lors de l'installation mais aussi pendant la période d'utilisation ». Ici, le jury se réserve la possibilité de choisir le projet qui soit esthétiquement et formellement plus conforme avec ses attentes. A la fois, Håbitat Urbà prévient que le rapport du projet présenté doit être très soigné et suppose un point essentiel lors de la sélection des projets.

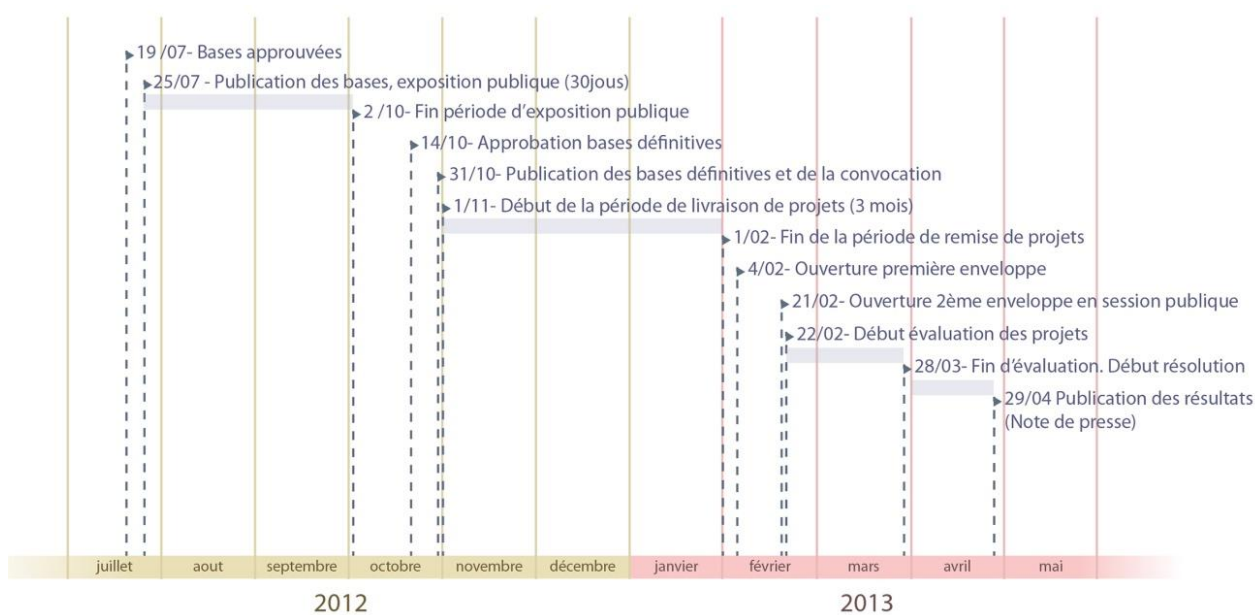
2.3.3. Un calendrier de gestion à multiples étapes

Les bases du *pla Buits* sont approuvées par la *Commission de gouvernement municipal* en juillet 2012. Elles sont alors soumises à exposition publique pendant une période de 30 jours ouvrables, des mois d'août et de septembre, puis définitivement approuvées en octobre 2012. Depuis l'approbation des bases jusqu'à la sélection définitive des projets gagnants il y a six mois et demi d'écart. La période de présentation de projets s'étend pendant trois mois : du 1^{er} novembre au 1^{er} février. Celle de sélection de projets par le jury s'étend deux mois, depuis l'ouverture de la première enveloppe (04/02/2013) jusqu'à la résolution finale des projets sélectionnés le 17 avril 2013 [Pla Buits 2012a et c].

Nous constatons qu'il s'agit d'une procédure divisée en nombreuses étapes avec une durée de six mois et demi. Même si la municipalité n'était pas contrainte à convoquer un concours pour l'aménagement de ces espaces elle a opté pour l'organiser en respectant les différentes étapes de la procédure. Ces différentes étapes qui servent de cadre normatif, garantissent à priori la transparence de la procédure.

Ainsi la municipalité ne contribue pas économiquement à la mise en place des projets, en revanche, elle déploie un processus participatif qui destine à la sélection des propositions gagnantes une durée beaucoup plus longue qu'un aménagement unilatéralement décidé par Habitat Urbà. Le commentaire de Mme. Torras est ainsi justifié, pour la municipalité il est plus facile d'agir de manière directe sur l'espace mais aussi plus cher. Dans un contexte de crise économique, l'administration municipale peut être contrainte à chercher de nouvelles formes de gestion qui coresponsabilisent et valorisent les savoirs impliqués des associations de la ville.

Figure 6 : Calendrier du *pla Buits*



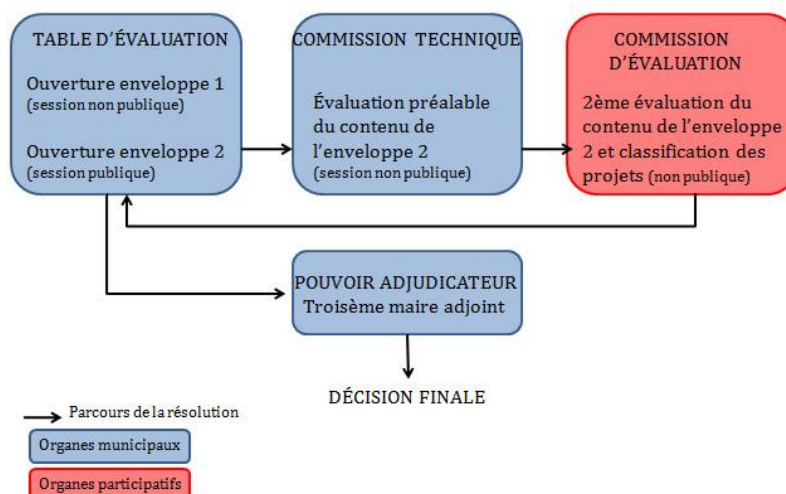
Elaboration personnelle à partir de [Pla Buits 2012c]

2.3.4. La composition et le fonctionnement du jury

La première enveloppe est ouverte pendant la première semaine de février par le pouvoir adjudicateur (troisième maire adjoint) qui signalera aux participants, si nécessaire, les amendements à la documentation présentée, qui auront une période de dix jours pour répondre. Il s'agit ici d'une première vérification routinière afin de certifier que les organisations participantes sont enregistrées dans le Fichier général d'organisations de la mairie.

Par la suite les projets seront évalués et finalement sélectionnés par un jury formé de trois structures différentes : la table d'évaluation, la commission technique et la commission d'évaluation. La décision prise par la commission d'évaluation sera validée ou révoquée par celle du troisième maire adjoint. Les informations qu'on peut extraire des bases du concours [Pla Buits 2012b] et du calendrier du concours [Pla Buits 2012c] diffèrent légèrement quant à la désignation des structures du jury, nous nous appuyons sur les bases du concours parce que les renseignements y sont plus détaillés. L'information contenue dans le calendrier peut différer à cause de la volonté de synthèse qui peut être à l'origine des variations dans les désignations des différentes structures du jury.

Figure 7 : Fonctionnement du jury du *pla Buits*



Elaboration personnelle à partir de [Pla Buits 2012a]

La table d'évaluation (*mesa de valoració*) constitue la première structure du jury. Elle est présidée par le gérant d'Hàbitat Urbà et elle est conformée par des membres appartenant à l'administration municipale, concrètement par un membre de la Direction du Patrimoine, un technicien de Participation et Associationnisme et un autre technicien municipal. Cette structure effectue la validation des organisations participantes à partir du contenu de l'enveloppe n°1 où figure la documentation accréditive de l'organisation juridique. Elle sera aussi chargée d'ouvrir la deuxième enveloppe en session publique.

La deuxième structure correspond à la Commission technique. Cette commission est conçue « pour assister la Commission d'évaluation » [Pla Buits 2012b]. Elle se compose aussi de personnes appartenant à l'administration municipale, entre elles, la chef du département de Participation d'Hàbitat Urbà, le directeur de coordination territoriale de la Gérance adjointe d'Urbanisme (Mme Torras et M. Piedrabuena que nous avons interviewé), la chef du projet

Ciutat Vella du cabinet d'Etudes Urbanistiques et la directrice du programme de Participation et Associationnisme.

Quant à la Commission d'évaluation, elle est constituée par plus de trente-et-une personnes. Il s'agit ici de la seule structure qui intègre des membres du jury externes à l'administration municipale. En concret, les deux-tiers des intégrants de cette commission appartiennent à l'administration municipale et le tiers restant représente des organismes externes à la municipalité, ceci nous mène à considérer cette structure comme la seule à base participative du jury du *pla Buits*.

Tableau 9 : Membres de la Commission d'évaluation

Représentants de l'administration municipale	Autres représentants
1. une personne désignée par la Commission de Participation et Associationnisme	1. Conseil d'Associations de Barcelone
2. une personne désignée par le premier maire-adjoint	2. Fédération d'Associations de Riverains de Barcelone
3. une personne désignée par le deuxième maire-adjoint	3. Fédération de parents d'élèves de Catalogne
4. une personne en représentation du quatrième maire-adjoint	4. <i>Foment de les Arts i del Disseny</i>
5. une personne en représentation du cinquième maire-adjoint	5. «Table d'Organisations» du Secteur Social de la Catalogne
6. trois personnes en représentation du troisième maire-adjoint d'Hàbitat Urbà	6. Réseau de protection du territoire (Xarxa de Custòdia del Territori)
7. deux personnes désignées par le gérant d'Hàbitat Urbà	7. une personne désignée par le président de chacun des quatre groupes politiques municipaux de l'opposition
8. une personne désignée par le gérant de l'Institut Municipal d'informatique	
9. une personne en représentation de chacun des dix districts de la ville, désignée par la gérance du district	
Total : 21 membres	Total : 10 membres

Elaboration personnelle à partir de [Pla Buits 2012a]

Une fois que la Commission d'Evaluation aura sélectionné les projets gagnants, elle élèvera les résultats à la table d'évaluation qui finalement les transfèrera au troisième maire adjoint. Ce sera lui, en tant qu'organe compétent ou « pouvoir adjudicateur »⁴⁹, qui dictera la résolution des projets finalement retenus. Les bases du concours spécifient que cet organe pourra déclarer « désert le concours » ou « ne pas adjuger un des espaces ». L'analyse du fonctionnement et des membres du jury nous permet de voir qu'Hàbitat Urbà a organisé une procédure qui lui permet de contrôler en tout moment les projets qui vont être sélectionnés. La participation citoyenne n'est pas contemplée de la même manière dans le processus de sélection

⁴⁹ Dans l'original : *Òrgan de contractació*

des projets que dans l'étape de proposition de projets. La Commission d'évaluation est la seule structure du jury qui n'est pas constituée exclusivement par des membres de la municipalité, toutefois ils sont en majorité.

Pour conclure la deuxième partie nous reprendrons les grands enjeux soulevés dans la première. A partir des informations extraites des entretiens, nous pouvons affirmer que le *pla Buits* introduit certaines nouveautés procédurales et une nouvelle façon de concevoir la création et la gestion d'espaces à usage collectif. Pour la première fois la mairie de Barcelone serait en train de proposer un espace de forme gratuite pour que des associations engagent leurs activités. En abandonnant les modes de production d'espaces publics antérieurs, considérés comme des réponses unidirectionnelles de part de la municipalité, Habitat Urbà recherche des organisations disposées à s'impliquer dans des tâches qui auparavant n'étaient réservées qu'à l'administration publique.

Nous pouvons aussi parler, à l'échelle de Barcelone, d'un nouveau modèle d'aménagement et de gestion d'espaces collectifs. Même si les interviewés nient qu'il s'agisse d'un modèle importé et font appel à la spécificité et l'originalité barcelonaises, des expériences basées sur la récupération de friches et l'intendance urbaine ont lieu à échelle internationale, notamment dans les pays anglo-saxons. Cette nouvelle façon de pratiquer les espaces collectifs se base sur le développement de pratiques et d'usages soutenus par des modalités de gouvernance à travers les *communities*. Dans le cas de Barcelone, l'aménagement et la gestion sont externalisées moyennant des organisations sans but lucratif, de préférence issues du même quartier. Il s'agit aussi d'une nouveauté qui diffère des standards et des principes d'homogénéité recherchés par l'urbanisme barcelonais dans les périodes précédentes. Plus qu'un ensemble d'espaces systématisés à valeur physique, ce nouveau modèle d'espaces publics recherche des résultats en tant qu'instrument de capacitation, susceptible de révéler les possibilités temporaires et sociales de l'espace.

Finalement, les interviewés accordent qu'il s'agit d'une réponse de la municipalité dans un contexte de crise économique, où le budget et les dépenses ont été réduits. Néanmoins, ils réfutent qu'il s'agisse du seul facteur qui mène à concevoir le *pla Buits*. Ils font aussi appel à une société organisée plus proactive et disposée à collaborer avec la municipalité dans la mise en place de projets sociaux. Par ailleurs, le programme a aussi été conçu comme une formalisation qui fournit un cadre normatif à différents types de cessions temporaires d'espaces du domaine public. La motivation d'institutionnaliser les cessions, qui auparavant se faisaient de manière ponctuelle, indiquerait que la municipalité prétend aussi tester une nouvelle procédure qui fait converger l'existence d'espaces délaissés, compris en tant qu'actifs abandonnés, et des projets citoyens.

PARTIE 3 : ANALYSE DES RÉSULTATS OBTENUS A TRAVERS LA PROCÉDURE PARTICIPATIVE DE PRODUCTION D'ESPACES PUBLICS TEMPORAIRES

Une fois identifiés les emplacements des espaces à concours et les attentes des habitants, le discours de la municipalité examiné et caractérisée la procédure mise en place, nous procéderons à présenter et analyser les résultats du concours. Pour effectuer cette analyse, nous avancerons en premier lieu les projets retenus au mois de février, lors de l'ouverture de la deuxième enveloppe. Cette information provient de la note de presse publiée par la mairie de Barcelone le 27 février 2013 [NP février 2013]. A l'aide de cette information, nous ferons attention aux espaces à concours les plus convoités et à ceux qui n'ont pas reçu de projets. Nous identifierons par la suite les organisations émettrices de projets et leur échelle d'action : quels sont les acteurs de la société civile qui ont participé dans la nouvelle procédure d'aménagement d'espaces publics à caractère temporaire proposée par la municipalité ? Que proposaient les organisations participantes ?

Nous exposerons par la suite les projets finalement retenus à la fin du mois d'avril et les espaces déclarés déserts par la Commission d'évaluation. Nous noterons quelles seront les organisations finalement chargées de l'aménagement, la gestion et le maintien des espaces. Quels ont été les organisations et les projets priorisés par la municipalité ? Est-ce que les projets refusés présentent des éléments en commun ? En dernier lieu, nous tiendrons compte des recommandations formulées par la Commission d'évaluation sur les différents projets. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la note de presse publiée le 29 avril 2013 [NP avril 2013].

Dans le deuxième chapitre de cette troisième partie, nous augmenterons l'échelle d'étude en attirant l'attention sur trois espaces concrets. Cela nous permettra d'analyser de manière plus détaillée trois possibles réponses à ce programme participatif d'aménagement temporaire. Pour dépeindre ces trois cas, de succès, de conflit et d'abstention, nous avons réalisé une recherche documentaire préalable sur l'historique de l'espace vide à concours. Ensuite, nous avons fait recours à l'enquête par entretien à usage principal, avec différents acteurs rattachés à ces trois friches, dans l'intention de faire ressortir leurs appréciations sur la pratique d'aménagement initiée par la municipalité. Quelles sont les problématiques, les limitations ou encore les avantages qu'introduisent les trois dimensions - espace public, participation et caractère provisoire - en jeu dans ce programme municipal ? Quel est le degré de participation ? Comment conçoivent les collectifs la notion d'espace public, est-ce que la définition d'intérêt général est partagée avec la municipalité ? Comment le caractère temporaire affecte-t-il le

déroulement des activités ? La conception de la temporalité est-elle partagée entre les collectifs et la municipalité ?

Enfin, en vue des résultats obtenus par le programme, nous nous interrogerons sur les raisons qui ont mené au jury à prioriser certains projets. Par ailleurs, nous déterminerons si la procédure a été suivie avec la transparence attendue par la mise en place d'un concours de projets. Finalement, à partir de notre étude comparative de trois cas, nous tirerons des conclusions sur l'importance du choix des espaces effectué par la municipalité.

3.1 Présentation des projets retenus

3.1.1. L'ensemble de projets reçus en février

Au mois de février, Habitat Urbà avait reçu trente-quatre⁵⁰ projets d'usage temporaire pour les dix-neuf espaces présentés au concours. Au total, la note de presse du 27 février 2013 comptabilise trente organisations émettrices de projets. Le décalage, entre le nombre de projets et d'organisations, résulte du fait qu'une même entité pouvait proposer un projet pour plusieurs espaces. Les bases du concours [Pla Buits 2012b] ne limitaient pas le nombre de projets qu'une seule entité pouvait présenter au concours. Ainsi, l'association Collymore, collectif réunissant des architectes, des ingénieurs, des biologistes et des paysagistes a déposé des projets pour mener des activités artistiques et culturelles dans trois des espaces à concours : rue Montalegre (7), Pierola (13) et Alaba (8). L'association La Xina A.R.T proposait des activités artistiques rue Montalegre (7) et Alaba (8). Enfin, l'association Circ Rústic proposait l'installation d'une carpe de cirque dans deux des emplacements de plus grande surface, rue Roger de Flor (6) avec 1.776 m² et Alaba (8) avec 1.038 m². D'après la note de presse [NP février 2013], la plupart des projets présentés en février proposent la création de potagers urbains liés dans certains cas à des initiatives d'insertion sociale. Les projets artistiques (surtout liés à l'*art urbain*) et sportifs sont aussi nombreux.

Il ne semblerait pas y avoir une explication spatiale au nombre de projets reçus par friche (figure 8). Bien que la position centrale ou périphérique de l'espace puisse avoir joué un rôle dans le nombre de résultats reçus, d'autres facteurs y concourent, tels que les caractéristiques physiques de l'espace en question ou sa proximité à d'autres espaces verts et à d'autres équipements de loisir. Les espaces qui ont reçu le plus de projets se localisent dans le secteur sud-oriental correspondant à la plaine de Barcelone (par opposition au secteur montagneux des alentours du parc de Collserola). Il s'agit des friches de la rue Alaba à Provençals del Poblenou (8) qui en comptabilise sept et celle de la rue Montalegre (7) dans le Raval qui en a reçu cinq.

⁵⁰ [NP février 2013] en comptabilise seulement 32 mais en présente 34 dans le tableau joint.

Figure 8 : Localisation et nombre de projets reçus par friche



Elaboration personnelle d'après [NP février 2013]

L'espace rue Alaba avec une surface de 1.038 m² se situe dans l'ancien district industriel du Poblenou qui évolue à différents rythmes vers des usages tertiaires et résidentiels. Le district de Sant Martí est manifestement le secteur de la ville où la présence d'espaces vides, résultat de la démolition de l'ancien bâti industriel, est la plus répandue. Cet espace actuellement fermé par un mur, se situe en face d'un centre pénitentiaire pour femmes et d'un lycée. Il a reçu des projets pour l'installation d'un cirque (Association Circ Rústic), pour développer des activités liées à la coopération au développement (Fondation SOS), des activités artistiques (Association La Xina A.R.T), sportives (Association de Patinage Urbain), pour y installer un potager urbain (Association du quartier de Poblenou), et pour deux autres activités sans spécifier (Can Icaria et Estudi P52).

L'emplacement à concours dans le quartier du Raval est très central à l'échelle de la ville. Il l'est aussi à l'échelle du quartier puisqu'il s'agit d'un espace de passage très fréquenté par les piétons, compte tenu de sa localisation face à une place bétonnée de grande ampleur (Plaça dels Àngels). Quoique la surface de l'espace à concours est restreinte et prend la forme d'un étroit couloir de 207 m² bordant un ancien couvent, sa situation au cœur du secteur le plus renouvelé du Raval qui accueille trois musées et deux universités à moins de 100 m, fait de cet espace un endroit très convoité. Concrètement, l'espace a reçu deux projets pour y développer des activités artistiques, deux en rapport avec l'architecture et un dernier qui vise l'intégration sociale, plus concrètement la prise en charge d'enfants et de femmes en risque d'exclusion sociale. Actuellement, l'espace est fermé par un grillage, mais à l'intérieur il y a de nombreux graffiti. D'ailleurs, comme nous l'avons remarqué auparavant (cf. p. 73), sur le panneau informant du *pla Buits* il y a une inscription exprimant la demande d'une « Zone de Graffiti ».

Finalement, les espaces de Roger de Flor (6) et de Numància (2) ont aussi eu du succès en recevant jusqu'à trois projets chacun. Toutefois, huit des espaces -presque la moitié- n'ont reçu qu'un projet et les friches de Josep Sunyol i Garriga (1), Bernat Bransi (15) et Farigola (16) n'ont reçu aucune proposition [NP février 2013].

3.1.2. Organisations émettrices de projets

Parmi les organisations sans but lucratif qui peuvent participer au concours, il existe différentes formes juridiques de l'économie sociale⁵¹ ainsi que des organisations religieuses. Entre les structures de droit privé nous distinguons : dix-neuf associations, cinq fondations, deux clubs (derrières lesquels il peut y avoir une association, une fondation ou une coopérative) et une coopérative⁵². Nous constatons aussi la participation de deux paroisses, celle de Sant Joan Bosco dans le district de Sant Andreu (11) et celle de Sant Joan d'Horta (14), dans celui d'Horta-Guinardó.

Bien qu'il s'agisse de formes sociétales de l'économie sociale qui ont en commun de participer à la vie économique sans rechercher le profit, leur statut juridique et leur budget peuvent différer considérablement. En effet, une association d'un quartier défavorisé, comme celui de Porta dans le district de Nou Barris, ne partage pas les mêmes intérêts ni profite du même budget que la fondation Ametller -qui mène, sous une autre forme juridique⁵³, des activités commerciales lucratives- ou l'équipe de football Maddock FC.

⁵¹ Les organisations ou *entitats ciutadanes* sans but lucratif peuvent se présenter sous les suivantes formes juridiques : association, fondation, coopérative ou fédération.

⁵² L'information sur la forme juridique de « Can Icaria » n'est pas disponible.

⁵³ <http://www.casaametller.net/>

Entre ces formes sociétales de l'économie sociale qui existent, du moment où elles respectent certaines formes légales, en particulier, avoir un statut écrit, déposé et publié dans un greffe civil, nous distinguons en premier lieu les fondations. Elles diffèrent des associations parce qu'elles ne résultent pas du concours de volonté de plusieurs personnes pour œuvrer ensemble, mais de l'engagement financier des créateurs de la fondation, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Il est ainsi question d'argent privé mis à disposition d'une cause publique. A l'inverse d'une association, une fondation n'inclut pas de membres. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé en partie par les fondateurs, mais aussi par des membres de droit et des membres cooptés élus. De plus, les fondations en Espagne font l'objet de bénéfices fiscaux (Loi espagnole 62/2003).

Etant donné que le programme agit sur l'échelle microubanistique et prétend la réintégration d'une friche délaissée dans le tissu urbain et social de proximité, nous avons considéré qu'il était pertinent de caractériser les organisations en fonction de ce que nous avons désigné, dans le tableau 10, comme l'« échelle d'action ». Pour déterminer l'échelle d'action, nous nous sommes basés sur l'adresse du siège de l'organisation et sa proximité avec l'emplacement à concours. Nous distinguons ainsi des organisations qui agissent à l'échelle du quartier -lorsque le siège se trouve dans le même quartier que l'espace à concours-, du district, de la ville, de l'aire métropolitaine, et de la province de Barcelone. Cette typologie nous permet de dégager que seize des trente organisations (53%) agissent à l'échelle du quartier. Cette constatation s'articule aussi avec le critère qui incite les organisations à présenter des projets qui s'investissent dans les relations avec l'entourage et qui répondent aux besoins du quartier. Elles sont suivies par les organisations « de ville » qui représentent 20% du total et les organisations de district qui constituent, à leur tour, 10%. Nous trouvons une seule organisation métropolitaine (dont le domicile se situe à Sant Adrià de Besòs, municipalité limitrophe à Barcelone) et une dernière qui siège dans une commune de la province de Barcelone, à 70 km de distance de la capitale. Les trois organisations restantes n'ont pas pu être localisées dans le fichier d'organisations de la mairie de Barcelone (Circ Rústic, Associació Estudi P52 et Can Icaria).

En général, les formes sociétales sans but lucratif peuvent avoir des occupations variées qui vont de la promotion et la pratique d'une activité, à la défense d'une catégorie de personnes, l'action sociale et humanitaire, le regroupement de professionnels, ou encore l'animation d'un quartier ou d'une ville. Il est difficile de caractériser la vocation des organisations qui participent au concours, compte tenu de leur transversalité. Dans plusieurs cas, l'entité qui présente le projet sert d'écran pour plusieurs collectifs qui se complètent dans les tâches de production, entretien et gestion des espaces à concours. Malgré tout, on peut entrevoir que les signataires des projets sont dans leur majorité des associations de quartier. C'est le cas de huit des

organisations. De sa part, les organisations à vocation sociale (formation, insertion sociale ou professionnelle, coopération au développement) ont présenté quatre projets et celles à vocation sportive en ont présenté trois. Enfin, le reste d'organisations réalisent des activités de promotion de pratiques écologiques durables, artistiques, architecturales, religieuses, de défense des animaux, de la santé, de l'éducation ou du cirque.

La prééminence des associations de quartier parmi les participants au programme n'est pas fortuite. Elle met en évidence le rôle, en tant qu'interlocutrices, que ces associations à base territoriale, héritières de la lutte antifranquiste, continuent d'exercer vis-à-vis de l'administration municipale. Les associations de quartier constituent probablement une spécificité espagnole au sein des mouvements sociaux urbains en Europe occidentale. Elles apparaissent dans les années 1970, sous la dictature. Leur unité de travail est le quartier, réalité territoriale qui constitue un point de référence identitaire dans les grandes villes en Espagne.

Ces regroupements d'habitants intégraient trois dimensions : urbanistique, politique et culturelle (Franquesa 2007). Les associations de quartier ont été le tremplin de revendications pour l'amélioration des conditions de logement, des infrastructures et des services. En Catalogne, l'orientation politique du mouvement se développa de la main du Parti Socialiste Unifié (PSUC) et de l'organisation communiste Bandera Roja. Finalement, la tâche culturelle ou identitaire est rattachée au travail de revitalisation du tissu social des quartiers. Pendant la transition et les années 1980, les associations de quartier sont devenues une pièce importante dans les transformations urbanistiques des villes espagnoles ; au point que les élus municipaux les ont considérées comme les représentantes légitimes des intérêts des résidents dans leur ensemble et ont encouragé les techniciens municipaux à travailler avec elles (Franquesa 2007). Au fur et à mesure que leur légitimité augmentait, les associations de quartier recevaient des subventions pour leur fonctionnement, ce qui occasionnellement aurait contribué à réduire leur combativité politique. En même temps, elles étaient de moins en moins concertées dans les transformations urbanistiques.

A partir des années 1990, on assiste au repliement des associations de quartier sur le local, les problèmes à résoudre sont maintenant spécifiques et ponctuels. Parallèlement, les dirigeants sont parfois accusés de s'être éloigné des demandes des habitants. Le fait d'être économiquement soutenu par l'administration locale et de l'avoir assistée a servi d'une part à légitimer les initiatives municipales, désormais présentées comme consensuelles. De l'autre, cela a contribué à éloigner certains habitants du quartier, surtout les plus critiques avec les interventions municipales, de ces organisations, de plus en plus consacrées à la gestion et à l'application des initiatives gouvernementales et entrepreneuriales (Franquesa 2007).

3.1.3. Résultats finalement retenus en avril

Les résultats du programme sont publiés le 29 avril 2013. D'après la note de presse apparue, la Commission d'évaluation a proposé la cession de quatorze emplacements et a déclaré cinq des espaces déserts. La plupart des projets gagnants sont des potagers urbains, grand nombre desquels sont destinés « à des personnes à risque d'exclusion social » [NP 29 avril 2013]. Neuf des espaces seront occupés par des potagers urbains. Les organisations signataires des projets associent l'installation de ces potagers à des avantages sociaux, comme l'intégration de personnes avec un handicap mental, à risque d'exclusion sociale ou sans abri. La Commission a évalué très positivement « le haut degré d'investissement et de rendement social » ainsi que « la tâche d'inclusion et les effets sociaux sur l'entourage » de ce type de projets (voir tableau 11).

Dans le cas de Barcelone la mairie favorise déjà l'agriculture urbaine à travers l'Institut Municipal de Parcs et Jardins. Le réseau de potagers urbains (*Xarxa d'horts urbans* de Barcelone) débute en 1997. En 2011, ce réseau compte avec douze potagers en fonctionnement (un par district, sauf à Gràcia et à Les Corts où il y en a deux). Le projet municipal est réservé aux personnes retraitées, de plus de 65 ans et recensées dans le district. L'acquisition des parcelles se fait moyennant un tirage au sort. Ces initiatives sont individuelles, les usagers sont supervisés et gèrent seulement leur parcelle. Ils sont également sujets aux normes préétablies par la municipalité et les ressources économiques et matérielles sont gérées par l'Institut Municipal de Parcs et Jardins.

A la marge du contrôle municipal, il existe aussi des potagers urbains qui se définissent en tant que *communautaires*. La plupart du temps, ces initiatives (comme le potager autogéré du *Forat de la Vergonya* cf. p.27) fonctionnent sous le principe de l'autogestion, leur organisation n'est pas imposée par un organisme externe. Dans certains cas, le terrain est cédé par la municipalité, mais dans la plupart des cas, il s'agit d'appropriations informelles d'espaces publics ou privés derrière lesquelles il y a une volonté de dénonciation d'opérations de spéculation immobilière ainsi qu'une revendication d'espaces verts à usage collectif.

De retour à l'analyse des résultats du *pla Buits*, nous constatons que la plupart des projets choisis ont été présentés par des organisations domiciliées dans le même quartier, c'est le cas pour huit d'entre eux. Deux des projets sont menés par des organisations de district, deux par des organisations de ville, un par une entité métropolitaine et un dernier par une entité qui siège dans la province de Barcelone. A différence de la note de presse du mois de février, celle d'avril communique que le nombre de projets présentés au concours était de quarante-deux. Cet écart de dix projets répond au fait que « certains des projets ont été présentés simultanément pour différents espaces » [NP 29 avril 2013].

Tableau 10 : Organisations signataires des projets reçus en février et ceux retenus en avril

Espace		Entités	Type de projet	Echelle d'action de l'entité	Résultat (04/2013)
Les Corts					
1	Josep Sunyol i Garriga	0			Désert
2	Numància, 153	1. Fondation Formació i Treball	Formation et insertion professionnelle	métropolitaine	X
		2. Club joventut Les Corts	Activités sportives	quartier	
		3. Plateforme infantil juvenil de Les Corts	Pour jeunes	quartier	
Sants Montjuïc					
3	12, rue Vallespir	1. AVV Carrer Joan Güell i Rodalies	Association de quartier	quartier	X
		2. Fondation Solidària Universitat Barcelona	Cooperation au développement	quartier	
4	Font de la Guatlla	1. Tarpuna Societat Cooperativa Catalane Limitada (SCCL)	Agriculture urbaine	ville	X
Eixample					
5	148, rue Consell de	1. AVV Esquerra Eixample (Recreant Cruïlles)	Association de quartier	quartier	X
6	217, rue Roger de Flor	1. Association catalane parents d'enfants anglophones	Education	ville	
		2. Association Circ Rústic	Cirque	non spécifiée	
		3. AVV Sagrada Família	Association de quartier	quartier	X
7	4 rue Montalegre	1. Association RebobinArt	Artistique	ville	
		2. Association La Xina A.R.T	Artistique	quartier	
		3. Association Collymore	Collectif d'urbanistes	ville	
		4. Association BIO Arquitectura Mediterrània	Architecture	district	X
		5. Fondation Quatre vents	Intégration sociale	quartier	
Sant Martí					
8	24, rue Alaba	1. Associació Patinatge Urbà	Sportif	ville	
		2. Fondation SOS	Cooperation au développement	ville	
		3. AVV Poblenou	Association de quartier	quartier	X
		4. Can Icaria	non spécifié	non spécifiée	
		5. Association La Xina A.R.T	Artistique	ville	
		6. Association Estudi P52	non spécifié	non spécifiée	
		7. Association Circ Rústic	Cirque	non spécifiée	
9	92, Cristòbal de Moura	1. Association Aspanias	Santé (Handicapés)	district	X
		2. Association Collymore	Collectif d'urbanistes	ville	
Sant Andreu					
10	17, rue Camp del Ferro	1. AVV La Sagrera	Association de quartier	quartier	X
11	74, rue Foradada	1. Paroisse Sant Joan Bosco	Entité religieuse	district	Désert
		2. Association Zooland	Protection des animaux	quartier	
Nou Barris					
12	122, rue Piferrer	1. AVV Porta	Association de quartier	quartier	X
13	12, rue Pierola	1. Association Collymore	Collectif urbanistes	ville	X
Horta Guinardó					
14	1A, rue Congrès	1. Paroisse Sant Joan d'Horta	Entité religieuse	quartier	X
15	22, rue Bernat Bransi	0			Désert
Gràcia					
16	19, rue Farigola	0			Désert
17	37, av. Vallcarca	1. Fondation Ametller	Insertion par l'agriculture urbaine	province de Barcelone	X
Sarrià-St Gervasi					
18	26, place Lesseps	1. AVV Amics del Putxet	Association de quartier	quartier	Désert
19	2 rue Cardenal Sentmenat	1. Maddock F.C.	Sportif	quartier	
		2. Association Cultural casa Orlandai	Activités culturelles	quartier	X

Elaboration personnelle à partir de [NP février et avril 2013]

Nous avons su, lors de notre entretien avec Mme Laia Torras (chef de participation d'Hàbitat Urbà), que l'Association Rebobinart, d'art urbain, s'était présentée pour accompagner les projets de huit espaces. Cette information n'était pas recueillie dans la première note de presse.

D'après nos appréciations, les projets non retenus n'auraient pas de caractéristiques en commun, il s'agit de projets à thématiques très variées : activités sportives, artistiques, pédagogiques, de coopération au développement, de cirque etc. Entre toutes les associations de quartier qui se sont présentées au concours, nous ne trouvons qu'un projet suggéré par ce type d'organisation à base territoriale qui ne soit pas retenu (18). De même, aucun projet qui proposait un potager urbain n'a été mis de côté. Nous dégageons que la municipalité a priorisé, d'une part, les projets envoyés par les associations de quartier, qui sont probablement celles qui répondent le mieux au critère d'investissement avec l'entourage. Deuxièmement, la municipalité a aussi privilégié les potagers urbains, possiblement liés au critère de durabilité. Nous développerons cette hypothèse par la suite (3.3).

a. Les espaces déclarés *déserts*

La décision de ne pas céder cinq des friches s'ensuit du fait qu'il n'y a pas eu de projets, comme dans le cas de l'espace de la rue Josep Sunyol (1), ou que la Commission d'évaluation ne les a pas « considérés suffisants pour dynamiser l'espace » [NP 29 avril 2013]. Dans certains cas, la municipalité a préféré maintenir les espaces fermés que mener les projets en avant. C'est le cas de l'espace rue Foradada (11) et de la place Lesseps (18). Dans le premier cas, le projet présenté par l'entité Zooland a reçu une note trop faible (34 sur 100). Nous avons appris que ce projet qui prétendait accueillir des chiens et des chats, pour ensuite les donner en adoption, a été estimé comme inconcevable dans un espace qui présentait des problématiques liées au surpeuplement de chats. Le projet présenté par la paroisse Sant Joan Bosco n'a pas été approuvé non plus. En ce qui concerne l'espace de la place Lesseps (18), la Commission considère que le projet présenté par l'association de quartier A.V.V. Amics del Putxet, « ne répond pas aux critères exposés dans les bases du concours ». Nonobstant, elle propose à la mairie de « prendre en compte le projet présenté et le mener à terme moyennant d'autres voies ». D'après les informations recueillies lors de l'entretien avec Mme Torras, ce projet n'impliquait que l'aménagement de la friche et ne proposait aucune activité d'intérêt public susceptible de dynamiser l'entourage.

D'après la première note de presse [NP février 2013], les espaces de Bernat Bransi (15) et Farigola (16) n'avaient pas reçu de projets. Cependant, il y aurait eu une deuxième erreur ou confusion dans l'information publiée en février, car l'Association Rebobinart aurait en réalité présenté des propositions liées à l'art urbain pour ces deux espaces. Toutefois, la Commission ne

les a pas retenus car leurs propositions d'art urbain ne suffisaient pas à redynamiser l'espace [NP février 2013].

b. Les projets gagnants

Nous avons établi quatre types de projets retenus par le jury du concours (fig. 9) : ceux qui se basent exclusivement sur l'agriculture urbaine (sept espaces), une zone de stationnement pour vélos, deux espaces de rencontre pour commerçants et entrepreneurs et enfin, les espaces polyvalents (quatre espaces). Dans ce dernier groupe nous avons inclus des projets qui outre un potager urbain incluent d'autres activités (4, 5 et 6), ainsi qu'un projet à caractère artistique et culturel (13). Les informations détaillées sur le type de projet, ainsi que les remarques faites par la Commission d'évaluation sont recueillies dans le tableau 12.

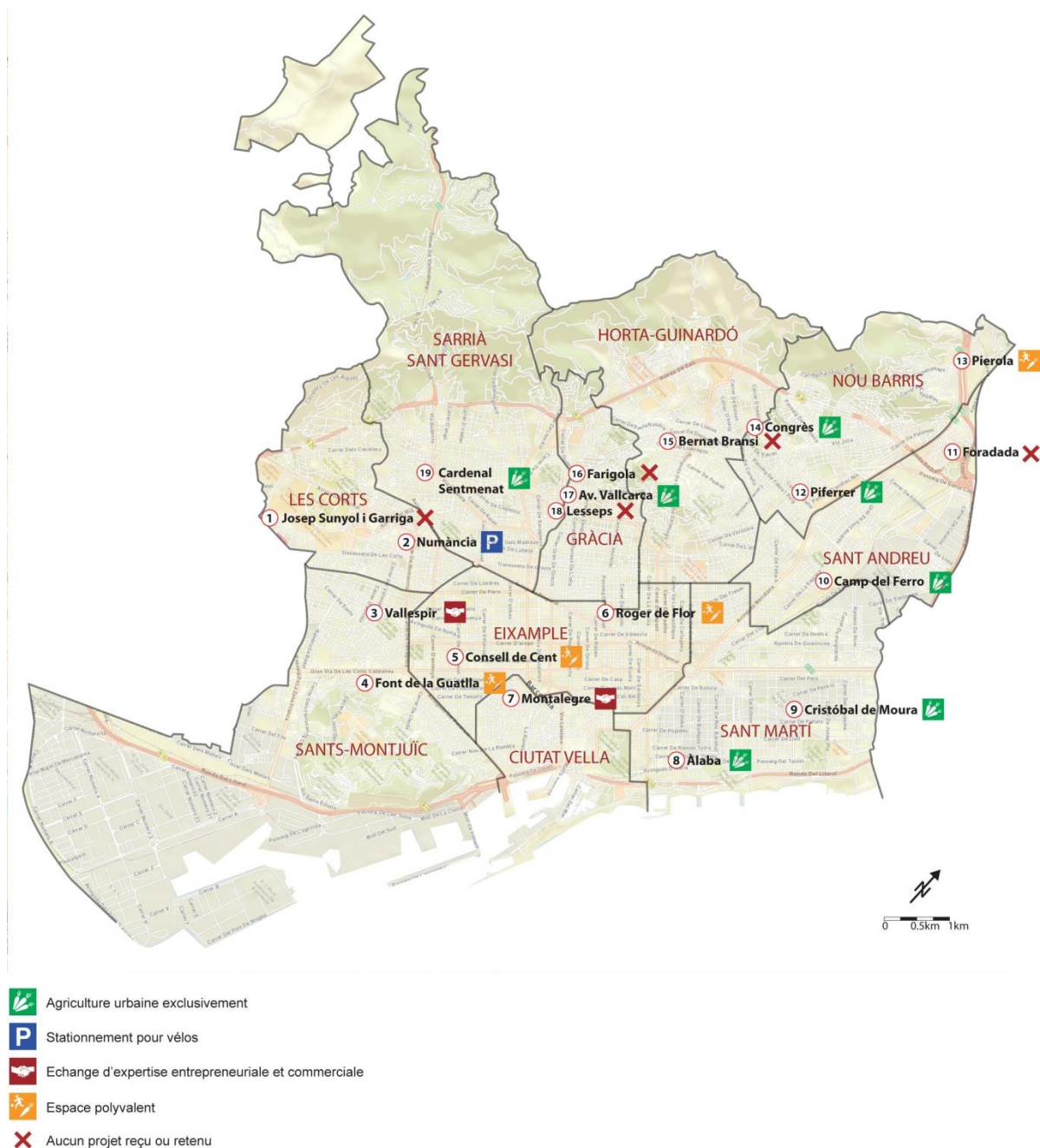
Nous remarquons l'abondance de projets qui intègrent l'agriculture urbaine. En effet, dix⁵⁴ des quatorze projets envisagent l'installation d'un potager urbain (cf. tableau 12). Cette activité est associée à des bénéfices sociaux, comme l'intégration sociale et formative de personnes handicapées (9 et 12), à risque d'exclusion sociale (12 et 14) et sans abri (17) ou se propose comme « un espace de convivialité pour la transformation sociale » dans la rue Cardenal Sentmenat (19). La mise en place de potagers urbains est aussi liée à des usages éducatifs comme dans le cas du projet de Font de la Guatlla (4) où des écoles pourront en profiter. L'agriculture urbaine implique aussi de nombreux avantages écologiques, particulièrement lorsque la culture est basée sur l'approche *3R* (*réutiliser, recycler et réduire*) comme méthodologie de gestion écologique et économique des déchets (9). Finalement, à Consell de Cent (5), le potager s'insère dans le projet d'aménagement d'un nouvel espace public plurifonctionnel qui contribuerait à pacifier la circulation roulée des alentours (5). Dans le cas de la friche rue Roger de Flor (6), où l'extension de la friche (1.776 m²), permet différents usages, le projet inclut des activités sportives et une cantine sociale à côté de l'agriculture urbaine.

Entre les projets gagnants, nous retrouvons aussi deux initiatives qui proposent des espaces de réunion pour des activités commerciales (4) et pour l'échange de connaissances et d'expertise entre professionnels et entreprises du bassin méditerranéen (7). L'architecte en chef déclarait son agrément vis-à-vis de la créativité démontrée par l'initiative du jeune collectif Bioarquitectura Mediterrànea dans l'espace de la rue Montalegre (7). Finalement, entre les deux projets restants, nous repérons l'ouverture de places de stationnement surveillées pour vélos, initiative encourageant la mobilité douce qui intègre l'insertion professionnelle de jeunes à

⁵⁴ Les suivants projets intègrent un potager: 1) « L'illa dels tres horts », 2) « Can Roger », 3) « Conect Hort », 4) « Hort Urbà d'Aspanias », 5) « Hort-Jardí », 6) « Jardí socio-educatiu terapèutic », 7) initiative d'agriculture biologique urbaine rue Congrès, 8) « L'hort de l'ametller », 9) « Espai Gardenyes », nous avons inclus 10) « Recreant Cruïlles » du moment où l'entretien avec un des participants du projet nous a confirmé l'existence d'un potager.

risque d'exclusion sociale (2), ainsi qu'un projet qui stimule l'expression artistique et culturelle dans une zone défavorisée de la périphérie barcelonaise (13).

Figure 9 : Localisation et type de projets retenus par espace



Elaboration personnelle à partir de [NP avril 2013]

Nous confrontons à présent la typologie d'usagers d'expériences temporaires établie par Urban Catalyst (2003) et exposée dans le tableau 9 (cf. p. 49), avec les organisations signataires des activités retenues et les usagers que celles-ci espèrent attirer. Ainsi, nous considérons que les organisations choisies par le jury s'inscrivent dans la catégorie « d'activistes à temps partiel »

(*part-time activists*). Cette catégorie est pertinente car ces organisations ont « une position stable dans la société » (Urban Catalyst 2003), du moment où elles sont enregistrées dans le Fichier d'organisations de la mairie. Toutefois, dans le cas du *pla Buits*, nous ne considérons pas que ces organisations recherchent « des expériences en dehors des normes établies » (Urban Catalyst 2003) puisque le programme est mis en place par la municipalité. Blumner (2006) se réfère à cette même catégorie (cf. p.49) en tant que « volontaires sans but lucratif ». D'après cet auteur, l'activité temporaire est motivée par la volonté de renforcer l'image, l'économie, et la communauté et pour se manifester en faveur de modes de vie alternatifs. Nous pensons que cette définition caractérise et englobe la diversité d'organisations participantes.

Un autre aspect à remarquer est celui des usagers que ces activités prévoient capter. La plupart des organisations ont proposé des activités qui contemplent le critère de l'« impact et du rendement social ». Elles basent leur projet sur l'insertion de collectifs handicapés, à risque d'exclusion sociale ou sans abri. A l'opposé, deux des projets gagnants n'impliquent pas la participation de collectifs à « statut marginal » (Urban Catalyst 2003). Ils prévoient de créer des points de rencontre pour échanger des expériences commerciales et entrepreneuriales (Espace Joaquim Domingo, rue Vallespir (3) et l'espace d'échange d'expertise rue Montalegre (7)). Finalement, les activités restantes sont dirigées aux habitants de proximité. C'est surtout le cas lorsque les organisations sont des associations de quartier ou des associations culturelles (5, 6, 8, 10,18).

c. Remarques de la Commission d'évaluation

La note de presse d'avril 2013 présente à côté des organisations et des projets gagnants les remarques faites par la Commission d'évaluation. Il est intéressant de noter qu'un des commentaires récurrents de ce Comité est l'invitation à que différentes organisations, qui se sont présentées pour un même espace, coopèrent dans un projet commun (5, 7, 17). Dans le cas où l'espace est restreint ou les activités sont difficilement compatibles, la Commission sollicite à Habitat Urbà que le projet de l'entité qui n'est pas retenu, puisse s'installer dans un des espaces déclarés déserts. C'est le cas pour le projet de la Fondation Université de Barcelone (3) ou pour celui de la paroisse de Sant Joan Bosco (11). Par ailleurs, la Commission invite, dans deux cas particuliers, certaines organisations à réaliser leurs projets en accord avec l'administration du district. Il s'agit concrètement des places de stationnement surveillées pour vélos (2) et l'initiative d'entreprendre des activités artistiques avec des collectifs défavorisés (13).

Tableau 12 : Organisations et projets gagnants à partir de [NP avril 2013]

	Adresse	Entité	Projet	Note	Remarques de la Commission d'évaluation (CE)
Les Corts					
1	Josep Sunyol i Garriga		X		
2	153, rue Numància	Fondation Formació i Treball (FIT), Càritas Diocesana	« Bicipark per la mobilitat sostenible » Promotion de la mobilité durable et l'insertion professionnelle de jeunes en risque d'exclusion sociale. Service de stationnement pour vélos	68,9	Evaluation positive du rendement social du projet. Invitation à ce que le projet soit réalisé en accord avec le district
Sants Montjuïc					
3	12, rue Vallespir	Association du quartier Joan Güell i Rodalies	« L'Espai Joaquim Domingo » Foyer d'activités commerciales et de voisinage	75,5	Evaluation positive du degré d'implication avec le tissu commercial local. La CE sollicite que le projet de la Fondation Solidaire UB (71,3 punts) soit acceptée dans un des espaces
4	Font de la Guatlla	Tarpuna Coopérative d'initiatives durables	« L'Illa dels tres horts » Potager urbain social et communautaire et une place polyvalente (bénéfices sociaux, écologiques et éducatifs)	78,2	
Eixample					
5	148, rue Consell de Cent	Association du quartier Esquerra de l'Eixample	« Recreant Cruïlles » Aménager la première place de l'Eixample en redynamisant et en pacifiant l'entourage.	77,1	La CE demande que le projet de Rebobinart soit considéré compatible avec le projet gagnant
6	217, rue Roger de Flor	Association du quartier Sagrada Família	« Can Roger » Cantine sociale, potager urbain, terrain de sports et autres activités	72,5	La CE s'interroge sur la viabilité économique de la cantine. Sans cette garantie l'espace sera cédé en excluant cette activité.
Ciutat Vella					
7	4, rue Montalegre	BioArquitectura Mediterrània	Espace d'échange de connaissances et d'expertise entre professionnels et entreprises du bassin méditerranéen.	68,5	La CE encourage la collaboration avec la Fondation Quatre Vents dès que le projet gagnant sera mis en place.
Sant Martí					
8	24, rue Alaba	Association du quartier Poblenou	« Conect Hort » Potager urbain et autres activités fondées sur <i>la philosophie des 3R (réutiliser, recycler, réduire)</i>	76,2	Evaluation positive du haut degré d'implication et de rendement social prévu par ce projet.
9	87, Cristòbal de Moura	ASPANIAS	« Hort urbà d'ASPANIAS » Potager urbain visant l'intégration de personnes avec un handicap mental.	64,7	Evaluation positive du haut degré de rendement social du projet.
Sant Andreu					
10	17, rue Camp del Ferro	Association du quartier Sagrera, écoles et Centres Résidentiàux d'Action Educative (CRAE)	« Hort-Jardí » Potager urbain pour les écoles des alentours	62,7	La CE demande au district d'étudier la possibilité d'emplacer le projet présenté par la paroisse de Sant Joan Bosco dans l'espace désert rue Foradada.
11	74, rue Foradada		X		
Nou Barris					
12	122, rue Piferrer	Association du quartier de Porta	« Jardí socioeducatiu terapèutic » Potager urbain cherchant l'implication de personnes avec un handicap ou risque d'exclusion sociale et la récupération de pratiques agricoles.	75,5	Evaluation positive de la tâche intergénérationnelle et l'impact social de ce projet présenté par 21 entités. La CE considère qu'il faut renforcer la méthodologie des potagers.
13	12, rue Pierola	Collymore et association Cuerpo Transitorio	« Omple el Buit del Barri » Stimuler les activités artistiques et culturelles dans le quartier en collaborant avec des collectifs défavorisés.	66,7	Evaluation positive de la créativité, l'innovation et la qualité formelle du projet. La CE sollicite que le projet soit réalisé en commun avec le district.
Horta Guinardó					
14	1A, rue Congrès	Paroisse Sant Joan d'Horta et "CALIU - espai d'acolliment" (initiative qui réunit 5 paroisses de l'archiprêtre d'Horta)	Initiative autour de l'agriculture biologique urbaine comme activité pour renforcer l'intégration sociale et formative.	72,8	Evaluation positive de la tâche d'inclusion sociale et ses effets sur l'entourage.
15	22, rue Bernat Bransi		X		
Gràcia					
16	19, rue Farigola		X		
17	37, avenue Valldarxa	Fondation Ametller en collaboration avec le Centre Obert Heura, Llar de Pau et Tarpuna	« L'hort de l'ametller » Potager urbain qui prévoit créer des emplois pour des personnes sans abri "afin d'améliorer leurs habitudes, leur estime de soi et leur vie en général".	77,1	Evaluation positive du travail avec des personnes en risque d'exclusion sociale. La CE propose la collaboration de Rebobinart, entité qui s'était présentée pour un espace désert (Farigola)
Sarrià-St Gervasi					
18	26, place Lesseps		X		
19	2, rue Cardenal Sentmenat	Association Cultural Casa Orlandai	« Espai Gardenyes » Potager urbain géré par les riverains, <i>espace humain de convivialité et d'apprentissage communautaire pour la transformation sociale</i> .	73,9	Evaluation positive du travail en groupe et la mise en réseau menée par cette entité.

La Commission expose de même deux objections à deux des projets. En premier lieu, elle demande des précisions sur la viabilité économique de la cantine sociale proposée par l'Association du quartier de la Sagrada Família (6). Elle estime que si cette viabilité n'est pas démontrée le projet devra s'abstenir d'une cantine. Deuxièmement, elle sollicite à ce que l'Association de quartier de Porta (12) renforce la méthodologie de gestion présentée pour entretenir leur initiative de potager urbain.

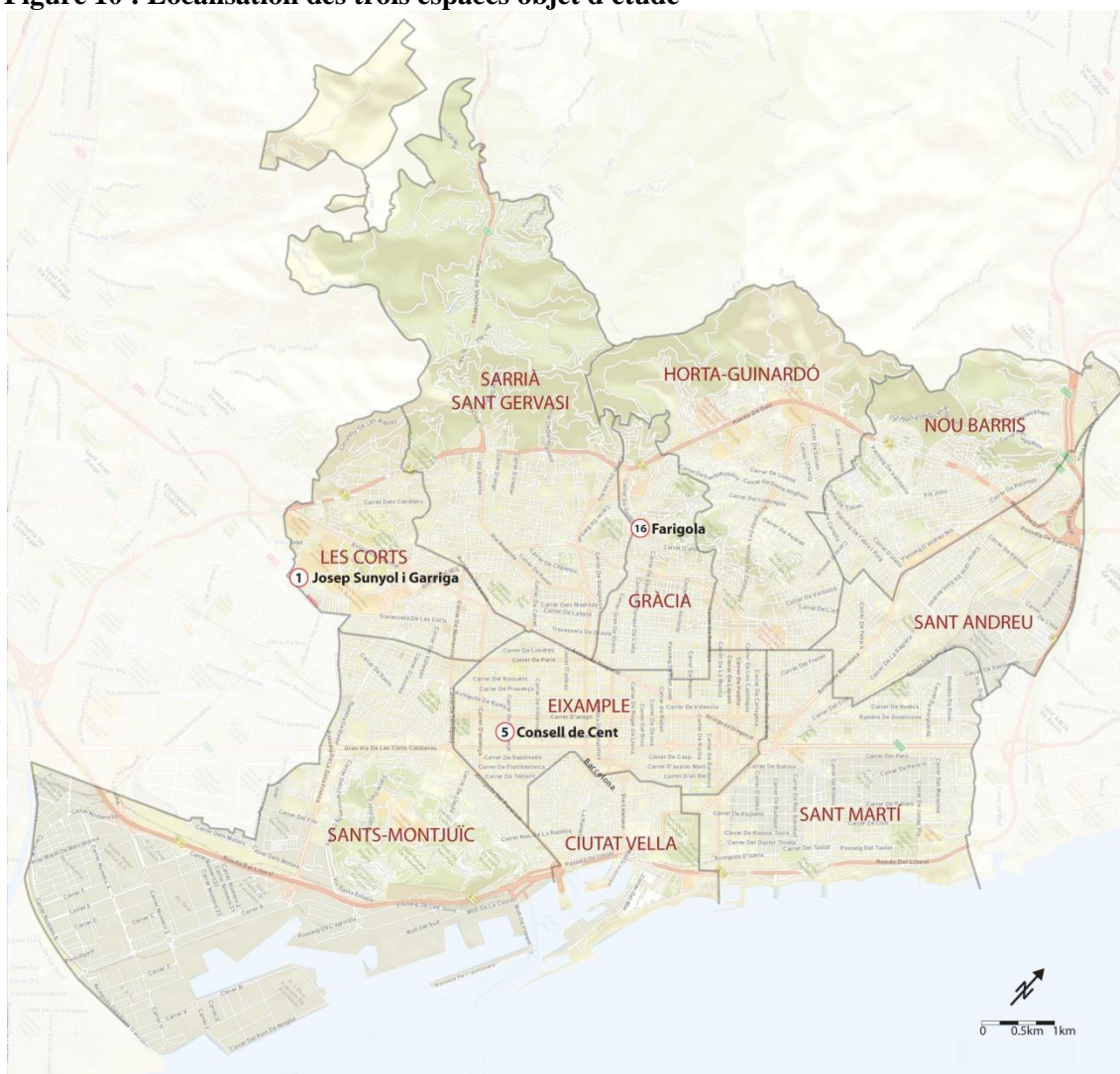
Finalement, la Commission établit une dernière remarque, cette fois-ci dirigée à la mairie. Elle sollicite que dans les éditions à venir du *pla Buits*, l'administration municipale concrétise d'avantage l'investissement économique qu'elle est disposée à accorder pour la viabilisation des terrains objet de cession [NP février 2013].

3.2 Choix d'une étude approfondie des résultats de trois espaces

Suite à une approche plus générique, à travers des renseignements quantitatifs et qualitatifs sur l'ensemble des friches du *pla Buits* (2.1), ainsi qu'une perspective d'ensemble sur les projets retenus (3.1), nous centrerons notre analyse sur trois espaces afin de mener des études plus poussées. Ces trois cas nous serviront à mettre en lumière trois possibles résultats de cette procédure à une échelle plus détaillée. Nous avons établi trois typologies en fonction de la réponse des organisations au programme de la mairie. Cette réponse sera évaluée en fonction de l'existence d'une revendication antérieure, matérialisée par une appropriation préalable ou par une pression pour l'utilisation de la friche, mais aussi en fonction du nombre de projets présentés.

Notre choix se base sur le fait que ces espaces représentent trois formes de réponse différenciées au programme. Nous partons de l'hypothèse que la réplique au programme des habitants organisés est souvent déterminée par la relation entre le territoire urbain où se trouve l'espace à concours et les interventions préalables de l'administration municipale sur le secteur en question. Etant donné que l'espace urbain ne se conduit pas en tant que maille homogène, l'historique et les changements vécus par le quartier auront une incidence sur la participation et l'intérêt posé par les habitants au programme municipal. De même, la participation se donnera seulement, lorsqu'il existe un besoin d'espaces à usage collectif. Ainsi, l'étude comparative nous servira, d'une part, à évaluer le degré de participation dans ces trois espaces. D'autre part, elle nous permettra d'identifier les attentes et les critiques du programme municipal et de sa procédure de part des organisations participantes ou concernées, en faisant émerger leurs manières d'appréhender l'espace public et de concevoir la temporalité. A partir de cette étude comparative nous dégagerons les possibilités et les limites que ce programme présente.

Figure 10 : Localisation des trois espaces objet d'étude



Elaboration personnelle

Les espaces choisis pour l'étude comparative sont les suivants :

- 1) La friche connue sous le nom de « Germanetes », rue Consell de Cent (5), dans le quartier de La Nova Esquerra de l'Eixample. Ce quartier conçu par Ildefons Cerdà, se caractérise par une densité de population très élevée, un tissu urbain compact où prédominent les usages résidentiels et les voies à forte densité de circulation, ainsi que par les déficits en matière d'équipements publics. Il s'agit d'un espace pour lequel des collectifs et des riverains organisés se sont fortement mobilisés et où il existe un consensus pour le développement d'un seul projet.

Figure 11 : Evolution de l'état de la friche rue Consell de Cent (5)



Elaboration personnelle à partir de données de l'ICC

- 2) L'espace de la rue Farigola se situe dans le quartier résidentiel de petite extension de Vallcarca i Penitents (16), dans le district de Gràcia. Ce quartier perché entre deux collines, s'étend le long d'une avenue qui porte le même nom. Ce secteur de la ville connaît une longue et complexe transformation urbanistique. Parallèlement, les bâtiments abandonnés, spécialement dans les rues d'Argentona et de la Farigola ont accueilli des squats. L'espace vide à concours résulte de la démolition de l'ancien bâti qui avait aussi accueilli un squat. L'opposition des habitants aux projets de la mairie marque les relations entre ces deux acteurs.

Figure 12 : Evolution de l'état de la friche rue Farigola (16)



Elaboration personnelle à partir de données de l'ICC

- 3) L'espace rue Josep Sunyol i Garriga se situe dans le quartier de Sant Ramon-Maternitat (1) qui appartient au district de Les Corts, dans la limite occidentale de la ville. Ce quartier accueille de nombreux équipements sportifs et sanitaires d'échelle municipale, ainsi que des espaces verts. L'espace vide objet de concours n'a pas reçu de propositions d'usage.

Figure 13 : Evolution de l'état de la friche rue Josep Sunyol i Garriga (1)



3.2.1. « Germanetes », préexistence d'une demande

a. Présentation des enjeux liés à l'espace

Les espaces à concours ont en commun le fait d'appartenir à l'administration. Alors que la plupart ne sont sujets à aucune revendication, l'espace de « Germanetes » se distingue de tous les autres, car il fait déjà l'objet d'une demande citoyenne avant l'approbation des bases du *pla Buits* (en juillet 2012) qui s'intensifie à partir de l'été 2012. La revendication s'exprime par les mobilisations du collectif *Recreant Cruïlles*⁵⁵ et l'association de quartier (AAVV Esquerra de l'Eixample). Concrètement, ces groupements d'habitants organisés programment des manifestations ludiques, des ateliers et administrent un site web où des projets sont présentés en faveur d'un usage social de cette friche de domaine public.

A travers le *pla Buits*, la municipalité cède un tiers de la surface de la friche de « Germanetes » actuellement infranchissable. L'espace a reçu un seul projet, présenté par l'association de quartier de l'Esquerra de l'Eixample, qui agglutine les demandes d'autres collectifs et associations de proximité. Afin de contextualiser ces demandes, il faut préciser que le quartier où se situe l'espace à concours se caractérise par une densité de population très élevée, de 43.103 hab. /km² alors que la moyenne barcelonaise est de 15.818 hab. /km² [Aj BCN 2011]. Le tissu urbain y est compact, résultat de la maille orthogonale planifiée par Cerdà en 1859, postérieurement densifiée. Les riverains réclament plus d'équipements publics et bien que depuis les trente dernières années, une dizaine d'intérieurs d'îlots ont été récupérés, en contribuant à l'amélioration de la qualité environnementale du quartier, ce secteur de la ville se caractérise par une contamination atmosphérique et acoustique très élevée.

⁵⁵ En français : « repensant des carrefours »

Figure 14 et 15 : Revendications ludiques précédentes au pla Buits : (O.B.N.I) Occupation de quartier non invasive (07/2012) et projet 'Insideout', portraits et demandes des riverains (10/2012)



[Recreant Cruïlles 2013]

b. L'existence d'une friche fermée et délaissée depuis quelques années

L'ancien couvent des *Germanetes dels Pobres*, construit à la fin du XIXe siècle, accueillit jusqu'en 2000 une résidence pour personnes âgées. Suite à sa fermeture, l'*Hospital Clinic* de Barcelone acheta les terrains pour agrandir ses installations sanitaires. En mai de cette même année, la municipalité proposa un processus de participation citoyenne dans le cadre de la « VI Audience Publique pour jeunes ». Ce processus participatif (fig.16) invitait les élèves barcelonais à concevoir un espace vert pour leur district. Dans le cas de l'Eixample, l'espace choisi fut le jardin de la cour de l'ancien couvent, connu aussi sous le nom de Jardins d'Emma. Ce petit square inséré dans un îlot appartenait déjà à la Délégation des Parcs et Jardins de Barcelone.

En 2003 la municipalité développe une deuxième expérience participative connue sous le nom de « Camí Amic » (fig.17). Elle cherche l'amélioration des chemins scolaires et la promotion de la vie en commun à travers la collaboration de différents agents du quartier (écoles, associations, commerces, etc.). Un des objectifs poursuivis par cette expérience est l'aménagement « d'espaces agréables et en sécurité qui relient les zones vertes et les équipements ». Parallèlement, les écoles organisent des activités de sensibilisation et de respect des piétons. Par la suite, certaines demandes sont satisfaites par l'administration, notamment l'élargissement des trottoirs de la rue Comte Borrell.

L'ancien couvent fut démoli en 2004. En 2006, la mairie de Barcelone et le Patronat de l'*Hospital Clínic* arrivent à un accord de permutation selon lequel la municipalité devient propriétaire de la friche de 5.500 m² et cède en échange un terrain municipal à l'*Hospital Clínic*. Cette acquisition permet la révision des usages de cet espace qui, en réponse aux demandes des riverains de l'Eixample, accueillera des services publics. Le Plan spécial urbanistique (PEU) de l'îlot de *Germanetes* est approuvé en 2006 ; il prévoit la construction d'un Centre de Jour et

d'appartements pour personnes âgées, des logements sociaux pour jeunes, un lycée et une crèche, dans un délai de cinq ans.

Figure 16 et 17 : Projet des élèves pour les Jardins d'Emma (2000-2001) et brochure du programme « Camí Amic » (2003)



[Recreant Cruïlles 2013]

Au mois de novembre 2011, seulement les logements privés, prévus aussi, ont été construits. La stagnation des projets d'équipements et la persistance d'une grande friche inutilisée au sein d'un tissu urbain très compact mènent à la création de *Recreant Cruïlles*. Cette plateforme est issue de l'Assemblée de l'Esquerra de l'Eixample, née lors des occupations de l'espace public du mouvement 15-M des Indignés à Barcelone (*Acampada de Plaça Catalunya*). Elle compte avec le support de l'association de quartier officielle et se définit comme une *initiative citoyenne de participation et régénération urbaine*. Ce collectif défend que la friche de *Germanetes* peut « devenir un espace stratégique pour le développement social du quartier, compte tenu de sa centralité et de sa proximité à divers équipements scolaires ». Les membres du collectif soulignent que cet espace peut se transformer en un « excellent laboratoire d'action pour les habitants du quartier » et encouragent l'appropriation des espaces publics par les personnes qui les pratiquent. [Recreant Cruïlles 2013].

c. Analyse de la réponse du collectif *Recreant Cruïlles* au programme municipal.

Au mois de mars 2013, nous avons contacté un membre du collectif *Recreant Cruïlles* qui nous a informée sur le projet présenté au *pla Buïts* par l'association du quartier de l'Esquerra de l'Eixample pour la friche de *Germanetes*. Ce projet, qui était le seul présenté pour ce terrain, a emporté la cession de l'espace.

L'interviewé provient du mouvement 15M (en mai 2011) qui avait organisé des ateliers où s'effectuaient des cartographies sur les friches et les bâtiments sans usage de la ville. Ces

ateliers ont déterminé la position centrale de la friche de « Germanetes ». Le collectif *Recreant Cruïlles* naît en octobre 2011, découle du mouvement 15-M mais existe « 'à partir de' et 'pour' agir directement sur la friche de Germanetes ». La formalisation de la revendication d'ouverture de cet espace est donc antérieure à la mise en place du programme de la municipalité.

Recreant Cruïlles est un groupement sans dirigeants qui pour l'instant ne veut pas devenir une organisation enregistrée dans le Fichier de la municipalité. De ce fait, pour pouvoir participer au *pla Buïts*, ce collectif a présenté son projet à travers l'association de quartier de *l'Esquerra de l'Eixample* qui leur sert de « parapluie légal » et s'offre garante. *Recreant Cruïlles* et l'association de quartier partagent les mêmes demandes : d'une part, que les équipements prévus soient finalement construits et d'autre, que l'espace ne reste pas fermé si l'administration n'a pas les moyens pour exécuter les travaux⁵⁶. L'interviewé exprime ses doutes et ses craintes par rapport à l'administration municipale : « une fois que nous serons à l'intérieur, nous ferons un suivi pour voir comment les projets d'équipements évoluent. Nous ne voulons pas que l'administration nous donne 'un petit bonbon' puis nous oublie ». Le projet présenté au *pla Buïts* se divise en cinq espaces : un potager, un mur d'escalade, un espace de rencontre, des salles de cours et un espace polyvalent. L'intention est de transformer la friche en un espace de réflexion pour penser et discuter sur le devenir du quartier et sur le modèle de ville.

Tout en ayant décidé de participer au programme, le *pla Buïts* ne répond pas aux attentes de *Recreant Cruïlles* qui revendiquait la cession de l'ensemble de la friche de 5.500 m² ; le *Pla Buïts* n'en cède que 500 m². Mise à part la surface limitée, le membre de *Recreant Cruïlles* attire aussi l'attention sur la complexité de la démarche bureaucratique du concours. Les organisations participantes doivent livrer à la mairie de nombreux documents. Notamment, il juge d'illusoire et d'exagéré l'obligation de présenter un calendrier exact avec les activités programmées pendant les trois ans de projet qui doit, en même temps, spécifier les dépenses et le financement prévu. Contrairement à la conception de la municipalité, qui imagine un programme temporaire d'une durée d'un à trois ans complètement planifié, l'interviewé exprime une autre conception de la temporalité. Il estime qu'un projet avec ces caractéristiques ne commence pas d'un seul coup mais se crée petit à petit, il faut motiver dès le début des personnes pour avoir de la main d'œuvre, ce qui empêche la réalisation de pronostics exacts.

Le *pla Buïts* serait pensé pour des associations bien organisées avec une infrastructure derrière suffisamment puissante pour élaborer des propositions accompagnées d'un budget. Cette base participative laisserait de côté beaucoup de projets qui, par manque de financement, ne pourront pas être développés. L'interviewé considère que la priorisation d'une base

⁵⁶ « Nous avons commencé à protester pour que les équipements promis soient faits, ce qui nous a mené à dire, 'maintenant qu'on est en crise, vous n'allez pas faire ces équipements, alors au moins ouvrez cet espace' »

participative associative avec des ressources économiques favorise les organisations qui travaillent selon une « logique privée », comme les fondations. Ce choix frustrerait des projets basés sur une « logique collaborative » qui, par manque de financement, doivent compter sur l'infrastructure des réseaux préexistants, sans chercher à s'imposer au territoire.

Figures 18, 19 et 20 : Projet de *Recreant Cruïlles* pour l'espace de Germanetes : levé du projet et simulations



[Recreant Cruïlles 2013]

La municipalité leur propose une opportunité qui représente, à la fois, une solution pour leurs propres problèmes de prolifération d'espaces abandonnés, et les invite « à se débrouiller ». Ainsi, l'autofinancement est perçu comme une inhibition de la municipalité dans l'exécution de tâches qui lui étaient propres.

L'interviewé décrit à travers une analogie la participation de *Recreant Cruïlles* au programme municipal : le *pla Buïts* serait comme un cheval de Troie pour entrer dans la friche et revendiquer les 5.000 m² restants. Nous en extrayons que *Recreant Cruïlles*, ou du moins le membre que nous avons interrogé, ne partage pas les intentions de la municipalité, qu'il considère comme « l'ennemi ». Toutefois, et malgré ses critiques aux limites du programme, le *pla Buïts* confirme leur légitimité vis-à-vis de la société civile et de la municipalité.

3.2.2. Vallcarca : l'opposition au programme *pla Buïts*.

En deuxième lieu, nous avons choisi un espace qui nous semble représentatif des limites du programme par sa localisation au sein d'une zone en transformation qui fait l'objet de désaccords entre certains riverains et la mairie. C'est le cas de l'espace du 19 rue Farigola dans le quartier de Vallcarca (district de Gràcia). Il s'agit d'un espace ouvert et déjà aménagé par la municipalité avec des bancs individuels et un coin clôturé pour chiens. Il se situe face à un potager communautaire autogéré sur des terrains de propriété privée. D'après la note de presse du mois de février, la municipalité n'aurait reçu aucun projet formel pour cet espace. Néanmoins, il semblerait, d'après la note de presse d'avril, que l'association Rebobinart avait présenté un

projet d'art urbain, qui n'a finalement pas été retenu. L'intérêt pour cet espace résulte du fait que certains riverains et collectifs de la zone, organisés au sein de l'Assemblée de Vallcarca, ont présenté un « contre-projet » aux organisateurs du *pla Buits*.

a. Une transformation urbanistique lente et incertaine

Pendant la dernière décennie, Vallcarca a vécu de nombreux changements résultat de la démolition d'une grande partie du bâti existant. La transformation urbanistique se perpétue depuis le Plan Général Métropolitain (Plan local d'urbanisme) de 1976 qui prévoyait une rocade urbaine, « voie O », vers la montagne de Collserola. En 2002, la Modification du Plan Général Métropolitain (MPGM) accommode la planification précédente en transformant la rocade en une trame verte et une voie à double sens de circulation. Cette transformation implique d'une part, la démolition du bâti de part et d'autre de l'avenue de Vallcarca. De l'autre, elle comporte l'aménagement d'une deuxième voirie qui croise le cœur ancien du quartier, au sein duquel on prévoit aussi élargir une des rues principales, la rue Farigola. En 2008, un Plan d'Amélioration Urbaine (PMU) est approuvé. Ce dernier définit finalement deux trames vertes perpendiculaires qui relient d'un côté le parc du Putxet et le Park Güell et de l'autre la place Lesseps et la montagne de Collserola.

Les démolitions prévues aux alentours de l'avenue de Vallcarca démarrent en 2009 et une partie des riverains affectés est relogée à proximité [SCOT 2010]. Parallèlement, le quartier de Vallcarca vit entre la fin des 1990 et 2007 un essor de maisons squattés que certains auteurs qualifient de « printemps du squat ». Ce phénomène est souvent exposé comme un facteur ajouté de dégradation urbaine [Stanchieri s.d.]. Certains riverains dénoncent que l'incertitude et la lenteur de la transformation urbanistique ont provoqué la dégradation sociale, économique et environnementale de Vallcarca et emploient des expressions telles que « couloir de la mort » pour dénoncer la situation de leur quartier.

Au centre de cette transformation urbanistique se situe le 19, rue Farigola où actuellement se trouvent les ruines d'une maison entourées d'un jardin. Dans les années 1930, ce bâtiment accueillit une école. Son usage devint ensuite résidentiel jusqu'à son acquisition dans les années 1990 par une immobilière. Le bâtiment fut abandonné puis squatté jusqu'à son délogement. D'après le plan d'usages du sol, ce terrain se divise en deux, la zone centrale, qui correspond à l'espace mis à concours par le *pla Buits*, doit être transformée en « parc et jardin de nouvelle création ». Les deux parcelles qui la circonscrivent doivent accueillir la construction de logements de densification semi-intensive et à volumétrie spécifique.

Figures 21 et 22 : Usages du sol prévus et aspect de l'espace à concours et l'immeuble abandonné



6b Parcs et jardins de nouvelle création ;
18.1 Zone sujette à une volumétrie spécifique ;
13. b Zone de densification semi-intensive

[Pla Buits 2012b] et photographie personnelle

L'espace englobé par le *pla Buits* avait eu des appropriations informelles préalables. Entre 2004 et 2008 il fut autogéré en tant que potager communautaire. Parallèlement, différentes activités ludiques, culturelles et revendicatives s'y sont développées. En mai 2008, la mairie entreprend la démolition des bâtiments prévus par la MPMG de 2002 à travers la société de capital municipal Barcelona Gestió Urbanística SA (BAGURSA) qui évince les pratiques informelles qui avaient lieu dans ce terrain. Certains riverains, contraires à la fermeture de cet espace et à la démolition de l'immeuble historique, entreprennent alors un processus participatif en faveur de son usage public. Un an plus tard, le district rouvre l'espace, cette fois-ci sous tutelle municipale et de forme temporaire. C'est à ce moment là qu'il est aménagé par l'administration. A nouveau les riverains y organisent des activités ludiques et culturelles. En automne 2011, se succèdent des débats sur la réutilisation des friches du quartier qui donnent lieu à des projets d'autogestion à la marge de l'administration municipale.

b. Analyse de la contre-réponse de l'Assamblea de Vallcarca

Afin de connaître les raisons qui ont suscité le refus de certains riverains à participer au programme lancé par la municipalité, nous avons analysé la contre-réponse envoyée à la mairie et assisté à l'assemblée du mois d'avril 2013. Cette réunion avait pour but la définition du projet d'espace public, à la marge du *pla Buits*. Majoritairement les participants à cette assemblée ainsi que les signataires de la contre-réponse n'appartiennent pas aux associations de quartier « officielles ». La chef de participation d'Habitat Urbà les qualifie de « mouvements alternatifs », bien que depuis 2012 une nouvelle entité citoyenne (*Association Ecos*) a été créée avec l'objectif de « donner un peu de vie à un quartier qui est en train de périr, petit à petit, dans tous les aspects (social, culturel et artistique) » [AnticForn 2012].

Figures 23 et 24 : Affiche et assemblée du mois d'avril 2013



[Assamblea Vallcarca 2013]

Les émetteurs de la contre-réponse exposent trois arguments contraires au *pla Buits*. Le premier fait référence au raisonnement suivi par l'administration pour inclure cet espace dans le programme. Les deux restants se rapportent à la procédure adoptée par l'administration.

Tout d'abord, ils dénoncent le manque de connaissances de la municipalité sur l'historique d'appropriations et d'activités de cet espace. Ensuite, ils désapprouvent la décision de l'inclure « en le cataloguant de 'vide' », quand il s'agit « d'un des espaces publics et identitaires de Vallcarca, où se développent différentes activités de quartier depuis longtemps ». A différence de beaucoup d'autres friches englobées par le *pla Buits*, cet espace est déjà « ouvert à tout le monde sans aucune discrimination d'accès, il peut être transité librement, nous y développons notre vie de quartier et il s'agit aussi d'un espace symbolique et historique ».

Ils expriment leur désagrément avec la démarche entreprise pour choisir les espaces à concours : « Nous n'avons pas été consultés, nous considérons que cet espace n'est pas n'importe quel terrain-vague qui puisse être cédé à une entité du quartier ou même externe ». Ainsi, les signataires de la contre-réponse raisonnent en termes d'appropriation et de légitimation. En suivant leur raisonnement, l'espace de la rue Farigola doit être exclu du programme parce qu'il existe déjà une appropriation qui fait de cet espace un point de rencontre.

Toutefois, leurs pratiques ne sont pas légitimées par les pouvoirs municipaux. L'espace est incorporé au *pla Buits*, programme qui a pour objectif « 'normaliser' ces espaces et les insérer dans le tissu urbain » afin d'enrayer « les problématiques sociales que l'autorité municipale considère nécessaire aborder » [Pla Buits 2a]. Cet « urbanisme préventif » cherche, dans le cas où une appropriation préalable a déjà lieu, à instituer une activité, légitimée car elle résulte d'un concours de projets et de la sélection par un jury. Ainsi, dans ce cas d'étude où il existe une appropriation préalable, le *pla Buits* est au service de la régulation urbaine (Jacquot 2009) car il est à même de valider une nouvelle appropriation face à une de préalable qui est considérée inappropriée.

La deuxième et la troisième critiques sont liées à la procédure du concours. Le concours affronterait les membres du tissu associatif. Les participants à l'Assemblée se méfient des initiatives municipales et appréhendent le *pla Buits* comme une façon d'affaiblir les mouvements contestataires. Toutefois, nous avons vu que certains des projets présentés associent différents collectifs. Le jury insiste aussi sur la collaboration entre organisations pour mener en avant les projets.

Fig. 25 : Usages informels de l'espace avant et après l'aménagement de la mairie



[Assamblea Vallcarca2013]

Par ailleurs, le *pla Buits* qui légitime l'appropriation d'un espace par une organisation avec l'aval de la municipalité pourrait mener à la « privatisation » ou à la restriction d'usage du jardin de la rue Farigola. Cet espace, à forte dimension symbolique, est ouvert et accessible, c'est pour cela que les interrogés considèrent qu'il ne peut pas être cédé à une organisation à travers un accord d'occupation temporaire. Les participants à l'Assemblée se légitiment comme les plus à même de mener un projet sur cet espace, en tant que riverains ils connaissent « parfaitement les problématiques qui se donnent dans le quartier, une grande partie desquelles ont été causées par la mairie ». Parallèlement, ils prévoient des actions afin de sauvegarder la maison qui n'est pas classé en tant que patrimoine à conserver.

A travers cette étude de cas nous constatons que le *pla Buits* permet à la municipalité de mettre en place un « urbanisme préventif » qui valide certains usages et organisations sur d'autres. Lorsqu'un collectif s'approprie d'un espace à statut ambigu, la municipalité peut recourir au *pla Buits* en faisant appel à son statut de garante de l'intérêt collectif. Moyennant une procédure participative, ouverte aux organisations recensées et dont la participation est sujette à un certain degré d'adhésion préalable aux orientations générales des pouvoirs publics (Jacquot

2007), elle peut dissoudre certaines appropriations considérées inappropriées et en légitimer d'autres.

3.2.3. Josep Sunyol, aucun effet si l'espace ne s'articule pas à une demande ?

Le quartier de Sant Ramon Nonat dans lequel se trouve l'espace de la rue Josep Sunyol i Garriga (1) se situe à la limite occidentale de la ville. Toutefois, il faut préciser que le contexte urbain de ce secteur est surtout défini par sa situation d'interface entre les deux villes plus peuplées de la Catalogne, Barcelone et l'Hospitalet de Llobregat. Le «vide urbain » à concours dans ce quartier, avec une surface remarquable de 2.021 m², n'a reçu aucun projet. Il est fermé par un grillage et se situe entre un parc pour enfants, un arrêt de tramway, un terrain en construction et à quelques mètres d'un potager urbain municipal. L'espace en question avait précédemment accueilli un potager urbain municipal. La planification définitive y prévoit un espace vert à vocation métropolitaine.

Ce quartier accueille quatre grands groupes d'équipements : des installations à caractère sportif (du F.C. Barcelone, Club de Polo et Club de tennis Laietà), le Campus Universitaire Sud, le cimetière de Les Corts, des services privés (Service de l'eau de Barcelone, Palais de Congrès, hôtels etc.) et le complexe sanitaire et universitaire de La Maternitat. Le quartier compte aussi avec un projet d'espace vert à vocation métropolitaine, le parc de Can Rigalt. Ce parc, à situation stratégique dont les terrains se situent entre les municipalités de Barcelone, l'Hospitalet, Esplugues et Sant Just d'Esvern, a longtemps été une revendication des associations de quartier de la zone qui se sont mobilisées contre différents plans macro-immobiliers (Porta Nord, Can Rigalt, Finestrelles o la Vall agrícola de Sant Just) [Racó 2006]. Le secteur barcelonais du parc fut inauguré en décembre 2011 et occupe 2 ha. L'ensemble devrait avoir une surface de 9 ha et son aménagement dépend à présent de la municipalité de l'Hospitalet de Llobregat.

Fig.26 : Vue de l'espace à concours rue Josep Sunyol



[Pla Buits 2012b]

Lors des entretiens, les habitants proches à l'espace englobé dans le *pla Buits* nous ont indiqué que les rues avaient été soulevées au moins trois fois. En effet, l'espace qui nous concerne dans ce cas d'étude est adjacent à la ligne de tramway du *Trambaix*. L'arrêt fut inauguré en avril 2004 avec l'entrée en fonctionnement de ce mode de transport dans l'aire

métropolitaine de Barcelone. Quatre ans plus tard, l'emplacement de l'arrêt fut déplacé pour éviter des virages trop brusques dans le tracé, ainsi que pour éviter les troubles acoustiques causées par le bruit des roues aux habitants [Tram 2013].

a. Analyse de l'abstention des organisations

Afin de comprendre pourquoi aucune entité ne s'est intéressée à cet espace nous avons contacté le représentant de l'association du quartier Sant Ramon Nonat, la plus proche à l'espace compris dans le concours. A différence de Recreant Cruïlles ou de l'Assemblée de Vallcarca, cette organisation à base territoriale est recensée dans le Fichier de la mairie et présente un profil plus « classique », selon la description de la chef de participation. Cette association se manifeste « en défense des riverains et en faveur des améliorations dans le quartier et le district ». Elle a des statuts, s'organise de forme hiérarchique, existe depuis longtemps et possède un local où se développent différentes activités ludiques et culturelles.

Le président de l'association nous explique que les potagers qu'il y avait eu sur cet espace jusqu'en 2007 étaient insuffisants. C'est pour cela qu'ils ont été déplacés et agrandis de l'autre côté des voies du tramway en profitant la restructuration de la ligne. Grâce à cela, la municipalité aurait pratiquement doublé le nombre de parcelles. Le représentant de l'association de quartier se montre satisfait avec le changement. La mairie a postérieurement utilisé l'espace devenu obsolète pour déposer des matériaux de construction pendant les travaux. Il s'agirait du seul espace vide qui reste dans ce quartier.

Figures 27 et 28 : Plan d'occupation du sol et photo des représentants des associations de quartier dans l'espace (11/2012)



Zone C : Parc urbain



[Pla Buïts 2012b] et [BTV 2013]

Dans une interview pour la chaîne municipale BTV, les représentants des deux associations de Sant Ramon et Maternitat se montrent critiques avec la logique de désengagement municipal : « il faut occuper les espaces vides avec les services qui leur correspondent dans le plan d'occupation du sol. Si un espace vert et un parc pour enfants y sont prévus, il faut les construire. Pourquoi inventer (d'autres usages) ? ». Le caractère temporaire et l'autofinancement agiraient de frein au programme municipal, le représentant de l'association de

quartier se demande à quoi sert une installation provisoire et avertit que, tout comme la municipalité, les associations et les habitants n'ont pas les moyens pour financer des projets.

Dans le cas de l'espace rue Josep Sunyol i Garriga, le programme n'aurait pas eu les effets attendus par la municipalité, d'abord parce qu'il s'agit d'un espace qui se situe tout près d'un potager urbain et d'un quartier qui compte déjà avec un espace vert d'échelle métropolitaine. Les associations de quartier ne se seraient pas intéressées car elles désapprouvent le désengagement de la municipalité et perçoivent l'autofinancement et le caractère temporaire comme des contraintes.

3.3. Evaluation du programme en vue des résultats

La note de presse du mois d'avril 2013 nous informe des installations qui occuperont les espaces à concours. Nous remarquons qu'au moins dix sur quatorze espaces finalement cédés vont accueillir des initiatives liées à l'agriculture urbaine. Sept de ces projets sont des potagers urbains, les trois restants présentent, de plus, d'autres activités. Le jury du *pla Buits* penche en faveur de projets liés à l'agriculture urbaine qui semblent bien s'adapter aux intérêts de la mairie. Nous nous demandons à quoi répond ce choix préférentiel du jury.

Les initiatives liées à l'agriculture urbaine présentent des atouts logistiques et constituent à la fois une ressource sociale. Tout d'abord, les potagers comportent une tâche minimale de viabilisation du terrain. Ils ne requièrent pas de grandes infrastructures permanentes ce qui les rend spécialement adaptés dans des aménagements à caractère temporaire. De plus, ils peuvent être mis en place dans des espaces restreints. Deuxièmement, l'existence de potagers autogérés constitue une épargne pour les services de nettoyage municipaux car ils impliquent une garantie d'entretien de la part des usagers qui vont en prendre soin. Ils évitent l'accumulation de déchets et n'apportent pas de nuisances sonores ou autres. En troisième lieu, il s'agit d'espaces fermés avec le consentement des riverains. Ces espaces ne resteront disponibles que pour les usagers qui participent à leur entretien. Chacune des organisations établira ses horaires d'ouverture, ses normes et les contributions économiques nécessaires. Nous avons également constaté que parmi les projets reçus par la municipalité, les initiatives d'agriculture urbaine étaient aussi nombreuses. Certains des riverains interrogés se montraient aussi favorables à ce type d'initiative. Cela nous mène à énoncer que les organisations seront satisfaites avec la sélection de la municipalité car elle répond à leurs attentes. Les potagers agissent comme des lieux d'identification de voisinage

Finalement, les potagers auraient des valeurs sociales et écologiques. L'épanouissement des surfaces destinées à l'agriculture urbaine dans les villes des pays du Nord, où la production agricole, a priori, ne servirait pas à couvrir les besoins basiques d'alimentation de la population,

s'articule avec un discours qui revendique l'amélioration de la qualité de vie urbaine et le besoin de bénéficier de temps de loisir en plein air. L'agriculture en milieu urbain est vue comme une activité capable de valoriser les personnes qui l'exercent et d'inculquer des valeurs environnementales ; il s'agit d'espaces de rencontre intergénérationnelle, à caractère pédagogique pour les enfants et valorisant les savoirs impliqués des populations âgées issues de milieux ruraux. Dans des périodes de crise, avec des taux de chômage élevés, ces usages offrent également l'occasion de se tenir occupé en plein air et encouragent les relations sociales. En outre, ces activités s'inscrivent dans le paradigme du développement durable et servent à sensibiliser les populations urbaines en faveur d'une consommation consciente en faisant émerger des débats sur la recherche d'une économie alternative. En même temps, il s'agit d'une voie pour introduire des problématiques environnementales au centre des agendas politiques urbains.

Avant, la municipalité disposait de ressources pour mettre en place un réseau de potagers urbains, maintenant elle cherche des collaborateurs, que se soit entre les associations de quartier, qui ont traditionnellement agi de point de rencontre social, ou d'autres organisations sans but lucratif. Cela suppose une importante nouveauté dans la gestion des espaces à usage collectif, du moins en Espagne, où l'administration municipale avait jusqu'ici aidé les organisations sans but lucratif recensées dans le fichier avec des subventions. Maintenant, elle les invite à développer des projets autogérés qui jusqu'ici étaient spécifiques aux mouvements alternatifs.

Le *pla Buits* contribue à faire accroître le système de potagers communautaires autogérés. Les ressources économiques et matérielles sont administrées par les organisations elles-mêmes. Généralement, ces expériences autogestionnaires s'encadrent dans un discours qui défend que la ville ne doit pas être construite depuis l'extérieur mais par les gens qui y résident. Si précédemment, la pratique de l'agriculture urbaine communautaire dans la ville de Barcelone était en grande partie associée à la lutte des mouvements sociaux et politiques, maintenant elle s'intègre dans un programme prévu par la municipalité.

Au niveau procédural, nous constatons que le système mis en place inclut une Commission d'évaluation suffisamment indépendante pour réclamer à la municipalité de mieux définir le budget qu'elle est disposée à accorder pour les travaux de viabilisation des terrains. Toutefois, les notes de presse témoignent que la première édition du *pla Buits* présente quelques incohérences formelles apparentes : le nombre de projets présentés et d'organisations participantes dans la première note de presse ne correspondent pas avec ceux de la deuxième.

L'analyse sociospatiale des secteurs, où se situent les espaces à concours de la rue Consell de Cent (5), Farigola (16) et Josep Sunyol i Garriga (1), nous permet d'appréhender les différentes situations qui peuvent déterminer la participation au programme. En vue de trois

types de résultats : succès, conflit ou indifférence, on en extrait l'importance du choix des espaces à concours par les pouvoirs municipaux. La friche de Consell de Cent présente différents atouts pour que le programme réussisse. Son cadre urbain se caractérise par un tissu bâti compact traversé par de nombreuses voies de circulation automobile très fréquentées, une densité de population très élevée et un manque d'équipements qui déclenche des revendications d'espaces à usages collectifs. Dans ce contexte, l'existence d'une friche délaissée prend une signification spéciale. A cet ensemble, il faut ajouter l'expérience de plusieurs processus participatifs préalables menés par l'administration municipale qui consultaient l'avis des élèves sur l'aménagement d'un parc ou qui favorisaient la vie en commun à travers la collaboration et la sensibilisation des agents locaux par rapport à la problématique de l'excès de circulation. Toutefois la personne interviewée apporte une autre conception de la temporalité. Un projet autogéré nécessite d'un certain temps pour se développer et la municipalité serait peu réaliste en sollicitant une description détaillée des activités et des financements prévus sur trois ans.

Dans le cas du quartier de Vallcarca, la possibilité de trouver des collaborateurs au programme entre les habitants du quartier s'affichait comme une affaire très délicate dès le début, étant donné le mécontentement existant à cause d'une transformation urbaine qui se perpétue. L'indignation avec l'administration municipale, manifeste à travers l'inscription sur le panneau informatif du *pla Buits (Mairie-menteurs ! crapules ! cf.p.73)*, se dégage de l'affectation sur le bâti ancien qui empêche sa restauration et le voue à l'abandon, ainsi que des démolitions qui, du point de vue des habitants, n'entraînent aucune amélioration pour le quartier. Tout cela crée une ambiance où les interventions de la mairie ne sont pas bienvenues. Le choix de l'espace du 19 de la rue Farigola par la municipalité peut être conséquence de la méconnaissance d'un historique d'occupations préalables, ou bien répondre à une volonté d'effacer les traces d'activités informelles, à travers un « urbanisme préventif » qui s'empare de la participation pour légitimer des appropriations et en enrayer d'autres estimées inappropriées. De plus, cet espace comptait déjà avec un minimum d'aménagement (des bancs, un coin pour chiens et le service d'entretien de Parcs et Jardins) inauguré par le district quatre ans auparavant. Il sert également de raccourci pour arriver à la station de métro de Vallcarca, une appropriation restrictive, bien que légitimée par l'intérêt général, ferait du tort aux habitants.

Finalement, l'espace à concours de Josep Sunyol i Garriga, avec une surface considérable qui aurait permis de nombreux usages, n'a pas obtenu de réponses. Tout d'abord, cet espace est proche à des espaces vert et de loisir ce qui le situe à l'opposé de l'espace de l'Eixample. Les associations de riverains critiquent le désengagement municipal et estiment que les usages prévus par le plan d'urbanisme doivent être respectés. Le manque de financement municipal aurait aussi supposé une contrainte.

CONCLUSIONS

Le *pla Buits* constitue un épisode dans l'évolution du traitement des espaces publics dans la ville de Barcelone. Au lieu d'agir de manière structurelle et systématique, il propose aux organisations sans but lucratif de trouver des solutions concrètes et adaptées à des terrains-vagues de propriété publique.

Nous repérons trois valeurs d'innovation dans ce programme municipal de production participative d'espaces à usage collectif provisoires. En premier lieu, il s'agit d'un programme qui s'adapte au contexte d'austérité budgétaire, conçu non seulement comme une réponse au manque de ressources économiques, mais aussi comme une façon d'aborder l'utilisation d'espaces vides avec des critères qui garantissent l'équilibre des finances locales. Deuxièmement, le *pla Buits* prétend dynamiser l'entourage, animer le tissu social proche aux espaces. En même temps, il teste une nouvelle forme de mettre en rapport l'administration municipale, les organisations du troisième secteur et les riverains. Troisièmement, il s'agit d'un essai pour formaliser la gestion temporaire d'espaces sans usage.

La recherche de participants disposés à coopérer se produit dans une situation de manque de budget. Cette quête des ressources sociales existantes pourrait n'être recherchée que lorsque la municipalité ne dispose pas de ressources économiques. Dans ce sens, plus qu'un renouvellement des pratiques, il s'agirait de l'expérimentation de nouvelles stratégies en adaptant les pratiques d'aménagement d'espaces publics aux cycles économiques. En même temps, le *pla Buits* peut s'inscrire dans une recherche de mécanismes d'aménagement moins onéreux pour l'administration. Cette volonté, poursuivie par les gouvernements situés plus à droite, s'exacerberait en temps de crise économique. Finalement, les représentants d'Hàbitat Urbà font allusion au contexte culturel qui se montre favorable à cette procédure participative et autogestionnaire : les nouvelles générations seraient plus proactives et disposées à développer des projets sans le support économique municipal.

Le *pla Buits*, contient des éléments qui peuvent être confrontés. L'administration municipale entend ce programme comme une formalisation qui fournit un cadre normatif à différents types de cessions temporaires d'espaces qui se produisaient auparavant. Ce cadre normatif voudrait faire converger l'existence d'espaces délaissés et certaines demandes citoyennes. Si, dans les cessions antérieures, la mairie agissait à rebours, sans prendre l'initiative et en répondant aux demandes d'un collectif, maintenant ce cadre normatif lui permet d'avoir la maîtrise des cessions temporaires. Elle choisit les espaces à céder avec les représentants des districts et sélectionne, à travers une Commission d'évaluation qui se veut indépendante (alors

que seulement un tiers de ses membres n'appartiennent pas à l'administration municipale), les activités et les organisations qui lui semblent les plus à même de prendre en charge le projet. A travers ce nouveau canal, les organisations sans but lucratif peuvent présenter des projets pour susciter des usages souhaitables. De cette manière, la municipalité ne sera plus contrainte à valider des appropriations préalables résultant d'usages informels.

En ce qui concerne la participation au concours, le service responsable de mener l'initiative, défend l'utilisation de la notion d'« implication ». Il ne s'agit pas de demander aux habitants ce qu'ils veulent, mais de les inciter à faire eux-mêmes. Ce programme sollicite les compétences d'usage de la société civile organisée et leur pleine implication dans l'exécution, la gestion et le maintien du projet. Les organisations sans but lucratif « font l'objet d'une injonction participative » (Blondiaux 2005). La municipalité attend une attitude proactive et positive de leur part. Les participants potentiels à ce concours sont des associations, des fondations, des paroisses, des coopératives ou des clubs recensés dans le fichier municipal. Cette sélection suppose d'emblée l'exclusion des collectifs non recensés. Dans ce programme, la participation pratiquée et réglementée par la municipalité de Barcelone partage des objectifs gestionnaires, à la recherche d'une bonne gestion publique, ainsi que des objectifs d'ordre social et politique, en animant le lien social et en « fabricant des citoyens » plus responsables (Blondiaux 2005).

Les études de cas nous permettent d'apprécier les différentes réponses au concours. La participation est conditionnée par l'existence d'une revendication préalable, le manque ou l'abondance d'espaces publics, les transformations vécues dans le quartier, l'historique des mouvements sociaux et d'appropriations informelles de l'espace, ou encore par la sensation de désengagement de la mairie que ressentent certaines associations. Par ailleurs, l'étude de cas de l'espace rue Farigola (16) nous montre une situation où la participation au *pla Buits* pourrait agir au service de la régulation urbaine (Jacquot 2009). L'appropriation issue du choix du jury serait légitimée par la municipalité, alors que les pratiques qui s'y déployaient auparavant, apparemment méconnues par le district -auteur de l'inclusion de cet espace ouvert et vaguement aménagé à la liste d'espaces à concours- seraient évincées. Toutefois, l'espace n'accueille finalement aucune activité.

Plutôt que répondre aux demandes citoyennes ou au débat existant sur la fonction des espaces publics urbains, la mairie recherche de façon prioritaire des coresponsables ou collaborateurs de confiance pour gérer certains espaces du domaine public. Entre les organisations susceptibles de participer se trouvent les associations de quartier, acteurs traditionnellement importants dans les transformations urbanistiques des villes espagnoles. Ces associations à base territoriale sont considérées des représentantes légitimes des intérêts des riverains dans leur ensemble et agissent en tant qu'interlocutrices habituelles de l'administration.

Probablement, en absence de ces associations, l'administration municipale aurait difficilement pu mettre en place un programme basé sur la participation de groupes organisés recensés.

La municipalité recherche le moindre coût, qu'il n'y ait pas de bénéfices économiques dérivés de la cession gratuite d'un bien public et si cela est possible, elle est favorable à un mécénat d'une entité sans but lucratif. La recherche de nouvelles formules visant l'entretien de la qualité des espaces publics avec des fonds privés marquent un tournant vers la libéralisation des espaces vides du tissu urbain directement inspiré des expériences de *Fundraising* des parcs et des jardins des Etats Unis.

Dans le plan international, le *pla Buits* s'inscrit dans une tendance généralisée comme nous le témoigne l'expérience de Glasgow (*Glasgow stalled Spaces* 2012). La municipalité écossaise en collaboration avec le bureau de logements accorde, dans ce cas, un budget aux « communities » qui animent temporairement des espaces vacants. Cette initiative s'inspire à son tour d'autres programmes de redynamisation de friches résultat de la stagnation du marché immobilier, comme le projet *Efforts to turn empty lots to a glass half full* (2007) à San Francisco. D'autres pratiques intrinsèquement liées à l'agriculture urbaine ou à l'éducation environnementale se développent aussi de forme temporaire et dans des espaces délaissés avec le soutien des pouvoirs municipaux, comme celles de Londres (*Growing Greens In A Bag* 2006/2009 et *New Community Food Growing Spaces for London* 2012).

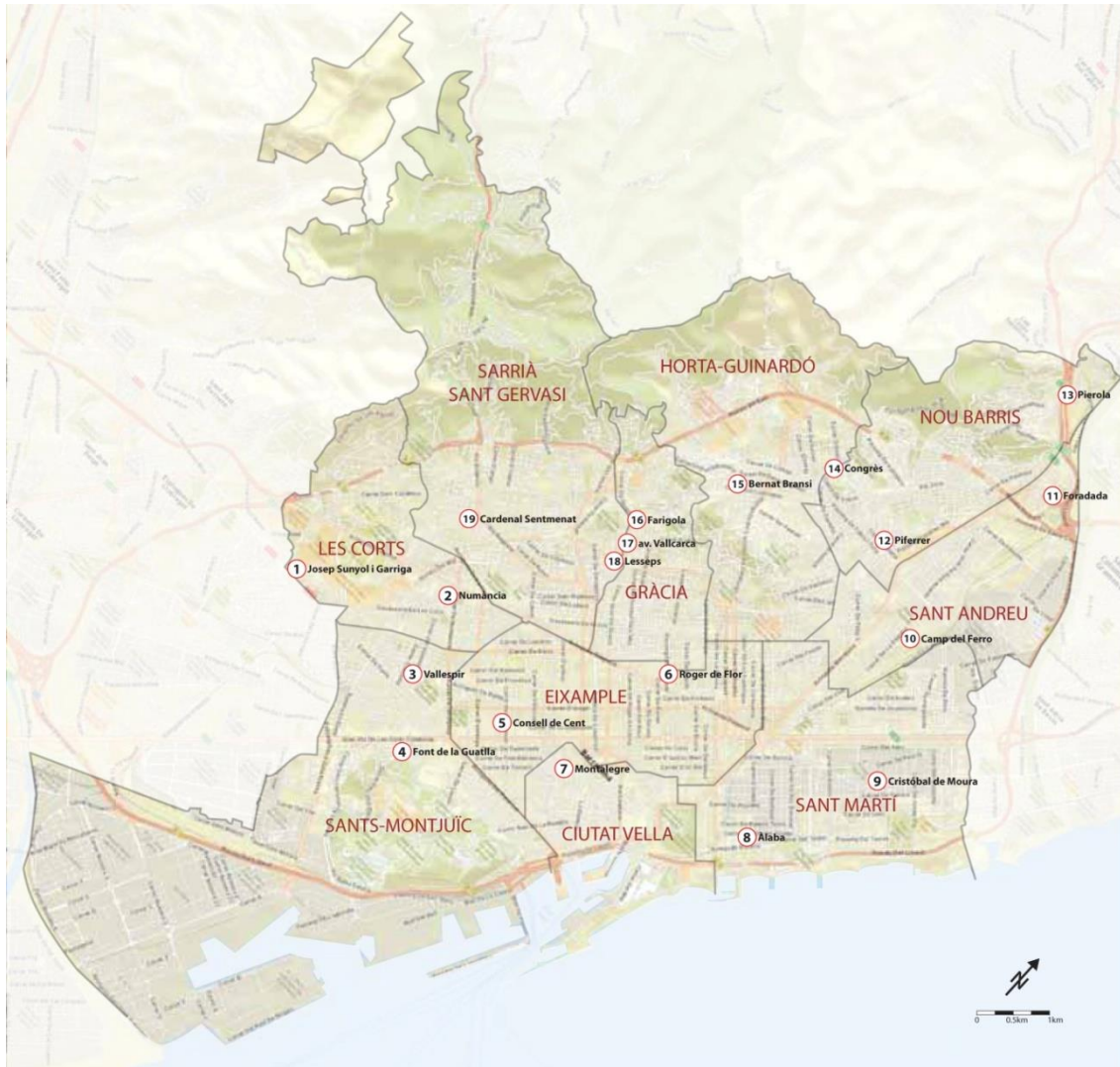
Finalement, le caractère temporaire des projets est une condition indispensable à ce programme, sans laquelle ce dernier se situerait, actuellement, à la marge de la légalité. Au lieu de rédiger un plan stratégique d'espaces libres à usage collectif, la municipalité barcelonaise teste les possibilités du levier temporaire dans la planification urbaine en implémentant un urbanisme tactique. Cette nouveauté pourrait mener à une remise en cause des normes urbanistiques adaptées aux usages définitifs au profit d'une flexibilisation en faveur des usages provisoires.

En vue des résultats obtenus au mois d'avril, on en extrait que le programme, en général, a eu du succès. La mairie a réussi son propos dans la plupart des espaces objet de cession. Les associations de quartier ont majoritairement répondu à l'appel et ont servi d'écran en regroupant des collaborateurs divers. Malgré sa composition, la Commission d'évaluation a aussi demandé des comptes à la direction de l'urbanisme sur la concrétion du budget disponible en vue de prochaines éditions. Pour finir, nous énonçons deux possibles conséquences du *pla Buits* sur le paysage urbain barcelonais. D'une part, le possible reverdissement du paysage urbain du fait de l'apparition de nouveaux potagers urbains formels autogérés ; de l'autre, la diversification des éléments composant le mobilier urbain, dû à l'installation d'infrastructures éphémères à coût

réduit. Ces hypothèses pourront être vérifiées lorsque les activités prévues puissent commencer à se développer.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Photographies et plans de détails des espaces à concours



1 Josep Sunyol i Garriga



2021m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:

Espace vert (6c) parcs et jardins publics métropolitains

Transformation urbaine associée:

MPGM du secteur compris entre la route de Collblanc, Camí Torre Melina et av. Xile, 1997

2 Numància



1.226 m² (ouverte)



1:5000

Usage prévu du sol:
Équipement (7a) publics existants et privés

Transformation urbaine associée:
Plan Europa-Anglesola, 2006

MPGM aménagement du secteur défini par les rues Numància, Dr. Ibañez, Anglesola i Vilamur (1993)

3 Vallespir



414 m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:
Espace vert, jardin urbain (6) et voirie (5)

Transformation urbaine associée:
PEU du secteur de la station de Sants, 2005

4 Font de la Guatlla



1.181 m² (grillage ouvert)



1:5000

Usage prévu du sol:
Espace vert (6b), voirie civique (5b) et constructible (18)

Transformation urbaine associée:
MPGM du secteur de la Font de la Guatlla, 2004

Zone affectée depuis 1976 par le PGM
et par le PERI Butsers-Font de la Guatlla 1981

5 Consell de Cent (Germanetes)



585 m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:
Équipement de nouvelle création à caractère municipal (7b)

Transformation urbaine associée:
PEU aménagement de nouveaux équipements dans les parcelles des rues Provença, Casanova, Passatge del Mercat del Ninot i Villarroi (Caserne de pompiers), et de Consell de Cent, Comte Borrell, Diputació et Viladomat, 2006

6 Roger de Flor



1.776 m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:
Équipement de nouvelle création à caractère municipal (7b)

Transformation urbaine associée:
PEU îlot Roger de Flor, de Rosselló, de Provença et de passeig de Sant Joan, 2007

7 Montalegre



207m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:
Équipement communautaires existents et de nouvelle création à l'échelle métropolitaine (7c)

Transformation urbaine associée:
PERI Raval îlot de la Misericòrdia, 1993 (PERI El Raval 1990)

8 Alaba



1.038 m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:

22@T (zone industrielle d'activités technologiques)

Transformation urbaine associée:

PMU ilot Alaba, Doctor Trueta, Àvila et Avinguda Icària, 2002

MPGM rénovation des aires industrielles du Poblenou, district d'activités 22@BCN, 2000

9 Cristòbal de Moura



133 m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:

Voirie (5)

Transformation urbaine associée:

PMU ilot Cristòbal de Moura, Marroc, Agricultura et Treball, 2009

MPGM rénovation des aires industrielles du Poblenou, district d'activités 22@BCN, 2000

10 Camp del Ferro



517 m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:

Constructible (14bB) à modification privée

Transformation urbaine associée:

PEU aménagement volumétrique du secteur Sant Andreu Sagrera - Camp del Ferro, 2003

11 Foradada



367 m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:

Voirie (5) et constructible semiintensif (13b)

12 Piferrer



452 m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:

Voirie (5) et constructible (18) soumis à ordonnance volumétrique

13 Pierola



893 m² (ouverte)



1:5000

Usage prévu du sol:

Equipement existant (7a)

Transformation urbaine associée:

pprobation provisoire du PDU delimitation et a ménagement ARE Vallbona, 2011

Decret i 1/2007 mesures urgentes en matière urbanistique

14 Congrès



323 m² (ouverte)



1:5000

Usage prévu du sol:
Constructible (20a/8) logements à COS élevé

15 Bernat Bransi



1.467 m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:
Equipement (7b) et espace vert (6b)

Transformation urbaine associée:
MPGM secteur Carmel et entourage 2010

PERI Carmel 1986 puis suspension des licences et de la planification en 2007

16 Farigola



749 m² (ouverte)



1:5000

Usage prévu du sol:
Espace vert (6b), kiosque-bar (dans un 1er plan),
aire de jeux pour enfants (2011)

Transformation urbaine associée:
PMU alignement de la voirie et aménagement
av. Vallcarca et rue Gustavo Bécquer, 2008

PERI Gràcia 1953
PGM 1976
MPGM 2002

17 Av. Vallcarca



839 m² (fermée)



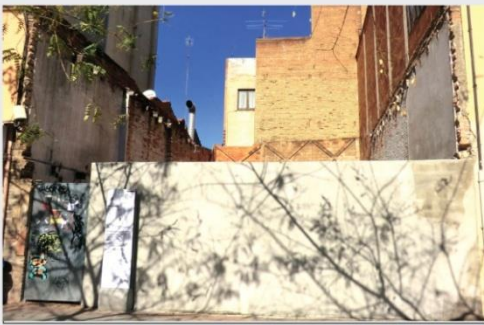
1:5000

Usage prévu du sol:
Espace vert (6b)

Transformation urbaine associée:
PMU alignement de la voirie et aménagement av. Vallcarca et rue Gustavo Bécquer., 2008

PERI Gràcia 1953
PGM 1976,
MPGM 2002

18 Lesseps



107 m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:
Equipement existant (7a)

Transformation urbaine associée:
MPGM place de Lesseps et son entourage, 2005

19 Cardenal Sentmenat



1.400 m² (fermée)



1:5000

Usage prévu du sol:
Voirie (5)

Transformation urbaine associée:
MPGM Ferrocarrils de la Generalitat, 1990
Station de la ligne 9 de metro

Elaboration personnelle à partir de données du [PIC 2013] et [pla Buirs 2013]

Grille d'entretien compréhensif à visée informative n°1

Population: Riverains, proches aux espaces du *pla Buits*,

Critères: résidents du quartier

Questions préliminaires

1. Habitez-vous le quartier ? depuis combien de temps ?

Extraire des informations sur l' occupation antérieure de l'espace et sur les projets "définitifs" prévus par la mairie.

2. Depuis quand l'espace est il vide?
3. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?
4. Connaissez vous les projets pour cet espace?

Perception de l'espace vide par les habitants: existence d'une occupation préalable au pla Buits ou des problématiques associés (comme l'affirment les autorités municipales).

5. Est-ce que le fait que cet espace soit vide et sans usage vous gêne ? Pourquoi ?
6. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace ? Quel type d'activités ?
7. Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace ?

Quelle est la demande des habitants, sont-ils informés du plaBuits et qu'en pensent-ils.

8. En tant qu'habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?
9. Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?
10. Si oui, qu'en pensez-vous?

LES CORTS

1) Josep Sunyol i Garriga i camí de la Torre Melina:

2.021 m2/ Espace verd (6c), Parcs i jardins urbans amb abast metropolità (6c)

Interviewés: Femme 75-80 ans; Homme 70 ans; Homme 80 ans, habitant le quartier

1. *Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?*

Une quincaillerie. Un potager urbain ils l'ont rasé pour faire passer la ligne de tram juste à côté.

2. *Depuis quand l'espace est il vide?*

Depuis longtemps, il y a eu beaucoup de changements

3. *Connaissez vous les projets pour cet espace?*

Ils ont soulevé et refait cette rue au moins 3 fois... qui sait...

4. *Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?*

Maintenant c'est fermé, mais il y avait aussi des matériaux pour les travaux d'en face.

5. *Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?*

Vous voyez le bâtiment noir énorme là devant? On m'a dit que les loyers étaient si chers.. Et je me demande, qui est-ce qui va venir vivre ici? Mon fils par exemple il ne peut même plus payer l'hypothèque de son logement, et qui peut venir vivre ici si c'est si cher? dites moi. Et puis vous voyez ces "criaturitas" (petites créatures en faisant référence aux ferrailleurs qui passent à côté en poussant un chariot avec les matériaux recyclés des container), ils ont aussi le droit de vivre, et vous voyez? moi je ne sais pas comment ils réussissent. Juste en dessous de chez moi, dans un trou qu'il y a dans mon bâtiment il y en a un qui vit. Ce n'est pas une vie ça! Voyons! Nous lorsqu'on est arrivé de Murcie dans les années 60 au moins il y avait du travail.. on travaillait beaucoup et nous gagnions très peu, mais au moins on survivait, on pouvait se faire une maison... maintenant rien! même s'ils ne sont pas nés ici ils ont le droit de vivre, non? qu'est-ce que vous en pensez? Vraiment il n'y a pas de droit à ça... ce n'est pas une vie..

6. *En tant qu'habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?*

Du travail.. On ne peut plus rien espérer et les gouverneurs vous avez vu ils ne font que parler...

7. *Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?*

J'ai vu le panneau mais je ne sais pas ce qu'ils vont faire...

2) Numància, 153:

1.226 m2/Équipement (7a), équipements publics existants et privés

Interviewées: Femme 75 ans et femme 50 ans qui habitent le quartier

1. *Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?*

Oui, tout ce quartier était un village avec des petites maisons de deux étages.

2. *Depuis quand l'espace est il vide?*

Ça fait longtemps déjà.. Presque 10 ans peut être, je ne sais plus

3. *Connaissez vous les projets pour cet espace?*

Ils ont fait une école ici à côté, cette rue d'en haut je pense qu'ils doivent encore finir les installations qui ont l'air un peu provisoires, mais je ne suis pas sûre.

4. *Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?*

Maintenant c'est très propre vous voyez? Ils ont fait des efforts, avant il y avait plein d'ordures qui s'y accumulaient, des rats et les voisins de l'autre terrain vague d'à côté se plaignaient, en plus il y a même des gens qui peuvent rentrer voler, ce n'est pas sûr pour ces voisins là, leur petite cour donne du côté où il y a les travaux.

5. *Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?*

Non, je ne les connais pas

6. *En tant qu' habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?*

un espace plus agréable et propre

7. *Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?*

Non

Extra: Sur ce terrain il y a une installation temporaire de la marque sportive Decathlon, on essaie d'en savoir plus auprès des jeunes travailleurs qui vendent des vélo d'occasion dedans.

Décathlon aurait un permis de la mairie pour mettre en place cette installation provisoire, ils l'ont déjà fait pendant deux semaines pour Noël et ils le feront pendant une semaine ce mois de mars. Les vendeurs ne seraient pas au courant que cet espace est mis à concours pour des projets de redynamisation sociale.

SANTS-MONTJUIC

3) 12, rue Vallespir:

414 m²/ Espace vert, jardin urbain (6) et voirie (5)

Interviewée: Femme 30-40 ans qui habite le quartier depuis presque 10 ans. Elle a participé à une Assemblée de l'AAVV Esquerra de l'Eixample

1. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?

Des bâtiments, des logements comme ceux que l'on voit derrière

2. Depuis quand l'espace est il vide?

Depuis pas très longtemps

3. Connaissez vous les projets pour cet espace?

Aucune idée, je me souviens seulement des logements, il n'y a pas très longtemps qu'ils ont été démolis

4. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?

Il y avait beaucoup d'accumulation de ferraille et d'ordures, c'était assez problématique, une vrai cochonnerie à côté de ce square pour enfants.

5. Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?

Non je ne sais pas, mais je suis un peu le programme depuis que j'ai su de son existence dans l'Assemblée du district de l'Eixample, je voulais vous demander si vous aviez des informations sur des projets quand je vous ai vu ici.

6. En tant qu'habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?

C'est un bon endroit pour faire un verger, un potager urbain. Dans ce quartier il y a beaucoup de personnes âgées, mais aussi beaucoup de jeunes, et un potager serait une bonne façon de relier les voisins du quartier, pour faire quelque chose pour le quartier. Etablir des liens entre les populations.

7. Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?

J'en avais entendu parler dans une commission de l'Association de voisins de l'Eixample, c'est pour ça que je m'y suis approché maintenant. Je me demande qui va financer les projets, si on y prévoit une construction, qui va la financer? la propre entité? Et si en plus les projets sont temporaires... C'est clair que c'est une sorte d'échappatoire à cause de la crise. Je ne pense pas que la mairie soit en train de proposer grande choses, simplement comme en ce moment ils n'ont pas de capacité pour investir en construction.. ils nous proposent ça..

4) 2 rue de la Guatlla, Font de la Guatlla:

1.181 m²/ Espace verd (6b), voirie civique (5b) et constructible (18)

Interviewés: Deux hommes 70 ans, un attaché à l'Association de voisins de Font de La Guatlla

1. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?

L'Association de Voisins de la Font de la Guatlla a reçue une notification de part de la mairie sur programme Pla Buits, on est rentré voire le guide du pla Buits parce qu'il y avait un espace où avant il y avait des maisons qui ont été démolies parce que il y a un PERI celui du Turó de la Guatlla selon lequel toute cette zone d'ici en haut avec des maisons simples avec un certain charme mais qui sont très déficitaires parce que certaines manquent de fondations, elles ont le système d'égouts en commun et rudimentaire, des cours communautaires. Elles datent de l'expansion de Barcelone, c'est tout un secteur où les travailleurs de Can Butsems ou Casa Ramona ont construit leur colonies, à côté il y a d'autre maisons beaucoup plus jolies qui formaient part d'une coopérative, dont la mairie est maintenant propriétaire, aujourd'hui c'est des particuliers qui les ont hérité, il s'agit de maisons protégés par sa valeur patrimoniale. Mais la partie pour ainsi dire qui n'a aucune valeur patrimoniale et qui est en très mauvais état doit se

transformer en parc à continuation de celui de la montagne de Montjuïc. J'imagine que tout cela vous le savez déjà..

2. Depuis quand l'espace est il vide?

La mairie qu'il y avait précédemment (PSC) quand ils ont dit qu'ils commençaient les travaux du PERI, nous depuis l'association de voisins on a été d'accord avec les travaux mais on demandait à ce que les voisins restent dans le quartier. Et c'est ainsi que ça s'est passé, la première partie des travaux où les édifications n'étaient pas encore contemplées, les voisins sont allés vivre ici à côté (rue Tarragone/Princep Jordi). Parce que la mairie a vu que s'ils faisaient tout d'un coup ils n'avaient pas suffisamment d'argent et c'est pour ça qu'ils ont divisé par étapes les travaux.

3. Connaissez vous les projets pour cet espace?

Dans les années 80 et quelques il y eu une modification du Plan Général Métropolitain parce que quand ils ont divisé le Turo pour faire des phases ils se sont rendu compte qu'il n'y avait pas suffisamment d'espace pour construire de nouveaux logements, et donc pour la troisième phase il n'y avait plus d'espace pour construire et ils ont demandé cette modification du PGM qui a permis de changer la qualification d'une partie qui devait être zone verte à constructible, ce qui est permis par la loi, pour reloger les personnes de cette dernière phase et ses logements devaient être construit à continuation de l'école de La Muntanyeta (juste en face d'où on se trouve) et devaient être des édifications d'un ou deux étages et du côté le plus lointain de jusqu'à trois étages. Jusqu'ici c'est l'idée qu'il y avait. Cependant on arrive au jour d'aujourd'hui et la mairie dit qu'elle n'a pas d'argent pour mener à bien ce plan à court terme, peut être à long terme s'il y a de l'argent. Peut être ils auraient du faire une prévision budgétaire, je ne sais pas, je ne veux pas y entrer, ni moi, ni personne, c'est un thème qui ne touche que la mairie parce que c'est eux qui auraient peut être du faire cette prévision, je méconnais s'ils l'ont fait ou pas ou si le budget qui y était destiné à du être utilisé avec d'autres fins.... On ne sait pas. Mais ce qu'on sait c'est que de nos jours les voisins ont été informés que ces travaux ne seront pas faits, disons finis, parce qu'il n'y a pas de budget et seulement pourront être faites quelques améliorations pour que ces personnes vivent un peu plus décemment. Qu'est-ce qui se passe? disons qu'ils ont fait la première et la deuxième phase et maintenant il reste quelques espaces vides. Pour ces espaces vides l'idée est de leur donner une utilité. Et donc qu'est-ce qui se passe?

Comme la mairie ne peut pas s'en occuper parce qu'elle n'a pas l'argent pour reloger ces personnes qui habitent dans des mauvaises conditions alors, pour éviter que ces espaces soient oubliés on les transforme en ""espaces Buits"".

Quand on a reçu la notification du pla Buits... bon ... on s'est demandé, qu'est-ce qu'on peut bien faire, soit un jardin, soit des potagers, ou bien qu'est-ce qu'on peut faire d'autre...

On parle avec les écoles et ont fait une série de réunions pour travailler un projet pour le présenter au concours. Au fur et à mesure qu'on y travaille on voit qu'il y a des choses qu'on ignore, par exemple pour un potager... Notre quartier n'a jamais eu un passé agricole, on ne sait pas plus que s'occuper des pots de fleurs de notre terrasse. Alors l'école de botanique entre dans le groupe et on travaille le projet. On demande de la participation et de l'aide à d'autres groupes qui gèrent des potagers urbains par exemple et on se rend compte que si au début on n'était que les écoles et les AMPAS (Associations de parent d'élèves) à la fin on a un projet soutenu par 19 entités (écoles, AMPA, gens qui travaillent des potagers, avec des graines, etc...) pour présenter un vrai projet.

Une Commission est formée, on rédige un projet qui est présenté à la mairie, une sorte de potager urbain du type éducatif, pour les écoles et pour les gens du quartier, de plantes aromatiques et d'autres pour voire sa croissance.

Ce qu'on a demandé à la mairie c'est une viabilisation pour avoir de l'eau et aussi une clôture pour pouvoir travailler et aussi de l'illumination. Il y a des morceaux sans terre, parce qu'il y a le béton des maisons qu'il y avait avant, et il faut le remplir de terre ou arracher le béton, et on a demandé à la mairie comment ils pouvaient y collaborer. Le projet est présenté avec l'idée que la mairie participera à ses viabilisations et arrangements minimums de l'espace afin qu'on puisse travailler. L'idée est que la commission gère l'usage et la participation de l'espace. On contemple depuis la participation d'un groupe d'handicapés, des écoles, ça sera un espace ludique et éducatif pour tout le monde. Pendant les réunions il y avait beaucoup de participants, il y a

même une association du Raval qui travaille avec des prostituées et ex-drogadictes, et alors entre eux il arrivent à un accord et maintenant c'est vrai que depuis le 28 février on ne sait plus rien. C'est vrai qu'ici en comparaison avec d'autres districts où il y a eu jusqu'à 4 ou 5 projets, ici il n'y en a qu'une qui englobe 19 entités. Disons que l'Association de voisins a cédé son espace pour que les entités puissent parler et se connaître. On a allumé l'étincelle mais ce qu'on voulait c'est que le reste de personnes puissent s'impliquer, pour créer un projet ouvert, que se ne soit pas quelque chose de fermé. Mais dans les limites on voulait aussi d'une certaine façon contrôler qu'on ne fasse pas un mauvais usage de cet espace

4. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?

L'espace Buit correspond au vide au dessus des escaliers et de la zone qui est déjà aménagé. Les gens avaient l'habitude de promener leurs chiens. A vrai dire c'est des espaces qui permettaient peu d'usages. Mais c'est vrai que lorsqu'ils ont démoli les maisons ils auraient pu l'aménager un peu plus en cachant les trous et cacher le béton, afin que des plantes puissent pousser.

5. Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?

C'est la mairie qui a proposé le projet pour que ces espaces soient utilisés. C'est un projet de 3 ans, temporaire, ils ne veulent pas "s'hypothéquer". D'ici 3 ans ils ne voudront plus le conserver et espérons qu'ils puissent finir le plan. Écoutez le PERI qu'il y a il aurait du finir il y a 8 ans, depuis 2 législatures se sont découlées.

6. En tant qu'habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?

En tant que citoyens on souhaite beaucoup de choses, mais d'un côté il y a ce qu'on souhaite et de l'autre ce que l'administration peut faire ou est disposée à faire. Ce qui nous concerne les plus en tant que voisins c'est que les personnes qui habitent là bas puissent vivre avec dignité, qu'il y ait de l'illumination, que les égouts fonctionnent qu'ils soient sûrs... Je te raconte ça parce que il ne reste qu'un petit morceau à reloger, et vu que c'est le dernier morceau, il y a moins de gens et ils sont de plus en plus faibles. Avant il y avait beaucoup d'habitants qui se soutenaient et s'entraidaient.. alors que maintenant il manque des services et il y a une sensation d'insécurité. Le jour où l'administration ait l'argent pour reloger ces derniers habitants alors on demandera que ce qui était prévu dans le PERI d'aménager la continuation du jardin du parc de Montjuïc soit fait, c'est tout. Les voisins qui sont à côté souhaitent aussi que tout ça termine au plus tôt, c'est un problème pour ce qui vivent encore là-bas et pour ceux qui sont devant et pour ce qui veulent, comme nous, que ce quartier deviennent un quartier normal. Personne n'arrive à comprendre la situation si il ne l'a pas vécu. Imaginez que vous avez ici un logement mais qui doit être exproprié et vous ne pouvez pas faire de travaux d'amélioration. Maintenant oui, ils leur ont donné un permis de conservation, mais comme les constructions sont dans un mauvais état flagrant ça ne sert pas à grande chose.. l'investissement serait très grand et les gens qui habitent ici sont des travailleurs qui n'ont pas les moyens et en plus c'est une zone affectée, d'ici un ou deux ans ils seront peut être mis à la rue. C'est vrai qu'il y a des gens, des personnes âgées, des veuves et des retraités qui voudraient rester ici, mais il y a tellement de problèmes, l'état et si terrible, même s'ils peignent les murs, le matériel et si poreux et les problèmes d'humidité persistent, ici à la montagne de Montjuïc les matériaux de la montagne provoquent beaucoup d'eaux phréatiques si les maisons n'ont pas eu une bonne imperméabilisation lors de leur construction, les humidités sont impressionnantes. C'est des maisons très déficitaires, à partir d'ici on ne peut plus rien dire d'autre.

7. Etes vous au courant du programme Pla Buits de la mairie?

L'Association de Voisins de la Font de la Guatlla a été notifiée par la mairie du programme Pla Buits.

L'EIXAMPLE

5) 148, rue Consell de Cent - Viladomat (Germanetes):

585 m2/ Equipement 7b

Interviewé: Homme 80-85 ans qui habite le quartier "depuis toujours"

1. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?

Oui, bien sûr que oui, il y avait un asile (une résidence)

2. Depuis quand l'espace est il vide?

Depuis pas mal temps.. Oui ça fait un moment.. Je m'en souviens quand j'allais danser au Ballet Catalan et on venait ici souvent.... Disons vers dans les soixante, vers 1962

3. Connaissez vous les projets pour cet espace?

Oui c'était écrit par ici.. Ils parlaient des gens en phase terminale, mais... c'est resté comme ça, à moitié. Ils ont seulement fait un parc (Jardins d'Emma Goldman) de l'autre côté, mais de ça.. Rien de rien.. Ces murs ici étaient nouveaux.. Mais je ne sais pas et ils ont fait des logements, dans ce bâtiment nouveau, mais l'asile ils l'ont démoli et il ça reste encore comme ça pour le moment, et de ça dont je vous parle ça fait très longtemps!

4. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?

Non, c'était déjà fermé, la port était du côté de la rue Urgell, il y avait une porte devant et on entraît et il y avait un parc, un jardin et à gauches il y avait des salles pour des personnes âgés

5. Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?

Euh non, moi non.

6. En tant qu'habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?

Moi j'ai vu.. Non j'ai lu qu'ils avaient un projet de faire ça, maintenant d'ici à ce qu'ils puissent le faire bon... les murs se dégradent, ça va de pire en pire... tout ce mur ici était nouveau et ça ils devraient l'avoir respecté (on voit des graffitis et des stencils sur les murs dont il parle). Les autres salles qu'il y avait de l'autre côté étaient beaucoup plus vieilles et dans un état plus ruineux, mais celles de ce côté ils pourraient les avoir respectées... Mais.. (haussement d'épaules) ils l'ont démoli et ça reste comme ça...

7. Etes vous au courant du programme pla Buïts de la mairie?

Non

6) 217, rue Roger de Flor:

1.776m²/ Equipement (7b)

Interviewée: Femme 65 ans qui habite le quartier "depuis toujours"

1. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?

Oui, il y avait une serrurerie

2. Depuis quand l'espace est il vide?

depuis longtemps

3. Connaissez vous les projets pour cet espace?

Ils l'ont démoli parce qu'ils veulent faire une maison.. pour les vieux... un asile.. J'allais te dire, une résidence, appelle-le comme tu voudrais mais c'est ça. Au moins qu'elles soient jolies parce qu'il faut voir ce qu'ils font... Et maintenant la serrurerie elle est plus en bas dans la rue Mallorca, oui la même serrurerie est plus en bas, et ça c'est sûrement un terrain pris par la mairie.. Et là bas il y a le "Metropolitan" (gymnase) , un espace avec une petite place.

4. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?

Moi ça ne me gêne pas du tout au contraire que se soit fermé, parce que ça c'est un terrain vague et ce qu'il doit se passer c'est qu'ils veulent le faire mais il n'y a pas d'argent, parce qu'avec les réductions budgétaires... Mais bon je préfère que se soit fermé à que se soit un terrain vague ouvert, sinon les personnes rentreraient ici.. Il y avait un peu plus loin une maisons qui a brûlé, il y avait des roumains, j'ai su ça après l'incendie, je ne sais pas où ils doivent être partis. Enfin c'est tous ce que je sais sur le quartier et j'habite par ici

5. Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?

Non que je sache.. Là bas en bas.. Moi les manifestations et tout ça, ça ne m'intéresse pas. J'ai seulement signé une fois.. Je ne connais pas de manifestations et ça ne m'intéresse ni regarde même pas.. La fois où j'ai signé c'était parce qu'ils allaient soulever le parterre de la Sagrada Familia, ils voulaient faire un parc en bas, du côté du jardin et alors tous les arbres devaient être rasés, pour ça j'ai signé mais pour le reste non. De ce côté dans ce quartier, je crois qu'il y a très peu de manifestations

6. En tant qu'habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?

Que la résidence soit jolie et agréable

7. Etes vous au courant du programme pla Buïts de la mairie?

Non

CIUTAT VELLA

7) 4 rue Montalegre :

207 m2/ Equipement 7c

Interviewée: Femme 50 ans travaille dans le quartier

1. *Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?*

Pareil que ce qu'il y a maintenant, rien, un bout de trottoir clôturé devant l'église

2. *Depuis quand l'espace est il vide?*

Les travaux de l'Université ont fini il y a environ 6 ou 7 ans, depuis, l'espace est grillé

3. *Connaissez vous les projets pour cet espace?*

Je ne sais plus, je crois que l'église est abandonnée. Ils voulaient faire quelque chose universitaire ou la démolir, mais personnellement je ne peux pas vous dire plus, peut être si vous allez voir le siège du district ils vous informeront.

4. *Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?*

Vous voyez il y a de graffitis sur les murs de l'église même si le grillage est haut. Aucune idée de comment ils ont fait pour passer.

5. *Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?*

non, je ne pense pas

6. *En tant qu' habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?*

Moi ça ne me dérange pas, je passe vite par ici, mais il faudrait simplement ouvrir le grillage et mettre un banc pour les personnes âgées qui se promènent. Regardez les bancs là bas sont pleins. Un banc serait utile je pense, et un arbre qui fasse un peu d'ombre l'hiver.

7. *Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?*

Non.

SANT MARTÍ

8) 24, rue Alaba:

1.038 m2/ Constructible (22@T)

Interviewé: Homme de 60-65 ans habitant le quartier

1. *Depuis quand l'espace est il vide?*

Ça fait très longtemps, je ne me souviens même plus de comment s'appelait l'usine

2. *Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?*

Lequel, celui du mur gris? Il y avait une usine ici

3. *Connaissez vous les projets pour cet espace?*

Aucune idée

4. *Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?*

Si c'est fermé comme ça, je suppose qu'ils doivent y travailler.. Je ne sais pas.

5. *Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?*

Je n'en suis pas au courant

6. *En tant qu' habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?*

...

7. *Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?*

Je n'en ai pas entendu parler

9) 87, Cristòbal de Moura:

133 m2/Voirie (5)

Interviewés: serveurs du bar d'en face (Hommes 40-50 ans)

1. *Depuis quand l'espace est il vide?*

A peu près deux ans, avant il n'y avait pas de mur et là on dirait que c'est mieux avec depuis que c'est fermé

2. *Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?*

Un bar... Nonon nonon le bar était dans le coin d'à côté, ici il y avait un atelier.. Le bar dégustant dont tu parles est fermé depuis 30 ans

3. *Connaissez vous les projets pour cet espace?*

Des projets il y en a plein de projets... mais maintenant il n'y a rien, tu ne vois pas que les chemins d'à côté sont encore de terre? Ça devrait être asphaltée, une vraie chaussée, une rue de terre à Barcelone "mandahuevos" c'est incroyable! Et regarde, en terre, là il devrait au moins y avoir une vraie rue. Et cette autre rue d'ici à côté, allez voir, elle est encore fermée...

4. *Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?*

Quand c'était ouvert, il y avait un terrain vague

5. *Existe-t-il des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?*

Ici il n'y a personne qui vienne.. Il n'y a que "quatre vieux"..

6. *En tant qu'habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?*

des vraies chaussées

7. *Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?*

Oui... ça.. Si tu as une idée, pour utiliser le "triangle-là", tu la présentes à la mairie et s'il te l'accordent ils te donnent l'espace là pendant un temps, comme s'ils vous le louaient mais sans rien payer...

8. *Connaissez-vous des associations qui ont présenté un projet?*

Ici? Il n'y en a pas, les quatre vieux et les travailleurs qui viennent le soir dormir chez eux... c'est tout.

SANT ANDREU

10) 17, rue Camp del Ferro:

517 m2/ Constructible (14bB), zone de rénovation physique privée

Interviewé: Homme 70-80 ans qui promène son chien

1. *Depuis quand l'espace est il vide?*

Depuis la construction de la résidence et des logements privés d'à côté

2. *Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?*

Avant, tout ça ici, c'était un terrain-vague, l'entreprise là, celle qui a des problèmes en ce moment.. Je ne sais plus comment elle s'appelle... ils ont d'abord construit les blocs de derrière et après celui-ci d'en face. Mais tout ça c'était un terrain vague, il y a très longtemps c'était une piscine couverte de La Pegaso (groupe industriel producteur de camions) qui s'est déplacée vers la Zona Franca (sud de Barcelone) en 1977 et vendu les terrains

3. *Connaissez vous les projets pour cet espace?*

Là ils ont fait une résidence pour personnes âgées, là-bas derrière il y a la bibliothèque depuis 2009, ce bâtiment gris, vous voyez. Et ce monsieur a fait ses bâtiments. La mairie avait des terrains parce qu'ils ont construits des logements sociaux pour jeunes de 30 m2, 180 personnes habitent dans ce bâtiment ici à côté. Et en bas la bibliothèque. Et le reste la mairie l'a vendu à cette entreprise constructrice ... je ne me rappelle pas du nom maintenant..

4. *Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?*

Cet espace est resté comme ça, parce que la résidence fini là bas et tout ça est resté vide et l'entreprise de construction de l'a pas prise, peut être elle n'avait plus d'argent pour continuer à construire

5. *Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?*

Je ne suis pas au courant

6. *En tant qu'habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?*

...

7. *Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?*

Et la mairie veut céder cet espace qui est resté vide pour voir quels projets se présentent, jusqu'au 1er février il y avait la possibilité de présenter, je ne sais pas si quelqu'un s'est présenté. Le local là-bas où il y avait des "okupas" un squat, la mairie l'a cédé pour l'association de voisins, je ne sais pas si tu l'a vu, oui voilà une très vieille maison, qui appartenait à Martina Klein, la républicaine. Un petit palais. Ils ont délogé les squatteurs et il y a une petite affiche de la mairie.

11) 74, rue Foradada:

367 m2/ Voirie (5) et constructible (13b), Zone de densification urbaine semiintensive

Interviewé: Homme 70-75 ans qui vient de faire les courses.

1. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?

Je ne peux pas te dire.. Ça fait très longtemps.. La grand-mère qui habite la maison d'à côté pourrait te le dire peut être. Ils l'ont un peu nettoyé..

2. Depuis quand l'espace est il vide?

Ouf... ça fait très longtemps que cet espace est comme ça.. Peut être plus de 10 ans, je ne suis pas sûr.. Plus de 15 ans ça doit faire que c'est comme ça..

3. Connaissez vous les projets pour cet espace?

Non je ne sais pas..

4. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?

Ça a toujours été fermé, avant avec un autre mur, de briques très vieux.. C'était plein de chats et.. Bon .. Voilà, ils sont venus chercher les chats et ils l'ont nettoyé et voilà..

5. Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?

Non... un crématoire (Ironie). On serait quelques uns qui iraient directement au crématoire, ça je peux te l'assurer.. (rires). Non mais maintenant on a un ambulatoire complètement neuf et vers l'autre côté de la rue il y a ..le.. Comment ça s'appelle.. Le Centre civique, social et sur la place il y a celui de La Generalitat pour les personnes âgées, donc je ne sais pas ce qui peut manquer.. enfin si ce que je vous ai dit le crématoire (rires) et ça serait formidable.

6. En tant qu' habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?

...

7. Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?

non.

NOU BARRIS

12) 122, rue Piferrer:

452 m2/ Constructible (18), zone sujette à des ordonnances de volume, et voirie (5)

Interviewée: Femme de 40-45 ans (avec des enfants) qui habite dans le quartier

1. Depuis quand l'espace est il vide?

A peu près 5 ans

2. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?

Ici il y avait des logements

3. Connaissez vous les projets pour cet espace?

Non, je crois que non, ils sont encore en train de le discuter...

4. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?

Avant c'était un terrain vague sans mur, ce n'était pas fermé pendant un temps.. Les "gitans" entraient faire des barbecues, d'ailleurs ils y entrent encore maintenant je crois (rires)

5. Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?

Je crois que oui, en effet, je crois qu'il y a eu il n'y a pas très longtemps une manifestation ici à côté. Mais je peux pas te dire d'avantage parce que c'était pendant la journée et moi je travaille

6. En tant qu' habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?

Un parc jardin pour enfants

7. Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?

Non, je n'en avais pas entendu parler

12, rue Pierola:

13) 893 m² / parking et accumulation de matériaux de construction

Interviewé: Homme 60 ans

1. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?

Rien

2. Depuis quand l'espace est il vide?

toujours comme ça, des terrain vagues et les autres bâtiments

3. Connaissez vous les projets pour cet espace?

L'église paroissiale de Vallbona

4. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?

On gare nos voitures, les enfants jouent au foot, mais on préfère là bas de l'autre côté où il y a les tables de tennis, c'est moins ensoleillé.

5. Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?

On construira l'église paroissiale de Vallbona

6. En tant qu' habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?

Eglise paroissiale, plus d'ombre et des magasins, il n'y a rien ici il faut se déplacer

7. Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?

J'ai vu ce panneau, je ne comprend pas ce qu'ils veulent faire ici maintenant.

HORTA-GUINARDÓ

14) 1A, rue Congrès :

323 m²/ Constructible (20a/8), Subzone plurifamiliale. Logements à COS élevé

Interviewée: Femme de 35-40 ans qui habite dans le quartier depuis qu'elle en avait 3

1. Depuis quand l'espace est il vide?

15-20 ans

2. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?

Ici.. Non, il y avait ça.. Un peu plus loin il y avait une "masia" qui occupait toute cette place et coupait l'avenue Fabra i Puig. L'avenue était coupé par ici et continuerait un peu plus loin.

3. Connaissez vous les projets pour cet espace?

D'abord ils ont fait les logements pour les jeunes, là bas devant (av. Urrutia), après pour les personnes âgées. Ils ont ouvert cette avenue mais ici il y avait une "masia" très grande. C'est à dire ils ont ouvert cet espace pour faire l'avenue Fabra i Puig.

4. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?

On l'utilise comme un parking, vous voyez.. Personne ne se plaint, ils ont aussi fait ces nouveaux bâtiments là-bas

5. Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?

Non.. Comme revendication il y a celle du CAP (centre d'Attention Primaire) DE La Guineueta, c'est chaque lundi à 19h qu'ils protestent parce qu'on a enlevé les urgences. Pour cet espace, rien

6. En tant qu' habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?

(Rire) A vrai dire moi je ne suis jamais par ici, je part tôt travailler le matin et reviens tard la nuit.. Mais bon.. Ce dont on a besoin ici c'est d'une papeterie, y'en a pas, il faut aller jusqu'à la pl. Eivissa.

7. Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?

Aucune idée.. Moi j'adore mon quartier, j'ai toujours habité ici et c'est un quartier très tranquille et agréable. Moi cet espace ne me gêne pas. Il y a aussi un problème pour garer à Barcelone, même si dans ce quartier ce n'est pas encore payant. Qu'il y est ce vide ici ne me gêne pas du tout, mais des papeteries par ici il n'y en a pas.

15) 22, rue Bernat Bransi:
1.467 m2/ Equipement (7b) et Espace verd (6b)
Interviewé: Homme 80 ans

1. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?

Oui, ici il y avait une "masia" (grande maison rurale)

2. Depuis quand l'espace est il vide?

Non.. Non.. Ce n'est pas vide depuis longtemps.. Des gens y habitaient encore il n'y a pas tr's longtemps.. Le dernier voisin qui est sorti d'ici ça fait de cela 6 ou 7 ans.. Mais il l'ont démoli parce que c'était en très mauvais état.. Je crois qu'il y avait 19 voisins qui y habitaient. C'était connu comme le "Rancho" parce que dans les années 20 et 30, il y avait des logements syndicaux de la FAI, mais je ne peux pas vous dire d'avantage, je n'habitez pas encore ici. Apparemment c'était la centrale, où ils distribuait, comme un entrepôt d'agriculteurs, c'était très grand, maintenant on ne peut pas l'apprécier, seulement depuis le haut de ces appartements, il n'y a pas d'autre entrée.

3. Connaissez vous les projets pour cet espace?

Oui... il y avait ici un plan pour "Foment" une chose comme ça...et après je crois qu'il y a un projet de garderie, ou d'école pour enfants, et ici il y avait eu des logements dans cette masia. Elle était là avant qu'on construise tout ces bâtiments qui l'entouraient

4. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?

Une fois c'était vide, ils ont fermé l'espace.. Ils nettoient un peu tout ça, parce que c'était très sale..

5. Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?

Mhm... Non.. Non.. Que je sâche non. Il y a encore des voisins qui habitent par ici.. Ici à côté dans ce bâtiment d'ici à côté.. Ici habitent des voisins qui vivaient dans la masia.

6. En tant qu' habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?

Voyons.. Mhm.. Cet espace n'a pas une bonne solution.. Vous voyez, il n'a pas de sortie...Je coris qu'ils ont acheté des terrains à cette petite maison d'à côté, vous voyez? Dedans avec le petit jardin, je crois qu'ils leur ont acheté la maison. Mais bon.. la solution pour cet endroit n'est pas bonne sans sortie.. un jardin.. Moi j'aimerais beaucoup de choses, même un parking par exemple. Il n'y a rien ici, beaucoup de choses, c'est grand c'est un espace très grand, mais sans sortie.. c'est pas pratique, c'est très étroit

7. Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?

Oui j'ai parlé avec des jeunes qui étaient ici, à propos des idées, ils nous ont demandé qu'est-ce qu'on pensait.. Il y a un grand terrain mais c'est très peu profitable..à cause de cette entrée.

GRÀCIA

16) 19, rue Farigola:
749 m2/ Espace verd (6b), kiosque-bar (dans le 1er plan), aire de jeux pour enfants (2011)
Interviewée: Femme 70 ans qui habite le quartier "depuis toujours"

1. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?

Il y avait des maisons, comme celles de l'autres côté, il y avait 3 petites maisons de plus, et ça c'était leur jardin, il y avait un prunier, je m'en souviens que toute la vie c'était comme ça, on ramassait les prunes de l'autre côté. C'était très bien soigné, et bien tenu, je m'en souviens très bien parce que précisément dans cette maison vivait une amie, on rentrait de l'autre côté, mais ce qu'il s'est passé c'est que les gens ont vieilli.. et bon tout a peu à peu disparu.

2. Depuis quand l'espace est il vide?

3. Connaissez vous les projets pour cet espace?

euh.. Je ne sais pas vraiment, mais d'après ce que je sais, ce que les gens disent vous savez.. Ces terrains étaient de l'Hôpital de Sant Pau, mais comme les choses sont maintenant, ça, je ne sais pas, peut être c'est propriété de la mairie maintenant, ça je ne sais plus vous dire. Ce que je peux te dire c'est que c'est vraiment très dommage que ça soit comme ça. Tu vois l'état dans lequel est le quartier (que des friches tout démoli). Un espace qui est idéal, surtout l'été, regarde les arbres et la végétation d'ici, qui font une ombre l'été et une fraîcheur délicieuse

4. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?

Et tu sais qui occupe cet espace? Les chiens qui ont un "culot", ils ont un espace là-bas et les chiens rentrent ici, alors tu vois.. Je n'ose même plus passer par ici, tu ne peux même pas venir avec ton petit-fils. C'est à dire que l'espace est occupé par les chiens. Les choses sont vraiment mal faites, parce que là bas où il y a des pipi cans, il y a toujours des bancs pour que leurs propriétaires puissent s'asseoir et que leurs chiens se promènent là-bas, mais par contre ici dans ce pip can ils n'ont pas mis des bancs, alors les gens viennent ici et les chiens vont où leurs maîtres s'assoient. et maintenant les chiens sont ici.

5. Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?

écoutez, tout ça était un quartier, un vieux quartier, tout ce que vous voyez ici, ces ruines, c'était aussi des maisons, moi je m'en souviens comme ça, tout de petites maisons, la maison la plus.. Celle que je m'en souvient quand ils l'ont construite c'est cette-là, et celles là bas, mais celle-là bas sont beaucoup plus récentes. Mais ici aussi il y avait des petites maisons basses, celle-là bas aussi et maintenant tout à terre... tout a été démoli. Ils nous ont laissé un quartier qui fait pitié. En théorie.. bon le plus triste, ce qui m'enrage le plus c'est qu'ils ont démoli les ateliers pour rien, pour ne rien faire, ils les ont démoli pour construire, mais on ne peut plus construire parce que tout va mal... Voyons ne démolissez pas les industries! Ce garçon qui avait son atelier ici, il est devenu malade, mais tu ne sais pas à quel point on l'a rendu malade.. ce garçon est devenu fou, le pauvre. Et comme lui, nous tous, ils ont détruit les industries et tout est paralysé... écoutez, s'ils disaient, il faut détruire tout ça parce qu'il faut faire quelque chose, mais... Donnez (la mairie) un délai de 6 mois ou d'un an, mais pas des années et des années.... Regardez sous la maison de ma fille, ça va vous crier l'attention, il n'y a qu'une seule maison, ben dans cette maison il y avait un ébéniste et depuis 5 ans il ne paye plus de loyer, parce que la mairie nous a envoyé une lettre selon laquelle il ne fallait plus payer le loyer, et comme ça il se sont passé 5 ans, et ils n'ont donné aucune solution de dire: écoutez messieurs, au moins rencaissez le loyer de cette personne, comme tout ça se perpétue, alors remettez lui le loyer à ce monsieur. Aucune solution.. C'est triste. Et tu continue un peu plus haut et c'est pareil, les industries qu'il y avait.. toutes dehors

6. En tant qu' habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?

Moi je pense très souvent... une dame que je connais, qui habite une de ces maisons de par ici, sa mobilité réduite elle se déplace avec un "trotteur" ou "marcheur" (va amb un tacataca).. Cette dame elle ne peut pas monter jusqu'ici, elle doit prendre le soleil/bronzer sur le trottoir, parce que chez elle le soleil n'y arrive pas, et par là-bas elle ne peut pas monter parce que tout est si mal fait qu'elle ne peut même pas monter avec son "trotteur" (taca-taca), par l'entrée de là bas au fond. Finalement ce n'est que les chiens qui l'utilisent. Il n'y a pas un vrai chemin, rien avec un peu de béton seulement! un peu aligné, comme un trottoir, pour que cette dame puisse y aller avec son "trotteur". Donc au moins si quelqu'un peut faire ça..! d'enbétonner le parterre et pas seulement pour que quelques uns puissent en profiter mais pour le profit de TOUT le quartier qui vienne ici pour être au soleil, pour être frais , mais que tous les gens du quartier y puissent entrer et que l'espace soit bien entretenu. Je comprends que la mairie n'a pas un sous maintenant... mais bon il y a des petits détails qui ne sont pas si coûteux...comme ça, je leur ai d'ailleurs déjà dit une fois, un peu de béton.. "coi" il y a des pierres, mais des grosses pierres, si j'avais pu les arracher je l'aurais fait! mais ces des pierres qui sont bien enfoncées, il faut mettre une bonne couche de béton.. Mais disons qu'il y a certaines choses.. c'est la direction de Parcs et Jardins qui s'occupe maintenant de cet espace, ils entrent ici et viennent nettoyer ce que laissent les chiens. Parce que comme les personnes, nous sommes des vrais cochons, si quelqu'un a un chien, je trouve ça très bien, mais au moins ramasse les excréments qu'il laisse, et dépose les dans la poubelle. Mais non! les gens font ce qu'ils veulent, c'est pour ça que de temps en temps il y a même des tiques ici et ils viennent nettoyer ici les chiens.

7. Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?

Oui.. Oui les gens proposent mais c'est qui qui va faire les choses? Les mêmes personnes qui proposent? Et ces propres gens, ben écoutez ils faut qu'ils fassent quelque chose que tout le quartier puisse profiter, pas seulement pour quelques uns. Je crois. D'après moi ein! C'est un endroit qu'aujourd'hui on ne peut pas apprécier mais l'été, si on passe par ici, il y a une fraîcheur, quand les arbres ont des feuilles, c'est une merveille.

Extra: "vous êtes tombée sur la plus bavarde et énervée du quartier". Depuis 1959 qu'elle habite le quartier, elle a vécu dans trois maisons différentes. Elle connaît l'histoire de tout le quartier. Chez sa fille avant son arrière grand père avait un atelier, de sculptures religieuses, ils "étaient bien" mais maintenant là où habite sa fille est affecté, et elle veut "son chez-elle", pour les terrains qu'ils ont ils vont leur donner deux appartements. Jusqu'à ce qu'ils ne commencent pas les travaux, ils ne peuvent pas partir parce que s'ils partent on leur réclame le loyer (du nouvel appartement), et imagine, de payer le loyer pendant 5 ou 10 ans va savoir combien de temps on les proroge encore, en ayant quelque chose en propriété déjà. Quand elle s'est mariée, ils avaient prévu avec son mari de construire un étage en plus, ils leur on pas laissé, dedans ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient. De cette affectation il fait 58 ans! L'affectation est d'avant de 1976 (PGM), d'abord c'était par le métro et depuis qu'on ne peut plus rien faire!

GRÀCIA

17) 37, avinguda Vallcarca:

839 m2/ Espace verd 6b

Interviewés: Femme 70 ans et Homme 75 ans qui habitent de l'autre côté de l'avenue

1. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?

Oui bien sûr, ici il y avait "La Casita Blanca" (maison de passe très connue)

2. Depuis quand l'espace est il vide?

Au moins depuis deux...4 ans...

3. Connaissez vous les projets pour cet espace?

Non..non.. Ils disaient que cette rue.. Disparaîtrait... tout tout et tout, depuis là bas tout irait par terre. Oui c'est projeté mais d'ici à ce qu'ils fassent quelque chose on peut attendre... et ici ils ont dit qu'ils allaient placer un petit parc pour enfants, mais ça coûte trop de millions...

4. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?

Non, non, ils l'ont vite fermé, ils l'ont maintenu propre.

5. Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?

Qui sait?

6. En tant qu' habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?

Des choses aussi pour les personnes âgées. Un parc infantile c'est déjà bien. Mais pour les personnes âgées il n'y a rien par ici, des petits bancs, un bar du style pour l'IMSERSO. Je ne crois plus qu'ils fassent plus rien. Ce que je voulais proposer, je ne sais pas si dans ça tu rentres aussi, c'est l'autobus, le 131 qui descend par là bas par République Argentine, il rentre vers le haut et il fait un tour par cette rue là-bas, mais du côté où on habite de Putxet vers le haut il n'y a rien, on n'a rien et il y a des pentes très fortes et en plus il va toujours vide, c'est à dire que si ce bus faisait le tour par la place Lesseps il irait toujours plein et tout le monde gagnerais. Moi jusqu'a ce que j'arrive chez moi, j'habite à côté du parc, je dois m'asseoir 3 ou 4 fois. Ein? s'il y a une proposition aussi par rapport à ça..? Bon merci bien.

7. Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?

Non

SARRIÀ-ST GERVASI

18) 26, place Lesseps:

107 m2/ Equipement 7a

Interviewé: Homme 30-35 ans

1. Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?

Je crois qu'il y avait un entrepôt ou un atelier

2. Depuis quand l'espace est il vide?

J'imagine que depuis les réformes de la place, 2009 ou 2010..

3. Connaissez vous les projets pour cet espace?

Non. Aucune idée.

4. Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?

Non, c'est fermé

5. *Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?*

J'en doute...

6. *En tant qu'habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?*

Cet un espace minuscule, entre deux bâtiments.. ici il y a déjà un parc pour enfants, là-bas à côté il y a un lycée, des bancs pour que les élèves puisse déjeuner? Aucune idée, on ne peut pas faire grande chose avec.

7. *Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?*

Oui, j'ai vu ce panneau

19) 2 rue Cardenal Sentmenat (à côté de la station de train):

1.400 m2/ Voirie

Interviewé: Homme 50-60 ans qui travaille à côté et homme 80 ans qui habite depuis toujours le quartier

1. *Vous souvenez vous de ce qu'il y avait avant?*

Ça a beaucoup changé, tout le quartier, il y avait les voies du train. Ici ils sont en train de faire les travaux de la ligne 9, ils ont commencé par ici avec un trou et ça s'est arrêté, ils ont aussi dévié les égouts et tout ça c'est ce qu'il y avait. C'était là où finissaient les voies de la station de ferrocarrils.

2. *Depuis quand l'espace est il vide?*

Ces bâtiments neufs ont été finis en 2008. Simultanément il y a eu les travaux de la ligne 9 et vu qu'ils sont arrêté disons que ce vide est paralysé depuis un an et demi.

3. *Connaissez vous les projets pour cet espace?*

Ligne 9 du métro

4. *Depuis qu'il est vide y-a-t-il eu des activités dans cet espace?*

non

5. *Existe-t-ils des revendications des voisins pour l'usage de cet espace?*

Je ne sais pas, aucune idée.

6. *En tant qu'habitant du quartier qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir dans cet espace?*

Les travaux finis

7. *Etes vous au courant du programme pla Buits de la mairie?*

non.

ANNEXE 3 : Grilles et transcriptions des entretiens réalisés auprès des représentants d'Hàbitat Urbà

Entretien avec Alberto Piedrabuena Granés (avocat), Directeur de Coordination Territoriale, Gerance Adjointe d'Urbanisme - Habitat Urbà

23/01/2013

Origines du projet Pla Buits?

Initiative de l'architecte chef Vicenç Guallart, à partir du constat de l'existence de vides urbains qui vont se prolonger dans le temps. Apparemment le projet n'est pas inspiré dans d'autres expériences internationales. Les caractéristiques d'affectation du sol ne sont pas les mêmes que dans d'autres pays, spécificité barcelonaise qui permet par une sorte de requalification intérimaire de l'espace de mettre en œuvre ce projet.

Nouvelle façon de contempler la création d'espaces et services publics. Traditionnellement l'usage des espaces de domaine public se faisait par concession de redevance (concessió a través d'un cànon). C'est la première fois que la mairie propose un espace de forme gratuite pour que les associations engagent leur activités

Volonté des autorités municipales (CIU depuis le 22 mai de 2011) de construire un "urbanisme social", établir un lien entre l'urbanisme et la société

Quelles activités espèrent-on accueillir?

Les bases du concours sont très ouvertes. La mairie espère un grand éventail de projets, reflet de la diversité et créativité de la société (Mr Piedrabuena fait allusion à une association de crochet, pétanque etc..). Cette diversité et créativité qui montre les besoins et les envies de la société servira aussi pour mieux réfléchir les projets, prendre note de ceux qui anime la société pour répondre à ses attentes.

Autofinancement

Mr Piedrabuena reconnaît qu'il s'agit d'une caractéristique innovatrice du projet. Il fait allusion au contexte de crise, le manque de financement de projets, le manque d'investissement privé dans les partenariats-public privé ainsi que la difficulté de financer des projets depuis la mairie parce que le budget a été prorogé (par manque d'accord entre les différents groupes politiques), ce qui mène à maintenir le même budget que l'année précédente et n'ouvre pas la possibilité à financer autres projets.

En ce qui concerne le fait que les activités mises en place n'aient pas un caractère lucratif, les autorités municipales n'ont rien contre les entreprises, bien au contraire, mais elles veulent éviter la mise en place "d'usines", car la volonté est avant tout de créer un usage urbain sociale en lien avec la société. La gestion de l'activité peut être privée, elle peut même contempler la vente (bar, produits de crochet etc...) si les bénéfices servent à financer l'activité.

Temporalité flexibilité

Mr Piedrabuena comprend que cette contrainte pourrait nuire et dissuader la présentation de certains projets, selon lui les associations attendent jusqu'au dernier moment pour envoyer ces propositions. Mais 3 ans c'est ce que dure un mandat.

Grille d'entretien n°6

Chef de participation du Pla Buits: Mme Laia Torras

Origines

1. Quelles sont les origines du pla Buits? S'inspire-t-il d'expériences locales ou internationales?

Le choix des espaces

2. Comment ont été sélectionnés les 19 espaces proposés ?
 - a. Pourquoi a-t-on recherché l'homogénéité dans la distribution par districts ?
 - b. Pourquoi a-t-on lancé le programme depuis Håbitat Urbà et non pas depuis les districts ?
 - c. A-t-on consulté des entités afin de sélectionner les espaces ?
 - d. Le choix répond-il à une demande des habitants? Comment ont-ils reçu l'initiative ?

La procédure

3. Les bases parlent d'implication, quelle serait la différence entre implication et participation ?
4. Pourquoi avez-vous fait appel à l'implication dans ce programme ? Pourquoi la mairie n'a pas directement aménagé les espaces comme dans d'autres plans, quels critères avez vous suivi ?
5. La procédure mise en place, qui ressemblerait à une analogie des concours de projets (ouvert à tous et sans dotation économique) serait un essai de nouvelle formule de participation citoyenne ?
6. Pourquoi a-t-on abandonné d'autres dispositifs et mécanismes "classiques de participation" comme les conseils de quartier ?
7. Considérez vous que ce programme rompt avec les modes existants de production et gestion de l'espace public ?
8. La crise favorise ce type de gestion? Aurait-elle mise en place dans un autre contexte économique ?

Espace public de proximité

9. Un des critères serait l'implication avec l'entourage. Privilégiez-vous la création d'espaces publics de proximité, au lieu d'espaces publics pour tous les citoyens de la ville ou pour les visiteurs ?
10. Ces espaces seront régis par les même ordonnances que le reste d'espaces publics ?
11. Etes-vous préoccupés par des usages restrictifs de l'espace ?

Resultats

12. Comment évaluez-vous le degré de participation et les résultats reçus ?
13. Le caractère temporaire et l'autofinancement peuvent avoir agit comme un frein ?
14. Avez vous reçu des critiques, a-t-on questionné la procédure ?

Futur

15. D'après les bases le pla Buits "pourra être objet de nouvelles convocations dans lesquelles pourront être définis de nouveaux emplacements". Contemple-t-on la possibilité d'inclure des espaces revendiqués par les habitants qui ont déjà une activité ou une appropriation ?

Entretien Laia Torras, chef de participation (23/04/2013)

Origines, confluence de 2 facteurs:

L'origine du pla Buits est à la confluence de différents facteurs, il n'y a jamais une seule cause. D'un côté une étude a été faite depuis la délégation d'urbanisme, une cartographie des espaces sans usage de la ville. Certains n'ont pas d'usage parce qu'ils sont reliés à une qualification urbanistique qui fait que leur développement dépende d'une zone plus large, d'expropriations etc.. et d'autres qui sont fruit de la conjoncture économique qui a produit un fort développement autour mais qui à présent provoque que ces espaces soient vides. D'un côté il y a eu cette détection d'espaces et ce travail de systématisation de la recherche d'espaces.

D'un autre côté il y a une demande sociale existante qui fait que la mairie reçoive de forme directe ou indirecte des demandes d'occupation temporaire d'espace dans une perspective du tissu social et des agents sociaux. Voilà les deux circonstances qui génèrent un type de gestion des espaces sans usage.

Après toute la réflexion dans le monde de l'urbanisme et l'architecture sur la temporalité, l'utilisation d'espaces sans usages, les expériences de Saragosse et d'autres expériences qui n'ont rien à voir avec les friches vides mais oui avec les espaces vides. Il existe tout un mouvement mais qui n'est pas spécialement inspirateur. Il y a eu d'abord cette confluence des deux facteurs et c'est ensuite qu'on va visiter différentes expériences au niveau international pour avoir des pistes. Nous les avons visité à posteriori, les expériences internationales n'ont pas inspiré directement le projet.

On aurait pu résoudre le problème de façon différente. On est arrivé à l'accord qu'une des façons de résoudre le problème était dans la logique du réseau de Custòdia Urbana (intendance urbaine), cette inspiration de custodia/protection ou veille du territoire basée sur l'existence de 2 privés sur la gestion de l'espace d'un qui gère l'espace de l'autre qui s'accordent parce qu'ils considèrent qu'il s'agit d'un patrimoine qu'il vaut le coup de profiter ou de conserver. La translation dans la ville serait que l'espace public est un patrimoine à conserver et aussi l'idée qu'un privé et l'administration public peuvent arriver à un accord de "custodia" (après ce critère n'a pas été employé). C'était un peu notre inspiration, rechercher un "custodi", une personne, une entité qui se responsabilise de l'espace pendant un certain temps. Avec tout ça on se propose d'occuper une partie des espaces sans usage de la ville non pas en faisant ce qui a été fait à Saragosse et dans d'autres endroits qui est, avec plus ou moins de participation, de demander aux habitants ce dont ils ont besoin et organiser, sinon en demandant aux entités et en profitant qu'on leur demande ce dont ils ont besoin qu'ils nous donnent déjà la réponse de comment remplir cet espace pour voir quel programme et gestion ils proposent.

Choix des espaces, homogénéité:

Oui, tu as raison... Le pla Buits a la vocation d'être refait dans le temps, c'est pour ça qu'on a fait des bases qui peuvent se répliquer, alors dans la recherche d'emplacement ce qu'on a cru pertinent était de partager les emplacements dans toute la ville pour deux raisons:

d'abord parce que des espaces vides sans usage dans la ville il y en a dans tous les districts, dans certains plus que d'autres mais..

et après parce que la charge de gestion de ces emplacements par les entités quand il y aura les activités installées, peut être élevée, c'est l'incertitude de ce projet, on verra bien comment il se développe. Et tout charger sur un espace ou dans un quartier était un risque, une complexité qu'on posait sur le district et qu'on a cru "que ce ne serait pas bien", à part que comme ça on permettait que toutes les entités de la ville y participent. au début du pla buits le plus raisonnable nous a semblé de distribuer les espaces, les charges de gestion et donner la possibilité de participer à toutes les entités de la ville car un des critères d'évaluation était la proximité. C'est vrai ce que tu dis, il y a des espaces qui ont plus de besoins parce qu'ils ont une densité de friches plus élevée.

Sûrement le pla Buits n'est pas une façon.. c'est à dire le PB est une façon de dynamiser certains espaces, mais ce n'est pas une réponse à la problématique liée à l'existence d'espaces vides dans la ville, il ne faut pas se tromper. On ne peut pas se proposer de résoudre le problème des espaces vides et donc parfois occupés illégalement à Sant Martí ou à Vallcarca avec le pla Buits, si maintenant il y a déjà une problématique, on aurait généré une "hyperdynamisation" de ces espaces avec des difficultés de gestion inabordables qui d'après moi n'aurait pas été convenable. Par exemple à Vallcarca, la plupart des friches sont privées, d'ici que la difficulté de gestion soit plus élevée. Voilà on a pris cette option, d'emblée on a été conservateurs, il est possible que dans d'autres éditions nous puissions l'orienter différemment en fonction des besoins du territoire.

Non on a pas consulté les entités pour choisir les espaces. On a considéré que la "voix" principale du territoire sur les espaces vides était celle des districts. Le choix des espaces a été fait à partir d'une première cartographie qui retomba sur les districts. On a fait des réunions avec le district après avoir fait une liste de priorités des espaces que nous avons détectés dans leur domaine sur lesquels il y avait la possibilité de faire quelque chose, lesquels étaient préférés pour ensuite décider lesquels étaient choisis (procédure de travail) etc... Certains étaient idéaux mais il y avait des voitures garées, on préférait ne pas avoir à s'affronter avec les voisins qui garaient, il y a eu tout un procès. Mais avec les entités on n'a pas parlé.

Oui.. oui il y a des espaces qu'on ne sait pas très bien.. comme le cas de Germanetes il y en a aucun d'autre. **De toutes façon il faut comprendre que le PB est une façon de faciliter et mettre de l'ordre dans un procès qui se donnait déjà et continuera à exister : s'il existe une demande raisonnable pour un projet qui est bien et un terrain vague municipal sans usage, la mairie, normalement le district et l'entité parlent pour déterminer s'il est possible de développer quelque chose. Cela se passe de façon très ponctuelle et désagrégée à Barcelone, avec le PB ce qu'on a fait était de le visualiser comme une politique , en lui donnant un cadre de régulation, les bases avec un système de cession , un système de gestion, une sureté.** Je crois que c'est la formalisation de quelque chose qui se passait déjà et qui peut continuer à se produire, par exemple, il y avait une demande d'un groupe d'entités de Sant Martí, bon un groupe d'entités, de jeunes qui ne sont pas de St Martí mais qui avaient contactés l'AAVV de Poble Nou pour faire un usage provisoire d'un espace dans le district, et ce qu'on leur a dit c'est

d'essayer d'abord de présenter un projet au PB, pour les espaces qui existent dans le PB, et s'il est sorti on peut ensuite véhiculer à la lumière des bases établies et voir si c'est aussi possible comme ça. Cela représenterait un contre-sens, parfois il en existe au sein de la mairie, de faire le pla Buits et après ne pas gérer une offre et une demande pour une friche vide. Il y a des espaces qui intéressent plus et n'apparaissent pas dans le pla Buits, parce qu'ici se mêlent beaucoup de facteurs, il y a beaucoup d'espaces qui sont privés, dans la première édition du PB il n'y a pas de friches privées.

Cession à la mairie Ciutat Vella.

Oui dans la mesure où l'on se propose de faire un concours et que il y a le besoin d'avoir toutes les friches en même temps pour pouvoir les céder que des friches privées entrent est très compliqué. Mais par exemple à Gràcia si tu descends Torrent de l'olla/ C. Siracusa, il y a un terrain de pétanque sur une friche privée, les terrains ont été gérés par le district, elles étaient dans un endroit où il y a une école précaire en baraques et ils les ont amenés vers là bas. Il existe des accords, personne ne s'en rend compte mais ils existent. Maintenant aussi je suis au courant de la gestion d'une autre friche privée à Ciutat Vella. **Je crois que le pla Buits doit être lu comme une formalisation d'une politique que la municipalité est en train de travailler pour pouvoir faire (?)**. Alors la ligne des privés qui signifie 2 accord.. Le PB est une porte d'entrée à tout un suivi d'expériences qui peuvent avoir lieu, et aussi une preuve (prueba del algodón), **il faut que se soit bien fait, parce que une grande partie de la machinerie municipale n'est pas habituée à ce genre d'expériences et se montre réticente parce qu'elle voit des problèmes. Si nous nous en sortons avec le PB je crois qu'il sera plus facile que des expériences d'usage temporaire puissent avoir lieu dans d'autres lieux de la ville.**

Implication/ Participation

Non, il n'y a pas de différenciation, terminologiquement tu ne dois pas y faire attention. L'implication voudrait être un terme plus fort que participation, mais bon je crois que académiquement ça ne se tient pas. L'idée est qu'il ne s'agit pas de la participation: "ah! dis moi qu'est-ce que tu voudrais ici.." sinon qu'il s'agit de dire: "Faites vous". Nous d'ailleurs on parle plus de coresponsabilité dans le cas du PB. L'espace public n'est pas seulement une affaire de la municipalité sinon que la capacité de se responsabiliser sur l'espace public peut aussi être des agents de la ville en tenant compte de/avec l'intérêt public, évidemment. Le PB essaie de faciliter cela.

Institutionnalisation des pratiques public.

Je ne suis pas au courant que selon quoi ne soit pas accepté, mais la propriété, **l'occupation d'espaces publics doit être régulé parce que c'est l'administration publique qui défend l'intérêt collectif**. C'est un débat que j'ai eu, je crois que dans le mouvement plus alternatif il y a eu deux voies de lecture du PB: 1) distanciée qui entend que c'est une opportunité, se serait le cas de Germanetes et 2) **une deuxième selon laquelle l'administration publique est si "usée" et représente si peu l'intérêt collectif que avec ce programme la seule chose qu'elle prétend c'est de contrôler, en affaiblissant les initiatives autonomes d'occupation** etc.. Vallcarca.. Bien que avec Vallcarca je discuterai "jusqu'à la mort" les arguments qu'ils ont utilisés, parce que je ne suis pas du tout d'accord. Il est vrai que je suis d'accord sur un point bien que je m'en sent franchement très peu responsable, c'est que la friche de Farigola, des deux emplacements est le seul qui pose problème, à différence de presque toutes les friches du PB il s'agit ici d'un petit parc, espace ouvert, de passage et qui a un aménagement minimum, à part qu'il y a un

historique d'occupation, de potagers etc.. Maintenant je le connais, mais même s'il n'y avait pas eu l'historique je comprends que selon quel projet installé là bas pourrait générer un préjudice dans l'espace public c'est à dire, en faisant primer l'intérêt public nous pourrions léser l'intérêt des voisins et voisines qui en profitent maintenant. Je suis d'accord que le terrain de Vallcarca n'est pas le plus pertinent pour le PB parce que il ne génère peut être pas.. il n'est pas strictement sans usage. Je suis d'accord avec la critique sur l'emplacement, mais pour les 2 autres critiques je suis totalement contre, je ne les accepte pas, que le PB soit la privatisation de l'espace public.

Usage restrictif:

L'usage restrictif d'un espace ne veut pas dire privatiser. Non parce qu'il faut d'abord voir qu'est-ce que ça veut dire privatiser, parce qu'eux-mêmes sont regroupés dans une entité privé à intérêt public s'ils le veulent mais privé. Je comprend que par privatisation on sous entend toute une dimension dans la santé, l'éducation qui génère beaucoup de tensions mais sur l'espace public si tu construit une école, la cour de cette école est une privatisation de l'espace public et tout le monde comprend que c'est pour un bien collectif non? Donc si une école de Vallcarca voulait faire son potager scolaire là bas, alors fermer l'endroit, parce que s'il y a des enfants il ne peut pas y avoir compatibilité d'usages avec d'autres.. les besoins de sécurité, de salubrité ne sont pas compatibles avec un usage communautaires.. la fermeture de cette espace n'est pas une privatisation de l'espace public. Je ne suis pas d'accord avec cette critique et après il y en a une autre: la logique d'un concours génère la compétence entre les entités, je crois que ce n'est pas un argument justifié parce que le concours sert précisément pour générer l'égalité d'opportunités entre les entités de BCN, parce que l'alternative est d'imposer le choix de l'administration, et cela peut être fait hein?, les licences d'occupation de l'espace public en précaire peuvent être faites sans recourir aux concours mais alors ces cessions, je leur ai dit à des gens lié à ce collectif qui sont venus ici: d'accord hein, on peut le faire sans concours mais entendez que vous ne serait sûrement jamais les entités choisies. Si vous pensez que générer compétence entre projet est négatif, on en finis ici parce que qui aurait alors la légitimité pour décider que cet espace appartient à une entité et non pas à une autre.

Période d'allégations:

Tout le mois d'août et de septembre, un mois de plus de ce qui était stipulé par la loi. C'était le mois d'août ce qui était scandaleux, mais administrativement on aurait pu exposer publiquement que pendant le mois d'août. Nous n'avons reçu ni une seule allégation. Si des localisations ont changé ce n'était pas à cause des allégations des entités. il y en a pas eu.. Bon oui si qu'il en a eu de part des entités de la Commission d'évaluation qui sont du Conseil d'Associations de BCN, le FAD, et le réseau pour l'intendance du territoire, qui se sont ensuite retirés. Ces trois entités ont envoyé des allégations qui furent estimées presque toutes, c'est à dire que.. mais du collectif de Vallcarca on n'en a reçu aucune hein? Et tout ça se déroula au mois de septembre. J'ai beaucoup parlé avec ces gens.. enfin.. laissons tomber.

Pourquoi l'implication dans ce programme:

Plan de microubanisations et le PB sont deux choses différentes. Le PB c'est donner à une entité la possibilité de gérer au 100% un espace, c'est à dire de proposer un projet et pendant 3 ans se responsabiliser de ce qui passe dans l'espace et autre chose c'est d'y urbaniser. C'est deux façons différentes d'aborder les espaces sans usage complètement différents, il s'agit de deux options d'agir compatibles, c'est pour ça qu'on fait les deux. Une essaie de générer de la corresponsabilité sur l'espace public et l'autre est de faire ce qu'à toujours fait la mairie, c'est à

dire "toi dégage, la mairie sait déjà ce dont elle à besoin et elle va le faire en urbanisant". Il y a autant d'espaces vides dans la ville que les deux options sont compatibles et elles génèrent des choses différentes. Une urbanisation génère des espaces pour y être; un projet dans un espace génère une implication et dynamisation et d'interrelation communautaire beaucoup plus importante. Il est possible que formellement l'espace soit plus déficient qu'une urbanisation faite par la mairie mais du point de vue des dynamiques que cela génère c'est beaucoup plus puissant. Cela recherche des choses différentes. Le lien est qu'il existe beaucoup d'espace sans usage et quelque chose doit être faite mais c'est des logiques différentes .

Expérimenter de nouveaux modes de participation: nouvelles voies de participation?

C'est une chose différente. Au moment de définir le programme, imagine une microubanisation, pendant la première année de ce programme il y a eu des réunions avec les entités de voisinage et on a expliqué le programme, le présenter et le réajuster. Dans cette nouvelle phase nous essaierons que la planification soit plus participative en tenant compte des voisins et de l'entourage mais cela ne fait rien de nouveau que de dire à la mairie ce qu'elle doit entreprendre comme travaux . Alors que le PB c'est bien autre chose, non? c'est dire: "qu'est-ce que tu peux faire et fais-le". La municipalité ne peut pas se charger de tout et cet espace, si tu as envie de faire quelque chose se serait fantastique que tu puisse le faire. C'est une logique complètement différente. D'ailleurs des groupes qui se sont présentés au PB en demandant des micro urbanisations n'ont pas gagné, parce que c'est autre chose. Une chose est dire qu'est-ce que la mairie doit faire et l'autre est de faire.

Rupture avec le mode de gestion antérieur?

Je crois que c'est un peu contre-culturel parce que la mairie.. je crois qu'il s'agit en effet d'une rupture d'une certaine façon. Ça rompt mais parce que le contexte suppose une rupture aussi. Ausii du côté des mouvements associatifs actuel, ou une partie, a un positionnement plus proactif qu'avant. Avant il s'agissait plus d'une demande et sinon une proteste et maintenant c'est la demande et sinon la pratique alternative, "si vous ne nous le donnez pas, nous on le prend quand-même". C'est une autre logique, d'une part du tissu associatif et si le tissu fonctionne autrement.. Avant c'était "Mairie, fais moi ça" et maintenant: "Vous devriez le faire, mais sinon on peut le faire nous seuls".

D'autre part depuis la mairie, avant comme il y avait beaucoup de ressources et il y avait plus le monopole de l'espace public de part de la municipalité et maintenant en général.. l'administration public a un moment donné avait autant d'outils pour donner des réponses à la complexité sociale de façon unidirectionnelle et maintenant la complexification sociale, politique, économique fait que les pouvoirs publics à eux tous seuls ne puissent pas faire les choses, alors dans le domaine de l'espace public dans un moment où la mairie ne peut pas donner de réponse unidirectionnelles elle compte avec les entités pour se corresponsabiliser en ça. Il s'agirait ici du cadre théorique mais traditionnellement la mairie s'est extra limité (je dis ça avec une petite voie parce que beaucoup de gens se fâcheraient), dans son rôle . En quelque sorte elle a étranglée la capacité d'initiative sociale, elle a eu une vocation comme elle avait les ressources pour le faire à chaque fois qu'il y avait quelque chose qui valait le cout d'être faite c'est la mairie qui s'en occupait. Avec la justification que les ressources et la légitimité de la municipalité étaient plus grands et meilleurs. **Je crois que ce critère a étranglé des initiatives sociales très intéressantes et que la logique doit changer.** Le travail de la mairie doit être de facilitateur et de régulateur de ce que la citoyenneté et les agents et la société civile demande.

Cela peut s'entendre comme un discours libéral du point de vue idéologique mais je crois que la mairie s'est extralimité et que son attitude est souvent condescendante et paternaliste et elle ne doit pas l'être. Souvent le regard sur les projets du PB j'ai entendu des personnes de la mairie en train de faire des commentaires sur les projets de façon condescendante "ce n'est pas viable.." et ma réponse est: "est-ce que tu dois le financer, est-ce que tu dois le faire?" comme c'est eux qui veulent payer et faire, laisse-les faire! ils vont sûrement s'en sortir ils ont un projet de rechercher un partenariat ou responsabilité sociale corporative. La machine aurait dit: "Laisse moi, je fais". , la mairie se sent beaucoup plus confortable en train de faire des microubanisations . Face au PB l'appareil est beaucoup plus tendu, c'est beaucoup plus facile de le faire soi même que de céder des responsabilités. Mais je crois que ça fini par t'exploser devant , dans certaines choses la mairie doit être très garantiste et dans d'autres elle s'est excédée. Lorsqu'on marque des standards selon lesquels personne qui ne soit pas toi y peut arriver tu finis par étrangler l'initiative. Je crois que nous devons changer le chip.

Unes des critiques que je crois qui a des fondements et de dire "maintenant vous nous demandez de tout assumer..", parfois à ceux de Germanetes je leur disait, si vous aviez okupé l'espace vous n'auriez pas demandé l'aide économique de la mairie, hein? Depuis la mairie il y a aussi des gens qui préféreraient avoir cet espace fermé que le dynamiser seulement par les difficultés de gestion que ce programme génère.

Can Batlló est un très bon exemple, et des exemples de ce type il y en a eu depuis les années 70. Nous avons un patrimoine sans occuper, une demande voisinale de responsabilité, **essayons de joindre cela sous les garanties de la mairie, qui est celle qui doit établir les garanties et marquer les règles. c'est gagner et gagner**, parce que l'entité gagne un espace pour dynamiser et la mairie gagne un espace dynamisé. Je crois que évidemment il y a une complexité de gestion et des choses qui doivent se flexibiliser, si on commence à regarder les normatives il y a sûrement des choses qui clochent à Can Batlló **et il faut commencer à penser que dans des situations de temporalité la normative doit aussi s'adapter à ces situations**, car la normative existante est très adaptée aux usages définitifs. et elle est très rigide pour les usages provisoires . **Peut être il faut commencer à repenser cette normative avec un regard de provisionnalité et voir qu'est-ce qu'on peut demander et qu'est-ce qu'on ne peut pas demander pour 2 ou 3 ans de projet.**

D'après ce que je sais le public du pla Buits sont les entités sans but lucratif parce que celles-ci peuvent opter à une cession à précaire sans avoir à payer. "Patrimoni" ceux qui gèrent le patrimoine municipal peut faire des cessions de l'espace à des e.s.b.l à coût zéro, à une entité avec b.l il y a des taxes à payer.

Un des critères serait l'implication avec l'entourage. Privilégiez-vous la création d'espaces publics de proximité, au lieu d'espaces publics pour tous les citoyens de la ville ou pour les visiteurs?

Dans le cas du PB c'est ambigu, ça donne des points de répondre aux besoins de l'entourage et être une entité de l'entourage et dynamiser l'entourage.. mais on n'empêchez pas qu'une entité "de la ville" puisse s'installer où elle n'a pas d'enracinement. Il y a eu des projets qui n'ont aucune liaison avec les quartiers, mais il faut dire que les projets qui ont gagné sont ceux qui ont une liaison avec le quartier, mais parce que ça a coïncidé avec le fait que ces projets étaient les plus valorisés. Mais il y avait par exemple un groupe qui proposait un chapiteau de cirque sans être liés au territoire, mais il peut s'agir d'un bon projet pour l'entourage même s'il n'y a pas de

liaison avec celui-ci. On voulait jouer avec les deux dimensions: de villes et de quartier ou zone ou district de proximité. **On voulait jouer avec les deux parce que pour être franche j'avais mes doutes que les entités très proches puissent proposer des projets puissants et une des meilleures conclusions de PB est que surtout les entités de voisinage ont eu une synergie brutale avec d'autres agents qui ont permis qu'elle présente des projets super bien faits.**

Font de la Guatlla, fantastique, en général les entités de voisinage ont présentés beaucoup de projets avec d'autres agents et très bien présentés. Je crois que c'est aussi parce que ces nouvelles générations de mouvements sociaux qui étaient plus de s'approprier de l'espace au lieu de demander à la municipalité de faire. Ce type de collectifs qui correspondent souvent avec des gens qui ont plus de formation, professionnellement débutant leur vie professionnelle, je crois qu'ils ont donné beaucoup de solidité à leur projets et d'ici.. très bien, des choses mal faites il y en a eu très peu.

Ordonnances du civisme, fermeture de beaucoup d'espaces culturelles 2000-2004

Parce qu'ils ne sont pas "des tiens" ils n'ont pas le droit à avoir un local.. Non ces espaces ne sont pas considérés "espaces publics" , d'après une lecture philosophique c'est de l'espace public, mais ces espaces ne sont pas considérés place ou rue. C'est comme si on louait un local, mais dans ce cas c'est un terrain vague. Mais c'est vrai que les bases disent que le projet doit répondre aux ordonnances de bruit, de la salubrité, du nettoyage, il y a des normes à suivre, les mêmes que tout le monde dans la ville. Mais je ne sais pas si celle du civisme s'applique.

Temporalité et autofinancement, frein?

Oui, il y a deux choses différents. Le financement peut avoir agit de frein, je crois cependant que ça a été une réussite de demander, annoncer que la capacité d'autogestion serait valorisée très positivement. Pourquoi? parce que cela oblige les entités à faire un exercice: comment puis-je m'organiser? et ici on voit que certaines entités sont très habituées et d'autres non. Le plus facile aurait été de dire: mairie, fais moi ça, prépare-moi ça et après je peux te le gérer.. et je crois que c'était très bien que les entités aient fait un effort pour voir d'où ils peuvent extraire des ressources, avec qui ils peuvent s'associer.

Vicente Guallart, Architecte en chef

Origines

1. Le Pla Buits s'inspire d'expériences formelles, informelles, locales ou internationales?
2. La procédure mise en place (analogie avec le concours de projets) rompt-elle avec la façon de concevoir, et gérer l'espace public d'usage collectif barcelonais?
3. Quels avantages présente cette procédure? (calendrier de gestion)

la procédure: la temporalité

4. Aurait on pu développer un programme comme le pla Buits sans intégrer le caractère provisoire?
5. Prévoit on d'introduire le caractère temporaire afin d'expérimenter d'autres formules au delà des terrains vides?

Nouveau modèle urbain?

6. Pendant la session avec vous parlez de "ré inventer la ville, de relier le discours poétique au discours urbain dans un moment où le manque de ressources est semblable aux années 1980," le pla Buits s'articule t-il avec cette volonté?
 - quel est le rôle des espaces publics, pièce fondamentale de la transformation des années 1980?
 - la participation citoyenne dans l'aménagement urbaine? le caractère temporaire et tactique des interventions?
7. D'après les bases du concours, le pla Buits pourra faire l'objet de nouvelles convocations. Envisagez-vous relier l'offre de vides à la demande d'espaces de part des voisins et des associations ? inclure des espaces déjà revendiqués, légitimer au lieu de susciter?

La procédure et le contexte économique

8. La crise favorise-t-elle ce genre de gestion? aurait-on agit de la même façon en sollicitant l'implication d'entités dans un autre contexte économique?

Entretien avec Vicente Guallart 24/05/2013

Nous ne sommes pas inspirés d'un projet en concret. Ce qu'on a vu c'est que dans un moment de crise il y a un changement de paradigmes et il faut penser: qu'est-ce que l'on peut faire avec les ressources dont on dispose? Nous avons découvert que Barcelone a plus de 1000 espaces vides qui représentent une valeur, un actif, qui reste abandonné dans la majorité des cas parce que nous n'envisageons pas de nouveaux systèmes de gestion. C'est ce qu'on a fait, et maintenant on a découvert que la ville de Glasgow (<http://www.glasgow.gov.uk/index.aspx?articleid=5118>) a mené un projet très emblant. D'ailleurs on a décerné le prix "City to city" qu'on fait ensembles avec le FAD (Foment de les Arts i del Disseny <http://fad.cat/citytocity/3/eng/>) et on a beaucoup apprécié de voir qu'il y a d'autres villes qui se posent des questions semblables .

Avant dans nombreuses occasions c'était la propre mairie, si elle devait réaliser un potager urbain elle investissait un demi million d'euros pour le faire et puis elle le cédait aux institutions. Ce qu'on a vu c'est que les mêmes institutions veulent faire des choses que la mairie n'a pas en

tête, elles veulent agir, elles sont plus actives. La municipalité au lieu de faire une tâche paternaliste, chose qu'elle fait aussi par ailleurs, elle le fait parce qu'elle doit la faire, à travers cette procédure nous avons découvert de nouvelles formes de traiter l'espace public que l'on n'aurait jamais imaginé.

La clé du pla Buits est de penser que le temps est un instrument en plus du projet urbain que les choses ne sont pas une chose ou une autre sinon qu'elles peuvent être à la fois beaucoup de choses. C'est comme dans une rue, la section traditionnelle d'une rue ont des trottoirs, une voie par où circulent les véhicules et il semble très claire que ça sert soit pour une chose soit pour une autre. Mais en réalité aussi dans la société de l'information la gestion du temps est très importante, presque plus que celle de l'espace, et cela signifie que dans un même espace public peuvent avoir lieu différentes choses selon les jours de la semaine ou de l'année. D'ici qu'un espace vide.. si nous imaginons que potentiellement 100 personnes peuvent en tirer profit d'une activité qui se développe dans cet endroit, si nous faisons une action qui puisse durer 5 ans, cela veut dire que nous sommes en train de gagner 500 ans d'activité d'un espace. Penser que quelque chose ne se fait pas pendant 3 ans, du point de vue urbanistique c'est très normal, mais du point de vue humain non. Pour un humain, 3 ou 5 ans représentent une période de temps très importante .

Oui mais.. alors on l'aurait appelé autrement. Les terrains ont des potentiels urbansitiques et en base à ça ils ont une valeur , par son emplacement parce qu'on peut y construire des logements. en fonction de son usage potentiel l'espace a une ou autre valeur. Alors de ce point de vue ce qui a un sens c'est de faire ce qui est prévu de faire dans chacun de ses espaces. C'est logique que ces espaces qui ne représentent qu'un investissement minimum aient un caractère provisoire. Nous cherchons aussi des gens qui veulent faire des logements à caractère définitif, ou un équipement etc (PPP).

Nous sommes en train de faire en ce moment un projet de bâtiments vides, comment est-ce qu'on peut donner ou céder à des entités des espaces que la mairie n'utilise pas et qui sont de notre propriété. Ce qu'avant on devait faire avec 1M d'euros on le fait maintenant avec 50.0000, et ce qu'on faisait avant avec 25.000 maintenant il faut le faire avec 0. Dans les moments de crise ou de changement de conjoncture économique il faut investir beaucoup dans peu de choses qui soient très stratégiques et investir avec peu de ressources pour arriver au plus grand nombre de personnes. C'est exactement ce que Bohigas fit dans les années 1980. Les actions dans des petites places, Gracia, Ciutat Vella etc. C'est un autre type d'action très reliée à l'activité sociale.

L'espace public est ce qui donne le caractère de ville à la ville de Barcelone, un lieu de rencontre, le point à mi-chemin de la socialisation de ce miracle qu'est la ville. Barcelone est une ville où n'importe quel progrès économique ou sociale se matérialise dans l'espace public et ses équipements, c'est un fait différentiel de la ville, il y a d'autres villes où le progrès économique n'affecte que les plus riches. A Barcelone il y a eut un effort très grand à chaque fois qu'il y a du progrès cela puisse arriver à un plus grand nombre de personnes. Et l'espace public est le point clé où tout cela peut se développer.

Participation:

Je crois que la participation s'est dégradée dans les dernières années parce que au lieu de participer d'une façon propositive et proactive. Quand l'administration a peu d'arguments une façon de ne pas avoir des embrouilles est de faire ce que ls habitants veulent, même s'ils n'ont pas raison, parce que très souvent cela donne pied au phénomène NIMBY, une vision des

habitants qui peut être logique qui répond à la volonté de que tout ce qui est bon ait lieu devant chez eux et tout ce qui soit négatif dans un autre endroit. C'est le cas de Rondas par exemple si quelqu'un qui habitait avant que les rondas (périphériques) soient faites il aurait peut être refusé et le résultats serait que de nos jours nous n'aurions pas de rondas. Alors il y a des moments où il faut simultanément parler à échelle de ville et à échelle des voisins.

Nous préférons le concept d'implication citoyenne qui part de l'idée que le citoyen plus qu'opiner et contrôler l'administration ce qu'il fait c'est travailler en accord et ensemble avec l'administration pour faire des choses pour la ville.

Comme Barcelone est une ville à 10 districts il faut faire attention à un certain équilibre territorial, c'est ce qu'on a essayé. Mais il est vrai que dans certains espaces personne ne s'est présenté, d'autres où les voisins ont refusé à que el projet soit mené en avant. C'est à dire qu'après il y a tout le temps une certaine interaction avec le territoire. Il est vrai qu'il y a des endroits plus peuplés, plus actifs, plus donnés à la participation sociale et évidemment nous écouterons cela dans de prochaines éditions. Mais il faut penser que ces convocations ont eu des réponses en tenant compte que la participation se limitait aux entités sans but lucratif et il y avait très peu de ressources. Cela veut dire qu'il existe un intérêt latent en que cela ait lieu. La mairie reçoit beaucoup de propositions pour faire beaucoup de choses , pour faire des hotels mais aussi pour des actions urbanistiques mais aussi des habitants pour faire des choses comme cela. Ce qui veut dire que nous sommes sensibles à des interventions qui puissent générer de grands retours économiques mais aussi à celles qui engendrent le bien être des habitants et qui impliquent le citoyen à la gestion de l'espace public.

Le highline ou le Central Park de New York est aussi géré par des entités privés , ce modèle aux USA très répandu par l'existence de fondations et du foundraising, qui se développe là-bas de manière beaucoup plus systématique et c'est les propres citoyens qui gèrent les parcs de la ville. Dans notre cas nous avons adressé les espaces vides mais dans d'autres villes d'autres choses sont faites et même à une autre échelle.

Nouveaux type de "collaborateurs"?

Oui par exemple l'association Arquitectura Biomediterranea informàtica, ou les graffiteurs qui voulaient faire des choses, il y a eu des réponses très diversifiés

Je crois que oui. La crise est une chose, mais la société de l'information et l'idée de la gestion du temps par rapport à l'espace est très pertinente et importante. Là en face nous avons une friche c'est absurde qu'un point névralgique de la ville soit muré depuis 15 ans. C'est l'idée de comment générer de la qualité de vie de forme efficiente et avec l'implication citoyenne en face de chez soi est très importantes, et rapide

ANNEXE 4 : Grilles et transcriptions des entretiens auprès des collectifs et associations pour les études de cas

Grille d'entretien à un membre de Recreant Cruïlles

L'association

1. En tant qu'entité juridique qui se présente au pla Buïts, avez-vous menés d'autres projets de ce type? à niveau individuel?
2. Quelle est votre liaison avec les riverains? avec le quartier en général et avec d'autres associations (de la ville ou d'ailleurs)?

Le projet et le pla Buïts:

3. Quel est votre projet pour l'espace de Germanetes?
4. Existait-il une revendication pour l'usage de la friche avant de connaître le programme municipal ?
5. Comment avez vous eut connaissance du programme, la mairie vous a t-elle informé?
6. Est-ce que le pla Buïts répond a vos attentes ?

L'autofinancement et la gestion du projet

7. Comment pensez vous financer les activités et installations du projet ?
8. Es-ce que les installations et les activités seront ouvertes à tout le monde ? Avez vous pensé à limiter l'entrée qu'aux riverains, moyennant des quotas ou encore des carnets de membre ?

Perception du pla Buïts

9. Est-ce que le caractère provisoire et l'autofinancement supposent une contrainte pour vous ?
10. Pensez vous que des programmes basés sur la temporalité et l'autofinancement peuvent devenir de plus en plus habituel en tant que politique d'aménagement d'équipements et espaces publics ?

Roger P.

Membre de Recreant Cruïlles, 26 ans

Je suis rentré à former part de ce groupe parce qu'il y a deux ans j'ai mené une petite recherche sur espaces publics et espaces délaissés, sur où se trouvait la limite. Un des professeurs du master, Francesc Magrinyà, connaissait des gens de l'Eixample, il me les a présenté. En même temps le mouvement 15M était en marche et on a fait un atelier dans la rue dans le parc Joan Miró pendant les fêtes du quartier. On a cartographié la zone pour voir quels espaces étaient abandonnés et quels bâtiments sans usage, il y avait celui de *Telefonica*, celui de la prison Model, une bibliothèque, puis on a vu que la friche de Germanetes avait une position très centrée dans le quartier. On a on considéré que par sa centralité, parce qu'elle est proche à un axe d'équipements, cinq écoles publiques autour, c'était un très bon espace où démarrer un laboratoire pour le quartier.

Recreant Cruïlles découle de l'Assemblée du 15-M. Au début elle n'existait pas en tant que groupement, il s'agissait d'un des thèmes des débats de l'Assemblée. Mais après l'atelier dont je te parlais, d'octobre de 2011, on a décidé d'agir directement sur la friche de Germanetes et un groupe s'est formé: "Recreant Cruïlles", qui n'est pas tout à fait indépendant du mouvement 15-M mais qui travaille de forme parallèle. Après le 15M tout le monde s'est rendu compte des normatives qui dirigent l'espace public de la ville, de la quantité de permis qu'il faut demander pour faire une paella dans la rue, pour n'importe quelle occupation de la voie publique il faut demander un permis. Vu qu'on refuse souvent au 15M ces permis, on a aussi contact avec l'AAVV qui voit se projet avec sympathie, du coup c'est à travers de l'AAVV qu'on demande les parties légales de permis, dans le cas du pla Buits et pour d'autres thèmes dont on a besoin d'un parapluie légal, l'AAVV nous donne son support et s'offre garante dans ce sens. Il ne s'agit pas seulement d'une relation de garant légal, on leur fait un compte rendu du projet, qu'est-ce qu'on est en train de faire.

Pour résumer, Recreant Cruïlles est un groupe de gens qui est en contact avec l'Assemblée mais aussi avec l'AAVV. Recreant Cruïlles a eu un débat interne pour voir si on devait se constituer en tant qu'association ou pas. Pour l'instant on n'en a pas besoin on a l'aval de l'AAVV. Pour être une entité il faut avoir un NIF, ce qui veut dire avoir un président, un trésorier, des statuts et pour le moment ce qu'on essaie c'est que Recreant Cruïlles soit un groupement sans dirigeants, autogérés, mais sans devenir une obligation.

Nous on existe à partir de et pour Germanetes. O a un lien avec le quartier. Je ne peut répondre qu'à titre personnel et personnellement c'est le premier projet que je mène comme-ça. Le concours du pla Buits peut s'assimiler à un concours d'urbanisme ou architecture, sur une base de 100 points et il y a 20 points pour inclusion sociale, 20 points pour le lien territorial etc.. jusqu'à 5 étapes. Donc depuis la mairie ils voulaient qu'il y ait inclusion sociale et relation avec l'entourage, etc...depuis le début on est né à partir d'un atelier improvisé on a travaillé en organisant des fêtes et des activités depuis Recreant Cruïlles mais aussi des ateliers à la Casa Golferichs pour rassembler ce que les gens voulaient ou informer les gens de ce qu'on avait fait, voilà le feed-back. Dans notre projet il y a à peu près 50 pages avec des signatures de différentes entités du quartier, des commerçants (30p.) et des personnes à titre individuel (200p.) D'après ce que je sais le germe du programme pla Buits, la mesure de gouvernement, date du gouvernement précédant de la mairie de Barcelone, pendant le triparti, mais il n'est pas sorti jusqu'en mars de 2012. Ça s'est déroulé de forme parallèle, nous on a commencé à protester que les équipements de cette friche étaient promis mais n'étaient pas encore faits et ça nous a donné pied à dire, d'accord maintenant qu'on est en crise, vous n'allez pas faire ces équipements, au moins ouvrez cet espace. Tout cela s'est déroulé en parallèle parce que comme je t'ai dit notre revendication venait depuis le mois de septembre et au mois de mars le programme pla Buits apparait. La revendication de Recreant Cruïlles est pour les 5.500m2 d'espace et le Pla Buits n'en cède que 500m2. Je crois que ça n'a rien à voir la mairie travaille de son côté et nous du notre et on a coïncidé sur ce point.

Je ne connais pas les autres cas d'espaces, mais c'est vrai qu'il faudrait demander en quoi la mairie s'est basée pour choisir les espaces.. ce que je sais c'est par exemple dans le cas du secteur de Vallcarca de la rue Farigola, là bas il y a eu depuis très longtemps beaucoup de conflits à propos des terrains, quand il y a eu les démolitions et depuis très longtemps ils sont en train de bouger pour ça, depuis l'Ateneu et l'Association ils ont fait des choses, ils ont par exemple ouvert un potager qui n'a rien à voir avec le pla Buits. Et il va y avoir des problèmes parce que précisément, l'espace que la mairie a choisi est un espace déjà aménagé, il y a des bancs, un pipi can. Avant il y avait une maison occupée et des potagers, il y avait des puits qu'ils ont fermé, ils ont tout délogé. L'association de voisins faisait même des barbecues et calçotades là bas, donc disons que c'est un espace qui avait déjà un usage et maintenant il y a la mairie avec ces messieurs du pla Buits qui arrivent et englobent ce terrain dans le programme, alors que sur la même rue Farigola il y a 23 friches. Il y a quelques jours ils ont un peu nettoyé et aménagé une autre friche de Vallcarca (qui ne rentre pas dans le pla Buits) ils ont fait un terrain de basket

ils ont cédé une partie à l'Institut di Design (IED), c'est à dire que là bas il y a beaucoup de friches et ils n'ont pas du tout tenu compte lequel était englobé dans le programme. Comme celui-ci, j'imagine que chaque quartier aura ses plaintes, ici à Gràcia, il y a aussi celui de la place Lesseps qui est un cul de sac.. et bon je ne sais pas, il semblerait qu'ils ont choisi les espaces en disant, voyons voir qu'est-ce qui me reste, ces friches...enfin on dirait que c'est des rafistolages dans l'urbanisme au lieu d'intégrer ces espaces dans un projet plus global et ambitieux.

Non le projet pla Buits ne répond pas à nos attentes on pensait à cet espace comme une possibilité d'aménager 5.500m² où tout ne doit pas avoir un programme établi. Ça peut être un parc où se déroulent en même temps différentes activités, des débats. Maintenant on est limité à 500m² et on nous demande de détailler exactement ce qu'on veut faire avec un calendrier exacte des activités pendant trois ans en spécifiant quelles ressources économiques on a lorsqu'en réalité un projet de ses caractéristiques ne commence pas d'un coup mais se crée peu à peu. Je crois que l'erreur de pla Buits dans ce sens c'est qu'il est pensé pour des associations déjà existantes qui ont toute une infrastructure derrière et qui sont capables de générer des propositions avec des budgets, tout très institutionnalisés. Et au moins depuis Recreant Cruïlles on essaie de mettre en place un projet plus organique avec des objectifs mais on recherchera le financement très peu à peu.

Dans notre projet il y a une partie dédiée à un potager, une autre où l'on veut faire un mur d'escalade, parce que dans le quartier de l'Eixample il manque des équipements sportifs, il y a seulement dans le parc Joan Miró et un peu plus haut dans l'Escola Industrial, on avait pensé à faire une salle pour pouvoir faire des débats, sur la ville ou des ateliers de confitures, horticulture, il y a un espace polyvalent pour faire des marchés d'échange etc.. On avait divisé le projet en 5 espaces: le potager, le mur d'escalade, un espace de rencontre ou bar, les salles et un espace polyvalent. Et après ses espaces étaient englobés dans deux axes thématiques, un d'environnemental et l'autre social. On ne voulait pas que l'espace soit conçu comme un endroit où on va simplement faire des activités, en tous cas non seulement, mais le transformer dans un espace de réflexion pour penser sur quelle Eixample on veut en tant que citoyens et quelle ville en deuxième terme.

Une autre des critiques lancées au pla Buits c'est de transformer un espace public en espace privé en suivant un certain modèle de financement. Ce n'est pas notre intention d'établir des quotas d'entrée ni faire payer, notre idée est d'ouvrir l'espace et si pour les activités il faut payer pour les matériaux il s'agirait de prix populaires. On n'a pas l'intention de réserver le droit d'admission. Mais il faudrait qu'on rédige une sorte de normative d'usage.

Se serait comme une sorte de Centre Cívic mais pas comme ceux de Barcelone, on s'inspire des Casals de la Prosperitat (Nou Barris), un peu plus populaires. Parce que les Centres Cívics, ceux de Gràcia, tous en général sont régis, dirigés par des entreprises externes et parfois il y a une certaine perte de liaison avec le quartier.

Sur la temporalité, c'est compliqué, au début depuis la mairie nous a dit que c'était pour un an avec la possibilité de le proroger trois ans. Dans un projet avec ces caractéristiques après un an peut être on n'a pas accompli ni la moitié des objectifs parce qu'il nous faut de la main d'œuvre, motiver les personnes. Il y a d'autres expériences comme celle du solar Corona de Valence, Esta es una Plaza (Madrid), el Campo de la Cebada... etc.. le premier an correspond à une période de consolidation mais jusqu'au ce que l'espace est finalement aménagé, ce qui a un coût, et tu ne fais pas une certaine diffusion, le projet ne peut pas encore marcher. Je crois que ce n'est qu'à partir de la deuxième année que ça prend forme et on peut arriver à penser à une certaine continuité. La temporalité est un petit problème si ce n'est que pour un an. Mais bon on verra bien où est-ce qu'on en est d'ici trois ans, peut être le projet est mort de succès ou on a complètement échoué... mais.

Notre revendication est que les équipements inscrits dans le plan d'urbanisme soit faits, je ne sais pas pour les autres cas, mais du moment que ces équipements ne sont pas construits nous ne voulons pas qu'ils ferment l'espace parce que c'est très dommage. Dans le quartier (de l'Eixample) -je parle comme si j'habitais là-bas, dans ce quartier, il y a un manque d'espaces publics, d'écoles, des lycées etc...nous voulons les équipements et nous voulons cet espace. Si d'ici trois ans les équipements sont construits, fantastique! Nous pendant ces trois ans, une fois nous serons dedans nous ferons un suivi pour voir comment les choses évoluent. Et pas qu'on nous donne "un petit bonbon" pour ne plus être un problème pour l'administration.

C'est sûr que c'est devenu une sorte de mode la réutilisation d'espaces vides, c'est aussi une façon de trouver une solution à leur problème. Ils ont beaucoup d'espaces vides, ils voient ça comme une opportunité, comme nous d'ailleurs, mais ce qu'ils font c'est te donner l'opportunité pour que tu la fasses tout seul. On verra bien s'il s'agit d'une mode ou bien ils finissent par s'impliquer. Je crois que dans le Pla Buits ils sont en train de se débarrasser d'un problème, parce dans les bases du concours c'est bien écrit qu'ils évalueront très positivement qu'on ne leur demande pas de l'argent. De nouvelles viabilisations selon les bases ne seront pas faites, mais après en parlant avec "Participation" on peut toujours arriver à des accords, si c'est réellement nécessaire et justifié. Il n'y a pas de subventions spécifiques pour le pla Buits. Je pense que la mairie s'est trouvée avec une situation où ils ont beaucoup de friches, et à partir du 15M et d'autres organisations on réclame que dans ces espaces soient faites les choses qui étaient prévues. Et ils disent: vous avez ça ici, et si ça marche ils s'accrocheront un médaillon " et regarde comment la mairie de Barcelone s'implique avec la société" mais .. il y a un peu de déconnexion entre la mairie et les entités.. pour l'instant.

Dans notre cas, parce que ça faisait un an de revendication depuis septembre octobre, et au mois de mars, on portait déjà l'élan de vouloir faire quelque chose et on a vu le pla Buits comme un cheval de Troie pour rentrer dans la friche et pour revendiquer les 5.000m². Le caractère temporaire, le manque de budget proposé par la mairie et s'il s'agit d'une mode ou pas, on n'y a pas fait plus d'attention, on rentre, maintenant on a déjà la légitimation de la société et de l'association de voisins, si on rentre et on a un papier signé par la mairie, on sera aussi légitimés par eux. Et une fois dedans si on reste un, deux ou trois ans, ou pour toujours, ce n'est pas une préoccupation maintenant...

L'ouverture des enveloppes a eu lieu la semaine dernière, on nous a confirmé que notre projet était le seul présenté pour l'espace de Germanetes. Ils ont fait une "mesa" table d'évaluation de la mairie, "très amusante", il y a des fêtes incroyables là-bas à la mairie..., ils ont ouvert les enveloppes en disant quelles entités se présentaient et pour quels projets, comme ça pendant une heure et demi. Pour l'espace de Montalegre il y avait par exemple 5 projets ce qui m'étonne beaucoup vu la petite surface du terrain (potagers, murs de graffiti). Ce que je veux dire c'est que parfois je n'arrive pas à comprendre comment ils ont fait pour choisir les espaces. Celui de Roger de Flor par exemple il est très bien, avec des arbres, c'est un bon terrain, Germanetes si c'était tout le terrain, ça aurait une plus belle allure... Alaba est aussi très grand, celui d'ici Lesseps est une *merde* .

Une autre chose qu'il faut prendre en compte c'est l'importance des "réseaux". Nous par exemple, je ne sais pas comment fonctionnent d'autres qui se sont présentés au pla Buits, mais ils partent sûrement de l'idée: "Nous sommes l'association Ametller florit et j'ai envie de faire un potager" c'est une logique plus privée. Notre logique ou celle par exemple de ceux de Vallcarca qui ont écrit une lettre en exprimant pourquoi ils ne voulaient pas participer au pla Buits, parce que " nous avons déjà un réseau social, qui fonctionne déjà comme ça" bon.. un peu en critiquant comment la mairie avait entrepris le programme pla Buits à Vallcarca. Ils expliquaient dans un document pdf. de plusieurs pages pourquoi le terrain de Vallcarca ne devrait pas être inclus dans le pla Buits. Après il y aurait ce deuxième groupe comme nous et comme Vallcarca qui travaillons avec d'autres réseaux, on connaît les gens de la Can Batlló, d'Arquitecturas colectivas... et eux peuvent nous donner un peu d'infrastructure pour commencer. C'est d'avantage un concept collaboratif. De l'autre côté on retrouve des entités privées comme la Fondation Johan Cruyff, par exemple pour le terrain de Sarrià il y a la Casa Orlandai qui s'est

présenté, qui généralement fait beaucoup de choses pour le quartier et Maddock F.C. qui appartient à la Fondation privée Johann Cruyff.

La logique de la mairie est la suivante: si elle estime que les deux projets sont compatibles elle essaiera que les entités arrivent à un accord pour partager l'espace. Mais dans le cas de la Casa Orlandai, les uns proposent un terrain de foot et les autres un potager, des cours et je ne sais plus quoi, et dans ce cas je ne sais pas qu'est-ce que la mairie estimera plus important, si le lien avec le quartier ou avoir l'argent pour faire le projet.

Si tu veux le téléphone de la mairie pour parler avec quelqu'un je peux te les donner, j'ai le téléphone de la Laia Torras, cap de participation et avec Rañé qui est plus en contact avec lui, au mois de juillet nous par exemple on a fait un workshop et on a construit un O.B.N.I (objet de voisinage non invasif) et ce qu'on voulait, ce qu'on avait parlé avec le district de l'Eixample c'était de le laisser dedans, après on a commencé à parler avec ceux de participation à partir d'ici, finalement on l'a laissé à Can Batlló, parce qu'à part de la mairie nous connaissons des gens de Can Batlló et de la Col et on l'a laissé là bas depuis. Mais il faut avouer qu'avec les représentants de la mairie on a eu des réunions, aussi avec ceux de l'Agenda 21 et il y a eu de la communication avec ces gens.

Grille d'entretien n°4

AAVV Sant Ramon- C Cardenal Reig, 28

En 2007 il y avait des potagers urbains sur cette friche. Le PGM prévoit la transformation de cette friche en espace vert métropolitain, à quel point se trouve la transformation, quelle est votre opinion sur les interventions de la municipalités sur cette zone?

1. Comment et quand avez vous connu le programme pla Buits?

Le choix des espaces

2. Avez-vous été consultés pour le choix de cet espace?

Procediment

3. Qu'en pensez- vous de cette nouvelle procédure essayée par la mairie en tant que mécanisme de participation pour impliquer les citoyens?
 - Peut-elle servir à dynamiser la vie sociale du quartier?
 - Pensez-vous qu'il existe un risque d'usage restrictif de l'espace?
 - Croyez-vous qu'il est nécessaire d'institutionnaliser les pratiques d' un espace public?
4. Pourquoi croyez-vous qu'on a utilisé cette procédure pour ce vide en concret?
5. Pourquoi pensez-vous que la mairie n'a pas utilisé d'autres mécanismes classiques de participation com les conseils de quartier?
6. Pensez-vous que la crise favorise ce type de gestion et que la municipalité n'aurait pas invoqué la participation dans un le contexte économique des années précédentes?

7. Pourquoi croyez-vous que ce programme n'a pas eu de réponse dans cet espace?
8. Pensez-vous que le caractère temporaire et l'autofinancement ont freiné la présentation de projets?

Entretien AAVV St Ramon Nonat (Les Corts) 15/04/2013

Sur cet espace il y avait eu des potagers urbains. Les potagers qu'il y avait étaient insuffisants, et lorsqu'il y a eu la restructuration du Tram Baix dans la rue Josep Sunyer les potagers ont été remplacés en bas et agrandis. Vous avez vu à côté de l'arrêt du tramway? les potagers sont juste en dessous. Ils ont pratiquement doublé le nombre de parcelles et ça marche très bien. Où il y avait les potagers avant, dans ce petit coin, la mairie avait utilisé l'espace lors des travaux pour garder les matériaux, ils ont tout nettoyé à la suite et ils l'ont laissé comme un espace vide. Ils ont convoqué une réunion un samedi matin, j'y suis allé avec un autre camarade de l'association de l'av. de Chile, la chaîne municipale BTV nous a fait une interview et voilà on a dit tout ce qu'on avait à dire.

(Entretien BTV: <http://www.btv.cat/btvnoticies/2012/12/21/les-entitats-de-les-corts-estudien-com-donar-us-als-seus-solars/>)

- Ce qu'il faut faire c'est occuper les espaces vides avec les services qui leur correspondent (dans la planification). Si ici il doit y avoir un espace vert et un parc pour enfants, il faut faire une zone verte et un parc pour enfants. Pourquoi faut-il inventer quelque chose pour faire ici, s'il n'y a pas d'investissement?

- C'est un espace avec beaucoup de possibilités, mais pour un an, même si cela peut être prorogé, faire ici une grande inversion est compliqué)

On nous a pas consulté pour le choix de l'espace mais parce que c'est le seul espace vide qui reste dans ce quartier de Sant Ramon Maternitat. Ils ont convoqués pour que les gens y aillent et nous sommes les premiers à y être allés..

Ils font participer les gens pour qu'ils opinent ce qu'ils veulent avoir sur l'espace, mais bon nous n'avons pas la capacité pour financer des projets nous non plus. L'idée était qu'une entité sportive ou culturelle se propose pour s'occuper de l'espace. Mais le problème est que la mairie la seule chose qu'ils s'offraient à faire c'était d'aplatir la surface et que je sache personne n'a répondu à l'appel.

La temporalité et surtout l'autofinancement ont freiné, les gens n'ont pas les moyens et moins dans le contexte dans lequel on se trouve. Ici personne n'a voulu rien faire. Nous voulions proposer au Laietà (Club de tennis) s'ils étaient intéressés à faire des pistes qui puissent être utilisés par tous. Mais évidemment ils ont dit qu'ils n'allaient pas dépenser un sous.

Non mais au Conseil de Barri ils en ont parlé de ça, ils nous ont expliqué qu'ils feraient cette journée de portes ouvertes pour que les gens visitent l'espace et puissent opiner, sinon l'espace n'est pas accessible.

La participation était pour voir ce qui pouvait être fait sur l'espace, après qui allait le faire était celui qui décidait, bien entendu en écoutant les voisins, les habitants etc etc...

Ce programme n'a pas fonctionné parce qu'il n'y a pas d'argent, parce que la mairie "ne se mouille pas", parce qu'ils ne donnent pas d'argent, la seule chose qu'ils font c'est d'aplatir l'espace, ça c'est "la xocolata del lloro" (expression pour dire qu'une chose est très secondaire). C'est tout. de l'eau il devrait y en avoir, j'imagine, lumière il n'y en a pas.

Moi ce que je pense que la mairie ce qu'elle veut c'est profiter d'une façon ou autre de tous ces espaces vides éparpillés dans la ville et les alentours, d'une façon ou autre mais bon s'il n'y a pas d'argent... les conditions ne sont pas favorables. Dans le cas de l'Eixample ça a marché mais parce c'est un district qui n'a pas d'espaces publics, ici il y a un potager juste devant. Et un parc à

côté, le parc de Can Rigalt qui était une revendication depuis des années et finalement ont est arrivés à un accord. Le problème de ce parc est que la mairie de Bcn en possède en 40% et le reste appartient à l'Hospitalet, qui maintenant n'a pas d'argent pour faire sa part du parc. Pour l'instant il y a ce qu'il y a . Vous y êtes allés vous? C'est un parc splendide, et bien illuminé la nuit. Le seul danger qu'il y avait c'était les femmes qu'il y a par là bas le soir mais dans le parc elles n'y vont pas parce qu'il y a beaucoup de surveillance de la police, je ne sais pas si ils sont arrivé à un accord non écrit pour qu'elles ne s'y approchent pas mais en tout cas elles travaillent plus du côté de l'av Azaña dans la limite avec l'Hospitalet. Avec les amendes aux clients il y en a moins près du Camp Nou

Grille d'entretien aux assistants à l'Assamblea Vallcarca

Depuis 2004 l'espace du 19 rue Farigola a été autogéré par les voisins, d'abord en tant que potager urbain (invalidé par la municipalité), ensuite comme espace de convivialité. Avec la prémice "C'est espace n'est pas n'importe quel espace qui puisse être cédé" vous avez envoyé à la mairie une réponse montrant votre opposition à l'incorporation de cet espace dans le pla Buits (qui d'ailleurs compte déjà avec des bancs et un parc pour chiens).

1. Comment et quand avez vous connu le programme pla Buits?

Le choix des espaces

2. Est-ce que les associations du quartier ont été consultées pour le choix de cet espace?
3. Depuis 2004 que l'espace sert de rencontre aux voisins, pensez vous que la municipalité connait les activités qui se développaient et se développent sur cet espace?

Procédure

4. Qu'en pensez- vous de cette nouvelle procédure essayée par la mairie en tant que mécanisme de participation pour impliquer les citoyens?
 - Peut-elle servir à dynamiser la vie sociale du quartier?
 - Pensez-vous qu'il existe un risque d'usage restrictif de l'espace?
 - Croyez-vous qu'il est nécessaire d'institutionnaliser les pratiques d' un espace public?
5. Pourquoi pensez-vous que la mairie n'a pas utilisé d'autres mécanismes classiques de participation com les conseils de quartier?
6. Pensez-vous que la crise favorise ce type de gestion et que la municipalité n'aurait pas invoqué la participation dans un le contexte économique des années précédentes?

Entretien Assamblea de Vallcarca (Gràcia) 12/04/2013

Le programme a été présenté aux associations dans le Conseil de Quartier en été de 2012. Nous nous plaignons que la période de plaintes sur le choix des espaces s'est déroulé pendant une très courte période de temps et en été. Nous voulions que l'espace de la rue Farigola soit exclus du pla Buits parce que nous réalisons déjà depuis longtemps un projet de voisinage dans cet espace. Le fait que la période de plaidoyers se déroule en été rend difficile la participation des habitants. De toutes façon on est bien habitués à ce modus operandi de part de la mairie qui est d'ailleurs complètement contradictoire à son propos participatif.

[...]

Nous n'avons pas été consultés, nous considérons que cet espace n'est pas n'importe quel terrain-vague qui puisse être cédé à une entité du quartier ou extérieure. A présent il s'agit d'un espace ouvert à tout le monde sans aucune discrimination à l'accès, qui peut être transité librement, on y développe une vie de quartier et en plus il s'agit d'un espace symbolique et historique. Il ne devrait pas être considéré comme un "bout de terre" qui peut être cédé à n'importe quelle entité à travers d'un accord d'occupation temporaire. Il s'agit d'un des principaux espaces publics de notre quartier qui doit être construit par les voisins et c'est ce que nous prétendons

Nous considérons que la municipalité a commis une erreur en incluant cet espace au pla Buits, en considérant cet espace comme un "vide urbain" alors qu'il s'agit d'un es espaces publics qui donnent une identité au quartier et où on a traditionnellement développé différentes activités de quartier. Insérer cet espace démontre la méconnaissance que les pouvoirs publics ont de ce qui se passe dans la ville.

[...]

Ça fait longtemps que nous vivions et travaillons pour le quartier. Nous connaissons très bien les problématiques qui ont lieu ici. La plupart d'entre elles ont été provoquées par l'administration municipale elle-même. Nous considérons que nous comprenons mieux que personne d'autres les manques et besoins qui affectent notre quartier.

[...]

Nous considérons que la procédure du concours, le fait de le convoquer conduit à une situation de compétitivité entre les membres du tissu associatif et entre les voisins. En plus cela implique que les entités gagnantes pourront s'approprier l'espace en privatisant l'usage avec le permis de l'administration.

Ce concours considère le terrain comme un espace vide sans usage, alors qu'il en a un. Cet espace ne peut pas être cédé à n'importe quelle entité. Il doit rester comme un espace sans discrimination d'accès que l'on puisse traverser librement. Il ne doit pas être considéré comme un bout de terre qui peut être cédé à travers une licence d'occupation temporaire mais comme un des principaux espaces publics de notre quartier, construit et pensé par les voisins.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des figures :

Photo de couverture : Friche de Consell de Cent (Germanetes) - Photographie personnelle, avril 2013

Figure 1: Espaces publics jusqu'en 1992 et après les JO - BCN Espacio público 1993

Figure 2: Exemple de projet municipal - Diputació 2001

Figure 3: Cartographie des espaces à concours du *pla Buits* - Elaboration personnelle à partir de données du [PIC 2013] et [pla Buits 2013]

Figure 4 : Inscriptions sur les panneaux informatifs du *pla Buits* - Photographie personnelle, février 2013

Figure 5 : Quartier de la Font de la Guatlla - PlaBuits], fontdelaguatlla.blogspot.com.es et photographie personnelle

Figure 6: Calendrier du *pla Buits* - Elaboration personnelle à partir de Pla Buits 2012c

Figure 7: Fonctionnement du jury du *pla Buits* - Elaboration personnelle à partir de Pla Buits 2012a

Figure 8: Localisation et nombre de projets reçus par friche - Elaboration personnelle à partir de [NP février 2013]

Figure 9: Localisation et type de projet retenus par espace - Elaboration personnelle à partir de [NP avril 2013]

Figure 10: Localisation des trois espaces objet d'étude - Elaboration personnelle

Figure 11: Evolution de l'état de la friche rue Consell de Cent - Elaboration personnelle à partir de données de l'ICC

Figure 12: Evolution de l'état de la friche rue Farigola - Elaboration personnelle à partir de données de l'ICC

Figure 13: Evolution de l'état de la friche rue Josep Sunyol i Garriga- Elaboration personnelle à partir de données de l'ICC

Figures 14 et 15: Revendications ludiques précédentes au pla Buits: (O.B.N.I) Occupation de quartier non invasive (07/2012) et projet 'Insideout', portraits et demandes des riverains (10/2012) - Recreant Cruïlles 2013

Figures 16 et 17: Projet des élèves pour les Jardins d'Emma (2000-2001) et brochure du programme « Camí Amic » (2003) - Recreant Cruïlles 2013

Figures 18, 19 et 20: Projet de *Recreant Cruïlles* pour l'espace de Germanetes: levé du projet et simulations - Recreant Cruïlles 2013

Figures 21 et 22: Usages du sol prévus et aspect de l'espace à concours et l'immeuble abandonné - Pla Buits 2012b et photographie personnelle

Figures 23 et 24: Affiche et assemblée du mois d'avril 2013 - Assamblea Vallcarca 2013

Figure 25 : Usages informels de l'espace avant et après l'aménagement de la mairie - Assamblea Vallcarca 2013

Figure 26 : Vue de l'espace à concours rue Josep Sunyol- Pla Buits 2012b

Figures 27 et 28: Plan d'occupation du sol et photo des représentants des associations de quartier dans l'espace (11/2012) - Pla Buits 2012b et BTV 2013

Liste des tableaux:

Tableau 1 : Dimensions et composantes de l'espace public - Diputació 2001

Tableau 2 : Echelle de participation d'Arnstein (1969) - Donzelot et Epstein 2006

Tableau 3 : Les objectifs de la participation citoyenne - Brugué et al. 2003

Tableau 4 : Liste d'expériences locales de participation citoyenne - Bacqué et al. 2005

Tableau 5 : Caractéristiques des usages temporaires d'espaces délaissés - Hentilä 2003

Tableau 6 : Typologie d'usagers d'expériences temporaires - Urban Catalyst 2003

Tableau 7 : Processus participatifs ouverts, mars 2013 - www.bcnparticipa.net/processos/

Tableau 8: Critères d'évaluation du *pla Buits* - Pla Buits 2012a

Tableau 9: Membres de la Commission d'évaluation- Elaboration personnelle à partir de Pla Buits 2012a

Tableau 10: Organisations signataires des projets reçus en février et ceux retenus en avril -
Elaboration personnelle à partir de NP février et avril 2013

Tableau 11: Organisations et projets gagnants - Elaboration personnelle à partir de NP avril
2013

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

PGM : *Pla General Metropolità* - Plan local d'urbanisme

PERI : *Pla Especial de Reforma Interior* - Plan de réforme intérieure

MPGM : *Modificació del Pla General Metropolità* - Modification du plan local d'urbanisme

PEU : *Pla Especial Urbanístic* - Plan spécial urbanistique

PPO : *Pla Parcial d'Ordenació* - Plan d'aménagement partiel

PMU : *Pla de Millora Urbana* - Plan d'amélioration urbaine

COS : Coefficient d'occupation élevé

ARE : *Area Residencial Estratègica* - Aire résidentielle stratégique

PDU : *Pla Director Urbanístic* - Plan directeur urbanistique

BIBLIOGRAPHIE

- Bacqué, M-H., (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative*, en collaboration avec Yves Sintomer et Henri Rey, (dir), Paris, La Découverte.
- [Barcelona. Espacios urbanos 1981-2001] Ajuntament de Barcelona (2001). *Barcelona. Espacios urbanos 1981-2001*.
- Betin, C., 2001, "La construction de l'espace public. Le cas de Lyon", *Géocarrefour*. Vol. 76 n°1, pp. 47-54.
- Bishop P. et Lesley W., (2012), *The Temporary City*. Routledge, Londres.
- Blanchet, A., et Gottman, A., (2010), *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*, Armand Collin, Paris.
- Blatrix, C., 2002, "Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective", *Politix* n°15, 57, pp. 79-102.
- Blanco, I., 2013, " Para un uso ciudadano de los vacíos urbanos." Consulté en mars 2013: <http://ciudad.blogs.uoc.edu/post/44301311403/para-un-uso-ciudadano-de-los-vacios-urbanos>
- Blog des voisins de Font de la Guatlla: <http://fontdelaguatlla.blogspot.com.es/2007/12/el-tur-de-la-discordia.html>
- Blog des voisins de Vallcarca: <http://encaixonatsavallcarca.wordpress.com/page/4/>
- Blog du collectif *Recreant cruïlles* pour la redynamisation de l'espace "Germanetes": <http://recreantcruilles.wordpress.com/espai-germanetes/>
- Blondiaux, L. et Michel L., (2006), "L'expertise en débat, jeux d'acteurs et conflits de savoirs autour d'un débat public local dans le Lot", in Cantelli, F., Jacob, S., Genard, J.-L. & C. de Visscher (dirs): *Les constructions de l'action publique*, L'Harmattan, Paris.
- Blumner, N., 2006, "Planning for the unplanned: Tools and techniques for interim use in Germany and the United States", *Occasional Papers*, Deutsches Institut für Urbanistik, Berlin.
- Borja, J., (2010), *Llums i ombres de l'urbanisme de Barcelona*, Ed. Empúries, Barcelona.
- Borja, J., 2011, "Espai públic i dret a la ciutat", *Sèrie Drets Humans Emergents*, Institut de Drets Humans de Catalunya, Barcelona.
- Borja, J. et Muixí, Z., (2001), *L'espai públic: ciutat i ciutadania*. Diputació de Barcelona, Àrea de Cooperació, Barcelona.
- Brugué, Q., 2010, "Errores e instrumentalizaciones en el debate sobre el futuro de la Diagonal de Barcelona". *Artículos de actualidad. Aragón Participa*. Consulté en février 2013: http://aragonparticipa.aragon.es/index.php?option=com_actualidad&Itemid=64&task=showDetails&id=938&=articles_header.jpg&catid=39.
- Brugué, Q. et al. (2003): "Participación y democracia. Asociaciones y poder local", dans Funes, M. et Adell, R. *Movimientos sociales: cambios social y participación*, UNED, Madrid.
- [BTV 2013] "L'Ajuntament ultima una reducció dels mecanismes de participació ciutadana per aquesta primavera", *BTVnotícies.cat* 08/03/2013. Consulté en mars 2013: <http://www.btv.cat/btvnoticies/2013/03/08/1%E2%80%99ajuntament-ultima-una-reduccio-dels-mecanismes-de-participacio-ciutadana-per-aquesta-primavera/>
- Cantelli, F., Jacob, S., Genard, J.-L. & C. de Visscher (dirs)., (2006), *Les constructions de l'action publique*, L'Harmattan, Paris.

- [CAB 2013] Petition du Conseil d'Associations de Barcelone: Pour des canaux de participation citoyenne plus effectifs! 13/03/2013. Consulté en mars 2013: <http://www.cab.cat/per-uns-canals-de-participacio-ciudadana-mes-efectius.html>
- Capel, H. (2005). *El modelo Barcelona: un examen crítico*. Ed del Serbal, Barcelona.
- Capel, H., 2007, "El debate sobre la construcción de la ciudad y el llamado *modelo Barcelona*", *Scripta Nova*, Universitat de Barcelona, Vol. XI, n. 233.
- [Carta Municipal 2006] Ajuntament de Barcelona. Consulté en mars 2013: <http://w3.bcn.cat/fixers/ajuntament/cartacongresdiputatscatala.363.pdf>
- Casellas, A., 2006, "Las limitaciones del «modelo Barcelona», una lectura desde Urban Regime Analysis", *Documents d'Anàlisi Geogràfica* n°48, pp.61-81
- [Consell de Ciutat 2012] Consulté en mars 2013 <http://www.conselldeciutat.cat/site/files/114/Proposta-dictamen-plenari-racionalitzacio-organs.pdf>
- [Convivència s.d.] Consulté en avril http://www.publicacions.bcn.es/b_informacio/bi_93/03-07.pdf
- Colomer, J., 1988, "Experiències d'animació socio-cultural de l'Ajuntament de Barcelona" *Educar* n°13, 135-151
- Delgado, M., (2007), *La ciudad mentirosa. Fraude y miseria del "modelo Barcelona"*. Ed. Catarata, Madrid.
- Delgado, M. (s.d). "Apropiaciones inapropiadas. Usos insolentes del espacio público en Barcelona". Consulté en mars 2013 : <http://www.ciutatsocasionals.net/textos/textosprincipalcast/delgado.htm>
- Denecker, L., 2012, "Appréhender les espaces délaissés par les modes d'actions. Une approche par les paysagistes et les habitants" Mémoire de M1 réalisé à l'IUP sous la direction de Guillaume Faburel.
- Donzelot, J. et Epstein, R., 2006, "Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine", *Esprit* n°326.
- [Espacio público 1993] Ajuntament de Barcelona. (1993). *Barcelona, espacio público*.
- [Fabrique 2011] *Quelle place pour les espaces publics dans la ville de demain ?* Actes du séminaire de Barcelone organisé par La Fabrique de la Cité du 4 au 6 mai 2011. Actes publié le 15 Juin 2011.
- Font, J. (sous la dir.), (2001), *Ciudadanos y Decisiones Públicas*. Ariel, Barcelona.
- Fleury, A., 2004, "Espace public" *Hypérgeo*. Consulté en janvier 2013: <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article482>
- Fleury, A., (2007), *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Paris 1, 675 p.
- Franquesa, J., (2007), "Une valeur foncière d'avenir : l'identité". *L'Homme et la société*. n° 165-166), p. 45-64.
- [Guallart 2012] consulté en mars <http://storify.com/ECotendencias/oriol-bohigas-and-vicente-guallart-cara-a-cara-6-1>
- Haydn F. et Temel R. (2006), *Temporary urban spaces : concepts for the use of city spaces*. Birkhäuser, Basel.

- Jacquot, S., 2009, "La participation au service de la régulation urbaine dans le cadre des projets urbains et patrimoniaux à Gênes, Italie et à Valparaiso, Chili". *Geographica Helvetica* n°64/4, pp.227-234.
- Kohoutek et Kamleithner, 2003, "Temporary Uses, Deregulation and Urbanity", in Haydn F. et Temel R. (2006), *Temporary urban spaces : concepts for the use of city spaces*. Birkhäuser, Basel.
- Marshall, T., 2000, " Urban Planning and Governance: Is there a Barcelona Model?", *International Planning Studies*, Vol. 5, No. 3, pp.299–319.
- Martí i Casanovas, 2004, A la recerca de la civitas contemporània. Cap a una cultura urbana de l'espai públic: l'experiència de Barcelona (1979-2003). Thèse doctorale. Département d'Urbanisme et Aménagement du Territoire. Université Polytechnique de Catalogne
- Merlin P. et Choay. F., (dir) (2000), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. PUF, Paris.
- Montaner J. M., 2006, "Le modèle Barcelone", *La pensée de midi*, n° 18, p. 16-20.
- [NRPC 2002] Ajuntament de Barcelona (2002). *Normes Reguladores de la Participació Ciutadana*. Consulté en février 2013: <http://www.bcn.cat/participacio/docus/normesreguladores.pdf>
- Pacquot, T., (2009), *L'espace public*, La Découverte, Paris.
- [Pla Buits 2012a] "Mesura de Govern PLA BUITS - Buits Urbans amb Implicació Territorial i Social" Hàbitat Urbà, Ajuntament de Barcelona, 19/03/2012, 10p. Consulté en décembre 2012: http://arquitecturascolectivas.net/sites/arquitecturascolectivas.net/files/Mesura_de_Govern_Pla_Buits.pdf
- [Pla Buits 2012b] "Bases del concurs per a la utilització temporal de terrenys incorporats al Pla Buits: Buits Urbans amb Implicació Territorial i Social". Ajuntament de Barcelona, 29/10/2012, 19p. Consulté en décembre 2012: http://w110.bcn.cat/HabitatUrba/Continguts/Documents/PlaBuits/BasesConcurs/Bases_PlaBUITS_definitives.pdf
- [Pla Buits 2012c] Calendrier du programme pla Buits. Consulté en décembre 2012: http://w110.bcn.cat/portal/site/HabitatUrba/menuitem.0730c22519a3ab6272d572d5a2ef8a0c/?vgnnextoid=345dc9152d1a7310VgnVCM10000072fea8c0RCRD&lang=ca_ES
- [Pla Buits 2012d] "Annex II. Model de fitxa" Ajuntament de Barcelona, (s.d.), 2p. Consulté en décembre 2012: <http://w110.bcn.cat/HabitatUrba/Continguts/Documents/PlaBuits/BasesConcurs/AnnexIIModFitxa.pdf>
- [Pla Buits 2012e] "Annex I. Model de declaració responsable", Ajuntament de Barcelona, (s.d.), 1p. Consulté en décembre 2012: <http://w110.bcn.cat/HabitatUrba/Continguts/Documents/PlaBuits/BasesConcurs/AnnexIModDecResp.pdf>
- [Punt d'informació cartogràfica 2013] *Punt d'informació cartogràfica: Pla urbanístic de Barcelona*, Ajuntament de Barcelona. Consulté en janvier 2013: http://w110.bcn.cat/portal/site/Urbanisme/menuitem.38ead442d60e56329fc59fc5a2ef8a0c/?vgnnextoid=c8c0408f99e48210VgnVCM10000074fea8c0RCRD&vgnnextfmt=default&lang=es_ES
- [PDMPC 2010] Ajuntament de Barcelona. 2010. *Pla Director Municipal de Participació Ciutadana 2010-2015*. Consulté en février 2013: <http://www.bcn.cat/participacio/ca/pladirector.html>

- [Rapport Ciutat Vella 2010] Ajuntament de Barcelona. 2010. "Ciutat Vella recupera solars privats en desús reconvertint-los en espais públics".
- Ríos Cazares, A. et Ríos Figueroa, J. (1999) "Capital social y democracia: una revisión crítica de Robert Putnam", *Política y Gobierno*, vol. VI, num.2 pp.513-528
- Rodríguez, M., 2011, "Participación ciudadana no institucionalizada, protesta y democracia en Argentina", *Íconos. Revista de Ciencias Sociales*. Num. 40, pp. 89-103, Quito, Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales-Sede Académica de Ecuador.
- Rousseaud, A., 2011, "Project for Public Spaces. Conception participative d'espaces publics". Mémoire de fin d'études à l'IUP sous la direction d'Hélène Lamicq.
- [SCOT 2010] "Tramway et Réforme de l'avenue Diagonale": http://territori.scot.cat/cat/notices/2010/09/tramvia_i_reforma_de_l_avinguda_diagonal_barcelona_2698.php
- Söderström, O., (1991), "Vers une géographie de l'espace public" *Architecture et Comportement*, vol.7, n°1, pp.47-60.
- Sosoe, L.K. (1995)., "Compte rendu de: Hannah Arendt. Sur la philosophie politique de Kant, (suivi de deux essais interprétatifs par Ronald Beiner et Myriam Revault d'Allonnes), Paris, Seuil, 1991, 244 pages". *Philosophiques*, vol. 22, n° 1, pp. 187-190.
- Subirats, J., 2004, "Apunts sobre espai públic i ciutadania a Barcelona en el marc de les noves polítiques urbanes" IGOP-UAB . *CCCB-Seminari sobre Espai Públic*. Barcelona.
- Stanchieri, M., 2012, "Reforma urbanística y génesis de la degradación: el caso de la afectación del PGM sobre el barrio de Vallcarca en Barcelona", *Diagonal* n°32. Consulté en mars 2013 : <http://www.revistadiagonal.com/articles/analisi-critica/reforma-urbanistica-y-genesis-degradacion-vallcarca/#more-4079>
- Taylor, D., (2008), *Public spacelessons – Land in limbo: making the best use of vacant urban spaces*. HMSO, London.
- Ter-Minassian, H. (2009). *Ciutat Vella entre réhabilitation et gentrification : politiques publiques et changements sociaux dans le centre ancien de Barcelone (1980-2008)*. Université Paris 1, Universitat de Barcelona.
- Toussaint, J.-Y. et Zimmermann, M., (2001), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Presses polytechniques et universitaires romanes, Lausanne.
- [TRUC 2012] Generalitat de Catalunya. *Text refós de la llei d'urbanisme de Catalunya*.
- Truñó, E. (2000). *Un objectiu: la cohesió social*. Aula Barcelona, Barcelona
- Urban Catalysts., (2003), *Strategies for temporary uses- potential for development of residual areas in European metropolises*, Studio Urban Catalyst, Berlin.
- Urban pioneers, (2007), *Berlin: Stadtentwicklung durch Zwischennutzung*, Jovis, Berlin.
- [Urbanisme a Barcelona 1999] Ajuntament de Barcelona (1999) *Urbanisme a Barcelona*.
- Veschambre, V. et Ripoll, F., 2005, "L'appropriation de l'espace. Sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoirs", *Noröis* n° 195.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
Partie 1 : Les enjeux du renouvellement des modalités de production d'espaces publics à Barcelone.....	6
1.1 Les défis de la production de l'espace public : les transformations et les conséquences subies dans la ville de Barcelone.....	8
1.1.1. L'espace public, une catégorie à multiples signifiés.....	9
a. La dimension juridique de l'espace public.....	10
b. Les usages et pratiques de l'espace public.....	11
1.1.2. Comment s'est construit l'espace public physique barcelonais ?.....	13
a. La genèse du « modèle Barcelone » : (1979-1986).....	15
b. La préparation des Jeux Olympiques et le changement d'échelle : (1986-1992).....	16
c. La crise post-olympique : (1993-1997).....	17
d. La deuxième rénovation : (1998-2010).....	18
e. L'étape actuelle (à partir de 2011).....	24
f. Récapitulation.....	25
1.1.3. Le débat sur le « modèle Barcelone » : la critique académique et ses répercussions sur les espaces publics.....	26
a. Suite de la critique académique : la <i>dépossession</i> des espaces publics.....	27
b. Réactions collectives à la dépossession de l'espace public.....	29
1.2. Les mécanismes de participation dans la mise en place des politiques publiques : dans quelles théories et modèles de participation s'inscrit le <i>pla Buits</i>	31
1.2.1. Généalogie du terme et débat actuel sur la démocratie participative	31
1.2.2. Quels sont les objectifs poursuivis par la participation institutionnalisée ?	33
1.2.3. Quelles sont les formules participatives adoptées par les municipalités dans les sociétés occidentales ?.....	36
1.2.4. Quelles ont été les expériences et les bases participatives en Espagne ?.....	38
1.2.5. Quelle évolution ont suivi les mécanismes de participation mis en place dans la ville de Barcelone ?.....	39
1.3. Le caractère temporaire, un nouvel instrument urbanistique ?.....	42
1.3.1. Qu'entend-on par urbanisme temporaire ?.....	43
1.3.2. Diversité d'usages, d'acteurs et de motivations.....	44
1.3.3. Quels facteurs influencent les usages temporaires ?	46
a. Le contexte économique : la crise	46
b. Un mode alternatif de planification	47
1.3.4. Débat sur l'institutionnalisation de la temporalité : Réserves et attentes.....	48
1.3.5. Qu'en est-il de la législation catalane sur l'usage provisoire du sol ?.....	49
1.3.6. Une expérience d'usage temporaire antérieure au <i>pla Buits</i> : les cessions entre propriétaires privés et la mairie de Barcelone à <i>Ciutat Vella</i>	50
1.4. Les aspects superposés du <i>pla Buits</i>	52
1.4.1. Espace public et modèle de Barcelone.....	52
1.4.2. Une modalité participative de production d'espaces publics.....	53
1.4.3. L'intégration du caractère temporaire dans la production d'espaces publics.....	55
Partie 2 : Analyse de la procédure de production d'espaces publics temporaires..	57

2.1. Inventaire des espaces objet de concours et observation des interactions des habitants avec ces espaces.....	58
2.1.1. Existence des vides et projets prévus.....	58
2.1.2. Présence d'appropriations préalables.....	60
2.2.3. Existence de revendications collectives ou demandes individuelles.....	63
2.1.4. Connaissance du <i>pla Buits</i> par les interviewés.....	66
2.2. Attentes de l'administration et explication du choix.....	69
2.3.1. Quels sont les origines du programme ?.....	70
2.3.2. La sélection des espaces objet de concours.....	72
2.3.3. Une procédure innovante?	74
a. Que doit-on entendre par l'emploi du terme <i>implication</i> ?.....	77
b. Que représente l'incorporation de la dimension temporaire au programme ?....	79
2.2.4 Réinventer Barcelone à travers la production participative temporaire d'espaces publics ?	80
2.3. Développement du concours, fonctionnement interne, démarche suivie dans la sélection.....	82
2.3.1. Un concours ouvert aux organisations sans but lucratif.....	82
2.3.2. Les critères d'évaluation du concours.....	83
2.3.3. Un calendrier de gestion à multiples étapes.....	85
2.3.4. La composition et le fonctionnement du jury.....	86

Partie 3 : Analyse des résultats obtenus avec la procédure de production d'espaces publics temporaires.....90

3.1 Présentation des projets retenus	91
3.1.1. L'ensemble de projets reçus en février	91
3.1.2. Organisations émettrices de projets.....	93
3.1.3. Résultats finalement retenus en avril.....	96
a. Les espaces déclarés déserts.....	98
b. Les projets gagnants.....	99
c. Remarques de la Commission d'évaluation.....	101
3.2 Choix d'une étude approfondie des résultats de trois espaces.....	103
3.2.1. <i>Germanetes</i> : préexistence d'une demande.....	106
a. Présentation des enjeux liés à l'espace.....	106
b. L'existence d'une friche fermée délaissée depuis des années.....	107
c. Analyse de la réponse du collectif <i>Recreant Cruïlles</i> au programme municipal.....	108
3.2.2. <i>Vallcarca</i> : l'opposition au programme <i>pla Buits</i>	110
a. Une transformation urbanistique lente et incertaine.....	111
b. Analyse de la contre-réponse de l'Assemblée de Vallcarca.....	112
3.2.3. <i>Josep Sunyol</i> : aucun effet si l'espace ne s'articule pas à une demande.....	115
a. Analyse de l'abstention des organisations.....	116
3.3. Evaluation du programme en vue des résultats.....	117
CONCLUSION.....	120
ANNEXES	124
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	165

LISTE DES SIGLES UTILISÉES.....	167
BIBLIOGRAPHIE	168
TABLE DES MATIERES	172